

République du Cameroun
Paix – Travail - Patrie



Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

3^è RGPH

Volume II - Tome 05

**CARACTERISTIQUES
DE L'HABITAT ET
CADRE DE VIE DES POPULATIONS**



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Madame Bernadette MBARGA,
Directeur Général

CONSEIL EDITORIAL

Monsieur ABDOULAYE OUMAROU DALIL,
Directeur Général Adjoint

REDACTION

M. DAYANG Romain : *Démographe*
M. MINYA Jules Valère : *Géographe*

Imprimerie

BETA Print
22 22 54 77
info@betaprint.net

PREFACE

Le Président de la République du Cameroun, par décret n° 2001/251 du 13 septembre 2001, a institué le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH), marquant ainsi le lancement d'une vaste opération d'envergure nationale qui a permis de faire l'inventaire des ressources en êtres humains et en habitations sur l'ensemble du territoire.

Le même décret a créé les organes suivants en vue de la coordination, de l'exécution et du contrôle des opérations du recensement démographique :

- le Conseil National, instance suprême comprenant entre autres les membres du Gouvernement, les Gouverneurs de région et des représentants de la société civile, qui a fixé l'orientation générale et assuré la coordination et le contrôle des opérations ;
- La coordination Nationale, dont le rôle a été confié au Bureau Centrale des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) par décret sus-évoqué, a conduit l'ensemble des opérations relatives à ce 3^{ème} RGPH ;
- Le Comité Technique regroupant les responsables des principaux départements ministériels et structures gouvernementales producteurs et/ou utilisateurs des données démographiques a assuré le suivi et le bon déroulement des opérations tout en jouant un rôle d'interface entre la Coordination Nationale et le Conseil National ;
- Les comités régionaux, départementaux et d'arrondissement ont coordonné les activités du 3ème RGPH et organisé les campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur ses objectifs et son déroulement.

C'est ainsi que le dénombrement de novembre 2005 a été suivi par la production et la publication des résultats du 3^{ème} RGPH. Ces résultats permettent aujourd'hui de :

- i) dégager les grandes tendances de la population à travers des indicateurs sur ses caractéristiques et sur sa dynamique ;
- ii) connaître les caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie des populations ;
- iii) disposer d'indicateurs indispensables pour la planification et le suivi-évaluation des différents plans et programmes de développement ainsi que le suivi de la réalisation de nos objectifs nationaux et internationaux de développement à l'instar de ceux contenus dans la vision de 2035, le DSCE, le plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs).

A cette occasion, je voudrais exprimer la gratitude du Gouvernement camerounais envers tous ceux et celles qui ont contribué au succès de ce 3^{ème} RGPH. Mes remerciements s'adressent singulièrement à nos partenaires au développement, au premier rang desquels le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dont les appuis techniques et financier ont permis la production de ces résultats.

Mes remerciements vont également :

- aux autorités politiques et administratives, aux membres du Conseil National, du Comité Technique et des Comités régionaux, départementaux et d'arrondissement du 3ème RGPH pour leur contribution qui a permis le succès de cette opération ;
- au personnel temporaire (contrôleurs, chefs d'équipes, agents recenseurs, agents de vérification, de codage et de saisie, etc.) pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération ;
- aux populations qui se sont mobilisées et se sont rendues disponibles pour fournir les informations sollicitées lors du dénombrement.

Enfin, je ne manquerais pas ici d'exprimer ma satisfaction à l'endroit de la Coordination Nationale et de tout le personnel du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population /-

Louis Paul MOTAZE

Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est la meilleure source qui permet de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu'au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Ces données constituent un précieux instrument pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional que des collectivités territoriales décentralisées.

Le Cameroun a eu à réaliser trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, le premier en avril 1976, le second en avril 1987 et le troisième en novembre 2005. Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH) s'avérait nécessaire dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers étaient devenues obsolètes.

La réalisation du 3ème RGPH a comporté plusieurs phases : l'élaboration des documents techniques ; la mise à jour de la couverture cartographique censitaire du pays, y compris l'inventaire des villes et villages ; le découpage du territoire national en unités de comptage appelées zones de dénombrement ; l'exécution du recensement pilote ; le recrutement et la formation des différentes catégories de personnels ; les campagnes de sensibilisation ; l'exécution du dénombrement principal ; l'exécution de l'enquête post-censitaire ; l'exploitation et l'analyse des données collectées ; la publication, la diffusion et la dissémination des résultats.

Le plan de publication des résultats du 3ème RGPH comporte six volumes et des numéros hors séries :

- le volume I, relatif au rapport général du 3ème RGPH, comporte sept (07) tomes consacrés à la méthodologie générale, au rapport de la cartographie, au rapport général du dénombrement, au rapport de l'enquête post-censitaire, au rapport de la vérification et du codage, au rapport de la saisie des données et au rapport administratif et financier ;
- le volume II, avec un total de quatorze (14) tomes, est consacré aux analyses thématiques ;
- le volume III présente la situation démographique nationale en quatre (04) tomes comprenant la Synthèse des principaux résultats du 3ème RGPH, les Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005, les Projections démographiques du Cameroun et les Atlas des résultats du 3ème RGPH ;
- le volume IV, composé de treize (13) tomes, présente les données statistiques nationales, les données des dix régions et des deux principales métropoles (Douala et Yaoundé) ;
- le volume V est consacré aux études monographiques régionales et comprend dix (10) tomes ;

- le volume VI présente les études sociodémographiques urbaines en douze (12) tomes.

S'agissant des analyses thématiques, objet du volume II, elles couvrent un certain nombre d'aspects démographique, économique et socioculturel du Cameroun. Le choix des thèmes a fait l'objet d'un processus de validation qui a regroupé les principaux utilisateurs des produits du recensement lors de concertations nationales. Ces rapports d'analyse ont été rédigés par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, géographes, etc.) de consultants nationaux et de cadres provenant du BUCREP, de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Cette équipe a bénéficié de l'appui d'un Conseiller Technique Principal du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'encadrement des experts de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

La finalisation et la validation des analyses thématiques ont eu lieu au cours d'un séminaire national qui a réuni d'éminents professeurs d'université, des représentants des ministères sectoriels et des administrations publiques ainsi que des personnalités de la Société Civile. L'UNFPA et l'I.F.O.R.D ont accompagné le processus de production de l'ensemble des rapports d'analyse. En somme, c'est toute une équipe nationale et internationale qui s'est mobilisée pour garantir la qualité des rapports d'analyse qui sont aujourd'hui rendus publics dans le cadre du présent volume qui comporte quatorze (14) tomes suivants.

Le tome 1, intitulé « Etat et structures de la population », montre l'évolution du volume de la population du Cameroun et donne sa répartition spatiale et sa composition par sexe et par âge. Ce rapport décrit également la composition de la population du Cameroun selon les caractéristiques économiques et socioculturelles.

Le tome 2, « Scolarisation – Instruction – Alphabétisation », présente les caractéristiques de la population scolaire et les niveaux de scolarisation au Cameroun. Il s'appesantit également sur le profil de la population selon le niveau d'instruction ainsi que sur les niveaux et les caractéristiques de l'alphabétisation au Cameroun.

Le tome 3, « Activités économiques de la population », présente la structure de la population active selon le statut d'occupation du moment, et étudie les actifs occupés en fonction de certaines caractéristiques, notamment le secteur d'occupation et la branche d'activité. Il met un accent particulier sur le chômage qui exprime la demande d'activité non satisfaite par le secteur productif national. Sont également étudiées les caractéristiques de la population inactive.

Le tome 4, « Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires», étudie les divers types de ménages qui existent au Cameroun selon certaines

caractéristiques, l'évolution du nombre et de la taille de ménages ordinaires selon la région et le milieu de résidence (rural-urbain) entre 1987 et 2005 ainsi que les caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Le tome 5, « Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations », décrit les aspects physiques des habitations et les éléments du cadre de vie des ménages. Il étudie les questions environnementales et foncières de l'habitat et fait une classification des logements en fonction de leur standing et de la densité de leur occupation.

Le tome 6, intitulé « État matrimonial et Nuptialité », analyse la situation matrimoniale selon le milieu de résidence, le régime matrimonial et certaines caractéristiques socioculturelles. Il étudie la nuptialité des célibataires et met un accent particulier sur les mariages précoces.

Le tome 7, « Natalité et Fécondité », fournit des informations sur le niveau de la natalité et son évolution ainsi que sur le calendrier et l'intensité de la fécondité selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socioculturelles et économiques. Il étudie également l'infécondité et les comportements procréateurs à risques.

Le tome 8, « Mortalité », évalue et présente les niveaux et les structures de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de la mortalité générale au Cameroun à travers l'élaboration des tables de mortalité. Il permet également de connaître la structure de la prévalence des maladies chroniques au Cameroun.

Le tome 9, « Mouvements migratoires », présente les types et les caractéristiques de migrants et fait le bilan migratoire au Cameroun. Il analyse l'incidence des mouvements migratoires sur l'urbanisation au Cameroun, non sans avoir fait le point sur les migrations internationales.

Le tome 10, « Situation sociale et économique des enfants et des jeunes », permet une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes. Il étudie les principaux défis socioéconomiques des jeunes en mettant en exergue les niveaux de scolarisation des enfants et d'éducation/emploi des jeunes. Il apporte également un éclairage sur les enfants en situation difficile ;

Le tome 11, « Situation socioéconomique de la femme », présente les caractéristiques de la population féminine. Il fait le point sur la scolarisation, l'instruction, l'alphabétisation et la participation des femmes à l'activité économique. Il présente également les femmes chefs de ménage et leurs conditions de vie dans les ménages, tout en mettant un accent particulier sur la population féminine vulnérable.

Le tome 12, « Situation socio-économique des personnes âgées », présente d'abord le profil démographique et les caractéristiques socioéconomiques et

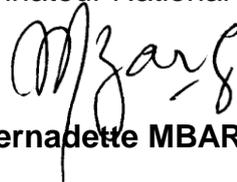
culturelles de cette catégorie de population. Ensuite, sont abordés le cadre de vie et les problèmes de santé des personnes âgées. Enfin, est mis en relief le chemin qui reste à parcourir pour assurer la protection sociale au plus grand nombre.

Le tome 13, « Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap », permet de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs à cette catégorie de population, à savoir son effectif au sein de la population totale et ses caractéristiques socioéconomiques et culturelles.

Enfin, le tome 14, « Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie » est une étude de la pauvreté non monétaire à travers les caractéristiques de l'habitat (matériaux de construction et commodités). Elle détermine, du niveau national jusqu'au niveau départemental, son incidence sur la population d'après une classification des ménages ordinaires en cinq quintiles de richesse, allant des plus pauvres aux plus riches.

Au demeurant, bien que ces études soient réalisées en 2010, elles font référence au contexte de 2005, année de la collecte des données sur le terrain. Mais leurs recommandations s'inscrivent en droite ligne des orientations dégagées par la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et des perspectives visant à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Directeur Général du BUCREP
Coordonnateur National du 3ème RGPH



Mme Bernadette MBARGA

RESUME EXECUTIF

Le 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat a permis de recueillir en plus des informations sociodémographiques, des données concernant les caractéristiques physiques des logements et certains éléments du cadre de vie des populations. L'habitat dans son ensemble reflète les conditions de vie de la population, d'où l'intérêt de collecter et d'analyser les informations qui s'y rapportent.

De l'analyse des données qui portent sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie des populations il se dégage que pour la construction des logements, l'utilisation des matériaux modernes ou durables, par opposition aux matériaux traditionnels puisés dans la nature, tend à se généraliser. Ainsi, le ciment est davantage utilisé dans la construction des murs et du sol. Les toits sont de plus en plus couverts avec la tôle. La proportion des ménages occupant des logements dont les murs sont construits en Béton, en Parpaings ou en Briques cuites est ainsi passée de 7,4% en 1976 à 29,7% en 2005. Au cours de la même période, la proportion des ménages habitant des logements avec des toits en tôles ou en tuiles a nettement progressé. Cette proportion est passée de 44,8% en 1976 à 68,9% en 1987 pour se situer à 77,2% en 2005.

En 1976, plus de trois ménages sur quatre (77,4%) occupaient des logements avec un sol en terre et un cinquième des ménages (20,3%) vivait dans un logement avec un sol en ciment. En 2005, c'est près de la moitié des ménages (48,8%) qui occupent des logements avec un sol en ciment.

En considérant les matériaux qui ont servi à la construction du logement dans son ensemble (mur, sol et toit), les résultats du 3^{ème} Recensement montrent que 34,2% des ménages occupent des logements construits en matériaux essentiellement durables et 46,0% vivent dans des logements construits en matériaux semi-durables.

Par rapport à la nature des matériaux de construction, la transition de l'habitat traditionnel vers la modernité ne semble pas encore être amorcée dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où l'on rencontre plus de la moitié des ménages dans des logements construits en matériaux précaires.

S'agissant du confort de l'habitat, les ménages camerounais ont davantage accès à l'électricité. Dans l'ensemble, un ménage sur deux s'éclaire à l'aide du courant électrique alors qu'en 1987, environ un ménage sur cinq avait accès à ce mode d'éclairage. Toutefois, des disparités importantes existent entre les régions qui peuvent ainsi être classées en quatre groupes. Le premier groupe est constitué des régions où le taux d'accès des ménages à l'électricité se situe encore en deçà du niveau national de 1987 qui était de 22,4%. Il s'agit de l'Extrême-Nord (13,8%) et du Nord (17,9%) Le second groupe concerne les régions où le taux d'accès des ménages à l'électricité se situe entre 20% et 40%. Dans ce groupe se trouve les régions de l'Est (25,3%), de l'Adamaoua (28,7%) et du Nord-Ouest (34,7%). Dans le troisième groupe,

se retrouvent les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud qui ont des taux d'accès des ménages à l'électricité se situant entre 40% et 60%. Le quatrième groupe est constitué des régions du Centre et du littoral pour lesquelles le taux d'accès des ménages à l'électricité se situe au-delà de 60%. Il faut toutefois noter qu'en considérant séparément les villes de Yaoundé et de Douala, seul le reste de la région du Littoral a un taux d'accès des ménages à l'électricité au-dessus de 60%. Hormis Yaoundé, le reste de la région du centre a un taux d'accès des ménages à l'électricité de 45,3%.

L'utilisation des combustibles solides ou biomasse (bois, charbon, copeau ou sciure) reste encore largement répandue. C'est paradoxalement dans les régions sahéliennes du Nord et de l'Extrême-Nord où l'arbre est rare que les ménages utilisent le plus du bois comme source d'énergie pour la cuisson. Cette situation s'expliquerait par le coût relativement élevé du gaz et du pétrole et la non-appropriation par les ménagères des réchauds fonctionnant à l'aide de ces types de combustible. Dans l'ensemble, les combustibles solides sont utilisés dans plus de sept ménages sur dix (71,8%). En dehors des villes de Yaoundé et de Douala, la région qui enregistre le plus faible taux (70,0%) d'utilisation des combustibles solides est celle du Sud-Ouest. Le recours aux énergies fossiles (gaz et pétrole) reste l'apanage des ménages urbains car 29,7% des ménages l'utilisent dans ce milieu contre 2,0% seulement de ménages en milieu rural.

Concernant l'approvisionnement en eau de boisson, les résultats du 3^{ème} Recensement révèlent qu'une frange importante (18,3%) de la population camerounaise vivant dans les ménages ordinaires utilise l'eau de surface. C'est surtout en milieu rural que cette eau est consommée par une proportion importante de la population (31,6%). Dans l'ensemble, 47,3% de la population ont accès à une source d'eau de boisson salubre. L'approvisionnement des populations en eau de boisson salubre reste ainsi un défi majeur dans beaucoup de régions, notamment celles où plus de la moitié des ménages n'ont pas accès à une source d'eau de boisson salubre : l'Est (76,2%), l'Extrême-Nord (72,2%), l'Adamaoua (71,8%), le Nord (70,3%), le Centre sans Yaoundé (68,0%), le Sud (63,4%) et l'ouest (62,8%). C'est ce qui expliquerait le niveau encore préoccupant de la prévalence des maladies liées à l'eau non potable et à un environnement insalubre dans le pays.

Pour ce qui est de conditions d'hygiène et d'assainissement, les données révèlent que la latrine est le type de lieu d'aisance le plus répandu. Toutefois, 7,9% des ménages n'ont pas de lieu d'aisance aménagé et par conséquent, utilisent la nature à cet effet. Ces ménages se retrouvent davantage en milieu rural (15,0%). La défécation dans la nature constitue une menace pour la santé humaine. En considérant la prévalence des maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène, la construction des lieux d'aisance reste ainsi un défi à relever en matière d'habitat.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, en milieu urbain 57,6% des ménages utilisent les bacs publics. En général, c'est dans la broussaille et les alentours de la maison que les ménages jettent leurs ordures ménagères.

Pour ce qui est de la propriété du logement, il se dégage que par rapport à 1987, moins de ménages en 2005 vivent dans des logements dont ils sont propriétaires. En effet, dans l'ensemble, 74% des ménages étaient propriétaires de leur logement en 1987 contre 65% en 2005. C'est en milieu rural que la proportion de ménages occupant des logements dont ils sont propriétaires est importante (84,9%) alors que cette proportion est de 47,0% en milieu urbain. La faible proportion de ménages propriétaires en milieu urbain s'expliquerait par le coût de plus en plus élevé du patrimoine foncier dans les villes. Par conséquent, la proportion de ménages en location est la plus importante en milieu urbain (45,3%) alors que 6,1% seulement des ménages ruraux se trouvent dans ce statut.

En ce qui concerne les sites d'implantation des maisons d'habitation, les données du 3^{ème} Recensement révèlent que beaucoup de ménages vivent dans des habitations construites sur des sites comportant des dangers. Les ménages implantés sur des sites à risque représentent 44,8%.

Concernant le standing des logements, en milieu urbain, près de 50% des ménages vivent dans un logement de bas standing et 29,0% vivent dans des logements de standing moyen. En milieu rural, moins de trois ménages sur dix (28,1%) vivent dans des logements de niveau de standing appréciable. La proportion de ménages habitant des logements de type traditionnel amélioré est de 28,6% dans ce milieu.

Dans l'ensemble, 16,1% des ménages vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. En milieu urbain, la proportion de ménages (16,7%) avec une forte densité d'occupation (plus de 3 personnes par chambre) est légèrement supérieure à celle du milieu rural (15,5%).

La région de l'Extrême-Nord est celle qui enregistre parmi ses ménages une proportion importante de ceux ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre (21,7%). Cette proportion est de 20,4% dans l'Adamaoua, 18,0% dans le Nord, 17,7% à l'Est, 17,1% dans le Nord-ouest, et de 16,2% dans le Sud-Ouest. Dans les autres régions, la proportion des ménages avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre est inférieure à 15%. Ces régions ont relativement de faibles proportions de ménages vivant dans la promiscuité. La région de l'Ouest est celle où la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est la plus faible (8,1%).

Pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, il est nécessaire que les pouvoirs publics continuent à soutenir sa politique de l'habitat en termes de

mesures de facilitation de l'accès aux services sociaux de base. Mais, il est également attendu des populations qu'elles adaptent leur mode d'habitation aux exigences des normes environnementales. Ainsi, serait-il important de :

- poursuivre intensément la politique d'électrification et particulièrement en zone rurale ;
- redynamiser les actions de sensibilisation des populations sur les questions d'hygiène et d'assainissement ;
- poursuivre la politique de construction des points d'eau salubres en milieu rural ;
- renforcer les mesures de contrôle des services du cadastre dans les procédures de construction des maisons d'habitation ;
- encourager l'utilisation par les ménages des combustibles non solides ;
- renforcer l'assainissement des villes et encourager la construction des latrines dans les zones rurales ;
- prendre des mesure interdisant le recours à la nature comme lieu d'aisance ;
- instituer dans toutes les localités du pays les campagnes d'hygiène et de salubrité et prendre des mesures fiscales en matière de salubrité environnementale.

Du fait que l'habitat constitue le support matériel de la société, y investir permet d'améliorer les conditions d'existence de la population. Il s'agit de mettre en œuvre des plans de développements des infrastructures d'usage collectif et d'encourager les ménages à rendre plus viables leurs espaces de vie en vue de construire des établissements humains durables.

EXECUTIVE SUMMARY

Apart from socio-demographic data, data concerning the physical characteristics of dwellings and certain elements of the living environment of the population were collected during the Third General Population and Housing Census. On the whole, housing conditions reflect the living conditions of the population; thus, it is necessary to collect and analyse data relating to them.

An analysis of the Third Census data on housing characteristics and the living environment led to the conclusion that, as concerns the construction of houses, there is an increasing widespread use of modern or durable materials instead of traditional ones. Cement is increasingly being used in the construction of walls and floors. Roofs are increasingly being covered by steel sheets. Thus, the proportion of households in dwellings which have concrete walls, blocks or burnt bricks moved from 7.4% in 1976 to 29.7% in 2005. During the same period, the proportion of households in houses made of steel sheet roofs or tiles increased considerably. This proportion moved from 44.8% in 1976 to 68.9% in 1987, and then to 77.2% in 2005.

In 1976, more than three households out of every four (77.4%) occupied houses with earth floors and one-fifth of households (20.3%) lived in houses with cemented floors. In 2005, almost one out of every two households (48.8%) occupied a house with cemented floors.

Third Census results indicate that 34.2% of households occupy dwellings built with essentially durable materials and 46% of them live in dwellings constructed with durable and precarious materials.

In terms of the nature of construction materials, the transition of houses into the modern period seems not yet to have taken place in the Far North and North Regions, where more than half of the households still occupy dwellings constructed with precarious materials.

Cameroonian households increasingly have access to electricity. On the whole, one out of every two households has access to electricity whereas in 1987, about one out of every five households had access to electricity. However, significant disparities exist among regions. Thus, these regions could be classified under four groups. The first group is made up of the Far North (13.8%) and North (17.9%) Regions, where the access rate of households to electricity is still below the 1987 national level (22.4%). The second group comprises the Adamawa, East and North-West Regions, where the access rate of households to electricity is between 20% and 40%. The third group is made up of the West, South-West and South Regions, where the access rate of households to electricity is between 40% and 60%. The fourth group comprises the Centre and Littoral Regions, where the access rate of households to electricity is above 60%. However, if Yaounde and Douala

are separately taken into consideration, only the Littoral region would have an access rate above 60%. The Centre Region, without Yaounde, has an access rate of 45.3%.

The use of solid fuels or biomass (wood, charcoal, wood shavings or sawdust) is still very widespread. Paradoxically, it is in the Sahelian Regions (North and Far North) - where trees are scarce - that households use wood most as a source of energy and for cooking. On the whole, this type of fuel is used in almost seven out of every ten households (67.4%). The region with the lowest use (66.7%) of wood/ charcoal as fuel is the South-West. The use of fossil fuel (gas and paraffin oil) is still the privilege of urban households since 29.7% of them use it as against only 2% of households in rural areas.

As concerns the supply of drinking water, Third Census results show that a great part (18.3%) of the Cameroonian population living in ordinary households uses surface water. It is especially in rural areas that this water is consumed by a considerable proportion of the population (31.6%). On the whole, 47.3% of the population has access to a source of drinking water. Thus, access to this source remains a major challenge in many regions, especially those in which more than half of their households do not have access to the said source: East (76.2%), Far North (72.2%), Adamawa (71.8%), North (70.3%), the Centre Region without Yaounde (68%), South (63.4%), and West (62.8%). This situation is the cause of the past and present worrisome level of prevalence of water-borne diseases and of an unhealthy environment in the country.

As regards hygiene and sanitation, latrines are the most widely used toilets. However, 7.9% of households do not have constructed toilets; consequently, they evacuate faeces through the open air. These households are increasingly found in rural areas (15%).

Open-air defecation is a threat to human health. The construction of toilets remains necessary if the prevalence of diseases linked to poor hygienic conditions is taken into consideration.

As concerns household waste disposal, it is in urban areas, where dustbins are accessible, that 57.6% of households use them. Generally, households throw their refuse in bushes and in surroundings of houses.

As regards house ownership, as compared to 1987, in 2005, a lesser number of households lived in houses owned by them. Indeed, on the whole, in 1987, 74% of households were owners of the houses in which they lived, as against 65% in 2005. Currently, it is in rural areas that the proportion of households occupying houses owned by them is significant (84.9%) whereas this proportion is 47% in urban areas. In these areas, the low proportion of households which own houses may be due to the current hurdles linked to the increasing cost of landed property in towns. Consequently, the proportion of households that are tenants is greatest in urban areas (45.3%) whereas it is only 6.1% in rural areas.

As concerns the location of dwellings, Third Census data show that many households live in houses built in risky areas: it should be noted that 44.8% of households have their houses in these areas.

In urban areas, almost one out of every two households lives in low-grade houses and 29% of them live in average-grade houses. In the said areas, more than four out of five households live in at least low-grade dwellings.

In rural areas, the highest number of households is found in developed traditional dwellings (28.6%) and less than three out of every ten households (28.1%) live in graded dwellings.

On the whole, 16.1% of households live in houses in which the occupation density is more than three persons per room. In urban areas, the proportion of households (16.7%) with a high occupation density (more than three persons per room) is slightly more than that of rural areas (15.5%).

In order to further improve the living conditions of the population, the powers that be are expected to make more efforts in terms of access to basic social services. Nevertheless, the population is also expected to adapt its dwellings to the exigencies of environmental laws. In this connection, it is necessary to:

- Intensely pursue the electrification policy, especially in rural areas;
- Give a new boost to the sensitization of the population on hygiene and sanitation issues;
- Pursue the policy of construction of drinking water points in rural areas;
- Strengthen the supervision measures of the survey department in terms of the construction procedures of houses;
- Encourage the use of non-solid fuels by households;
- Improve the health conditions in towns and encourage the construction of latrines in rural areas;
- Take measures prohibiting the use of open-air places as toilets;
- Institute hygiene and sanitation campaigns in all localities of the country and take fiscal measures in the domain of environmental sanitation.

Taking cognizance of the fact that dwellings constitute the material framework of the society, investing in them leads to an improvement in the living conditions of the population. In this connection, infrastructural development plans should be implemented and households should be encouraged to further humanize their living environment so as to produce sustainable human establishments.

N.B.....Drinking water = Safe drinking water

SOMMAIRE

PREFACE	i
AVANT-PROPOS	iii
RESUME EXECUTIF	vii
EXECUTIVE SUMMARY	xi
LISTE DES TABLEAUX	xv
LISTE DES GRAPHIQUES	xix
LISTE DES CARTES	xx
SIGLES ET ABREVIATIONS	xxi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS ETHODOLOGIQUES	3
1.1 CONTEXTE	3
1.2 ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	14
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES HABITATIONS	21
2.1 TYPE DE STRUCTURE.....	21
2.2 MATERIAU DE CONSTRUCTION	30
CHAPITRE III : ELEMENTS DU CADRE DE VIE DES MENAGES	47
3.1 MODE D'ECLAIRAGE	47
3.2. SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	54
3.3. TYPE DE LIEU D'AISANCE	66
3.4. NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER DANS LES LOGEMENTS	73
CHAPITRE IV : QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	79
4.1. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	79
4.2. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	83
4.3. COMBUSTIBLES UTILISES POUR LA CUISSON.....	89
4.4. SITE D'IMPLANTATION	94
4.5. VOIE D'ACCES AU DOMICILE	100
4.6. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	101
CHAPITRE V : STANDING ET DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	107
5.1. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON LA DURABILITE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION UTILISES	107
5.2. STANDING DES LOGEMENTS.....	109
5.3. DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	119
CONCLUSION	126
RECOMMANDATIONS	129
BIBLIOGRAPHIE	130
ANNEXES	131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1-	Evolution du nombre de ménages ordinaires de 1976 à 2005.....	5
Tableau 1.2:	Proportion des réponses non déclarés et des réponses valides pour les variables opératoires.....	19
Tableau 2.1 :	Répartition (%) des ménages et de leur population par type de structure selon le milieu de résidence.....	21
Tableau 2.2 :	Evolution de la répartition (%) des ménages par type de structure selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005.....	23
Tableau 2.3:	Répartition (%) des ménages ordinaires par type de structure selon la région	25
Tableau 2.4:	Répartition (%) des ménages ordinaires par type de structure selon le sexe du chef de ménage.....	26
Tableau 2.5:	Répartition (%) des ménages par type de structure selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	26
Tableau 2.6:	Répartition (%) des ménages par type de structure selon le statut matrimonial du chef de ménage.....	27
Tableau 2.7:	Répartition (%) des ménages par type de structure selon taille du ménage	28
Tableau 2.8 :	Répartition (%) des ménages par type de structure selon le statut d'occupation.....	29
Tableau 2.9:	Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau des murs selon le milieu de résidence.....	31
Tableau 2.10 :	Evolution de la répartition des ménages par type de matériau des murs entre 1976 et 2005	33
Tableau 2.11 :	Répartition (%) des ménages par principal matériau des murs du logement selon la région	35
Tableau 2.12:	Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau du toit selon le milieu de résidence.....	37
Tableau 2.13 :	Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du toit selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005.....	39
Tableau 2.14:	Répartition (%) des ménages ordinaires par principal matériau du toit selon la région	40
Tableau 2.15:	Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau du sol selon le milieu de résidence.....	43
Tableau 2.16 :	Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du sol selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005.....	44
Tableau 2.17:	Répartition (%) des ménages par principal matériau du sol selon la région	45
Tableau 3.1 :	Répartition (%) des ménages et de leur population par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence.....	48
Tableau 3.3:	Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon la région	51
Tableau 3.4:	Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon le sexe du Chef de ménage.....	52
Tableau 3.5 :	Répartition (%) de l'ensemble des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage	53
Tableau 3.6 :	Répartition (%) des ménages du milieu urbain et rural par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage	53
Tableau 3.7:	Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	54
Tableau 3.8:	Répartition (%) des ménages et de leur population par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	58
Tableau 3.9 :	Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence en 1976, 1987 et 2005.....	59

Tableau 3.10:	Répartition (%) des ménages ordinaires par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la région.....	63
Tableau 3.11:	Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	65
Tableau 3.12:	Répartition (%) des ménages par salubrité de l'eau de boisson selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du chef de ménage	66
Tableau 3.13:	Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence	68
Tableau 3.14 :	Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance en 1976, 1987 et 2005.....	70
Tableau 3.15:	Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon la région.....	71
Tableau 3.16 :	Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	72
Tableau 3.17 :	Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du chef de ménage	72
Tableau 3.18 :	Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et la tranche d'âges du chef de ménage.....	73
Tableau 3.19 :	Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le milieu de résidence.....	74
Tableau n°3.20 :	Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de chambres du logement.....	74
Tableau 3.21 :	Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le sexe du chef de ménage.....	75
Tableau 3.22 :	Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	76
Tableau 3.23 :	Répartition (%) des ménages (urbain plus rural) par nombre de chambres dans le logement selon la taille du ménage.....	77
Tableau 3.24 :	Répartition (%) des ménages urbains par nombre de chambres selon la taille du ménage.....	77
Tableau 3.25 :	Répartition (%) des ménages ruraux par nombre de chambres selon la taille du ménage.....	78
Tableau 4.1 :	Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	80
Tableau 4.2 :	Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon la région	81
Tableau 4.3 :	Répartition des ménages ordinaires par mode d'évacuation des eaux usées selon le sexe du chef de ménage.....	82
Tableau 4.4 :	Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées	82
Tableau 4.5 :	Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure.....	83
Tableau 4.6 :	Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence.....	86
Tableau 4.7 :	Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région.....	87
Tableau 4.8 :	Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	88
Tableau 4.9 :	Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères.....	88
Tableau 4.10 :	Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le type de structure.....	89
Tableau 4.11 :	Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le milieu de résidence.....	90

Tableau 4.12 :	Répartition (%) des ménages ordinaires par type de combustible utilisé pour la cuisson selon la région	92
Tableau 4.13 :	Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le sexe du chef de ménage	93
Tableau 4.14 :	Répartition (%) des ménages par type de combustible selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	93
Tableau 4.15 :	Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de combustible	94
Tableau 4.16 :	Répartition (%) des ménages par site d'implantation selon le milieu de résidence.....	96
Tableau 4.17 :	Répartition (%) des ménages ordinaires par site d'implantation selon la région	99
Tableau 4.18 :	Répartition (%) des ménages par type de voie d'accès au domicile selon le milieu de résidence	100
Tableau 4.19 :	Répartition (%) des ménages par type de voie d'accès au domicile selon la région	101
Tableau 4.20 :	Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le milieu de résidence	101
Tableau 4.21 :	Répartition (%) des ménages par statut d'occupation du logement selon la région	102
Tableau 4.22 :	Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le sexe du chef de ménage ...	103
Tableau 4.23 :	Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le statut d'occupation	103
Tableau 4.24 :	Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	104
Tableau 4.25 :	Répartition (%) des ménages par situation d'activité du chef de ménage selon le statut d'occupation	105
Tableau 4.26 :	Répartition (%) des ménages par statut matrimonial du chef de ménage selon le statut d'occupation	106
Tableau 5.1 :	Répartition (%) des ménages par nature des matériaux de construction selon la région ...	108
Tableau 5.2 :	Description des différents niveaux de standing du logement.....	111
Tableau 5.3 :	Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence	112
Tableau 5.4 :	Répartition (%) des ménages par standing du logement selon la Région	113
Tableau 5.5 :	Répartition (%) des ménages par type de logement selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	114
Tableau 5.6 :	Répartition (%) des ménages par type de logement selon le milieu et le sexe du chef de ménage.....	115
Tableau 5.7 :	Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	115
Tableau 5.8 :	Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le statut matrimonial du chef de ménage.....	116
Tableau 5.9 :	Répartition des ménages par standing du logement selon la taille du ménage	117
Tableau 5.10 :	Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence et le statut d'occupation	118
Tableau 5.11 :	Répartition (%) des ménages occupant des logements dont la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre selon la région	120
Tableau 5.12 :	Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage.....	121
Tableau 5.13 :	Proportion (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu et le groupe d'âges	121
Tableau 5.14 :	Répartition (%) des ménages par taille selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement	122

Tableau 5.15 :	Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le nombre de chambres.....	122
Tableau 5.16 :	Répartition (%) des ménages par densité d'occupation selon le standing de logement	123
Tableau 5.17 :	Taille moyen des ménages et densité d'occupation par nombre de chambres à coucher selon le milieu de résidence.....	124
Tableau 5.18:	Indice de promiscuité selon le milieu de résidence.....	124
Tableau 5.19:	Indice de promiscuité par région.....	125
Tableau n°1:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le type de structure.....	133
Tableau n°2:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des murs.....	134
Tableau n°3:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des toits.....	135
Tableau n°4:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature du sol	136
Tableau n°6:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le nombre de chambres à coucher dans le logement	138
Tableau n°7:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le statut d'occupation du logement	140
Tableau n°8:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'éclairage	141
Tableau n°9:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'énergie de cuisson.....	142
Tableau n°10:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'approvisionnement en eau	143
Tableau n°11:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des eaux usées	145
Tableau n°12:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des ordures	146
Tableau n°13:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la voie d'accès.....	147
Tableau n°14:	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le site d'implantation	148
Tableau n°15 :	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction.....	150
Tableau n°16 :	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction.....	152
Tableau n°17 :	Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le niveau de promiscuité.....	153
Tableau n°18:	Répartition des ménages ordinaires par type de structure selon le statut matrimonial du chef de ménage	154
Tableau n°19:	Répartition des ménages ordinaires par statut d'occupation selon le statut matrimonial du chef de ménage.....	155
Tableau n°20:	Répartition des ménages ordinaires par type de logement selon le statut matrimonial du chef de ménage	156

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 :	Proportion des ménages par nature des matériaux des murs selon le milieu de résidence .	32
Graphique 2.2 :	Proportion (%) des ménages par nature du matériau de construction des murs selon la région	36
Graphique 2.3 :	Proportion (%) des ménages par nature du matériau du toit la selon région.....	41
Graphique 2.4 :	Répartition (%) des ménages et de leur population par type de matériau du sol selon le milieu de résidence.....	44
Graphique 2.5 :	Répartition (%) des ménages par nature du matériau de construction du sol selon la région	46
Graphique 3.1 :	Distribution des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le mode d'éclairage.....	49
Graphique 3.2 :	Répartition des ménages ordinaires par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	56
Graphique 3.3 :	Taux (%) d'accès des ménages à une source d'approvisionnement en eau de boisson salubre selon la région	62
Graphique 3.4 :	Taux (%) d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	65
Graphique 3.5 :	Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance	67
Graphique 3.6 :	Répartition des ménages ordinaires par qualité du lieu d'aisance selon le milieu de résidence.	69
Graphique 3.7 :	Evolution de la proportion (%) de ménages par nombre de chambres à coucher selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	76
Graphique 4.1 :	Proportion des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson selon la région .	92
Graphique 5.1 :	Répartition (%) des ménages par nature des matériaux de construction selon le milieu de résidence.....	108
Graphique 5.2 :	Répartition des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu.....	119

LISTE DES CARTES

Carte 2.1:	Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durales	36
Carte 2.2:	Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec un toit construit en matériau durales	42
Carte 3.1:	Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages ayant accès à l'électricité....	50
Carte 3.2:	Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau salubre	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

ALUCAM:	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
BUCREP:	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
BIP:	Budget d'Investissement Public
CAMSUCO:	Cameroon Sugar Company
CDC:	Cameroon Development Corporation
CDE :	Camerounaise Des Eaux
CFC :	Crédit Foncier du Cameroun
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
ENSP :	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
ENSTP :	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
HYSACAM :	Hygiène et Salubrité du Cameroun
IFORD :	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS :	Institut National de la Statistique
MAETUR :	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MIPROMALO :	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
ONG :	organisation Non Gouvernementale
REGIFERCAM :	Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAU :	schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SIC :	Société Immobilière du Cameroun
SNEC :	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNI:	Société Nationale d'Investissement
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SOCAPALM:	Société Camerounaise des Palmeraies
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
WC:	Water Closet

INTRODUCTION

De nombreuses études ont montré qu'il existe un lien étroit entre la qualité de vie des populations et les caractéristiques de leur logement. L'amélioration des conditions de vie peut être appréciée à partir des éléments de confort et de commodité disponibles dans le logement ainsi que la qualité des matériaux utilisés pour la construction de ce logement. Les comportements des membres d'un ménage sont aussi influencés par les caractéristiques de l'habitat. C'est pour cette raison que les recensements et les enquêtes sociodémographiques intègrent généralement dans leur questionnaire un volet relatif à la collecte de données sur l'habitat.

Tout comme les deux premiers recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés au Cameroun (en 1976 et en 1987), le 3^{ème} Recensement a permis de recueillir, en plus des informations démographiques et socio économiques individuelles, des données concernant les caractéristiques physiques des logements et certains éléments du cadre de vie des populations. Pour chaque ménage, des informations sur la nature des matériaux de construction des murs, du toit et du sol, la nature du site d'implantation et le type de voie d'accès au domicile, ont été enregistrées. Le type de lieu d'aisance, le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le mode d'éclairage, le mode d'évacuation des ordures ménagères et le mode d'évacuation des eaux usées sont également des informations qui ont été collectées.

En effet, une des préoccupations du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat portait sur la connaissance des conditions d'habitation. C'est pour cette raison que deux objectifs spécifiques de cette opération ont été explicitement exprimés dans ce sens à savoir :

- *déterminer les caractéristiques de l'habitat ;*
- *déterminer les éléments du cadre de vie de la population.*

Ce thème d'analyse qui porte sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie des populations vise à répondre aux préoccupations sous-jacentes à ces deux objectifs.

Après la présentation du contexte et de la méthodologie qui constitue le chapitre 1, l'analyse va se développer autour des chapitres suivants :

- chapitre 2 : caractéristiques physiques des habitations ;
- chapitre 3 : Eléments du cadre de vie des ménages ;
- chapitre 4 : Questions environnementales et statut d'occupation des logements;
- chapitre 5 : Standing et densité d'occupation des logements.

Chaque aspect de l'analyse s'appuie sur l'exploitation des données du 3^{ème} Recensement relatives à l'habitat tout en les mettant en relation avec les questions de développement économique et social. Le milieu de résidence, la région sont les deux variables de différenciation spatiale. L'analyse différentielle des caractéristiques de l'habitat est faite suivant le profil sociodémographique du ménage.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS ETHODOLOGIQUES

Ce chapitre présente le contexte qui a caractérisé l'évolution de la situation de l'habitat au Cameroun ainsi que la problématique qui s'est développée autour des questions liées au logement. Les aspects techniques relatifs à la collecte des informations sur l'habitat lors du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat seront également abordés. En outre, quelques concepts en rapport avec la thématique de l'habitat seront définis.

1.1 CONTEXTE

1.1.1 Habitat et développement dans le contexte international

Etre logé est un Droit fondamental pour l'Homme. Il a besoin d'être protégé contre les intempéries, d'être en sécurité et de disposer d'un cadre privé pour ses activités domestiques. L'ensemble des logements constituent ainsi, le support matériel de la société tout entière. Avoir d'un cadre d'habitation suffisamment vaste et confortable favorise :

- l'équilibre familial et social qui repose sur la possibilité que chaque ménage offre à ses membres, un cadre sécurisé qui leur permet de bien mener leurs activités domestiques ;
- la bonne santé physique et mentale des individus qui est conditionnée par les éléments de confort et de commodité des logements.

La politique en matière d'habitat est donc d'une grande importance si l'on veut que la famille remplisse efficacement son rôle dans l'équilibre social. Tous les pays sont pour cela, préoccupés par la question du logement. Toutefois, le problème se pose à des degrés divers et selon le niveau de développement de chaque pays.

En 1976, la communauté internationale, lors de la première conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver au Canada, observait que l'une des difficultés majeures des populations étaient le manque d'habitations convenables et accessibles pour tous. A la deuxième conférence internationale sur l'habitat tenue 20 ans après à Istanbul en 1996, l'accès de tous à un logement convenable a été retenu comme principal défi en matière de développement des établissements humains. Au cours de cette deuxième conférence, un programme¹ pour l'habitat, articulé autour de deux principaux axes, avait été adopté à savoir :

¹ Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat ; CNUEH (habitat II) Istanbul, Turquie, 3-14 juin 1996

- *un logement adéquat pour tous;*
- *des établissements humains durables.*

Autour du premier axe, transparaissent les problèmes liés à la crise de logement observée de par le monde avec comme corollaire l'accroissement du nombre des « mal logés » et des « sans logis ». Le second axe quant à lui soulève grosso modo, les préoccupations environnementales liées au problème de développement anarchique de l'habitat, au mépris des normes cadastrales et les comportements qui se développent au sein des ménages, sans égard aux risques environnementaux.

Si le problème de l'habitat se pose à l'échelle mondiale, il est ressenti avec plus d'acuité dans les pays sous-développés où, plusieurs ménages vivent encore dans des logements caractérisés par une précarité déconcertante et parfois inhumaine. La prolifération de ce type d'habitat interpelle les Etats à mettre en place des politiques publiques de logement. Il s'agit pour les pouvoirs publics de participer à la production de maisons d'habitation, de promouvoir le développement du secteur de la construction et surtout de réguler efficacement l'ensemble des activités qui contribuent à assurer aux populations des logements décents et dignes.

1.1.2 Contexte national de la politique en matière d'habitat

Au Cameroun, la politique en matière d'habitat a été fortement influencée par le contexte démographique, économique, institutionnel et juridique.

1.1.2.1- Contexte démographique

La population du Cameroun est passée respectivement de 7 663 246 habitants en 1976 à 10 493 655 habitants en 1987 puis à 17 463 836 habitants en 2005. Le taux d'accroissement moyen intercensitaire se situe ainsi à 2,9% pour la période 1976-1987 et à 2,8% pour celle de 1987-2005. Les données démographiques sont indispensables pour estimer et projeter les besoins en logements, notamment dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'habitat.

Au Cameroun, le nombre total de ménages ordinaires est passé de 1 371 352 en 1976 à 2 098 730 en 1987. En 2005, 3 391 817 ménages ordinaires ont été dénombrés. Le poids des ménages du milieu rural régresse continuellement au profit du milieu rural. En 1976, sept ménages sur dix (71,6%), se retrouvaient en milieu rural et en 2005, c'est moins de cinq ménages sur dix (47,6%) qui appartiennent à ce milieu.

Tableau 1.1- Evolution du nombre de ménages ordinaires de 1976 à 2005

Milieu	2005		1987		1976	
	Ménage	Poids (%)	Ménage	Poids (%)	Ménages	Poids (%)
Urbain	1 777 566	52,4	732 457	34,9	389 778	28,4
Rural	1614251	47,6	1 366 273	65,1	981 574	71,6
Ensemble	3 391 817	100,0	2 098 730	100,0	1 371 352	100,0

Source: 1^{er} RGPH, 1976 ; 2^{ème} RGPH, 1987 ; 3^{ème} RGPH, 2005

Avec une taille moyenne des ménages qui est restée relativement stable (5,2 en 1976 et en 1987 ; 5,1 en 2005), la pression en matière de construction de logement pour les ménages se trouvent alors accentuée du fait de l'évolution démographique. Le problème se pose plus en milieu urbain où les conditions d'accès au logement sont plus difficiles qu'en milieu rural. Comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Cameroun connaît une urbanisation rapide. Depuis son indépendance en 1960, plusieurs centres urbains ont vu le jour au Cameroun. Le nombre d'agglomérations ayant au moins 5000 habitants a rapidement évolué, passant de 195 en 1976 à 208 en 1987 puis à 312 en 2005. La proportion de la population urbaine est passée de 28,5 % en 1976 à 37 % en 1987 pour atteindre 48,8 % en 2005. Ce dynamisme urbain implique ainsi une forte demande de logements dans les villes.

1.1.2.2- Contexte économique

Sur le plan économique, depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 1986, l'économie du Cameroun a été caractérisée par une croissance soutenue du Produit Intérieur Brut (PIB) avec des taux moyens compris entre 3 et 5 % par an en termes réels. A partir de 1979, l'exploitation du pétrole et l'augmentation de la production agricole dans un environnement international propice, contribuent à accélérer la croissance économique réelle qui atteint un taux de l'ordre de 7% en 1985/1986.

Malgré ce rythme de croissance élevé et une relative embellie financière, l'économie camerounaise présente des signes de vulnérabilité au milieu des années 80. Les prémices de la sévère crise économique se font ressentir dès 1987. Dès lors, l'on a assisté jusqu'en 1994 à une situation de récession économique avec des taux de croissance négatifs de l'ordre de -3 à -4 %. La mise en œuvre du sixième plan quinquennal (1986-1991) sera abandonnée en cours de chemin et à partir de 1989, l'Etat va s'engager dans des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) fondés sur la planification annuelle des investissements et la stabilisation des finances publiques.

Ce nouveau contexte de gestion du développement accorde la priorité au rétablissement des grands équilibres macro-économiques et à la stabilisation des finances publiques au détriment des politiques publiques en réponse aux problèmes de moyen et long termes des secteurs sociaux de base. L'ensemble des mesures d'ajustement qui n'avaient pas suffisamment pris en compte la dimension sociale a entraîné une dégradation très accentuée des conditions de vie des populations.

En dépit de la reprise de la croissance amorcée depuis l'exercice budgétaire 1994/1995 avec un relèvement du taux de croissance réelle au dessus de 3% depuis 1995, les effets néfastes de la crise économique persistent et se manifestent par le sous-emploi et le chômage. La panoplie des mesures de réformes, n'ont pas encore profondément amélioré les performances économiques du pays. La faible productivité qui caractérise l'ensemble de l'appareil de production, les multiples problèmes de gouvernance tant au niveau étatique que des entreprises, l'insuffisance des infrastructures sont autant de facteurs qui limitent la restauration de l'embellie économique.

Les résultats positifs enregistrés dans les efforts de réduction de la pauvreté à la fin de la décennie 90, avec une baisse de 13 points du niveau de pauvreté monétaire qui est passé de 53,3% à 40,2% entre 1996 et 2001, ne se sont pas poursuivies jusqu'en 2005. En effet, ce taux est resté à 39,9%, en décalage de l'objectif de 37% retenu par le Gouvernement dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). En dépit de cette baisse de l'incidence de la pauvreté, le nombre absolu des pauvres n'a cessé d'augmenter en raison du taux de croissance de la population qui en 2005, se situe actuellement à 2,8% par an.

1.1.2.3- Cadre institutionnel de soutien à la politique nationale de l'habitat

Le contexte institutionnel relatif à la question de l'habitat est tributaire du contexte économique. La forte croissance économique enregistrée entre 1960 et 1986 était particulièrement favorable pour que l'Etat prenne des initiatives en matière de développement de l'habitat et d'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, dès 1960, les problèmes de logement se posaient déjà avec acuité dans les villes du fait de la forte croissance démographique urbaine, alimentée par le phénomène d'exode rural. Au cours de cette période, les interventions de l'Etat étaient guidées par les plans quinquennaux de développement économique et social. Les deux premiers plans quinquennaux réalisés de 1961 à 1971, n'avaient pratiquement pas intégré le développement de l'habitat comme problème prioritaire à résoudre. Ceci se traduira sur le plan institutionnel par le fait que jusqu'en 1976, la Société Immobilière du Cameroun (SIC) créée en 1952 par des intérêts privés français, était le seul opérateur dans le secteur du logement. En effet, avant l'indépendance du pays, l'administration de tutelle s'était déjà investie dans le domaine de l'habitat à travers la création et la construction de camps réservés au logement des fonctionnaires. Vers la fin des années 1960, le Ministère en charge des questions d'habitat initie quelques opérations pilotes de construction de bâtiments publics en terre en zone rurale et procède à la vulgarisation de ce matériau par la mise à disposition de presses à brique.

C'est à partir de 1976 que l'Etat va étoffer le cadre institutionnel pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Vancouver (habitat-I). La

Direction de l'Habitat a été mise en place au sein du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ainsi que la Direction des Domaines. En plus, des organismes spécialisés de financement de l'habitat, de production de logements sociaux et d'aménagement de parcelles ont été créés. Ainsi, seront mis en place par le gouvernement un certain nombre d'instruments de politique en matière d'habitat. Le dispositif institutionnel a par conséquent, été conforté avec la création des structures suivantes :

- la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR), organisme chargé de la création des espaces lotis et viabilisés pour soutenir l'offre foncière destinée à la construction des maisons d'habitation;
- le Crédit Foncier du Cameroun (CFC), structure bancaire de financement des opérations d'habitat à caractère social, créé et organisé par décret n°77/140 du 13 mai 1977. Les activités de cette structure ont effectivement démarré au cours de l'exercice 1978/1979.
- la Cellule de l'Urbanisme créée au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat pour la confection des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) des grandes villes ;
- la Société Immobilière du Cameroun (SIC) créée en 1952 par des ressortissants français. Cette société va être réorganisée en 1978 pour permettre que l'Etat prenne des parts à son capital. La restructuration de la SIC donnait à cette société la vocation de devenir le principal promoteur immobilier institutionnel dont la mission prioritaire serait de réaliser tout projet et toute opération en matière d'habitat social ;
- la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) qui a été créée par décret n°90/1353 du 18 septembre 1990 au plus profond de la crise économique. Le rôle assigné à cette structure est d'étudier et de développer des techniques de construction en matériaux locaux en vue d'améliorer et d'adapter les besoins d'habitat au Cameroun à l'environnement et à l'écosystème local.

Ce dispositif institutionnel est soutenu par la création de deux grandes écoles qui intègrent dans leurs programmes, la formation des ingénieurs dans le domaine du Génie Civil. Il s'agit notamment de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) qui forme les ingénieurs de conception et l'Ecole Nationale Supérieure de Travaux Publics (ENSTP) qui forme les ingénieurs des travaux publics, avec une annexe à Buea pour la formation des techniciens de travaux publics.

1.1.2.4- Dispositif juridique et réglementaire dans le domaine de l'habitat

Sur le plan juridique et réglementaire, jusqu'en 1976, quelques ordonnances sont prises pour promouvoir spécifiquement le développement de l'habitat. Il s'agit notamment des textes élaborés pour réglementer le régime foncier et domanial du pays. Dans ce cadre on peut relever :

- L'ordonnance n°74/01 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier ;
- L'ordonnance n°74/02 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial ;
- L'ordonnance n°74/03 du 6 juillet 1974 relative à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.

Ce cadre juridique et réglementaire qui n'aborde que de manière sommaire l'ensemble de questions relatives à l'habitat, n'a pas empêché que les étendues de terres qui font partie d'une propriété privée ou publique soient occupées par des particuliers. Ce genre d'occupation s'opère le plus souvent avec la participation des propriétaires autochtones expropriés.

Le dispositif juridique et réglementaire sera dans la décennie 1976-1986, enrichi par plusieurs autres textes parmi lesquels :

- le décret n°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier ;
- La loi n°77/10 du 13 juillet 1977 instituant au bénéfice du CFC, d'une un taxe dénommée « contribution CFC » prélevée à la fois sur les salaires des travailleurs à hauteur de 1% et des employeurs, à l'exception de l'Etat, à hauteur de 2,5% de la masse salariale versée.
- la loi n°80/022 du 14 juillet 1980 portant répression des atteintes à la propriété foncière et domaniale ;
- Le décret n°83/609 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'obtention du titre de propriété dans le cadre de la copropriété des immeubles bâtis ;
- le décret n°84/311 du 22 mai 1984 fixant les modalités d'application de la loi n°80/022 du 14 juillet 1980 ;
- le décret n°85/006 de juillet 1985 portant organisation de la profession du promoteur immobilier.

Le cadre juridique ainsi étoffé, stimulera le développement du secteur de l'habitat. Jusqu'en 1987 l'offre de logements sera intense et soutenue. L'avènement de la crise économique en 1987 a entraîné un ralentissement, voire une stagnation des efforts du gouvernement dans la construction de logements. Toutefois, sa politique en matière d'habitat sera poursuivie à travers la réglementation du secteur. Certains textes viendront compléter les aspects relatifs à l'organisation et à la régulation des activités du secteur habitat. Parmi ces textes réglementaires, il y a :

- la loi n°90/041 du 10 août 1990 définit le statut des architectes et fixe le cadre de l'exercice de leur profession ;
- la loi n°90/039 du 10 août 1990 régit la profession de géomètre,
- la loi n°97/003 du 10 janvier 1997 relative à la promotion immobilière.

Le cadre juridique et réglementaire mis en place vise dans son ensemble à promouvoir une politique plus adaptée pour l'encadrement de la production publique et surtout privée de logements.

1.1.2.5- Bilan de la politique nationale en matière d'habitat

Grâce aux instruments institutionnels et juridiques mis en place, l'Etat a largement au cours de la période de forte croissance économique, contribué à densifier l'offre de logements. Des cités ont été construites et des terrains lotis ont été créés et mis à la disposition des populations dans certaines grandes villes pour l'autoproduction de logements. La SIC a construit dans plusieurs villes du pays, d'importants parcs de logements de divers standings.

Le constant accroissement démographique et l'accélération rapide de l'urbanisation, vont entraîner l'accroissement de la demande de logement, l'offre en quantité et en qualité de maisons d'habitation n'a pas suivi ces évolutions.

Le secteur privé qui devait apporter son appui aux actions de l'Etat n'a pas pu non plus, répondre de manière efficiente à la demande de logements pour les ménages des classes moyennes et pauvres. Les opérateurs privés ont eux aussi, subi les conséquences de la crise. Certains ont abandonné les activités qu'ils développaient dans le domaine du logement.

Il faut relever que plusieurs sociétés industrielles et agro-industrielles ont mis en place un important parc de logements pour les besoins de leurs employés. Il s'agit par exemple de : ALUCAM, SOCAPALM, CDC, PAMOL, CAMSUCO, HEVECAM, ex CELLUCAM, etc. Certaines sociétés parapubliques du secteur tertiaire comme la CNPS, la SNI et l'ex-REGIFERCAM ont aussi construit des logements pour leurs

employés. Certaines collectivités territoriales ont également investi dans le domaine de la production du logement.

Avec la reprise de la croissance économique vers 1997, le secteur de la construction s'est relevé mais l'essentiel de la production de logements est cependant resté concentré sur l'autopromotion individuelle. Les grandes entreprises de la production de logements demeurent encore rares.

En milieu urbain, beaucoup de logements ont ainsi été construits par les ménages sans titre foncier ni permis de bâtir avec le risque de se voir expulser pour motif de démolition. Le recensement de la population et de l'habitat de 1987 avait déjà révélé que 23% seulement des propriétaires urbains occupant leur logement, disposaient d'un titre foncier et en termes de permis de bâtir, cette proportion devrait être davantage plus faible. Ceci traduit les conditions précaires dans lesquelles sont réalisés ces investissements privés ainsi que leurs limites au plan quantitatif et surtout qualitatif.

1.1.2.6- Diversité géographique et caractéristiques de l'habitat au Cameroun

Toutes les études effectuées sur le Cameroun s'accordent à relever la diversité de sa nature : L'ensemble constitue une très grande variété de domaines biogéographiques, si bien qu'on a pu parler d'une Afrique en miniature (Wikipedia 2010). En observant la nature au Cameroun, des contrastes qui mettent en évidence aussi bien sa générosité dans certains endroits que son hostilité dans d'autres, peuvent être relevés, affectant ainsi le mode habitation des populations environnantes.

Sur le plan physique, quatre grands ensembles composent en effet le relief du Pays :

- Les basses terres du Nord notamment la plaine du Diamaré dont le prolongement atteint le Tchad et les Yaérés qui sont des plaines inondables. Leur monotonie est perturbée par des glacis résiduels, témoins d'une importante activité tectonique ancienne. Mais le fait le plus marquant dans cette région est la présence de l'imposant massif pierreux des Mandara qui culmine à environ 1450 mètres d'altitude, et qui fait partie intégrante de la dorsale camerounaise. La cuvette de la Bénoué vient clore cette continuité en butant sur le plateau de l'Adamaoua.
- La dorsale camerounaise dont les éléments constitutifs sont outre, les Monts Mandara et l'Adamaoua, les hauts plateaux de l'ouest (Bamiléké, Bamoun et autres Grassfield) bordés d'un chapelet de sommets dont les plus imposants sont les monts Oku, Bamboutos et Manengouba

- Le plateau sud Camerounais qui recouvre toute la partie au sud du plateau de l'Adamaoua avec une altitude moyenne variant entre 650 et 900 mètres
- Les plaines côtières, qui s'étirent le long de la frontière nigériane au nord-ouest (cuvette de Mamfé), se rétrécissent aux abords du Mont Cameroun, s'évasent dans le bassin sédimentaire de Douala, et se prolongent en un mince cordon jusqu'à la frontière de la Guinée Equatoriale

Outre les affleurements de gneiss et de granite qui pavoisent les régions, dans lesquels des prélèvements sont faits pour les travaux domestiques, les sols meubles (argileux et sableux), constituent un réservoir inépuisable de matériaux locaux, alternatifs pour la construction chez les peuplades autochtones.

Le climat équatorial particulièrement pluvieux au sud du pays a favorisé le développement d'une végétation luxuriante. Plusieurs essences non ligneuses telles que le raphia les bambous, les rotins, etc., rencontrées dans cette partie du pays sont d'excellents matériaux utilisés dans les constructions de logement. Le climat tropical sec de la partie septentrionale qui ne peut développer qu'une maigre végétation, ne laisse guère de choix que la paille ou les tiges de mil comme matériaux traditionnels, dont les populations de cette partie du pays se contentent pour construire les toits de leur maison.

1.1.2.7- *L'habitat traditionnel camerounais : reflet des conditions naturelles et de la culture des peuples.*

En parcourant le pays dans ses quatre coins, une diversité frappante des habitudes culturelles est certainement le fait le plus caractéristique des sociétés traditionnelles. En effet comme partout dans le monde, chaque peuple habitant le Cameroun, en s'adaptant à la fois au climat et à la végétation, a laissé éclore son génie pour se bâtir le type de logement qui sied le mieux à son environnement immédiat.

Dans le Nord, domaine du climat soudano-sahélien, la case en terre coiffée d'un toit de chaume est l'habitation caractéristique de la zone rurale. La terre et la paille aident en effet à combattre la chaleur notamment pendant les journées de chaleur torride. Deux autres types sont très remarquables : la case mousgoum qui se présente en un seul tenant entièrement en terre de la base au sommet et la case en pierres des populations des Monts Mandara. Il faut dire que les peuples de cette région du pays sont des organisations regroupées autour de puissantes chefferies dont les plus visibles sont les lamidats.

Dans le sud, la terre battue, les nattes de raphia et les bambous sont les matériaux traditionnellement utilisés par les bantous, même si par endroit le bois est sollicité pour la charpente et l'ossature des cases. Mais l'habitat typique de la forêt est celui des pygmées, constitué de branchages assemblés et recouverts par des feuilles d'arbres.

Les hautes terres de l'ouest et les grassfields en général, sont le domaine de grandes chefferies multiséculaires dont la réputation dépasse les frontières nationales. L'organisation traditionnelle dans cette partie du pays est bâtie autour des notabilités dont les concessions sont caractérisées par des cases en terre, coiffées de chaume et ornées de sculptures retraçant l'histoire de chaque royaume.

Le littoral camerounais est le domaine des cases sur pilotis bâties dans la mangrove, et des cases en bois éclaté (carabot) dont la résistance à l'humidité semble être l'une des motivations qui ont poussé « les peuples de l'eau » à opter pour ce type de construction. Mais l'explication la plus plausible est que le carabot est une excellente alternative à la terre battue utilisées par les peuples de l'hinterland. En effet le sol sableux du littoral ne se prête pas aisément à la construction des murs en terre.

L'habitat traditionnel, caractéristique des zones rurales, est très souvent transportée en ville. Le paysage immobilier des capitales régionales voire des métropoles s'en trouve parfois marqué.

Toutefois, on observe aujourd'hui dans les villages camerounais, une mutation progressive de l'habitat construit en matériau traditionnel et rudimentaire vers l'habitat construit en matériaux modernes et durables. Les matériaux typiquement traditionnels sont davantage remplacés par des matériaux modernes (mur en parpaings, toit en tôles, sol en ciment).

1.1.2.8- Défis actuels en matière d'habitat au Cameroun

Actuellement, le problème de l'habitat est très préoccupant surtout dans les villes où l'exode rural a déversé une masse importante de personnes à loger. Ce flux de populations en direction des villes a créé une couche de population urbaine qui, faute d'emploi ou à cause de faible revenu, est contrainte de vivre dans des "zones d'habitation marginales".

Face à l'insuffisance de l'offre de logements conjuguée au faible revenu des citadins issus de l'exode rural, l'habitat spontané prolifère dans les différentes villes du pays. Il s'agit d'habitations érigées sur des sites non viabilisés dans des quartiers périphériques de la ville. L'espace urbain se trouve ainsi occupé de manière anarchique, sans contrôle des services du cadastre. Cette situation entraîne un véritable problème d'aménagement urbain dans les grandes villes du pays.

Généralement, ces habitations spontanées sont implantées dans des zones marécageuses, sur les flancs de collines, dans des périmètres interdits ou autres sites non appropriés.

Les quartiers spontanés sont caractérisés par la qualité médiocre de leur habitat. Les logements dans ces quartiers sont construits avec des matériaux provenant de tout bord. La conséquence du développement de ces habitats spontanés et mal intégrés dans les schémas d'urbanisme est la création de quartiers où l'extension des infrastructures de services de base (réseau d'adduction d'eau, d'électricité, de voirie) se réalisent dans l'informel et en dehors des normes. Les démolitions d'habitations et les opérations de déguerpissement de population observées dans les principales villes aujourd'hui sont révélatrices de ce fléau social.

En milieu rural, l'habitat est en harmonie avec la nature qui fournit l'essentiel des matériaux de construction (terre pour la construction des murs, paille, chaume pour le toit et les branchages pour diverses parties de la construction). L'habitat est, de ce fait, un élément du système de gestion et d'exploitation de l'environnement. Dans les sociétés rurales camerounaises, l'habitat porte ainsi la marque de l'organisation sociale, du mode de vie et même du mode de production des populations.

L'habitat rural diffère ainsi selon les grandes zones écologiques car il doit être adapté aux conditions climatiques, à la végétation et au relief. Le problème d'habitat se pose ici en termes de précarité des matériaux de construction. En effet, le niveau de revenu des ménages ruraux ne leur permet généralement pas d'acquérir facilement les matériaux de construction modernes et durables. Les logements sont donc construits à partir du matériau rudimentaire prélevé dans la nature. Ceci explique pourquoi l'habitat traditionnel reflète les caractéristiques des grandes zones écologiques.

1.1.2.9- *Habitat et services sociaux de base*

Sur le plan de l'accès des ménages aux infrastructures de services sociaux de base, l'écart est encore assez grand entre le milieu urbain et le milieu rural. L'accès à l'électricité et à l'eau courante reste très faible en milieu rural. La proportion des ménages ruraux qui avaient accès à l'électricité était seulement de 4% en 1976 contre 19% pour les ménages urbains. En 1987 ces proportions étaient respectivement de 5% et 22%. Beaucoup de ménages en milieu rural s'éclairent avec la lampe tempête ou avec le feu de bois. Ceux qui en 1987 disposaient de l'eau courante à l'intérieur ou dans la cour de leur maison représentaient 2,% en milieu rural alors qu'en milieu urbain, cette proportion était de 25%.

L'accès à l'eau potable représente encore un problème en campagne et même en milieu urbain. En 2001, la deuxième enquête auprès des ménages (ECAM 2) révélait qu'un

ménage sur deux consommait une eau provenant d'une rivière, d'un marigot ou d'un puits. Pour résoudre le problème dans le secteur rural, le gouvernement, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé ont consenti des efforts dans le cadre des programmes d'hydraulique rurale. Ces programmes ont permis à certaines communautés villageoises de bénéficier de forages ou de puits et d'aménagement de sources.

L'assainissement et notamment l'évacuation des excréments humains constitue, avec l'approvisionnement en eau, un problème de santé publique. La persistance des maladies hydriques qui sévissent de manière endémique ou épidémique (choléra, diarrhée, typhoïde, dysenterie...) en est la conséquence.

Certains problèmes environnementaux sont causés par le comportement des populations. Il s'agit par exemple de l'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisson des aliments. Dans les régions sahéniennes du nord, la coupe du bois pour répondre au besoin en énergie est la principale cause de désertification. Beaucoup de ménages utilisent le bois ou le charbon comme source d'énergie pour la cuisson des aliments.

Dans les villes, les ménages ne font pas toujours bon usage des infrastructures et du réseau d'assainissement malgré leur disponibilité. Les ordures ménagères sont parfois déversées dans les rigoles ou dans les drains naturels, créant des perturbations dans drainage des eaux.

De manière générale il faut reconnaître que l'absence de schémas directeurs d'aménagement des villes et la non-application des schémas existants sont entre autres, causes des problèmes d'habitat en milieu urbain. Il faut cependant relever que des initiatives allant dans le sens de l'amélioration du cadre de vie urbain sont prises pour résoudre ces problèmes qui auraient pu être évités si les normes de gestion et d'occupation de l'espace avaient été rigoureusement respectées.

1.2 ASPECTS METHODOLOGIQUES

Dans le cadre du 3^{ème} RGPH, deux types de données ont été collectés sur l'habitat. Les données communautaires recueillies pendant la phase cartographique. Ces données appréhendent les problèmes de l'habitat à l'échelle de la ville, du village, du quartier, de la localité ou du bloc.

Pendant le dénombrement, les informations relatives aux caractéristiques des habitations des ménages ordinaires et leur environnement immédiat ont été enregistrées dans les questionnaires ménages ordinaires.

L'analyse qui sera faite dans le cadre de ce travail est essentiellement fondée sur l'exploitation des données contenues dans les questionnaires ménages ordinaires qui

sont les seuls à comporter des informations sur des caractéristiques de l'habitat. Ces données ne portent pas sur l'ensemble des bâtiments, mais sur les seuls locaux occupés à des fins de logement par les ménages ordinaires au moment du dénombrement. La méthodologie d'analyse utilisée consiste à ;

- comparer la situation de chaque caractéristique de l'habitat aux différents recensements (1976, 1987, 2005);
- décrire la variation des caractéristiques de l'habitat selon le milieu de résidence et la région² ;
- ressortir les variations des caractéristiques de l'habitat selon le profil sociodémographique du chef de ménage et selon les caractéristiques du ménage.

1.2.1 Objectifs

L'objectif général poursuivi à travers l'analyse de ce thème est de contribuer à l'amélioration du bien-être des populations par une identification de leurs besoins en matière d'habitation.

De manière spécifique, l'analyse vise les objectifs suivants :

- présenter et décrire les caractéristiques physiques des unités d'habitation au Cameroun ;
- décrire le cadre de vie des populations et présenter les indicateurs pouvant ressortir clairement les besoins des ménages en matière de logement;
- mettre à la disposition des décideurs les informations appropriées leur permettant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes en matière de logements.

1.2.2 Définition des concepts

Logement : ce terme désigne un local distinct ou un ensemble de locaux pouvant servir d'habitation à un ménage.

Ménage ordinaire : au sens du 3^{ème} Recensement, un ménage ordinaire est une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leur repas en commun et subvenant

² Pour le Centre et le littoral, les métropoles de Yaoundé et de Douala seront distinguées du reste de la région.

ensemble, à leurs autres besoins essentiels. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne qui est appelée chef de Ménage.

C'est cette définition qui est retenue dans le cadre de l'analyse et sauf indication contraire, le concept de ménage sans autre précision sera compris comme ménage ordinaire.

Unité d'habitation : Au sens du 3^{ème} RGPH, une unité d'habitation signifie tout ensemble de locaux utilisés par un ménage ordinaire pour son logement. Ces locaux peuvent se situer dans un bâtiment unique, dans une partie d'un bâtiment ou dans un ensemble de bâtiments proches les uns des autres. Sous cet angle, toutes les personnes vivant dans une unité d'habitation sont membres du même ménage ordinaire. Les locaux abritant les ménages collectifs et les ménages nomades ne sont pas pris en compte du fait que des informations n'ont pas été recueillies sur leurs caractéristiques.

Concession : La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture. Dans la concession, habitent un ou plusieurs ménages. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de locaux d'habitation clôturé et en dehors de cette clôture peut exister un ou plusieurs autres locaux d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'unité d'habitation qui se trouve dans l'enceinte de la clôture. Le saré est une forme de concession.

Structure : La structure désigne, au sens du 3^{ème} Recensement, un bâtiment, ou un groupe de bâtiments séparés et isolés dans l'espace et abritant une personne, un groupe de personnes ou plusieurs groupes de personnes. Cinq types de structures ont été spécifiés :

- 1- la maison isolée qui est une maison qui n'est jointe à aucune autre construction ;
- 2- la maison à plusieurs logements qui est une maison d'un seul tenant, divisée en plusieurs unités d'habitation indépendantes et situées au même niveau ;
- 3- la villa moderne qui est une maison isolée en matériaux définitifs vaste et comportant certaines dispositions de standing (barrière, piscine, jardin) ;
- 4- l'immeuble à plusieurs appartements qui est un bâtiment à plusieurs niveaux, et divisé en appartements ;
- 5- la concession/saré qui est définie comme un ensemble de bâtiments ou de constructions constituant une ou plusieurs unités d'habitation.

Dans cette définition, le terme bâtiment doit être compris comme une construction utilisée comme local d'habitation, quelle que soit la nature des matériaux utilisés.

Type de construction : le type de construction désigne la nature des matériaux utilisés pour construire le logement dans son ensemble. Dans le cadre de ce travail, ce concept se rapporte à une variable construite à partir de la combinaison des matériaux des murs, du toit et du sol. Ainsi trois types de constructions ont été distingués, à savoir les constructions en matériaux durables, les constructions en matériaux semi durables et les constructions en matériaux précaires.

Cadre de vie : Ce concept désigne ici l'environnement et l'espace sur lequel est établie une unité d'habitation et où vivent de manière intime les membres d'un ménage.

Habitat : selon le Petit Larousse, l'habitat est défini comme l'ensemble des conditions et des faits relatifs à l'habitation, au logement. L'habitat désignera l'espace bâti et aménagé destiné à servir de cadre d'habitation. C'est l'aspect viabilisation de l'espace pour le rendre habitable qui est principalement appréhendé dans cette définition. Dans le cadre de cette analyse, l'habitat sera considéré comme un espace à la dimension de celui abritant le logement d'un ménage et son environnement immédiat.

Caractéristiques de l'habitat : Les caractéristiques de l'habitat concernent notamment le matériau des murs, du sol et du toit. A ces traits physiques, s'ajoutent les éléments de commodité que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des déchets (ordures et eaux usées), aussi bien que le type d'énergie utilisée pour la cuisson, etc. Les caractéristiques de l'habitat intègrent aussi la nature physique du site d'implantation de l'habitat, ainsi que le type de voie pour y accéder.

Eau salubre : L'eau salubre désigne dans le cadre de ce travail, une eau provenant d'un robinet, d'une borne fontaine, d'un forage ou une eau minérale. Elle est présumée être potable.

1.2.3 Quelques indicateurs

Taux d'accès des ménages ordinaires à une source d'approvisionnement en eau salubre : C'est le rapport entre le nombre de ménages qui s'approvisionnent pour la boisson à une source d'eau salubre, et l'ensemble des ménages dénombrés.³

Taux d'accès de la population à une source d'approvisionnement en eau salubre : C'est le rapport entre le nombre de personnes vivant dans les ménages s'approvisionnant pour la boisson à une source d'eau salubre, et le nombre total de personnes vivant dans l'ensemble des ménages dénombrés.

³ Dans le cadre du 3^{ème} Recensement, les sources d'approvisionnement en eau salubre sont constituées des robinets (intérieurs et extérieurs), des bornes fontaine, des forages et d l'eau minérale ou eau de table.

Taux d'accès des ménages à l'électricité : C'est le rapport entre le nombre de ménages ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et l'ensemble des ménages dénombrés.

Taux d'accès de la population à l'électricité : C'est le rapport entre le nombre de personnes vivant dans les ménages ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et le nombre total de personnes vivant dans l'ensemble des ménages dénombrés.

Taux d'occupation des logements par les propriétaires : C'est le rapport entre le nombre de chefs de ménage propriétaires de leur logement et l'ensemble des chefs de ménage dénombrés.

L'indice de promiscuité : Il renseigne sur le niveau de concentration de l'effectif de la population d'un ménage dans les chambres à coucher du logement. Il est mesuré par le rapport de l'effectif des membres du ménage au nombre total des chambres disponibles. Il peut aussi être mesuré en rapportant la taille moyenne des ménages au nombre moyen de chambres par logement. La promiscuité peut enfin s'apprécier en comparant la distribution des ménages selon la taille moyenne et le nombre moyen de chambres par logement.

1.2.4 Evaluation des données

Les caractéristiques de l'habitat ont été collectées uniquement auprès des ménages ordinaires. La rubrique consacrée à ce sujet comportait une série de 14 questions concernant chaque ménage recensé. Au total, 3 391 817 ménages ordinaires ont été dénombrés dont 1 777 566 en milieu urbain et 1 614 251 en milieu rural.

Par rapport à chaque variable, le taux de non réponse reste relativement faible et se situe en deçà du seuil acceptable de 3%. Les effectifs qui ont été utilisés pour les calculs des indicateurs dans le cadre de cette analyse ne comportent pas les réponses non déclarés.

Tableau 1.2: Proportion des réponses non déclarés et des réponses valides pour les variables opératoires.

Variable	Ensemble		Urbain		Rural	
	Réponse valide	Non déclaré	Réponse valide	Non déclaré	Réponse valide	Non déclaré
Type de structure	98,6	1,4	98,7	1,3	98,6	1,4
Matériau du toit	98,3	1,7	98,5	1,5	98,1	1,9
Matériau des murs	98,6	1,4	98,7	1,3	98,4	1,6
Matériau du sol	98,3	1,7	98,5	1,5	98,1	1,9
Type de lieu d'aisance	98,0	2,0	98,1	1,9	97,9	2,1
Nombre de chambres à coucher	98,6	1,4	98,7	1,3	98,4	1,6
Statut d'occupation du logement	98,4	1,6	98,6	1,4	98,3	1,7
Mode d'éclairage	98,3	1,7	98,5	1,5	98,1	1,9
Source d'énergie de cuisson	98,0	2,0	97,9	2,1	98,0	2,0
Source d'approvisionnement en eau	98,6	1,4	98,7	1,3	98,5	1,5
Mode d'évacuation des eaux usées	98,2	1,8	98,3	1,7	98,2	1,8
Mode d'évacuation des ordures ménagères	98,3	1,7	98,4	1,6	98,2	1,8
Site d'implantation	98,6	1,4	98,8	1,2	98,4	1,6
Voie d'accès au logement	98,1	1,9	98,3	1,7	98,0	2,0

1.2.5 Limites des données

Les structures à usage d'habitation, mais qui étaient inoccupées au moment du recensement, échappent au dénombrement des unités d'habitation. La collecte des données sur l'habitat réalisée dans le cadre du 3^{ème} Recensement ne pourrait être considérée comme un inventaire exhaustif des maisons à usage d'habitation. Par ailleurs, la définition de l'unité d'habitation ne tient pas compte de la nature des locaux et de leur usage. Certains ménages sont logés dans des locaux qui ne sont pas construits pour l'habitation. Il peut s'agir soit d'un magasin, d'un entrepôt, etc. Ceci peut conduire à une surestimation du parc des maisons d'habitation effectivement occupées au moment du dénombrement. Parfois le local utilisé par le ménage pour son logement joue également une autre fonction (boutique, atelier de travail, bureau, etc.).

Au regard des réalités du terrain et des modalités retenues dans la définition de la structure, il apparaît que le dictionnaire des variables du 3^{ème} Recensement comporte une omission : « Case isolée » dont la conséquence immédiate est une description incomplète des structures en milieu rural notamment dans les régions septentrionales du pays. La « case isolée » serait ainsi confondue avec « maison isolée ».

Si les locaux distincts d'une concession ou saré appartenant à un seul ménage ne sont par exemple pas construits avec les mêmes types de matériaux, l'agent

recenseur devait choisir le local principal du ménage pour enregistrer les caractéristiques des matériaux de construction pour le questionnaire destiné au ménage en question.

Pour ce qui est des maisons construites en planches, leur durabilité dépend du traitement et du type de bois utilisé. Si ces nuances n'ont pas été correctement cernées sur le terrain par les agents recenseurs, ceci aurait eu pour conséquence une légère surestimation de la proportion des logements dont les murs sont construits avec ce type de matériau.

Le questionnaire du 3^{ème} Recensement, ne parle pas *d'eau potable*, mais de « principale source d'approvisionnement en eau de boisson ». La notion d'eau potable est donc bien plus complexe que les modalités de cette variable, retenues dans le questionnaire.

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES HABITATIONS

Ce chapitre porte sur la description des aspects physiques des logements occupés par les ménages. Les variables retenues pour caractériser les habitations sont : le type de structure, la nature des matériaux utilisés pour la construction de la toiture, des murs et pour le pavément du sol, ainsi que le nombre de chambres à coucher.

2.1 TYPE DE STRUCTURE

Cette variable permet de saisir la situation dans l'espace et l'aspect physique de la construction du logement qui abrite le ménage.

2.1.1 Type de structure et milieu de résidence

Dans l'ensemble des deux milieux, les ménages sont davantage logés dans les maisons isolées (37,3%) et les concessions/saré (37,2%) comme l'indique le tableau 2.1. En milieu urbain, après les maisons isolées (35,1%), les maisons à plusieurs logements sont les plus sollicitées par les ménages (28,8%). Il y a toutefois, dans ce milieu, 26,1% de ménages logés dans les concessions/saré.

Tableau 2.1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par type de structure selon le milieu de résidence

Type de structure	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	population	Ménage	population
Maison isolée	37,3	35,6	35,1	37,2	39,8	34,0
Villa moderne	2,1	2,3	3,6	4,3	0,5	0,4
Maison à plusieurs logements	18,7	15,5	28,8	24,5	7,6	6,9
Immeuble à plusieurs logements	3,2	2,6	5,0	4,4	1,1	1,0
Concession/Saré	37,2	42,6	26,1	28,3	49,4	56,2
Autre	1,5	1,4	1,4	1,3	1,6	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Bien plus qu'en milieu urbain, la proportion de ménages vivant dans les concessions/saré est importante en milieu rural car près de cinq ménages sur dix (49,4%) dans ce milieu habitent ce type de structure contre moins de trois ménages sur dix (26,1%) en milieu urbain. Les proportions de ménages occupant les concessions/saré (26,1%), les maisons isolées (35,1%) et les maisons à plusieurs logements (28,8%) sont plus importantes en milieu urbain. Ces fortes proportions s'expliqueraient par l'accessibilité facile à ces types de structures en termes de coût de location ou de construction relativement abordable.

Les ménages occupant les immeubles à plusieurs logements sont, avec ceux qui occupent les villas modernes, les moins fréquents et les quelques ménages qui vivent dans ces types de construction se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, moins de un ménage sur cent (0,5%) habite une villa et 1,1% habitent un immeuble à plusieurs logements. Même la proportion des ménages occupant les villas modernes en milieu urbain, n'est pas importante (3,6%). Cette situation traduirait le fait que pour beaucoup, la préoccupation première n'est pas de construire un logement luxueux mais une simple maison habitable.

Les ménages occupant les maisons à plusieurs logements se rencontrent plus en milieu urbain (28,8%) qu'en milieu rural (7,6%). En ville, les maisons à plusieurs logements sont d'un coût locatif abordable pour les faibles revenus. En effet, la forte demande de logements dans les villes pousse les promoteurs immobiliers à construire les maisons de telle façon qu'elles comportent plusieurs logements pouvant abriter plusieurs ménages locataires à la fois.

Les plus fortes proportions de la population des ménages ordinaires se retrouvent dans les concessions/saré (42,6%) et dans les maisons isolées (35,6%). La population des ménages logés dans les villas modernes ne représente que 2,3%. Il faut dire que ce type structure n'est pas toujours accessible à la grande majorité des camerounais.

2.1.2 Evolution du type de structure entre 1976 et 2005

Depuis 1976, c'est dans les concessions/saré et les maisons isolées qu'on retrouve les plus fortes proportions de ménages. C'est dans ces deux types de structures qu'on retrouve les plus fortes proportions de ménages. En milieu rural, la proportion des ménages occupant les concessions/saré tend certes vers la baisse depuis 1976 mais cette baisse n'est pas très importante comme c'est le cas en milieu urbain où de moins en moins de ménages habitent ce type de structure.

Les immeubles à plusieurs logements, les villas modernes, et les maisons à plusieurs appartements sont des formes d'habitation apparues avec la modernisation. C'est pour cette raison qu'en milieu urbain, de fortes proportions de ménages se retrouvent dans ces types de structures. Toutefois, leur évolution depuis 1976 reste encore très lente. La proportion des ménages occupant les concessions/saré diminue régulièrement, passant ainsi de 44,9% en 1976 à 39,1% en 1987 puis à 37,2% en 2005.

Les villas modernes et les immeubles, du fait de leur coût élevé, ne sont pas accessibles à la grande masse des Camerounais.

Tableau 2.2 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de structure selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005

Type de structure	1976			1987			2005		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Maison isolée ⁴	38,2	46,6	34,9	42,1	39,5	43,7	37,3	35,0	39,8
Villa moderne	1,2	3,5	0,3	1,8	4,0	0,4	2,1	3,6	0,4
Maison à plusieurs logements	13,7	25,3	9,3	15,4	29,7	6,5	18,7	28,8	7,6
Immeuble à plusieurs logements	0,4	1,0	0,1	1,0	2,2	0,2	3,2	5,0	1,1
Concession/Saré	44,9	21,4	54	39,1	24,4	48,3	37,2	26,1	49,4
Autre	1,6	2,2	1,4	0,6	0,2	0,9	1,5	1,5	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Il semble que les Camerounais aimeraient évoluer vers la modernisation de leur habitat, comme l'indique l'augmentation d'année en année de la proportion des ménages installés dans les structures d'habitations de type moderne (villa moderne, immeuble à plusieurs logements), mais les moyens de le faire leur manqueraient au regard de la lente augmentation de cette proportion. La conjoncture économique difficile qu'a traversée le pays serait l'une des causes de cette situation.

2.1.3 Disparités régionales

Si dans l'ensemble, les ménages occupant les maisons isolées prédominent dans plusieurs régions, le tableau 2.3 montre que c'est dans le Littoral sans Douala (66,8%), l'Est (61,5%) et le Centre sans Yaoundé (56,4%) que plus de la moitié des ménages sont installés dans ce type de structure. Les autres régions pour lesquelles la proportion des ménages vivant dans les maisons isolées est supérieure à la moyenne nationale qui est de 37,3% sont celles de l'Ouest (48,6%) du Nord-Ouest (46,1%), du Sud (45,5%) et du Sud-Ouest (39,0). Les maisons isolées sont en effet une caractéristique de l'habitat rural des régions forestières. Il s'agit ici du type d'habitat non aggloméré.

A partir de l'Adamaoua où 29,3% de ménages sont logés dans les maisons isolées, la proportion de ménages occupant ce type de structure diminue au fur à mesure de l'avancée vers les régions sahéliennes. Dans la région du Nord cette proportion est de 17,4%, et dans celle de l'Extrême-Nord elle est de 15,4%.

Dans la ville de Douala, la proportion de ménages vivant dans des maisons isolées (39,3%) est également au-dessus de la moyenne nationale des ménages

⁴ En 1976, cette modalité était intitulée « case isolée ». Les données de 1976 pour cette modalité ne sont donc pas comparables avec celles de 1987 et 2005.

occupant ce type de structure. Au contraire, la ville de Yaoundé avec 26,7% des ménages vivant dans ce type de structure se situe en deçà de la moyenne nationale.

Pour ce qui est des concessions/saré, dans l'ensemble, la proportion des ménages occupant ce type de structure est autant importante que celle des ménages logés dans les maisons isolées. Mais c'est essentiellement parmi les ménages des régions septentrionales que ceux logés dans des concessions/saré sont en plus fortes proportions : Extrême-Nord (76,4%), Nord (73,1%), Adamaoua (56,8%). Ce type de structure est en effet une caractéristique de l'habitat rural des régions sahéliennes et des régions des grassfield (Ouest, Nord-Ouest). Les régions du Nord-ouest (39,1%), et de l'ouest (36,6%) enregistrent en effet des proportions relativement importantes de ménages logés dans les concessions/saré. Les autres régions enregistrent des proportions de ménages installés dans ce type de structure, largement inférieures à la moyenne nationale qui est de 37,2%.

Concernant les maisons à plusieurs logements, parmi les ménages de Yaoundé, la proportion de ceux logés dans ce type de structure est la plus élevée (45,5%). Pour la ville de Douala cette proportion est de 29,2%. Les régions qui enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale qui est de 18,7% sont celle du Sud (28,4%), du Sud-Ouest (22,5%) et du centre sans Yaoundé 18,9%. Dans le Littoral (sans Douala), les ménages logés dans les maisons à plusieurs logements représentent 17,2%. Dans les autres régions, cette proportion est largement inférieure à la moyenne nationale. En effet, ce type de structures qui peut regrouper plusieurs ménages partageant une cour commune est généralement construit pour être mis en location.

C'est dans les régions du Sud-Ouest (12,4%) et du Nord-Ouest (5,1%) ainsi que ceux de Douala (6,2%) et Yaoundé (4,4%) que de fortes proportions de ménages sont rencontrées dans des immeubles à plusieurs logements. Dans la région du Sud-Ouest en particulier, la proportion des ménages habitant les immeubles à plusieurs logements est supérieure à celle observée dans les métropoles de Yaoundé et de Douala. Hormis les villes de Douala et de Yaoundé, dans toutes les autres régions du pays, cette proportion ne dépasse guère 1,5%.

Pour cette modalité de la variable « type de structure », la singularité affichée par les régions anglophones du pays pourrait être le fait d'une mauvaise compréhension par certains agents recenseurs qui auraient confondu « immeuble à plusieurs logements » traduit dans le questionnaire par « building with many apartments » avec « maison à plusieurs logements » traduits par « multiple dwelling », induisant ainsi des erreurs de collecte.

Dans l'ensemble, les ménages occupant des villas modernes sont rarement rencontrés. Les deux grandes métropoles du pays enregistrent des proportions de ménages vivant dans ce type de structure, se situant au dessus de la moyenne nationale

qui est de 2,1%. A Douala, la proportion de ménages occupant des villas modernes est de 5,5% et pour la ville de Yaoundé cette proportion est de 5,2%. Les très faibles proportions de ménages occupant ce type de structure se rencontrent dans les régions de l'Extrême-Nord (0,6%), de l'Est (0,7%), du Nord-Ouest (0,7%) et de l'Adamaoua (0,8%). Par rapport aux deux autres régions du septentrion, le Nord se démarque en termes de ménages vivant dans les villas modernes (1,2%). Une explication de cette situation serait le fait que pendant longtemps, la ville de Garoua a été capitale de l'ancienne province du Nord qui couvrait les trois régions actuelles que sont l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et le Nord. Ceci aurait ainsi contribué à ce que l'actuelle région du Nord prenne de l'avance sur l'Extrême-Nord et l'Adamaoua en termes de construction d'habitats modernes.

Tableau 2.3: Répartition (%) des ménages ordinaires par type de structure selon la région

Type de structure	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Maison isolée	29,3	56,4	61,5	15,4	66,8	17,4	46,1	48,6	45,5	39,0	39,3	26,7	37,3
Villa moderne	0,8	1,3	0,7	0,6	1,6	1,2	0,7	1,6	1,0	1,2	5,5	5,2	2,1
Maison à plusieurs logements	11,1	18,9	14,9	5,9	17,2	6,4	8,2	11,3	28,4	22,5	29,2	45,5	18,7
Immeuble a plusieurs logements	0,5	0,7	0,3	0,2	1,4	0,4	5,1	1,4	0,9	12,4	6,2	4,4	3,2
Concession/Saré	56,8	21,4	20,3	76,4	11,8	73,1	39,1	36,6	23,1	21,1	17,9	16,7	37,2
Autre	1,5	1,3	2,3	1,5	1,2	1,5	0,8	0,5	1,1	3,8	1,9	1,5	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.4 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et type de structure

2.1.4.1 Type de structure et sexe du chef de ménage

En considérant le sexe du chef de ménage, quel que soit le milieu, les données du tableau 2.4 montrent que parmi les ménages dont le chef est un homme, les plus fortes proportions occupent les concession/saré (38,4%) et les maisons isolées (36,4%). Concernant les ménages dont le chef est de sexe féminin, c'est plutôt les maisons isolées (40,4%) qui abritent la plus forte proportion de ces ménages pendant que les concession/saré suivent avec 33,2%.

Dans l'ensemble, pour les ménages dont le chef est un homme, la proportion de ceux qui vivent dans une villa moderne (2,1%) est légèrement supérieure à celle des ménages dirigés par les femmes (1,9%). En dehors de la maison isolée où il existe un écart de 4 points entre la proportion de chefs de ménage homme et la proportion de chefs de ménage femme, pour les autres types de structures, il n'y a pas

de différence très importante liée au sexe du chef de ménage, en matière d'accès à un type de structure.

Tableau 2.4: Répartition (%) des ménages ordinaires par type de structure selon le sexe du chef de ménage

Type de structure	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Maison isolée	36,4	40,4	34,6	36,1	38,2	45,8
Villa moderne	2,1	1,9	3,8	3,1	0,4	0,4
Maison à plusieurs logements	18,5	19,5	28,9	28,6	7,6	7,6
Immeuble à plusieurs logements	3,0	3,6	4,9	5,5	1,1	1,3
Concession/Saré	38,4	33,2	26,4	25,2	51,0	43,5
Autre	1,6	1,4	1,4	1,5	1,7	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.4.2. Type de structure et âge du chef de ménage

Selon l'âge, il se dégage dans l'ensemble que les ménages dont les chefs sont des jeunes (moins de 35 ans) occupent davantage les concessions/saré (35,2%) et les maisons isolées (30,7%). Seulement 1,3% d'entre eux habitent une villa moderne et ceci s'expliquerait par le fait qu'ils sont en début d'activité et par conséquent, ils ne disposent pas encore de moyens suffisants pour vivre dans ce type de structure. En milieu urbain, les jeunes chefs de ménage préfèrent davantage les maisons à plusieurs logements car 38,7% des ménages dont le chef est un jeune (moins de 35 ans) occupent ce type de structure d'habitation.

Chez les adultes (35-59 ans), la préférence serait la maison isolée. Dans l'ensemble, 40,5% des ménages dont le chef appartient à ce groupe d'âge se retrouvent dans ce type de structure mais une grande partie (35,8%) vit aussi dans les concessions/saré. C'est dans ce groupe d'âge qu'on rencontre la plus forte proportion (2,9%) de ceux dont le ménage est installé dans une villa moderne.

Tableau 2.5: Répartition (%) des ménages par type de structure selon la tranche d'âges du chef de ménage

Type de structure	Ensemble			Urbain			Rural		
	Inférieur à 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Inférieur à 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Inférieur à 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus
Maison isolée	30,7	40,5	41,5	25,9	40,3	43,5	37,7	40,8	40,5
Villa moderne	1,3	2,9	1,5	1,9	4,9	3,8	0,4	0,5	0,3
Maison à plusieurs logements	27,0	16,1	9,0	38,7	23,9	15,4	9,9	7,1	5,7
Immeuble à plusieurs logements	4,1	3,1	1,3	5,9	4,9	2,7	1,5	1,1	0,7
Concession/Saré	35,2	35,8	45,4	26,1	24,5	33,5	48,6	48,9	51,5
Autre	1,7	1,6	1,3	1,5	1,5	1,1	1,9	1,6	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les ménages dont le chef est une personne âgée (60 ans et plus) se retrouvent davantage dans les concessions/saré (45,4%) et dans les maisons isolées (41,5%). Dans cette catégorie de ménages, 1,4% seulement habitent un immeuble à plusieurs logements.

Les données montrent qu'en général, les ménages dirigés par les jeunes sont en plus faible proportion dans une villa moderne que les ménages dirigés par les adultes et les vieux. L'âge du chef de ménage semble à partir de cette observation, avoir une influence sur le choix du type de structure.

2.1.4.3. Type de structure et statut matrimonial du chef de ménage

En considérant le statut matrimonial, les ménages dirigés par les célibataires sont fréquemment rencontrés dans les maisons isolées (32,9%), les maisons à plusieurs logements (32,2%) et les concession/saré (25,8%).

Les ménages dirigés par les monogames sont en plus forte proportion dans les maisons isolées (39,2%) et les concession/saré (37,7%).

Concernant les ménages dirigés par les polygames, il se dégage que leur type de structure de prédilection est la concession/saré car plus de trois ménages sur cinq (65,6%) des ménages de polygame y habitent. En effet, la concession/saré qui est un ensemble de locaux ou logement distincts est caractéristique des ménages de polygames.

Tableau 2.6: Répartition (%) des ménages par type de structure selon le statut matrimonial du chef de ménage

Type de structure	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Union libre	Séparé	Divorcé	Veuf
Maison isolée	32,9	39,2	22,1	38,7	44,9	42,1	47,5
Villa moderne	1,8	2,6	1,1	1,4	1,8	2,2	1,6
Maison à plusieurs logements	32,2	15,8	9,0	33,9	16,8	15,4	11,5
Immeuble à plusieurs logements	5,5	3,1	1,2	2,7	2,8	2,9	1,7
Concession/Saré	25,8	37,7	65,6	21,5	32,3	35,8	36,6
Autre	1,8	1,6	1,0	1,7	1,4	1,4	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les ménages dont le chef est en union libre, la plus forte proportion vit dans les maisons isolées (38,7%). Ceux qui habitent dans des maisons à plusieurs logements représentent 33,9% et une proportion relativement importante (21,5%) se retrouve dans les concessions/saré. Le comportement des chefs de ménages en union libre est assez proche de celui des célibataires face au choix du type de structure.

Les chefs de ménages dont le statut matrimonial est séparé, divorcé ou veuf semblent aussi avoir le même type de comportement quant à leur répartition par type de structure.

2.1.5. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et type de structure

2.1.5.1 Type de structure et taille du ménage

Les ménages de petite taille (1 à 4 personnes) et les ménages de taille moyenne (5 à 8 personnes) ont été recensés dans leur grande majorité dans les maisons isolées ou dans les concessions. Quant aux ménages de grande taille (plus de 9 personnes), plus de la moitié (53,7%) habitent dans des concessions/saré. Néanmoins, une proportion importante de ces ménages de grande taille se retrouvent dans les maisons isolées (30,1%).

En milieu urbain, la proportion des ménages de petite taille est plus importante dans les maisons à plusieurs logements. Cette situation s'explique par le fait que dans ce type de structure, les logements sont généralement constitués d'une ou deux pièces seulement. En milieu rural, la plus forte proportion des ménages de petite taille, (46,7%) se retrouvent dans les maisons isolées alors que les ménages de taille moyenne (52,1%) et de grande taille (66,1%) sont en majorité dans les concessions/saré.

Tableau 2.7: Répartition (%) des ménages par type de structure selon taille du ménage

Type de structure	Ensemble			Urbain			Rural		
	Taille du ménage								
	1 à 4	5 à 8	9 et plus	1 à 4	5 à 8	9 et plus	1 à 4	5 à 8	9 et plus
Maison isolée	37,3	39,8	30,1	30,1	41,3	36,9	46,7	38,2	25,2
Villa moderne	1,7	2,6	2,2	2,6	4,7	4,9	0,5	0,4	0,4
Maison à plusieurs logements	23,7	15,2	11,1	34,9	23,4	18	8,9	6,7	6,3
Immeuble à plusieurs logements	3,9	2,8	1,7	5,9	4,5	3	1,4	1	0,7
Concession/Saré	31,8	38,2	53,7	25	24,7	36,2	40,7	52,1	66,1
Autre	1,6	1,4	1,2	1,5	1,4	1	1,8	1,6	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.5.2 Type de structure et statut d'occupation du logement

Selon le statut d'occupation, les ménages propriétaires de leur logement sont en majorité, soit dans des concessions/saré (43,5%), soit dans des maisons isolées (43,1%). Toutefois, 8,9% vivent dans des maisons à plusieurs logements et 1,9% habitent dans des villas modernes.

En considérant le milieu de résidence, les proportions de ménages vivant dans les villas modernes parmi les ménages propriétaires sont de 4,5% en milieu urbain et de 0,3% en milieu rural. Plus de la moitié (52,8%) des ménages propriétaires de leur logement en milieu rural habitent des concessions/saré.

Dans la catégorie des ménages vivant en location simple, 41,3% habitent dans des maisons à plusieurs logements, 24,3% habitent des concessions/ saré et 22,7% sont dans des maisons isolées. Ceux qui habitent dans des immeubles à plusieurs logements représentent 7,9% et 2,3% occupent des villas modernes. Ces tendances s'observent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2.8 : Répartition (%) des ménages par type de structure selon le statut d'occupation

Type de structure	Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé par l'employeur	Logé par les parents/amis	Autre
Ensemble						
Maison isolée	43,1	22,7	33,9	31,9	41,5	40,6
Villa moderne	1,9	2,3	6,0	5,5	1,8	2,0
Maison à plusieurs logements	8,9	41,3	20,1	35,1	18,4	15,5
Immeuble à plusieurs logements	1,1	7,9	3,4	8,1	2,4	2,9
Concession/Saré	43,5	24,3	34,4	16,2	34,5	31,9
Autre	1,5	1,5	2,2	3,2	1,4	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Urbain						
Maison isolée	48,5	20,9	29,9	31,6	35,8	41,1
Villa moderne	4,5	2,5	10,4	8,6	2,9	3,9
Maison à plusieurs logements	15,3	43,0	29,1	32,0	26,8	21,4
Immeuble à plusieurs logements	2,2	8,0	3,8	9,6	3,4	4,9
Concession/Saré	28,2	24,2	25,6	13,7	29,6	21,1
Autre	1,3	1,4	1,2	4,5	1,5	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Maison isolée	39,8	37,2	38,6	32,2	47	40,3
Villa moderne	0,3	0,8	0,8	2,6	0,8	0,9
Maison à plusieurs logements	5	27,8	9,6	38,1	10,3	12,2
Immeuble à plusieurs logements	0,5	6,7	3	6,7	1,5	1,7
Concession/Saré	52,8	24,9	44,6	18,5	39,1	38
Autre	1,6	2,6	3,4	1,9	1,3	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans l'ensemble, parmi les ménages en situation de location vente, 34,4% occupent des concessions/saré, 33,9% sont dans des maisons isolées et 20,1% se

retrouvent dans des maisons à plusieurs logements. Ceux qui occupent les villas modernes représentent 6,0% dans l'ensemble et en milieu urbain, cette proportion est de 10,4%.

Les ménages logés par les employeurs se retrouvent davantage dans les maisons à plusieurs logements (35,1%) et les maisons isolées (31,9%). Ceux qui sont logés par les parents ou des amis habitent en grande partie les maisons isolées (41,5%) et les concessions/saré (34,5%). Cette tendance générale se confirme pour les milieux urbain et rural. Il faut toutefois noter qu'en milieu urbain, une bonne proportion de ménages logés par les parents ou amis se trouvent dans des maisons à plusieurs logements (26,8%)

2.2 MATERIAU DE CONSTRUCTION

Le matériau de construction détermine non seulement la durabilité de la maison mais constitue un élément majeur des conditions d'hygiène et de salubrité du logement. Le type de matériau peut ainsi avoir une influence directe sur l'état de santé des membres du ménage.

Il s'agit ici du matériau utilisé pour la construction des murs, du toit et le matériau utilisé pour le pavement du sol.

2.2.1 Type de matériau des murs

Les types de matériau retenus pour caractériser les murs des logements sont les suivants : le béton, le parpaing, les briques cuites, la pierre de taille, les briques simples, les planches, la terre battue ou pisé, le carbot et les autres types de matériaux divers. Seront considérés comme matériaux de construction durables, le béton, le parpaing, les briques cuites, la pierre de taille, les planches tandis que les autres seront considérés comme matériaux précaires.

2.2.1.1 *Type de Matériau de construction des murs et milieu de résidence*

En général, les logements dont les murs sont construits avec du béton, des parpaings, des briques cuites et des briques simples sont ceux qui abritent le plus grand nombre de ménages. Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui habitent des maisons dont les murs sont construits avec des briques simples est de 29,2%. Cette proportion de ménages correspond à 31,8% de l'effectif de la population vivant dans les ménages ordinaires. Les ménages occupant les logements dont les murs sont en béton/parpaing/brique cuite représentent 29,7% et abritent 27,7% de la population des ménages ordinaires. Les logements avec mur en terre battue/pisé

concernent une proportion non négligeable de ménages (26,0%) pour une population de 27,4% des ménages ordinaires.

La situation en milieu urbain épouse presque la tendance observée dans l'ensemble. En effet, les habitations avec des murs en béton, le parpaing et la brique cuite sont celles qui abritent le plus grand nombre de ménages. Près de la moitié (49,1%) des ménages habitent des logements construits avec ces matériaux pour une population correspondante de 47,9%. cependant, dans le milieu urbain se rencontre encore une proportion relativement forte de ménages installés dans des logements dont les murs sont en briques simples (19,9%) et dans lesquels se retrouvent 21,7% de la population des ménages ordinaires. C'est aussi en milieu urbain qu'on retrouve la plus forte proportion de ménages vivant dans des logements dont les murs sont en carabot (4,7%) et dans lesquels vivent 4,2% de la population urbaine des ménages ordinaires.

En milieu rural, deux types de matériaux de construction des murs sont prédominants. Il s'agit de la brique simple utilisée pour la construction des murs de 39,6% de ménages ordinaires de ce milieu et de la terre battue/pisé (39,1%). L'utilisation massive de ces deux types de matériau en milieu rural traduit le fait qu'ils sont accessibles à coût relativement bas. L'usage des matériaux tels que le parpaing et la brique cuite reste encore faible en milieu rural du fait de leur coût élevé qui les rend presque inaccessibles aux ruraux. Le plus souvent, les maisons avec des murs en parpaing/béton/brique cuite rencontrées en milieu rural appartiennent à des élites vivant en ville.

Tableau 2.9: Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau des murs selon le milieu de résidence

Matériaux des murs	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Béton/Parpaings/Briques cuites	29,7	27,3	49,1	47,9	8,2	7,6
Pierres de taille	1,2	1,3	1,0	1,1	1,4	1,5
Briques simples	29,2	31,8	19,9	21,7	39,6	41,4
Planches	8,2	7,2	10,7	9,8	5,6	4,7
Terre battue/Pisé	25,9	27,4	14,0	14,7	39,1	39,5
Carabot	4,4	3,7	4,7	4,2	4,0	3,3
Autre	1,4	1,4	0,6	0,6	2,1	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique 2.1 montre que dans l'ensemble, 60,9% des ménages habitent des logements dont les murs sont encore construits avec des matériaux précaires, à savoir : 29,2% en briques simples, 25,9% en terre battue/pisé, 4,4% en carabot et 1,3 en d'autres types de matériaux qui peuvent être de vieilles feuilles de tôle, des cartons, du plastique, des nattes de paille, etc.

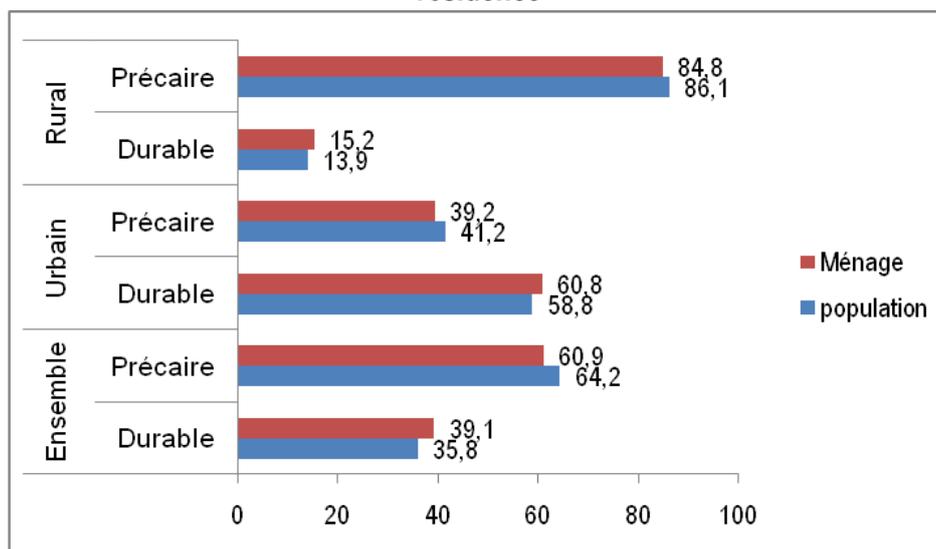
La proportion des ménages dont les murs du logement sont en matériaux précaires est de 35,8%, et dans ces ménages vivent une proportion plus importante de la population des ménages ordinaires (39,1%).

En milieu urbain, 60,8% des ménages vivent dans des habitations dont les murs sont en matériaux durables. La population de ces ménages représente 58,8% de la population urbaine. Une importante frange de la population urbaine vit néanmoins dans des logements dont les murs sont en matériaux précaires (41,2%). Dans l'ensemble, 60,9% des ménages occupent des logements dont les murs sont en matériaux précaires et ces maisons abritent 64,2% de la population.

Le milieu rural est fortement dominé par les ménages dont les murs des logements sont en matériau précaire (84,8%). La population vivant dans ces ménages représente 86,1% de la population rurale. Le fait marquant est la faible adoption des matériaux durables pour la construction des murs en milieu rural. Seulement 15,2% des ménages de ce milieu de résidence ont les murs de leur logement construits avec de tels matériaux soit 8,2% en béton/parpaing/brique cuite, 1,5% en pierre de taille et 5,6 en planches.

Il faut toutefois noter que la proportion de ménages occupant des logements dont les murs sont en pierres de taille observée en milieu rural peut comporter un biais dans la mesure où, les populations montagnardes des régions septentrionales du pays utilisent des pierres pour échafauder les murs de leur logement. Ces murs sont faits de pierres superposées les unes sur les autres, sans autre élément de consolidation. Ce type de mur ne pourrait être considéré dans le sens souhaité comme en matériau durable.

Graphique 2.1: Proportion des ménages par nature des matériaux des murs selon le milieu de résidence



2.2.1.2 Evolution du type de matériaux de construction des murs entre 1976 et 2005

Dans l'ensemble, la proportion des ménages dont les murs du logement sont en béton, en parpaings ou briques cuites est passée de 7,4% en 1976 à 29,7% en 2005. Entre 1976 et 1987, un doublement de cette proportion a été enregistré. En considérant la longueur des différentes périodes, il se dégage que la proportion des maisons dont les murs du logement sont construits avec ces matériaux a évolué moins rapidement entre 1987 et 2005.

La proportion des ménages vivant dans des logements dont les murs sont en pierres de taille reste toujours plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, très probablement du fait de l'habitat traditionnel des populations montagnardes de la partie septentrionale du pays qui utilisent les pierres pour échafauder les murs de leur logement.

Les ménages occupant les logements dont les murs sont construits en briques simples sont en perpétuelle régression. En 2005, ils ne représentent que 29,2% alors qu'en 1987 et 1976, plus de la moitié des ménages habitaient des logements dont les murs étaient construits avec ce matériau.

La proportion des ménages occupant des logements dont les murs sont en planches avait quant à elle, augmenté entre 1976 et 1987, passant de 4, 2% à 8,9%. Elle a cependant légèrement régressé depuis 1987 pour se situer à 8,2% en 2005.

Entre 1976 et 1987, la proportion des ménages vivant dans des maisons avec des murs en terre battue/pisé est restée stable autour de 14%, mais en 2005, cette proportion est passée à 25,9%. Cet accroissement de la proportion des ménages occupant des logements dont les murs sont en pisé serait imputable à l'effet de la crise économique qui a caractérisé cette période.

Tableau 2.10 : Evolution de la répartition des ménages par type de matériau des murs entre 1976 et 2005

Matériau des murs	2005			1987			1976		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Béton/Parpaings/ Briques cuites	29,7	49,1	8,2	15,9	31,6	6,1	7,4	18,1	3,1
Pierres de taille	1,2	1,0	1,4	0,8	0,3	1,2	2,1	0,5	2,8
Briques simples	29,2	19,9	39,6	51,8	31,8	64,3	55,9	34,8	64,3
Planches	8,2	10,7	5,6	8,9	13,5	6,1	4,2	10,2	1,8
Terre battue/Pisé	25,9	14,0	39,1	14,1	14,1	14,1	14,6	12,5	15,5
Carabot	4,4	4,7	4,0	4,2	8,0	1,7	9,8	22,3	4,8
Autre	1,4	0,6	2,1	4,3	0,7	6,5	6,0	1,6	7,7
Total	100,0								

2.2.1.3 Disparités régionales

En considérant séparément Douala et Yaoundé de leur région, le Littoral (35,5%), et le Sud-Ouest (36,8%) sont les deux régions du pays où la proportion des ménages occupant des logements dont les murs sont construits en béton/parpaings/briques cuites, se situent au dessus de la moyenne national qui est de 27,9%. Les deux grandes métropoles que sont Douala (65,4%) et Yaoundé (57,9%) enregistrent en effet, les plus fortes proportions de logements dont les murs sont construits avec ces matériaux.

Parmi les ménages des régions de l'Ouest, du Sud et du Centre (sans Yaoundé), respectivement 29,7%, 25,1% et 24,8% se retrouvent dans des logements dont les murs sont en béton, parpaings ou briques cuites. Toutes les autres régions ont moins du dixième de leurs ménages vivant dans des logements ayant des murs construits avec ces types de matériaux. Les régions qui enregistrent les plus faibles proportions de ménages qui occupent des logements dont les murs sont construits en béton, parpaings ou briques cuites sont : le Nord (7,8%), l'Extrême-Nord (8,1%), l'Adamaoua (9,6%) et le Nord-Ouest (18,6%).

Concernant les briques simples, trois régions ont plus de la moitié de leurs ménages occupant des logements ayant des murs construits avec ce matériau. Il s'agit du Nord-Ouest (70,6%), de l'Adamaoua (68,2%) et de l'Ouest (61,0%).

Les ménages occupant des logements avec des murs en terre battue ou le pisé sont prédominant parmi les ménages des régions du Nord (54,1%), de l'Extrême-Nord (53,3%) et le Centre (sans Yaoundé) (51,2%). Les ménages vivant dans des logements avec des murs construits avec ce matériau se rencontrent aussi en proportion relativement importante dans le Sud (46,5%) et l'Est (36,4%).

Les ménages vivant dans des logements avec des murs en planches sont davantage rencontrés dans les régions méridionales du pays où la forêt est présente. C'est dans le Littoral (sans Douala) que 34,7% des ménages occupent les maisons, en planche suivi de la région du Sud (16,8%) et du Sud-Ouest (15,6%). La région de l'Est avec 9,7%, de ménages logés dans les maisons en planches se situe également au dessus de la moyenne nationale qui est de 8,2%.

Hormis les régions du Sud-Ouest du Littoral (sans Douala) et de la ville de Douala elle-même qui enregistrent respectivement parmi leurs ménages 25,4%, 11,3% et 7,7% occupant des logements dont les murs sont construits en carabot, dans les autres régions, les proportions de ménages habitant des logements avec des murs construits avec ce matériau sont inférieures à celle obtenue au niveau national qui est de 4,4%: Ces proportions sont de 3,0% pour la région du Sud, 2,9% pour la région de l'Est, 1,9% pour la ville de Yaoundé, 1,1% pour le Centre (sans Yaoundé) et moins de 1% pour les autres régions.

Les ménages occupant les logements dont les murs sont en pierre de taille se rencontrent en faible proportion: 1,2% dans l'ensemble. C'est la région de l'Extrême-Nord qui compte parmi ces ménages une proportion relativement importante (2,8%) qui occupent des logements dont les murs sont construits avec ce matériau. Cela peut s'expliquer par la présence des populations des Monts-Mandara ainsi que celles vivant dans les montagnes du Département du Mayo-Tsanaga qui construisent les murs de leur case avec des morceaux de pierres.

Tableau 2.11 : Répartition (%) des ménages par principal matériau des murs du logement selon la région

Région	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Douala	Yaoundé	Cameroon
Béton/Parpaings/Briques cuites	9,6	24,8	9,9	8,1	35,0	7,8	18,6	26,4	25,1	36,7	65,4	57,9	29,7
Pierres de taille	0,8	0,7	0,6	2,7	0,9	0,7	2,0	0,9	0,5	0,8	1,0	1,0	1,2
Briques simples	68,2	17,7	36,5	31,4	8,0	32,8	70,6	61,0	6,7	11,9	4,6	9,6	29,2
Planches	1,0	3,2	9,5	1,7	34,7	1,8	0,8	1,0	16,8	15,7	20,0	7,6	8,2
Terre battue/Pisé	16,6	51,2	36,4	53,3	8,8	54,1	7,8	10,4	46,5	7,6	0,8	21,3	25,9
Carobot	0,7	1,1	2,9	0,7	11,3	0,9	0,1	0,2	3,0	25,4	7,7	1,9	4,4
Autre	3,1	1,3	4,2	2,1	1,3	1,9	0,1	0,1	1,4	1,9	0,5	0,7	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.1.4 Durabilité des matériaux des murs

Comme indiqué plus haut, les murs construits en béton, parpaings, briques cuites, pierres de taille, ou en planches ont été considérés comme durables. Dans l'ensemble, 39,1% des logements ont des murs construits en matériaux durables. Trois grands groupes de régions peuvent être distingués quant à l'utilisation des ces matériaux pour la construction des murs des logements:

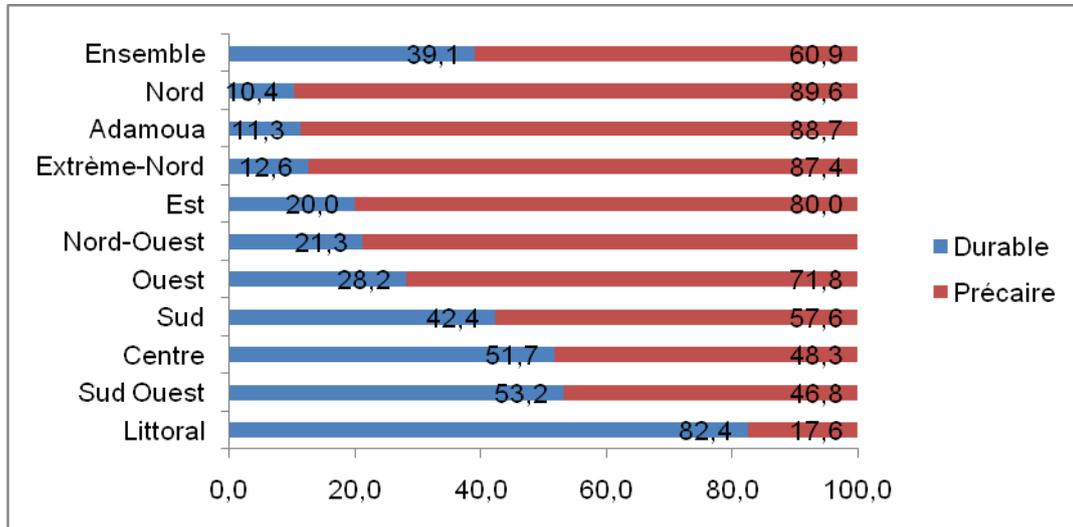
Le premier groupe est constitué des régions qui ont plus de 50% de leurs ménages vivant dans des logements dont les murs sont en matériau durable. A la tête de ce groupe retrouve la région du Littoral avec 82,4%, suivie de la région du Sud-Ouest (53,2%) et du Centre (51,7%).

Le second groupe est constitué des régions qui ont entre 25% et 50% de ménages occupant des logements avec des murs en matériau durable. Il s'agit du Sud (42,4%) et l'Ouest (28,2%).

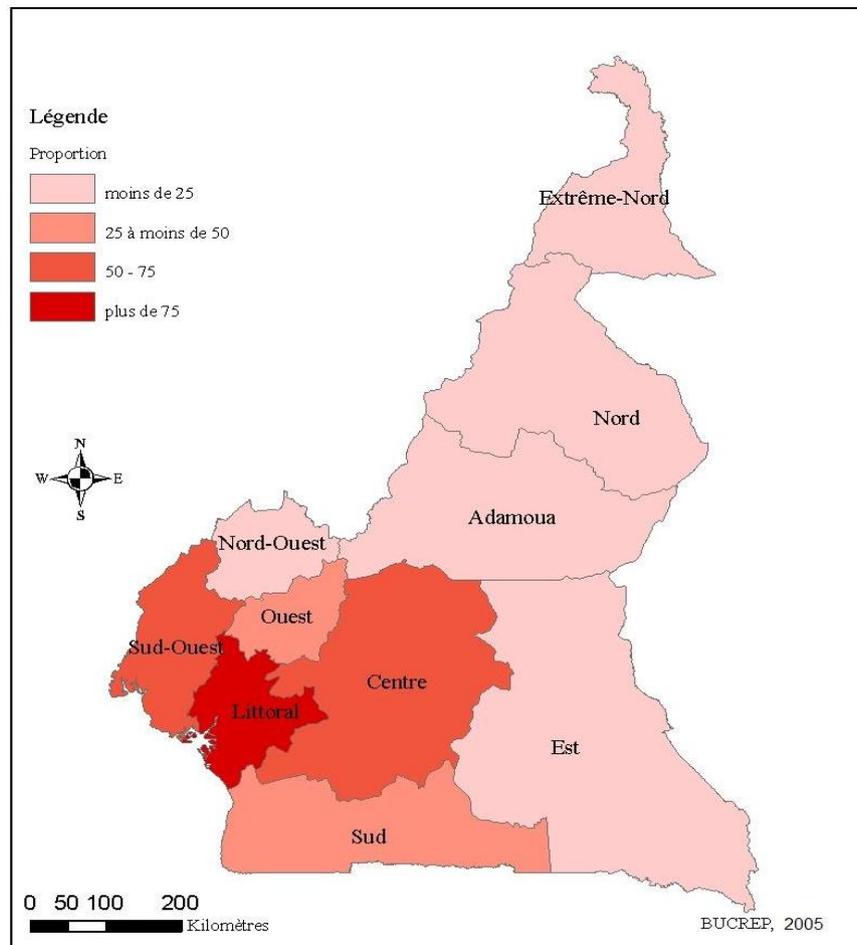
Dans le troisième groupe, se retrouve les régions qui ont moins de 25% de leurs ménages occupants des logements ayant des murs en matériau durable. Il s'agit

notamment du Nord-Ouest (21,3%) de l'Est (20,0%), de l'Extrême-Nord (12,6%), de l'Adamaoua (11,3%) et du Nord (10,4%).

Graphique 2.2 : Proportion (%) des ménages par nature du matériau de construction des murs selon la région



Carte 2.1: Disparités régionales de la proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durs



2.2.2 Type de matériau du toit

Cinq principaux types de matériau ont été retenus pour caractériser les toits des logements. Il s'agit de la tôle, du ciment/béton, de la natte/paille/chaume, de la tuile et de la terre. Les types de matériau du toit non spécifiés ont été classés dans une modalité " autres". Dans cette catégorie "autre", peuvent se retrouver les matériaux comme, le plastique, le contre-plaqué, etc.

2.2.2.1 Type de matériau du toit et milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages dont la tôle est le matériau du toit, sont prédominants (76,6%) suivie de ceux dont le toit est en natte, paille ou chaume (21,3%). Ceci revient à dire que 2,1% seulement des ménages ont des logements dont le toit est construit avec les autres types de matériau (ciment/béton, tuile, terre ou autre).

Les ménages dont les logements ont des toits en tôles abritent 74,1% de la population des ménages ordinaires et dans les logements dont le toit est en nattes, paille ou chaume, vivent 23,8% de la population.

Un fait remarquable est l'écart important qui existe entre la proportion des toits en tôles et les toits en nattes, paille ou chaume en milieu urbain et en milieu rural. En milieu urbain, il y a une prépondérance des ménages avec des toits en tôles (94,6%) alors qu'en milieu rural, seulement 56,7% des ménages ont le toit de leur logement couvert de tôles. Les ménages vivant dans des logements avec un toit en nattes, paille ou chaume sont plus fréquents en milieu rural (41,0%). En milieu urbain, seulement 3,9% des ménages ont le toit de leur logement construits avec ce matériau. Si les logements avec toit en nattes, paille ou chaume se rencontrent encore fréquemment en milieu rural, c'est à cause du coût relativement élevé de la tôle qui est un matériau durable et moderne. Beaucoup de ménages en milieu rural n'ont pas un revenu suffisant pour acheter la tôle.

Tableau 2.12: Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau du toit selon le milieu de résidence

Type de matériau du toit	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Tôle	76,6	74,1	94,6	94,3	56,7	55,0
Ciment/Béton	0,8	0,7	1,2	1,2	0,2	0,1
Natte/Paille/Chaume	21,3	23,8	3,5	3,9	41,0	42,6
Tuile	0,6	0,7	0,4	0,4	0,9	1,0
Terre	0,6	0,6	0,2	0,2	1,0	1,1
Autre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon leur durabilité, les types de matériau du toit peuvent être regroupés en deux catégories : le matériau durable et le matériau précaire. Dans la catégorie de

« matériau durable » du toit, se retrouvent la tôle, le ciment ou béton et la tuile. Le reste, c'est-à-dire la natte, paille ou chaume, la terre et les autres types de matériau non spécifié sont classés dans la catégorie de « matériau précaire ».

C'est en milieu urbain que davantage de ménages vivent dans des logements dont le toit est construit en matériau durable. En effet 96,3% des ménages en milieu urbain ont des logements dont le toit est fait en matériau durable. En milieu rural, cette proportion ne représente que 57,8%. Il faut toutefois remarquer qu'en milieu urbain, la proportion des ménages vivant dans des logements dont le toit est fait en matériau précaire est non négligeable (3,7%). La précarité du matériau du toit ne doit pas nécessairement être interprétée comme un inconvénient car il s'agit parfois de constructions écologiquement adaptées au climat du milieu considéré. A titre d'exemple, un toit en paille/chaume dans les régions septentrionales à climat aride permet d'atténuer la chaleur et sera préférable à un toit en tôle sans plafond. Le problème qui se pose par rapport au matériau précaire est qu'il a une durée d'utilisation très brève.

2.2.2.2 Evolution des matériaux du toit entre 1976 et 2005

De 1976 à 2005, la proportion des ménages dont le logement a un toit en tôles ou en tuiles est en progression, passant de 44,8% en 1976 à 68,9% en 1987 puis à 77,2% en 2005. En 1976, plus de quatre ménages sur cinq en milieu urbain occupaient un logement qui avait la tôle ou la tuile comme matériau du toit. C'est en milieu rural que l'adoption de la tôle et de la tuile est lente. En 1976, 30,4% des ménages dont le logement avait un toit construit avec ce matériau en milieu rural et en 1987, cette proportion était de 54,0%. De 1987 à 2005, la proportion des ménages occupant des logements avec toits en tôles ou en tuiles, en milieu rural n'a augmenté que de 3 points seulement, pour se situer à 57,6%.

En 1976, un ménage sur deux (50,9%) dans l'ensemble occupait un logement avec toit en nattes, en paille ou en chaume et en 2005, c'est un ménage sur cinq (21,3%) qui occupe un logement ayant un toit fait avec ce matériau. C'est en milieu urbain que ce type de matériau tend à disparaître, mais en milieu rural, c'est encore deux ménages sur cinq (41,0%) qui sont dans des logements avec un toit en natte, en paille ou en chaume.

Les autres types de matériaux du toit restent marginaux du fait de la faible proportion de ménages qui occupent des logements dont le toit est construit avec ces matériaux. Le poids des ménages occupant des logements avec des toits en ciment ou en béton a une légère tendance à la hausse tandis que celui des ménages vivant dans les logements avec des toits en terre sont en régression entre 1987 et 2005.

Tableau 2.13 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du toit selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005

Matériaux du toit	2005			1987			1976		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Tôle ou tuile ⁵	77,2	95,0	57,6	68,9	92,8	54,0	44,8	80,9	30,4
Ciment/Béton	0,8	1,2	0,2	0,7	1,5	0,1	0,3	0,9	0,1
Natte/Paille/Chaume	21,3	3,5	41,0	28,2	4,4	43,0	50,9	16,4	64,6
Terre	0,6	0,2	1,0	1,7	1,2	2,1	2,6	1,4	3,1
Autre	0,1	0,1	0,2	0,5	0,1	0,7	1,4	0,4	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.2.3 Disparités régionales

Les ménages occupant des logements dont le toit est en tôles sont prédominants. Dans l'ensemble, 76,6% des ménages vivent dans des logements dont le toit est construit avec ce matériau. Les régions de l'Adamaoua (56,5%), de l'Est (55,7%), de l'Extrême-Nord (31,7%) et du Nord (31,6%) sont celles dans lesquelles les proportions de ménages occupant des logements avec des toits en tôle sont inférieures à celle de son niveau dans l'ensemble du pays.

Dans l'ensemble 21,3% des ménages occupent des logements dont les toits sont construits en natte, paille ou chaume. Mais c'est dans les régions de l'Adamaoua (41,8%), de l'Est (43,3%), du Nord (66,1%) et de l'Extrême-Nord (63,9%) que de fortes proportions de ménages ont le toit de leur logement construit avec ce matériau.

Les ménages occupant des logements dont le toit est en ciment ou en béton sont assez rares. En considérant séparément les deux grandes métropoles, dans aucune région la proportion de ménages occupant des logements avec un toit en ciment ou béton ne dépasse la proportion de 0,8% correspondant au niveau national. C'est en effet dans les villes de Douala (2,5%) et de Yaoundé (2,1%) qu'on rencontre ce type de toit, en proportion relativement importante.

La tuile n'est pas utilisée à grande échelle par les Camerounais pour la construction du toit des logements. Ce sont plutôt les régions septentrionales qui enregistrent les plus grandes proportions de ménages vivants dans des maisons avec toit en tuiles. En raison du coût relativement plus élevé de ce matériau, c'est la situation contraire qui serait attendue et les villes de Douala, et de Yaoundé, auraient dû avoir les plus fortes proportions de ménages occupant des logements avec un toit en tuile. La proportion de ménages vivant dans des logements ayant un toit construit en tuile dans ces deux villes est de 0,3% pour chacune d'elles. Cette proportion est inférieure à celles des régions du centre sans Yaoundé (0,5%), du Littoral sans Douala (0,6%) et du Sud-Ouest (0,6%).

Les toits en terre, caractéristiques des maisons traditionnelles du peuple « Mousgoum » sont présents en proportion relativement importante dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où, respectivement 2,6% et 0,8% des ménages

⁵ En 1987 et en 1976, la tôle et la tuile ont été associées dans la même modalité.

occupent des logements dont le toit est construit avec ce matériau. Dans les autres régions, la proportion de ménages dont le toit du logement est en terre est faible, et ce sont des cas atypiques qui seraient peut-être liés aux confusions de code pendant la collecte ou les autres phases de traitement des données. En effet, les maisons avec un toit en terre sont plutôt en voie de disparition.

Tableau 2.14: Répartition (%) des ménages ordinaires par principal matériau du toit selon la région

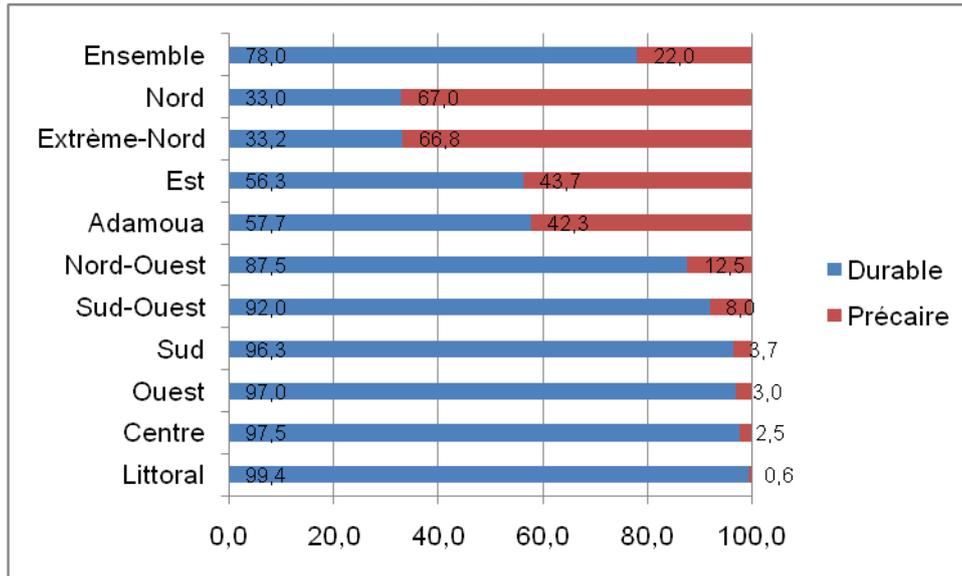
Type de matériau du toit	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Tôles	56,5	93,4	55,7	31,7	97,0	31,6	86,8	96,2	95,8	91,0	97,0	97,3	76,6
Ciment/Béton	0,1	0,3	0,1	0,1	0,5	0,2	0,2	0,5	0,2	0,4	2,5	2,1	0,8
Nattes/Paille/Chaume	41,8	5,6	43,2	63,9	1,8	66,1	12,2	2,8	3,5	7,7	0,1	0,1	21,3
Tuiles	1,1	0,5	0,6	1,3	0,6	1,2	0,4	0,3	0,3	0,6	0,3	0,3	0,6
Terre	0,4	0,2	0,3	2,6	0,0	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,6
Autre	0,1	0,0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0

2.2.2.4 Le type de matériau de construction du toit

Dans la catégorie matériau durable pour la construction du toit, se retrouvent la tôle, le béton/ciment et la tuile. Le reste de matériau (paille/nattes/chaume, terre, autre) sont de type précaire.

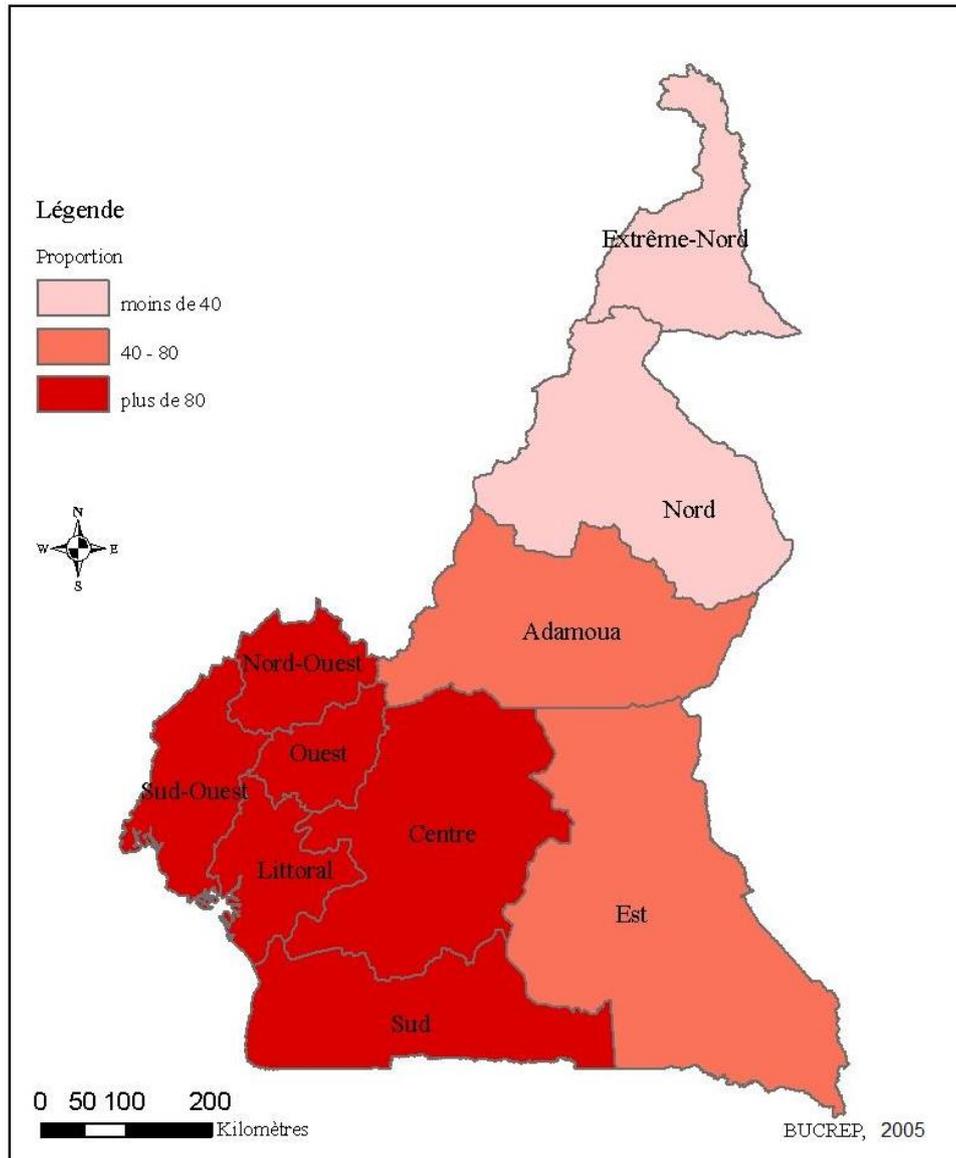
Dans l'ensemble, 78,0% des ménages occupent des logements avec des toits construits en matériau durable. La forte prédominance des ménages occupant des logements avec des toits en matériau durable s'observe plus dans les régions suivantes : Littoral (99,4%), Centre (97,5%), Ouest (97,0%) Sud (96,3%), Sud-Ouest (92,0%) et Nord-Ouest (87,5%).

Graphique 2.3: Proportion (%) des ménages par nature du matériau du toit la selon région



Dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, bien qu'on rencontre plus de ménages vivant dans des logements avec des toits en matériau durable, les logements avec des toits en matériau précaire se retrouvent dans des proportions non négligeables : Est (43,7%) et Adamaoua (42,3%). Dans le Nord (67,0%) et l'Extrême-Nord (66,8%), les ménages occupant des logements avec des toits en matériau précaire sont prédominants.

Carte 2.2: Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages vivant dans des logements avec un toit construit en matériau durales



2.2.3. Type de matériau du sol

Six types de matériau du sol ont été retenus dans le questionnaire du 3^{ème} Recensement. Il s'agit du ciment, des carreaux, du bois, de la terre, du marbre et la modalité « autre type de matériau ». Les matériaux du sol peuvent être classés selon leur durabilité. Ainsi distinguera-t-on les matériaux durables des matériaux précaires. Dans la catégorie de matériau durable, se retrouvent le ciment, les carreaux, le marbre et le bois. Sont considérés comme matériaux précaires la terre et les autres types de matériaux non explicitement spécifiés.

2.2.3.1 Variations du type de matériau du sol selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages occupent des logements dont les sols sont faits soit avec du ciment (48,8%), soit avec de la terre (45,6%). Les ménages dont les logements ont des sols revêtus avec d'autres types de matériau se rencontrent rarement: carreaux (4,0%), marbre (0,7%), bois (0,8%), autre matériau (0,1%). Les ménages occupant des logements dont le sol est en terre abritent 48,9% de la population et ceux dont le sol est en ciment abritent eux, 45,3%.

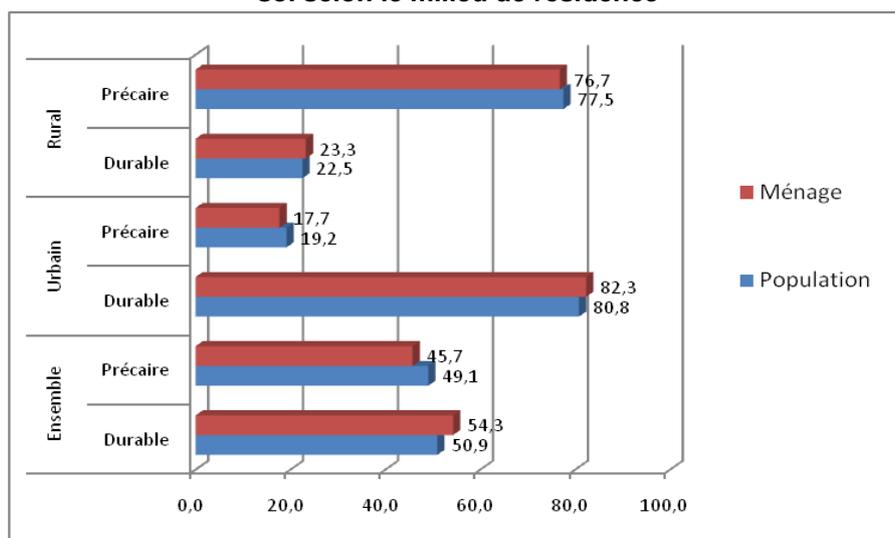
C'est en milieu urbain, 74,4% des ménages vivent dans des logements avec un sol en ciment contre seulement, 20,4% en milieu rural. Les ménages occupant des logements dont le sol est en terre sont plus répandu en milieu rural (76,5%) qu'en milieu urbain (17,6%). Ceux dont les sols sont revêtus avec des carreaux se rencontrent rarement en milieu rural (0,8%) alors qu'ils représentent 6,9% en milieu urbain.

Tableau 2.15: Répartition (%) des ménages et de leur population par principal matériau du sol selon le milieu de résidence

Principal matériau du sol	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Ciment	48,8	45,3	74,4	72,1	20,4	19,7
Carreaux	4,0	4,1	6,9	7,6	0,8	0,7
Bois	0,8	0,8	0,4	0,4	1,2	1,2
Terre	45,6	48,9	17,6	19,1	76,5	77,3
Marbre	0,7	0,8	0,6	0,7	0,8	0,9
Autre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique 2.4 montre que dans l'ensemble, les ménages dont les logements ont des sols revêtus en matériaux durables sont prédominants. Ces ménages représentent 54,3% et abritent 50,9% de la population. C'est en milieu urbain qu'on rencontre le plus de ménages occupant des logements ayant un sol en matériau durable (82,3%) alors qu'en milieu rural, seulement 23,3% des ménages occupent des logements de ce type. Les ménages dont les logements ont des sols revêtus en matériau précaire sont les plus répandus en milieu rural (76,7%) et ils abritent 77,5% de la population de ce milieu.

Graphique 2.4: Répartition (%) des ménages et de leur population par type de matériau du sol selon le milieu de résidence



En milieu urbain, une proportion importante de ménages (17,7%) vit dans des logements ayant des sols en matériaux précaires.

Les matériaux du sol ont une incidence sur la santé des membres du ménage du fait qu'un sol poussiéreux facilite la propagation de certaines maladies. Le sol en terre constitue ainsi un facteur de risque de contamination par les parasites intestinaux et des maladies diarrhéiques pour les petits enfants et les nourrissons. L'humidité du sol favorise par ailleurs les affections des voies respiratoires. L'utilisation répandue de la terre battue comme matériau de revêtement du sol reflète la pauvreté des ménages et la difficulté que ceux-ci éprouvent pour s'approvisionner en ciment du fait de son coût élevé.

2.2.3.2 Evolution du type de matériau du sol entre 1976 et 2005

En 1976, plus de trois ménages sur quatre (77,4%) occupaient un logement dont le sol était en terre et un peu plus de un ménage sur cinq (20,3%) vivaient dans un logement dont le sol était en ciment. Entre 1976 et 1987, la proportion des ménages occupant des logements avec un sol en ciment a augmenté de plus de 14 points. Entre 2005, moins de la moitié des ménages (45,6%) vivent dans des logements dont le sol est en terre.

Tableau 2.16 : Evolution de la répartition (%) des ménages par type de matériau du sol selon le milieu de résidence entre 1976 et 2005

Matériau sol	2005			1987			1976		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Ciment	48,8	74,4	20,4	34,9	67,5	14,5	20,3	53,5	7,1
Carreaux/marbre	4,7	7,6	1,6	2,1	4,8	0,4	-	-	-
Bois	0,8	0,3	1,2	0,4	0,1	0,5	0,4	0,5	0,4
Terre	45,6	17,6	76,5	62,5	27,3	84,4	77,4	45,3	90,1
Autre	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3	0,2	1,9	0,7	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.3.3 Disparités régionales

En considérant Douala et Yaoundé séparément de leur région, le Sud-Ouest (68,3%), le Littoral (64,1%) et le Sud (50,1%) sont les régions qui ont plus de la moitié de leurs ménages occupant des logements avec un sol revêtus de ciment. Dans les villes de Douala (80,6%) et de Yaoundé (80,4%), plus de quatre ménages sur cinq vivent dans un logement dont le sol est en ciment. Dans les autres régions du pays la proportion des ménages vivant dans des logements avec des sols en ciment est inférieure à la proportion correspondant au niveau nationale qui est de 48,8%. C'est dans l'Extrême-Nord (13,8%), le Nord (23,4%) et l'Est (29,6%) que les proportions des logements dont le sol est recouvert de ciment sont les plus faibles.

Dans l'ensemble, beaucoup de ménages occupent encore des logements dont le sol est en terre (45,6%). Hormis les villes de Yaoundé et de Douala, dans 7 régions sur les 10, la proportion des ménages occupant des logements avec un sol en terre est supérieure à 50%. Il s'agit de l'Extrême-Nord (83,5%), du Nord (74,1%), de l'Est (66,2%), de l'Adamaoua (56,7%), de l'Ouest (55,0%), du Nord-Ouest (54,2%) et du centre (51,5%).

C'est dans les villes de Douala (10,4%) et de Yaoundé (11,9%) qu'on observe les plus fortes proportions de ménages vivant dans des logements ayant un sol couvert de carreaux. Les régions du Sud-ouest (2,6%), du Littoral sans Douala (2,6%), du Sud (2,5%), du Centre sans Yaoundé (2,3%) et de l'Ouest (2,3%) sont celles dans lesquelles des proportions relativement importantes de ménages occupant des logements avec de sol en carreaux sont rencontrées.

Le Marbre et le bois sont également des matériaux rarement utilisés au Cameroun pour recouvrir le sol des logements. Mais dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest, 1,0% de ménages occupent des logements avec un sol recouvert de marbre.

Tableau 2.17: Répartition (%) des ménages par principal matériau du sol selon la région

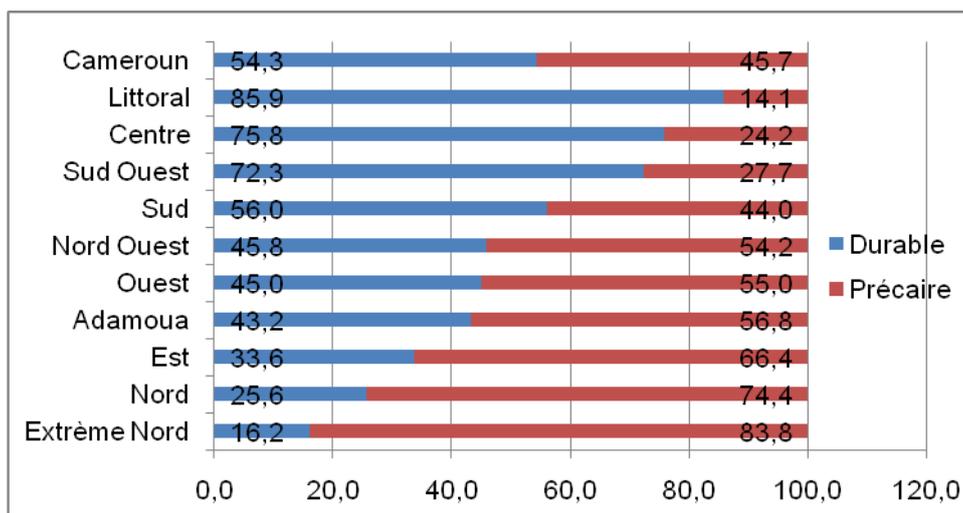
Région	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Ciment	40,7	45,1	29,6	13,8	64,1	23,4	42,1	41,2	50,1	68,3	80,6	80,4	48,8
Carreaux	1,2	2,3	1,0	0,5	2,6	0,9	1,9	2,3	2,5	2,6	10,4	11,9	4,0
Bois	0,7	0,4	2,4	0,9	0,9	0,7	0,8	0,6	2,8	0,7	0,2	0,2	0,8
Terre	56,7	51,5	66,2	83,5	31,7	74,1	54,2	55,0	43,7	27,6	8,2	6,6	45,6
Marbre	0,6	0,6	0,6	1,0	0,6	0,6	1,0	0,8	0,6	0,6	0,5	0,8	0,7
Autre	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	0,3	0,0	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0

2.2.3.4 Nature des matériaux du sol

Les matériaux de construction du sol que sont le ciment, les carreaux, le bois et le marbre sont considérés comme durables. Ainsi se dégage-t-il du graphique 2.3 que dans l'ensemble, 54,3% des ménages vivent dans des logements dont le sol est construit en matériau durable. Selon les régions du pays, le Littoral (85,9%), Centre (75,8%), Sud-Ouest (72,3%) et Sud (56,0%) sont celles qui ont plus de 50% de leurs ménages vivant des logements avec un sol construit avec du matériau durable. Le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Adamaoua enregistrent respectivement 45,8%, 45,0% et 43,2% de ménages occupant des logements avec un sol en matériau durable.

Les régions avec de très faibles proportions de ménages vivant dans des logements avec un sol en matériau durable sont celles de l'Extrême-Nord (16,2%) du Nord (25,6%) et de l'Est (33,6%).

Graphique 2.5 : Répartition (%) des ménages par nature du matériau de construction du sol selon la région



CHAPITRE III : ELEMENTS DU CADRE DE VIE DES MENAGES

Dans ce chapitre, il sera question de caractériser les ménages à partir de la disponibilité dans leur cadre d'habitation, de certains éléments de commodité domestique. Le mode d'éclairage, la source d'approvisionnement en eau de boisson, les installations servant de lieu d'aisance, le nombre de chambres à coucher sont ces principaux éléments du cadre de vie des ménages qui ont été considérés dans le cadre du 3^{ème} recensement.

3.1 MODE D'ECLAIRAGE

Le mode d'éclairage est un facteur qui a une influence sur la qualité de vie des membres d'un ménage. Cette variable vise essentiellement à mesurer l'accessibilité des ménages à l'électricité et à évaluer l'ampleur de l'utilisation des autres modes d'éclairage.

L'accès à l'électricité est reconnu comme un facteur d'amélioration du bien-être des populations. Au Cameroun, l'électricité est fournie aux ménages par la société AES-SONEL, mais le réseau électrique ne couvre pas toutes les localités du pays. A cause de l'absence du réseau ou des perturbations dans la fourniture du courant électrique par AES-SONEL, certains ménages se sont dotés de groupes électrogènes. Pour promouvoir l'électrification des zones rurales, le gouvernement a mis en place un organisme chargé de soutenir la politique d'électrification rurales. Il s'agit de l'Agence d'Electrification Rurale (AER).

En plus de l'électricité, le questionnaire ménage du 3^{ème} Recensement a retenu comme modalité pour cette variable: le gaz, le pétrole, le copeau/sciure, le bois à brûler, et les autres modes d'éclairage non explicitement spécifiés.

3.1.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit de l'électricité et du pétrole mais l'électricité reste le mode d'éclairage le plus fréquemment utilisé dans les ménages au Cameroun. Le taux d'électrification des ménages s'élève à 50,2% et la proportion de la population des ménages ordinaires qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage est de 47,0%. Le coût de l'abonnement qui donne droit au raccordement du ménage au réseau est prohibitif pour beaucoup de ménages pauvres. Pour contourner ces obstacles, les ménages pratiquent « le phénomène de l'araignée » en se raccordant au réseau à partir d'un ménage voisin qui dispose d'un abonnement. Le phénomène se pratique à l'insu de la Société AES-SONEL et sans garantie de sécurité.

Le pétrole est le second mode d'éclairage le plus utilisé. Les ménages qui ont recours au pétrole pour s'éclairer représentent 42,3%.

La proportion de ménages qui s'éclairent au feu de bois ou au charbon est non négligeable (5,2%). Les autres modes d'éclairage sont peu importants. Ils concernent moins de 3% des ménages ordinaires dont 1,2% utilisent le gaz.

L'électricité reste davantage un privilège des ménages du milieu urbain. Dans ce milieu, 80,7% des ménages y ont accès tandis qu'en milieu rural, c'est seulement 16,4% des ménages qui l'utilisent. Le pétrole est le plus utilisé comme mode d'éclairage dans les ménages du milieu rural (71,0%). En milieu urbain, une proportion encore importante de ménage (16,2%) recourent au pétrole pour s'éclairer.

Quelques ménages urbains (1,1%) utilisent encore le feu de bois pour s'éclairer. Il s'agit ici des ménages urbains vivant dans une situation de précarité extrême. Le feu de bois ou le charbon reste encore le principal mode d'éclairage pour 9,7% des ménages en milieu rural.

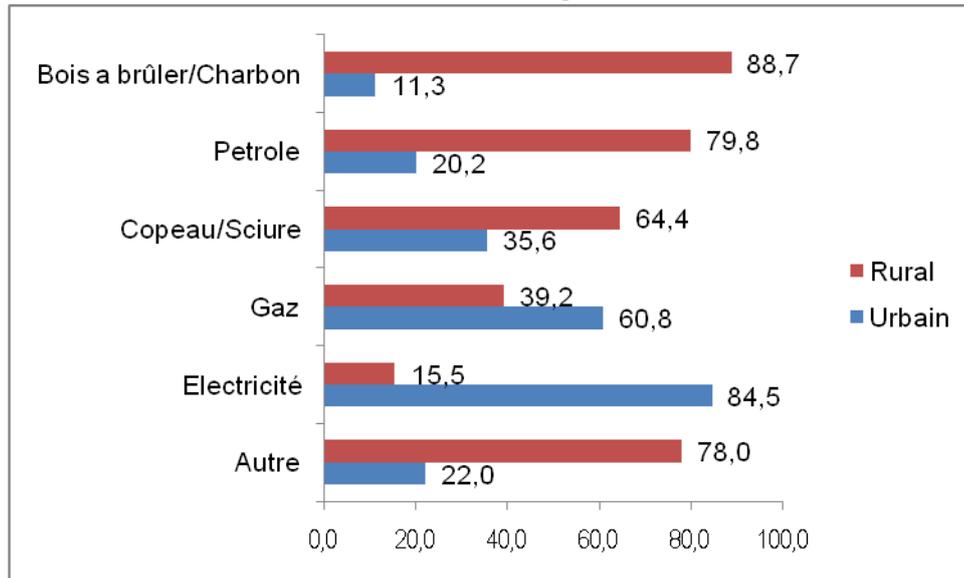
Tableau 3.1 : Répartition (%) des ménages et de leur population par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
Electricité	50,2	47,0	80,7	80,2	16,4	15,4
Gaz	1,2	1,1	1,4	1,3	1,0	1,0
Pétrole	42,3	45,0	16,2	16,8	71,0	71,9
Copeau/Sciure	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3
Bois à brûler/Charbon	5,2	5,6	1,1	1,2	9,7	10,0
Autre	0,9	1,1	0,5	0,3	1,6	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique 3.1 révèle les disparités d'accès aux différents modes d'éclairage selon le milieu de résidence. L'électricité est davantage accessible aux ménages urbains que ruraux. Sur l'ensemble des ménages ordinaires qui utilisent ce mode d'éclairage, 84,5% se trouvent en milieu urbain. L'électrification rurale reste encore un défi majeur au Cameroun.

Le gaz comme mode d'éclairage se rencontre plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Pour les ménages qui l'utilisent, 60,8% sont en milieu urbain. Les autres modes d'éclairage (pétrole, bois à brûler/charbon, copeau/sciure, autres) sont l'apanage des ménages ruraux car pour chacun de ces modes d'éclairage, plus de 50% des ménages qui les utilisent se retrouvent en milieu rural : 88,7% pour le bois/charbon, 79,8% pour le pétrole, 64,4% pour le copeau/sciure et 78,0% pour les autres modes d'éclairage non spécifiés.

Graphique 3.1 : Distribution des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le mode d'éclairage



3.1.1. Evolution du mode d'éclairage depuis 1976

Il se dégage du tableau 3.2 que le taux d'accessibilité des ménages à l'électricité s'est considérablement et continuellement amélioré depuis 1976. Dans l'ensemble, entre 1987 et 2005, ce taux a connu un doublement, passant de 22,4% à 50,2%. En milieu rural, il a été multiplié par quatre au cours de la même période passant de 3,7% à 16,4%.

Pour ce qui est de l'utilisation du pétrole, bien que son taux d'utilisation soit en diminution entre 1987 et 2005, ce taux s'était accru entre 1976 et 1987, passant de 73,1% à 74,3%. En milieu rural particulièrement, 91,1% des ménages en 1987 s'éclairaient au pétrole. En 2005, ce taux reste toutefois élevé (71,0%).

Tableau 3.2 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'éclairage selon le milieu de résidence de 1976 à 2005

Mode d'éclairage	2005			1987			1976		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Electricité	50,2	80,7	16,4	22,4	52,3	3,7	5,9	19,2	0,5
Gaz ⁶	1,2	1,4	1,0	0,1	0,1	0,1	-	-	-
Pétrole	42,3	16,2	71,0	74,3	47,3	91,1	73,1	78,7	71,0
Autre	6,3	1,7	11,6	3,2	0,3	5,1	21,0	2,1	28,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

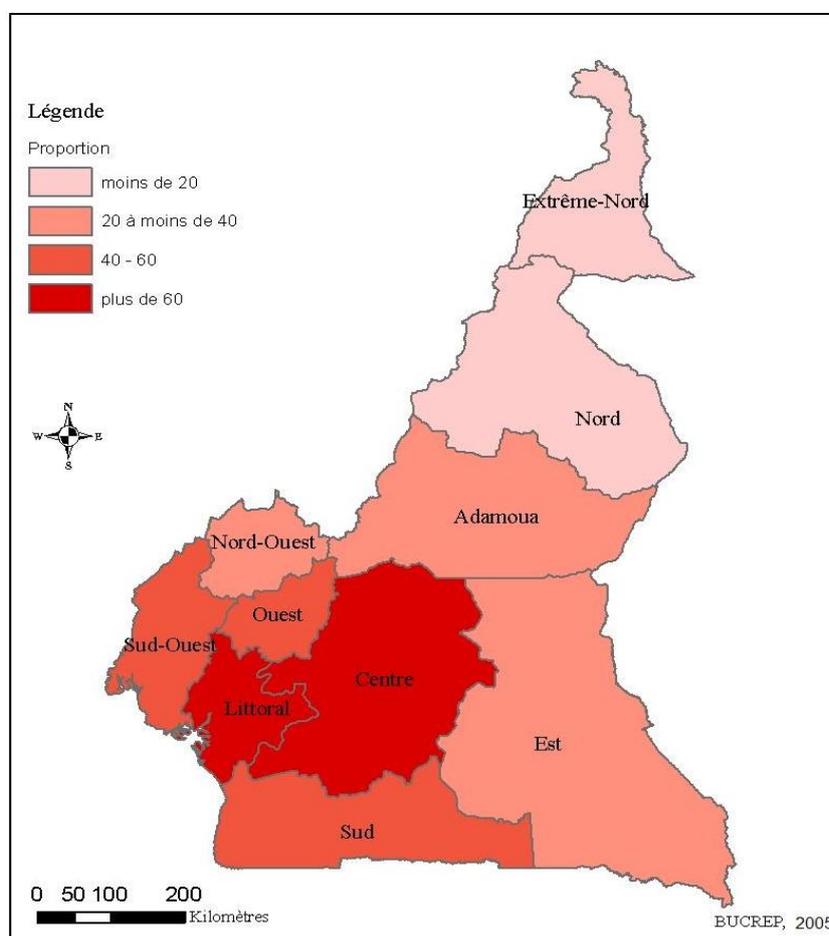
⁶ En 1976, la modalité gaz ne figurait pas dans le questionnaire.

3.1.3. Disparités régionales

Si dans l'ensemble plus de la moitié des ménages ont accès à l'électricité, il existe de fortes disparités entre les régions. En séparant les villes de Douala et de Yaoundé de leur région d'appartenance, les régions dans lesquelles le taux d'accès des ménages à l'électricité est au-dessus du son niveau national sont les suivantes : Littoral (63,0%), Sud-ouest (55,6%) et Sud (55,5%).

Dans les deux métropoles, les proportions des ménages ayant accès à l'électricité sont de 95,9% pour Yaoundé et 94,9% pour Douala.

Carte 3.1: Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages ayant accès à l'électricité



Dans toutes les autres régions, plus de la moitié des ménages s'éclairent au pétrole : Est (68,7%), Nord 64,9%, Extrême-Nord (63,2%), Adamaoua (62,6%), Nord-Ouest (60,5%), Centre sans Yaoundé (51,6%) et Ouest (51,3%).

Tableau 3.3: Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon la région

Région	Electricité	Gaz	Pétrole	Copeau/Sciure	Bois /Charbon	Autres	Total
Adamaoua	28,7	0,5	62,6	0,2	7,2	0,8	100,0
Centre sans Yaoundé	45,3	0,9	51,6	0,2	1,5	0,5	100,0
Est	25,3	0,5	68,7	0,2	4,4	0,9	100,0
Extrême-Nord	13,8	1,4	63,2	0,3	19,0	2,3	100,0
Littoral sans Douala	63,0	1,4	33,0	0,3	1,7	0,6	100,0
Nord	17,9	1,0	64,9	0,3	12,3	3,6	100,0
Nord-Ouest	34,7	1,8	60,5	0,2	2,6	0,2	100,0
Ouest	45,8	0,8	51,3	0,1	1,6	0,4	100,0
Sud	55,5	0,4	41,6	0,2	1,6	0,7	100,0
Sud-Ouest	55,6	1,5	40,5	0,2	1,7	0,5	100,0
Douala	94,9	1,5	2,9	0,1	0,4	0,2	100,0
Yaoundé	95,9	1,4	2,3	0,1	0,2	0,1	100,0
Cameroun	50,2	1,2	42,3	0,2	5,2	0,9	100,0

Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord qui sont des régions à faible niveau d'urbanisation ont aussi les plus faibles taux d'accès des ménages à l'électricité soit 13,8% et 17,9% respectivement. Dans ces deux régions particulièrement, la proportion des ménages qui utilisent encore le feu de bois ou le charbon pour s'éclairer est importante. Dans l'Extrême-Nord, cette proportion atteint 19,0% et au Nord, elle est de 12,3%. La proportion de ménages qui s'éclairent au feu de bois ou au charbon est aussi importante dans les régions de l'Adamaoua (7,2%) et de l'Est (4,4%). Dans les villes de Douala (0,4%) et de Yaoundé (0,2%), il existe encore des ménages qui s'éclairent au feu de bois ou charbon et d'autres, en très faible proportion certes (0,1%) utilisent le copeau ou la sciure

3.1.4. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'éclairage

Pour qu'un ménage s'éclaire à l'électricité, certaines conditions doivent être réunies : il faut d'abord que le ménage soit situé dans une localité desservie par le réseau de fourniture de courant électrique ou que le ménage soit économiquement aisé pour acquérir un groupe électrogène ou autre équipement qui génère le courant électrique comme le panneau solaire par exemple. Les caractéristiques du chef de ménage et celles du ménage dans son ensemble sont donc des facteurs qui déterminent l'accès d'un ménage à l'électricité. Ceci s'explique par le fait que dans les localités desservies par le réseau électrique de la société AES-SONEL, ce ne sont pas tous les ménages qui s'éclairent à l'électricité malgré la disponibilité de cette source d'énergie.

3.1.4.1. Mode d'éclairage et sexe du chef de ménage

Parmi les ménages dirigés par les femmes, 53,3% utilisent l'électricité comme mode d'éclairage alors que parmi les ménages dirigés par leurs homologues de sexe masculin, cette proportion est de 49,3%. Cette situation est seulement établie en milieu rural où la proportion des ménages utilisant l'électricité comme mode d'éclairage est de 19,6% pour les ménages dirigés par les femmes contre 15,6% pour les ménages dirigés par des hommes.

En milieu urbain cependant, la situation s'inverse et ici, 81,2% des ménages dirigés par les hommes qui ont accès à l'électricité alors que cette proportion est de 79,2% pour les ménages dirigés par les femmes. Il faut noter que l'écart entre ces proportions n'est pas important et le sexe du chef de ménage pourrait être considéré comme n'étant pas véritablement un facteur discriminant pour l'accès à l'électricité.

Tableau 3.4: Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon le sexe du Chef de ménage

Mode d'éclairage	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Electricité	49,3	53,3	50,2	81,2	79,2	80,7	15,6	19,6	16,4
Gaz	1,2	1,2	1,2	1,4	1,3	1,4	1,0	0,9	1,0
Pétrole	42,8	40,5	42,3	15,7	17,7	16,2	71,3	70,1	71,0
Copeau/Sciure	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3
Bois à brûler/Charbon	5,5	4,2	5,2	1,1	1,2	1,1	10,1	8,0	9,7
Autre	1,1	0,7	1,0	0,4	0,4	0,4	1,7	1,1	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les ménages qui s'éclairent grâce au pétrole sont au niveau de l'ensemble en forte proportion parmi ceux dont le chef est de sexe masculin (42,8%). Cette proportion est de 40,5% parmi les ménages dirigés par les femmes. En milieu urbain, parmi les ménages ayant à leur tête une femme, la proportion de ceux qui utilisent le pétrole est élevée (17,7%). Cette proportion est de 15,7% pour les ménages dirigés par des hommes.

3.1.4.2. Mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage

La propension à utiliser l'électricité comme mode d'éclairage augmente avec l'élévation du niveau d'instruction du chef de ménage et ceci, quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, la proportion de ceux qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage est de 20,4%. Cette proportion passe à 44,9% pour ceux du niveau primaire, à 73,9% pour ceux du niveau secondaire et à 88,1% pour ceux du niveau supérieur. A l'exception du gaz, pour les autres modes d'éclairage, la proportion de ménages qui les utilise diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage s'élève.

Tableau 3.5 : Répartition (%) de l'ensemble des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage

Ensemble				
Mode d'éclairage	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Electricité	20,4	44,9	73,9	88,1
Gaz	1,1	1,2	1,2	1,5
Pétrole	64,9	48,8	22,9	9,2
Copeau/Sciure	0,3	0,2	0,1	0,1
Bois à brûler/Charbon	11,5	4,1	1,4	0,8
Autre	1,7	0,9	0,5	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Même si le niveau d'instruction du chef de ménage est un facteur motivant pour l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage, il reste vrai que l'accessibilité à l'électricité est conditionnée par la disponibilité du réseau de fourniture du courant électrique. Le milieu rural étant défavorisé par rapport à la couverture par le réseau d'électricité, dans ce milieu, même chez les chefs de ménage du niveau d'instruction supérieur, la proportion de ceux qui s'éclaire à l'électricité ne dépasse pas 50%. Par contre en milieu urbain, où la disponibilité du réseau est mieux assurée, parmi les ménages dirigés par une personne de niveau d'instruction supérieure plus de neuf sur dix ont l'électricité comme mode d'éclairage.

Tableau 3.6 : Répartition (%) des ménages du milieu urbain et rural par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'éclairage

Urbain				
mode d'éclairage	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Electricité	53,8	76,9	88,5	93,8
Gaz	1,5	1,3	1,3	1,5
Pétrole	40,6	19,9	9,3	4,1
Copeau/Sciure	0,2	0,2	0,1	0,1
Bois à brûler/Charbon	3,2	1,2	0,6	0,3
Autre	0,8	0,5	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural				
mode d'éclairage	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Electricité	8,0	18,0	30,8	48,3
Gaz	0,9	1,1	0,8	1,5
Pétrole	74,0	72,9	63,1	44,9
Copeau/Sciure	0,3	0,3	0,2	0,2
Bois à brûler/Charbon	14,6	6,5	4,0	4,2
Autre	2,1	1,2	1,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

3.1.4.3. Mode d'éclairage et âge du chef de ménage

La reconnaissance de l'importance et de la nécessité pour un ménage de disposer de l'électricité pour s'éclairer dépend aussi de l'âge du chef de ménage. Le tableau n°3.7 montre que quel que soit le milieu, les ménages dirigés par les jeunes (moins de 35 ans) ont une propension à s'éclairer à l'électricité plus forte que les ménages dont le chef a un âge plus élevé. Parmi les ménages des jeunes en effet, 56,8% dans l'ensemble disposent de l'électricité alors que parmi les ménages dirigés par les adultes (35-59 ans) et les vieux (60 ans et plus), les proportions de ceux qui disposent de l'électricité pour s'éclairer sont respectivement de 51,3% et 32,9%.

Tableau 3.7: Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon la tranche d'âges du chef de ménage

Mode d'éclairage	Ensemble			Urbain			Rural		
	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
Electricité	56,8	51,3	32,9	84,0	81,1	66,9	16,7	16,6	15,7
Gaz	1,3	1,2	1,0	1,5	1,3	1,2	1,0	1,0	1,0
Pétrole	36,4	41,7	56,6	13,2	16,0	28,9	70,6	71,5	70,7
Copeau/Sciure	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Bois /Charbon	4,4	4,8	7,9	0,8	1,1	2,3	9,7	9,2	10,8
Autres	0,9	0,8	1,3	0,4	0,4	0,5	1,7	1,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Chez les ménages qui ont des chefs âgés (60 ans et plus), dans l'ensemble, plus de la moitié s'éclairent au pétrole (56,6%). Quel que soit le milieu, la proportion de ceux qui utilisent plus le feu de bois pour s'éclairer parmi eux est plus élevée que parmi ceux dont les chefs sont plus jeunes.

En milieu rural, l'âge du chef de ménage ne semble pas influencer l'accessibilité à l'électricité : 16,7% pour les moins de 35 ans, 16,6% pour les 35 à 59 ans et 15,7 pour les 60 ans et plus. De manière générale cette variable n'apparaît pas comme un facteur discriminant face au mode d'éclairage dans ce milieu.

3.2. SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

L'eau de boisson joue un rôle primordial sur l'état de santé d'une population. L'inaccessibilité à une source d'eau de boisson salubre favorise la propagation de maladies infectieuses et parasitaires devant lesquelles les enfants sont les plus vulnérables.

Dans le cadre du 3^{ème} Recensement, la variable « source d'approvisionnement en eau de boisson » a permis de saisir des informations sur la nature de la

provenance de l'eau consommée dans les ménages. Plusieurs modalités ont été retenues pour cette variable à savoir :

- Les robinets qui fournissent l'eau sous conduite ou eau courante. Le robinet à l'intérieur de la maison a été distingué du robinet qui se trouve dans la cour de la maison. L'eau des robinets est présumée sans danger pour la consommation humaine et donc salubre.
- La borne fontaine qui est une installation publique de distribution de l'eau courante et gérée par un particulier ou par une communauté. L'eau des bornes fontaines est la même que celle des robinets intérieurs ou extérieurs et par conséquent, est considérée comme eau salubre.
- Les forages qui sont des aménagements de points d'eau équipés de pompe à motricité humaine. En milieu rural, beaucoup de forages ont été installés dans le cadre des programmes d'hydraulique rurale. Etant une installation de point d'eau techniquement bien aménagée, le forage a été considéré comme une source d'eau salubre.
- Les puits qui sont des sources d'approvisionnement en eau qui peuvent être soit aménagés avec des buses soit non-aménagés. Les puits non aménagés sont de type traditionnel et l'eau qu'ils fournissent ne comporte aucune garantie quant à sa salubrité. Les puits aménagés sont des installations améliorées et l'eau qu'ils fournissent peut être salubre mais sous réserve de certaines conditions de traitement qui n'ont pas été renseignées sur le terrain pendant la collecte. Les puits aménagés ne seront pas considérés parmi les sources d'approvisionnement en eau de boisson non salubre
- Les sources, tout comme les puits, peuvent être aménagées ou non. Les sources aménagées peuvent être considérées comme des installations améliorées de fourniture d'eau mais, elles ne peuvent pas être considérées a priori comme sources d'approvisionnement en eau de boisson salubre.
- L'eau des cours d'eau, des lacs/étangs, des marécages est consommée par les populations des localités qui ne disposent pas d'autres installations pour l'approvisionnement en eau. Ces eaux de surface sont impropres pour la consommation humaine.
- L'eau minérale ou eau de table est utilisée par les ménages qui ont les moyens de s'en procurer sur le marché. Il faut noter que sur le marché, se retrouve l'eau dans des récipients ou l'eau ensachée dont la source et les conditions de manipulation ne sont pas maîtrisées.
- Dans la modalité « autre », se retrouvent l'eau de pluie, l'eau fournie dans des citernes, l'eau extraite des fosses creusées dans les lits des fleuves dans les régions sahéliennes. La qualité de l'eau provenant de ces sources n'offre aucune garantie de salubrité pour la consommation humaine.

Dans le cadre de cette analyse, les sources d'approvisionnement en eau de boisson salubre seront distinguées des autres sources considérées comme des

sources d’approvisionnement en eau de boisson non salubre. Dans les sources d’approvisionnement en eau de boisson salubre, se retrouvent les modalités suivantes :

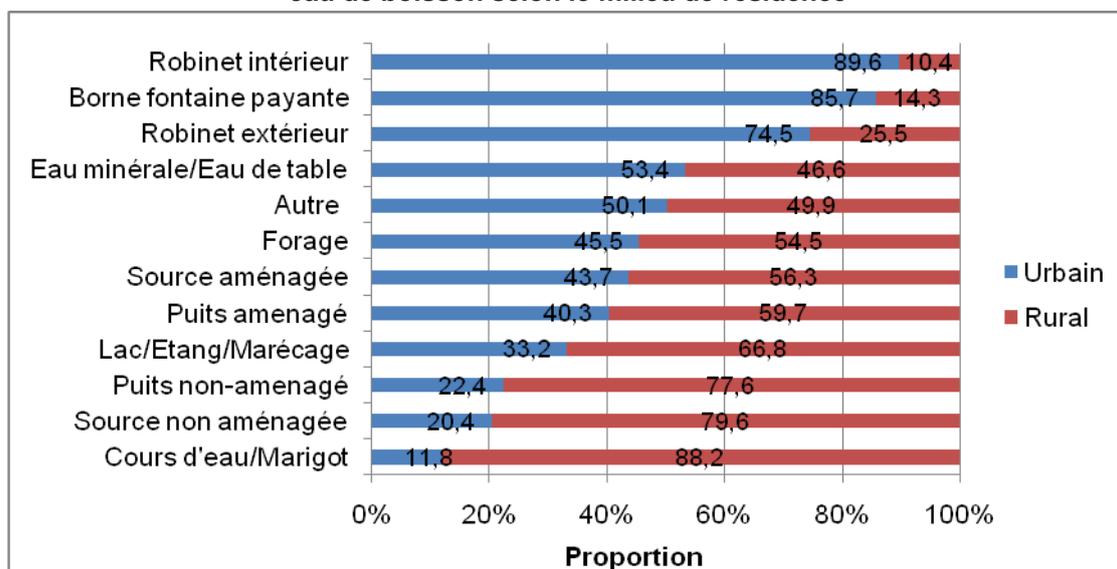
- a) Robinet intérieur ;
- b) Robinet extérieur ;
- c) Borne fontaine payante ;
- d) Forage ;
- e) Eau minérale/eau de table.

Le reste sera classé dans la catégorie source d’approvisionnement en eau de boisson non salubre.

3.2.1. Source d’approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

Le graphique 3.2 montre que la présence dans un ménage d’un robinet intérieur ou extérieur est un phénomène beaucoup plus urbain que rural. Sur l’ensemble des ménages disposant de robinet intérieur, 89,6% se trouvent en milieu urbain et pour ce qui est des ménages disposant de robinet extérieur, 74,5% sont du milieu urbain. Les ménages qui s’approvisionnent à la borne fontaine payante sont à 85,7% en milieu urbain

Graphique 3.2 : Répartition des ménages ordinaires par source d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence



Sur l’ensemble des ménages qui utilisent les puits non aménagés, 77,6% sont en milieu rural et 59,7% des ménages qui s’approvisionnent dans des puits aménagés se trouvent dans ce même milieu de résidence.

Le tableau 3.8 montre que dans l'ensemble, parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, la borne fontaine payante est celle qu'utilise le plus grand nombre de ménages (21,8%). Cette proportion de ménages correspond à 19,6% de la population. C'est en milieu urbain surtout que les ménages s'approvisionnent en eau de boisson à la borne fontaine payante (35,6%) contre 6,5% pour les ménages du milieu rural. Les adductions d'eau courante sont en effet moins répandues en milieu rural.

Les bornes fontaines payantes sont souvent installées sur le réseau d'adduction d'eau de la Camerounaise Des Eaux (CDE) qui a remplacé la SNEC (Société Nationale des Eaux du Cameroun). Ces bornes fontaines sont en général gérées par des particuliers à titre privé, par les communautés organisées en associations ou par des mairies.

Avant la privatisation de la SNEC, les bornes fontaines publiques étaient installées sur le réseau pour fournir, au frais des mairies, de l'eau aux populations. Ce sont en effet ces anciennes bornes fontaines, pour la plupart, qui sont aujourd'hui passées entre les mains des particuliers.

Avec l'extension du réseau dans les nouveaux quartiers qui se sont créés, plusieurs particuliers ont installé sur leur ligne d'abonnement à la CDE des robinets dans leur domicile ou en bordure de route pour revendre de l'eau aux populations des ménages qui ne sont pas abonnés à la CDE.

Dans certaines localités, avec l'appui des ONG, des adductions d'eau ont été aménagées à partir du captage d'eau de source. Des bornes fontaines sont ainsi installées sur ces réseaux d'adduction d'eau communautaires où les populations se ravitaillent moyennant le paiement de frais d'entretien des équipements. C'est surtout dans le Nord-ouest et le Sud-ouest qu'on rencontre ce genre de cas.

Le recours à la borne fontaine payante plutôt qu'au robinet intérieur ou extérieur révèle la difficulté pour beaucoup de ménages d'accéder aux branchements sur le réseau public de distribution d'eau. Le coût du branchement est souvent le principal facteur d'exclusion des ménages sans moyens financiers suffisants. L'acheminement de l'eau entre le domicile et le réseau de la CDE (raccordement du ménage) a un coût qui est fonction de la distance entre les deux points. Si cette distance est longue, ce coût sera par conséquent, aussi plus élevé.

Les ménages disposant de robinet intérieur ou extérieur ne représentent dans l'ensemble que 22,8%, soit 10,2% de ménages avec un robinet intérieur et 12,6% de ménages avec un robinet extérieur.

Tableau 3.8: Répartition (%) des ménages et de leur population par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Ensemble		Urbain		Rural	
	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
Robinet intérieur	10,2	10,0	17,5	18,3	2,2	2,1
Robinet extérieur	12,6	11,6	17,9	17,2	6,7	6,2
Puits aménagé	14,0	14,9	10,8	11,7	17,6	18,1
Puits non-aménagé	13,2	14,6	5,6	6,5	21,6	22,3
Borne fontaine payante	21,8	19,6	35,6	33,3	6,5	6,5
Cours d'eau/Marigot	16,8	18,0	3,8	4,1	31,2	31,2
Forage	5,9	6,0	5,1	5,1	6,8	6,8
Eau minérale/Eau de table	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Source aménagée	2,7	2,7	2,3	2,3	3,2	3,0
Source non aménagée	1,7	1,7	0,7	0,7	2,9	2,7
Lac/Etang/Marécage	0,3	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4
Autre	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Il faut toutefois remarquer que sur l'ensemble des ménages du milieu urbain, 10,8% s'approvisionnent dans des puits aménagés et 5,6% dans des puits non aménagés. Ces proportions sont respectivement de 17,6% et 21,6% en milieu rural.

La proportion de ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson dans les cours d'eau ou les marigots reste assez importante (16,8%) pour une population de 18,0%. Cette situation est préoccupante au regard des maladies d'origine hydrique et notamment les épidémies de choléra, causées par la consommation et l'utilisation de l'eau souillée. C'est en milieu rural que ce problème se pose avec plus d'acuité car sur l'ensemble des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson dans les cours d'eau ou les marigots, 88,0% sont de ce milieu (graphique n°3.2). L'ensemble des ménages qui utilisent l'eau de surface (cours d'eau, lac, étang, marécage), représentent 17,1%. En milieu rural, c'est 31,2% des ménages qui consomment l'eau des cours d'eau et des marigots. La population vivant dans ces ménages représente également 31,2% de la population rurale.

Les forages constituent une source d'approvisionnement en eau de boisson utilisée par une proportion non négligeable de la population (6,0%). La proportion de la population rurale qui se ravitaille en eau de boisson à partir des forages est de 6,8% contre 5,1% en milieu urbain.

L'eau minérale ou l'eau de table est très faiblement utilisée. La proportion de la population qui utilise cette eau ne dépasse guère 0,3% quel que soit le milieu de résidence.

Les autres sources d’approvisionnement en eau de boisson non spécifiées sont également très peu représentées. Elles sont utilisées par moins de 6% de la population quel que soit le milieu de résidence.

3.2.2. Evolution du mode d’approvisionnement en eau de boisson entre 1976 et 2005

Dans l’ensemble, les puits et les sources demeurent depuis 1976 les modes d’approvisionnement en eau utilisé par le plus grand nombre de ménages et particulièrement ceux du milieu rural où la proportion de ces ménages est restée au-dessus de 42%.

Entre 1976 et 1987, la proportion des ménages qui disposaient d’un robinet à l’intérieur ou à l’extérieur a connu un doublement passant de 5,2% à 11, 0%. Entre 1987 et 2005, cette proportion a également connu un doublement. Toutefois en considérant la longueur des deux périodes, il se dégage que le nombre de ménages ayant accès à ce mode d’approvisionnement en eau a évolué moins vite entre 1987 et 2005 qu’entre 1976 et 1987. Entre 1987 et 2005, la proportion de ménages ayant recours aux bornes fontaines n’a augmenté que d’un point, passant de 20,6% à 21,7%.

Tableau 3.9 : Répartition (%) des ménages par source d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence en 1976, 1987 et 2005

Eau de boisson	2005			1987			1976		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Robinet intérieur ou extérieur	22,8	35,4	9,0	11,0	25,1	2,2	5,2	9,2	3,6
Borne fontaine	21,7	35,5	6,5	20,6	37,5	10,1	16,8	48,4	4,2
Source aménagée	2,7	2,3	3,2	9,6	7,8	10,8	-	-	-
Puits, source non aménagée ⁷	29,0	17,1	42,1	35,4	23,6	42,8	52,7	35,9	59,4
Cours d’eau, marigot	17,1	3,9	31,6	22,2	3,9	33,6	23,1	5,2	30,2
Autre	6,7	5,8	7,6	1,2	2,1	0,5	2,2	1,3	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.3. Disparités régionales

Selon les régions, en considérant séparément les villes de Yaoundé et de Douala où les proportions de ménages qui disposent de robinet intérieur sont respectivement de 25,0% et 25,1%, c’est dans le Sud-ouest (10,5%) et le littoral (10,3%). que le robinet intérieur se rencontre plus fréquemment dans les ménages.

⁷ En 1976, la source aménagée n’a pas été distinguée de la source non aménagée.

Si dans l'ensemble avec 21,7%, la borne fontaine payante est la source d'approvisionnement en eau de boisson la plus utilisée par les ménages, il existe cependant de fortes disparités entre les régions. En effet, l'existence d'une borne fontaine suppose que la localité en question dispose d'un réseau d'adduction d'eau courante. En dehors des villes de Yaoundé (41,3%) et de Douala (37,5%), les régions dans lesquelles les ménages se ravitaillent en plus forte proportion au niveau des bornes fontaines payantes sont le Littoral hormis Douala (33,7%) et le Sud-ouest (23,8%). La région de l'Est est la seule où la proportion de ménages qui utilisent les bornes fontaines reste inférieure à 10%.

La plus forte proportion de ménages de la région de l'Adamaoua (28,1%) s'approvisionne en eau de boisson dans les cours d'eau ou les marigots. Les ménages qui s'approvisionnent dans les puits aménagés représentent 18,0% et ceux recourent aux puits non aménagés constituent 23,5%. En d'autres termes, 41,5% des ménages de l'Adamaoua s'approvisionnent dans les puits. Dans cette région, les bornes fontaines payantes ravitaillent 13,9% des ménages tandis que les forages en ravitaillent 6,1%. La proportion de ménages qui s'approvisionnent à partir d'un robinet est faible : 4,1% pour le robinet intérieur et 3,9% pour les robinets à l'extérieur du logement. Les autres sources d'approvisionnement en eau de boisson sont moins utilisées par les ménages. La proportion de ménages qui les utilisent ne dépasse pas 3%. La proportion de ménages de l'Adamaoua qui se ravitaillent à une source d'eau de boisson salubre représente 28,2%.

Dans la région du Centre hormis la ville de Yaoundé, les puits aménagés (26,9%) et les puits non aménagés (21,4%) sont les deux principaux modes d'approvisionnement en eau de boisson. Une partie non négligeable des ménages de cette région se ravitaillent dans les cours d'eau (10,8%). Les autres sources d'approvisionnement en eau de boisson utilisées par des proportions importantes de ménages dans cette région sont les bornes fontaine (11,2%), les forages (10,1%), les robinets extérieurs (6,6%) et les robinets intérieurs (4,0%). La proportion de ménages de la région du Centre hormis la ville de Yaoundé qui se ravitaillent à une source d'eau de boisson salubre représente 32,0%.

Dans la région de l'Est, la source d'approvisionnement en eau de boisson prédominante est le puits. Les ménages qui utilisent les puits y représentent 45,3%, soit 22,7% pour les puits aménagés et 22,6% pour les puits non aménagés. Ensuite ce sont les cours d'eau et les marigots qui ravitaillent 18,0% des ménages. Ceux qui se ravitaillent au niveau des bornes fontaines représentent 9,8%. Les sources constituent des points d'approvisionnement en eau de boisson qu'une proportion assez importante des ménages de la région utilise (12,3%). Les ménages qui utilisent l'eau des robinets représentent 6,0%, soit 2,6% qui disposent de robinet à l'intérieur de leur logement et 3,4% qui ont un robinet à l'extérieur. En gros, dans la région de l'Est, la proportion de ménages qui se ravitaillent à une source d'eau de boisson

salubre est de 23,8% et la population vivant dans ces ménages représente 23,5% de la population totale de la région.

Dans la région de l'Extrême-Nord, à cause du climat aride, l'approvisionnement en eau représente une difficulté cruciale pour les populations. La source d'eau de boisson prédominante reste le puits. Au total, 58,6% des ménages se ravitaillent en eau de boisson à partir d'un puits dont 28,7% dans des puits aménagés et 29,9% dans des puits non aménagés.

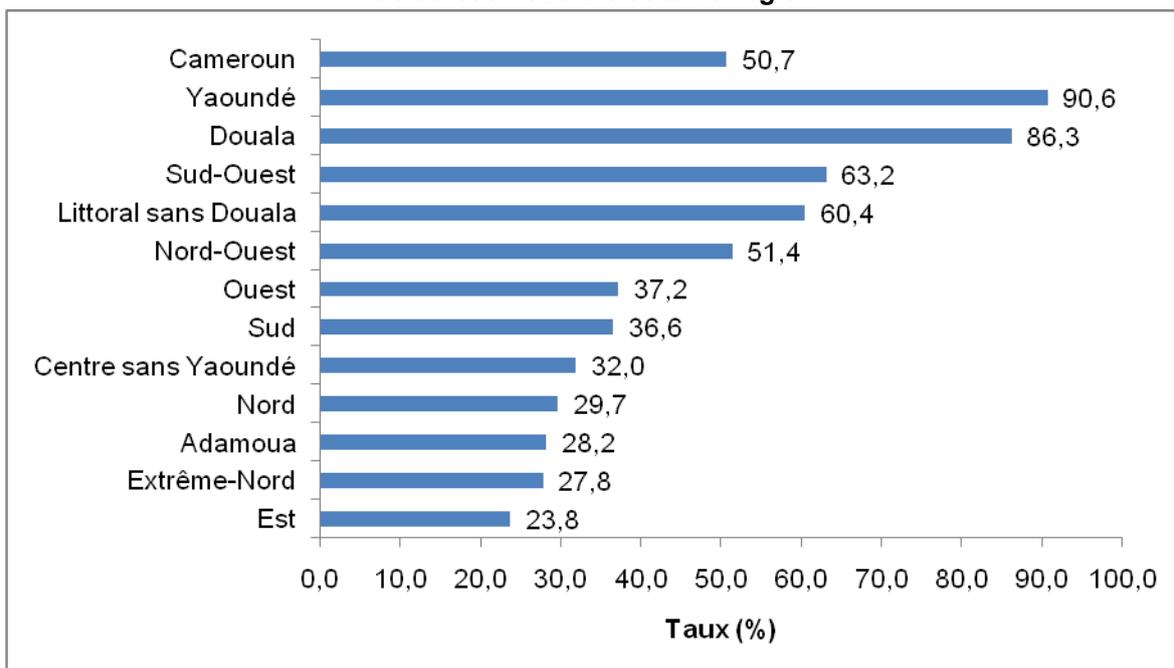
Dans cette région, le taux d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre est de 27,8%. La population vivant dans ces ménages représente 27,5% de la population totale de la région. Les ménages qui ont accès à une source d'eau de boisson salubre sont constitués de 5,1% qui utilisent l'eau du robinet, 13,6% qui recourent aux bornes fontaines payantes, 9,0% qui se ravitaillent au niveau des forages et 0,1% qui utilisent l'eau minérale.

Dans la région de l'Extrême-Nord, une bonne proportion de ménages (12,9%) utilise l'eau de surface, soit 12,4% qui recourent à l'eau des cours d'eau ou marigots et 0,5% utilisent l'eau des lacs. L'eau de surface disponible toute l'année dans cette région provient des fleuves notamment le Logone, des mares parfois artificielles ou des biefs en montagne, construits pour retenir l'eau disponible en saison des pluies et qui sera utilisée pendant la saison sèche. Il faut aussi noter qu'en saison sèche, des fosses creusées dans le lit des cours d'eau (mayo) asséchés fournissent de l'eau. Les sources sont très rares dans cette région.

Dans la région du littoral hormis la ville de Douala, la source d'approvisionnement en eau de boisson dominante pour les ménages est la borne fontaine payante (33,7%). Les ménages se ravitaillant dans les cours d'eau ou les marigots représentent 17,4%. Les robinets extérieurs et intérieurs sont respectivement disponibles dans 11,4% et 10,3% des ménages. Les puits aménagés et non aménagés sont utilisés par 7,0% et 3,6% de ménages. Quant aux sources aménagées et non aménagées, respectivement 5,4% et 2,9% de ménages les utilisent dans cette région.

Le taux d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre dans le littoral sans Douala est de 60,4%.

Graphique 3.3 : Taux (%) d'accès des ménages à une source d'approvisionnement en eau de boisson salubre selon la région



Comme l'Extrême-Nord, la région du Nord est caractérisée par son climat aride. La source d'approvisionnement en eau de boisson prédominante dans cette région est le puits (47,1%). Le taux d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre y est de 29,7%, et en termes de population, ce taux d'accès est de 28,9%. Les ménages qui ont accès à une source d'eau de boisson salubre, s'approvisionnent au niveau des bornes fontaines payantes (15,2%), des forages (7,0%), des robinets intérieurs ou extérieurs (7,2%) ou utilisent l'eau minérale ou eau de table (0,5%). Dans cette région, les sources d'approvisionnement en eau de boisson non salubre où se ravitaillent les plus fortes proportions de ménages, sont les puits non aménagés (28,5%) et les cours d'eau/marigots (22,5%). Très peu de ménages utilisent les autres sources d'approvisionnement en eau de boisson non salubre : lac/étang (0,2%), source non aménagée (0,1%).

La région du Nord-Ouest est celle où la proportion de ménages qui utilisent l'eau de surface pour la boisson est la plus élevée. Les ménages de cette région qui utilisent l'eau des cours d'eau ou des marigots pour la boisson représentent 38,8% et 0,2% utilisent l'eau des lacs, étangs ou marécages. La proportion de ménages qui se ravitaillent en eau de boisson dans les puits non aménagés est de 3,3% et 1,6% recourent aux sources non aménagées. Le taux d'accessibilité des ménages à une source d'eau de boisson salubre y est de 51,4%. Dans le Nord-Ouest, 27,4% des ménages disposent d'un robinet à l'extérieur de leur logement et 7,2% en disposent à l'intérieur. Une proportion importante de ménages (15,1%) se ravitaillent en eau de boisson à une borne fontaine payante. Les forages sont rares dans cette région puisque seulement 1,5% des ménages recourent à cette source d'approvisionnement en eau de boisson alors qu'au niveau national cette proportion est de 5,9%.

Tableau 3.10: Répartition (%) des ménages ordinaires par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la région

source d'approvisionnement en eau de boisson	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Robinet intérieur	4,1	4,0	2,6	2,2	10,3	3,3	7,2	7,2	4,9	10,5	25,1	25,0	10,2
Robinet extérieur	3,9	6,6	3,4	2,9	11,4	4,0	27,4	9,6	12,1	26,5	13,2	22,9	12,6
Puits aménagé	18,0	26,9	22,7	28,7	7,0	18,6	2,2	9,1	24,5	3,5	8,2	5,0	14,0
Puits non-aménagé	23,5	21,4	22,6	29,9	3,6	28,5	3,3	5,5	22,9	3,1	2,3	1,9	13,2
Borne fontaine payante	13,9	11,2	9,8	13,6	33,7	15,2	15,1	16,4	12,2	23,8	37,5	41,3	21,7
Cours d'eau/Marigot	28,1	10,8	18,0	12,4	17,4	22,5	38,8	33,1	9,9	23,4	1,1	1,1	16,8
Forage	6,1	10,1	7,5	9,0	4,9	7,0	1,5	3,9	7,3	2,2	10,0	1,3	5,9
Eau minérale/Eau de table	0,2	0,1	0,4	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,2
Source aménagée	1,0	5,4	9,7	0,1	5,6	0,0	1,9	7,8	3,8	2,1	1,3	1,0	2,7
Source non aménagée	0,9	3,0	2,6	0,3	2,9	0,1	1,6	6,1	2,1	3,2	0,2	0,2	1,7
Lac/Etang/Marécages	0,0	0,3	0,5	0,5	0,7	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,3
Autre	0,3	0,2	0,2	0,3	2,3	0,3	0,7	0,9	0,1	1,4	0,4	0,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans la région de l'Ouest, le taux d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre est de 37,2%. Les ménages de cette région qui ont accès à l'eau salubre utilisent les bornes fontaines payantes (16,4%), les robinets (16,8%) les forages (3,9%) et l'eau minérale (0,1%).

Les ménages de cette région qui n'ont pas accès à une source d'eau de boisson salubre se ravitaillent dans les cours d'eau ou marigots (33,1%), les sources non aménagées (6,1%), les puits non aménagés (5,5%) et les lacs/étangs/marécages (0,3%) ou autres sources d'approvisionnement non spécifiées (0,9%).

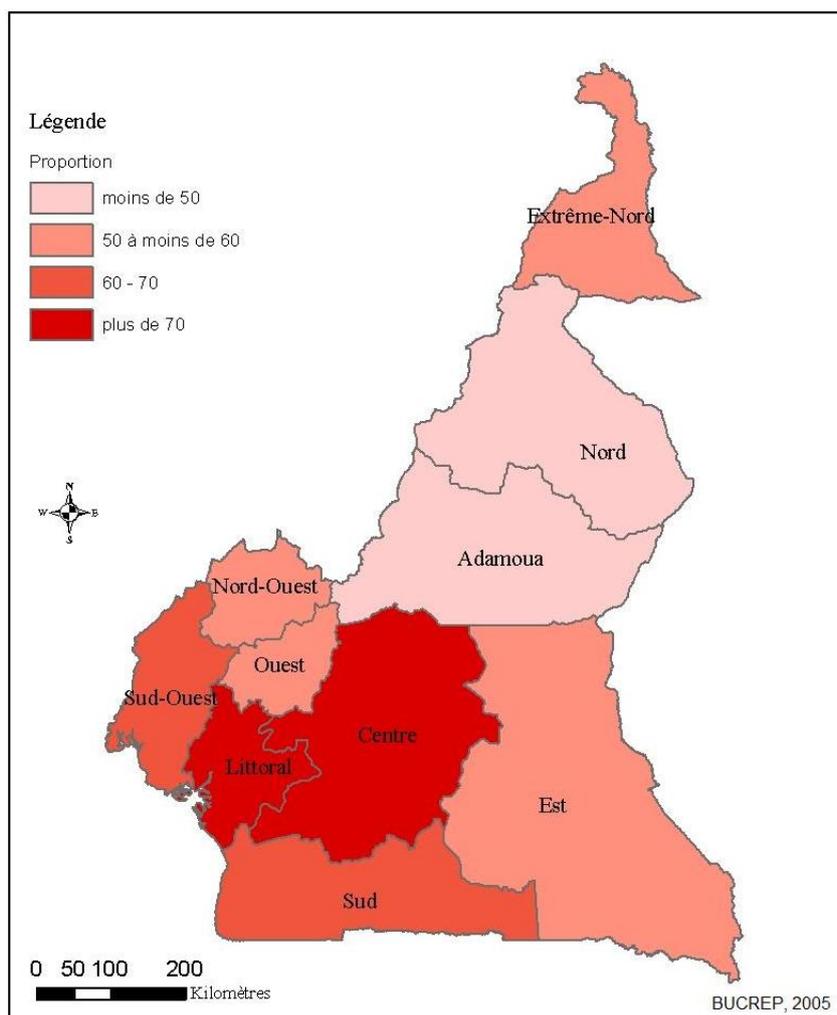
Dans la région du Sud, les ménages qui se ravitaillent en eau de boisson dans les puits représentent 47,4% soit 24,5% qui utilisent les puits aménagés et 22,9% qui utilisent les puits non aménagés. La région compte 10,0% de ménages qui utilisent l'eau de surface pour la boisson, soit 9,9% qui s'approvisionnent dans les cours d'eau ou marigots et 0,1% dans les lacs, étangs ou marécages.

Une proportion importante de ménages (17,0%) dans cette région, dispose de robinet soit à l'intérieur soit à l'extérieur de leur logement. Ceux qui se ravitaillent au niveau des bornes fontaines représentent 12,2%. Les forages fournissent l'eau de boisson à 7,3% des ménages. Le taux d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre dans la région du Sud se situe ainsi à 36,6%.

Dans la région du Sud-Ouest, 37,1% des ménages disposent d'un robinet pour s'approvisionner en eau de boisson et 23,8% se ravitaillent au niveau des bornes fontaines payantes. Le taux d'accès des ménages de la région à une source d'eau de boisson salubre est de 63,2%.

Si le taux d'accès des ménages à l'eau salubre est relativement assez élevé dans le Sud-Ouest, il reste tout de même préoccupant que 23,6% des ménages de la région utilisent l'eau de surface soit 23,4% se ravitaillant dans les cours d'eau et 0,2% dans des lacs/étangs/marécages.

Carte 3.2: Disparités régionales en terme de proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau salubre



3.2.4. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et source d'approvisionnement en eau de boisson

Pour un ménage, la source d'eau de boisson utilisée peut être influencée par les caractéristiques individuelles du chef de ménage. Cette section permet de voir comment varie la source d'approvisionnement en eau de boisson selon le sexe, et le niveau d'instruction du chef de ménage.

3.2.4.1. Source d'approvisionnement en eau de boisson et sexe du chef de ménage

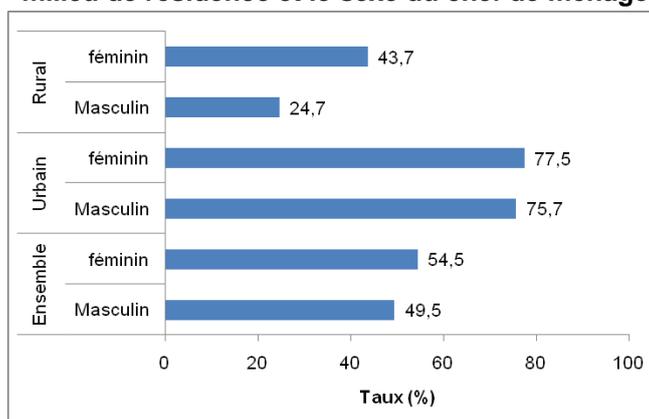
Le sexe du chef de ménage n'a pas une influence majeure sur la source d'approvisionnement en eau de boisson. Les écarts entre la proportion des ménages dirigés par les hommes et par les femmes utilisant une source en eau de boisson donnée ne sont pas importants. Toutefois, les ménages dirigés par les femmes plus que ceux dirigés par les hommes, ont tendance à disposer de robinet ou de recourir à la borne fontaine payante pour l'approvisionnement en eau de boisson.

Tableau 3.11: Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Mode d'approvisionnement en eau	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Robinet intérieur	9,9	11,3	17,3	18,1	2,2	2,5
Robinet extérieur	11,9	14,9	17,4	19,3	6,1	9,3
Puits aménagé	14,6	12,1	11,0	9,9	18,3	15,0
Puits non-aménagé	14,2	10,0	6,0	4,6	22,8	17,0
Borne fontaine payante	21,3	23,0	35,4	35,7	6,5	6,6
Cours d'eau/Marigot	16,7	17,2	3,7	4,1	30,4	34,2
Forage	6,2	5,2	5,4	4,3	7,0	6,2
Eau minérale/Eau de table	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Source aménagée	2,6	3,1	2,2	2,3	3,0	4,0
Source non aménagée	1,6	2,1	0,7	0,7	2,7	3,8
Lac/Etang/Marécage	0,3	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4
Autre	0,5	0,6	0,5	0,6	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique n° 3.4 montre toutefois que les ménages dirigés par les femmes (54,5%) recourent plus que ceux dirigés par les hommes (49,5%) à des sources d'approvisionnement en eau de boisson salubres. Quel que soit le milieu de résidence, cette différence existe mais elle est davantage prononcée en milieu rural où l'écart est de 19 points en faveur des femmes.

Graphique 3.4 : Taux (%) d'accès des ménages à une source d'eau de boisson salubre selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage



3.2.4.2. Source d'approvisionnement en eau de boisson et niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction est un facteur qui peut influencer le choix d'une source d'approvisionnement en eau de boisson. Le tableau 3.12 montre en effet que la proportion des ménages qui utilisent une source d'approvisionnement en eau de boisson salubre augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Dans l'ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau, 29,1% utilisent une source d'eau de boisson salubre. Cette proportion est de 45,9% dans les ménages dont le chef a le niveau du primaire, de 67,1% chez ceux du niveau secondaire et de 83,5% chez ceux du niveau supérieur. Ces différences notables imputables à l'influence du niveau d'instruction sont observables quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 3.12: Répartition (%) des ménages par salubrité de l'eau de boisson selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du chef de ménage

Salubrité de l'eau de boisson	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Eau salubre	29,1	45,9	67,1	83,5	58,3	72,6	80,4	89,2	18,2	23,6	27,9	44,6
Eau non salubre	70,9	54,1	32,9	16,5	41,7	27,4	19,6	10,8	81,8	76,4	72,1	55,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le milieu urbain favorise l'utilisation d'une source d'approvisionnement en eau de boisson salubre car c'est dans ce milieu que la proportion de ceux qui utilisent l'eau de source non salubre parmi les chefs de ménage sans niveau est la plus faible (41,7%). En milieu rural, cette proportion est de 81,8%.

3.3. TYPE DE LIEU D'AISANCE

Le type de lieu d'aisance se rapporte aux installations d'évacuation des excréments humains. Pour cette variable, sept modalités ont été retenues à savoir : les WC internes avec chasse d'eau, les WC externes avec chasse d'eau, les WC communs avec chasse d'eau, les latrines privées, les latrines communes, la nature et les autres types de lieux d'aisance non spécifiés. Le type de lieu d'aisance permet de mesurer l'accessibilité des ménages à un système d'assainissement adéquat. La défécation dans des endroits inapproprié est la cause première de la transmission des affections fécales-orales, lesquelles peuvent avoir des conséquences létales pour les populations.

Les WC avec chasse d'eau représentent les types d'aisance modernes et tous les autres types d'aisance seront qualifiés de traditionnelles.

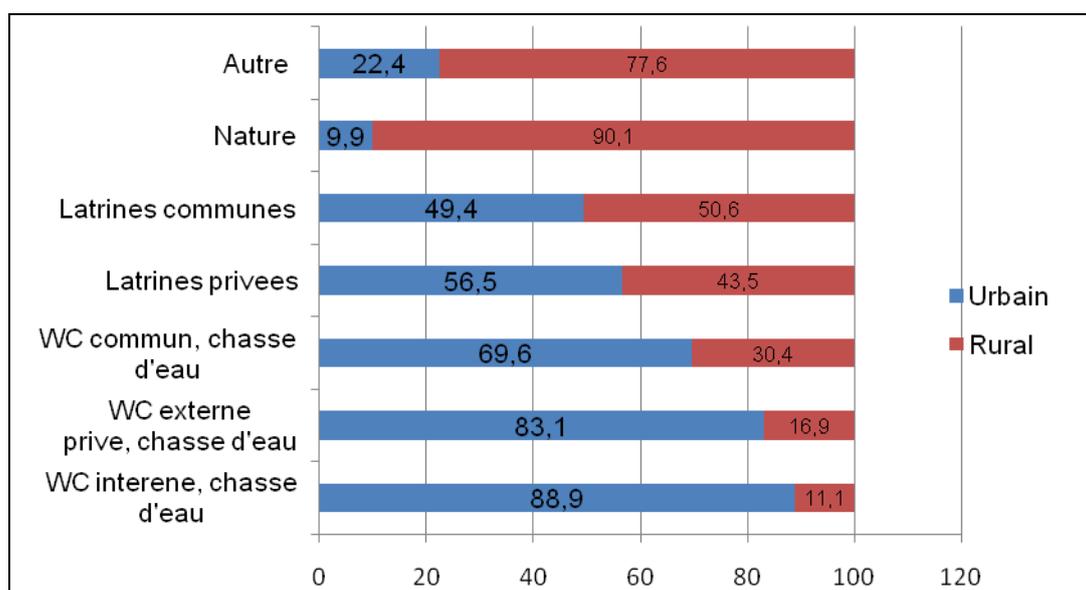
3.3.1. Variation du type de lieu d'aisance selon le milieu

Le graphique n°3.5 ci-après montre que les WC avec chasse d'eau se rencontrent plus dans les ménages urbains. En effet, le milieu urbain détient 88,9% des ménages disposant de WC interne avec chasse d'eau, 83,1% de ménages disposant de WC externe avec chasse d'eau et 69,6% des ménages disposant de WC commun avec chasse d'eau. En milieu rural, quel que soit le type de WC avec chasse d'eau, la proportion de ménages qui en dispose reste faible : 11,1% pour les WC internes, 16,9% pour les WC externes et 30,4% pour les WC communs.

Les ménages qui utilisent les latrines se rencontrent en proportion importante aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, une légère prépondérance des ménages disposant de latrines privées est observée en milieu urbain, soit 56,5% contre 43,5% en milieu rural. Les proportions de ménages disposant de latrines communes sont presque de la même valeur en milieu urbain et en milieu rural : 49,4% et 50,6% respectivement.

Les ménages ne disposant pas de lieu d'aisance et qui utilisent par conséquent la nature se retrouvent en grande partie en milieu rural (90,1%). Il faut cependant noter qu'une proportion non négligeable de ménages se trouvant en milieu urbain (9,9%), utilise la nature comme lieu d'aisance. Concernant les ménages dont le type de lieu d'aisance est non spécifié représentent 77,6% en milieu rural et 22,4% en milieu urbain.

Graphique 3.5: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance



Les latrines communes sont dans l'ensemble le type d'aisance le plus utilisé par les ménages (53,5%). En milieu urbain la proportion de ménages qui les utilisent est de 50,3% et en milieu rural, cette proportion est de 57,1%. Ensuite, ce sont les latrines privées qui sont utilisées par 25,9% des ménages du milieu urbain et 22,0% des ménages du milieu rural.

Pour qu'elle ne présente aucun danger, la latrine doit être construite à une distance raisonnable du logement. Elle doit en plus être soigneusement entretenue et la fosse doit disposer d'une fermeture. La construction des latrines en milieu urbain n'est donc pas commode à cause de l'exiguïté des espaces disponibles pour chaque ménage.

Les ménages disposant de WC internes avec chasse d'eau sont davantage présents en milieu urbains. Ils représentent 16,3% des ménages urbains alors qu'en milieu rural, cette proportion est de 2,1%. Les WC externes avec chasse d'eau (3,6%) ainsi que les WC communs avec chasse d'eau (2,0%) se rencontrent plus dans les ménages du milieu urbain.

En milieu rural, une proportion importante de ménages (15,0%) utilise la nature comme lieu d'aisance. En milieu urbain, les ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance représentent 1,4%. L'utilisation de la nature comme lieu d'aisance comporte beaucoup de dangers pour les populations environnantes et même éloignées. Les excréments humains peuvent être transportés par l'eau qui sera soit utilisée pour les travaux domestique ou pour la boisson. Parfois, ce sont des animaux domestiques qui vont les ramener au contact des hommes. La persistance de cette forte proportion de ménages ne disposant pas de lieu d'aisance pose ainsi un véritable problème de santé publique au regard de l'incidence au sein de la population, des maladies d'origine hydrique comme le choléra, la schistosomiase, la dysenterie amibienne, la filariose, etc. Les mesures de sensibilisation devraient être soutenues pour que chaque ménage et tout logement construit dispose d'un lieu d'aisance adéquat et propre à son usage. Il serait important de réactiver les campagnes publiques de salubrité dans les poches de résistance et faire accompagner ces campagnes de mesures obligeant chaque ménage à avoir un lieu d'aisance adéquat.

Tableau 3.13: Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence

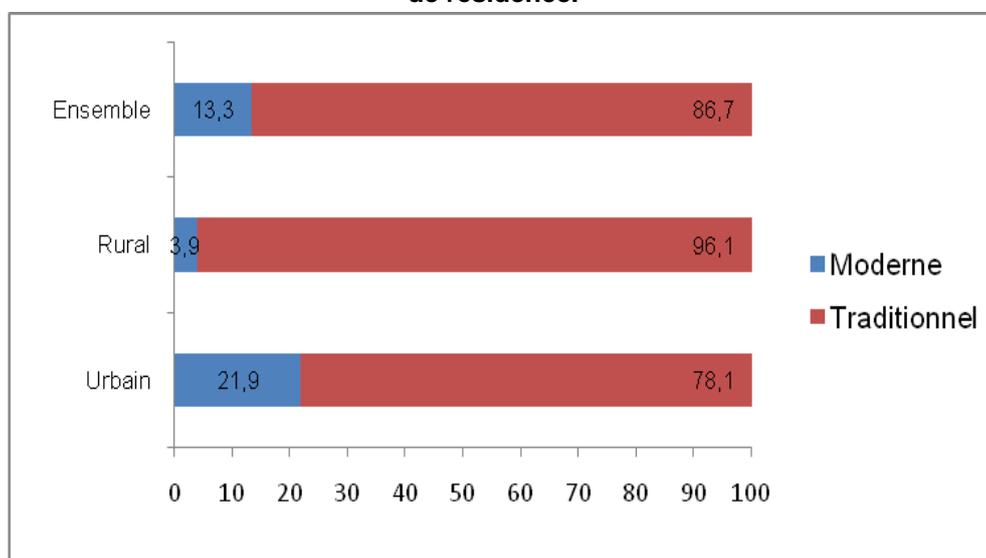
Type d'aisance	Ensemble	Urbain	Rural
WC interne, chasse d'eau	9,5	16,3	2,1
WC externe prive, chasse d'eau	2,3	3,6	0,8
WC commun, chasse d'eau	1,5	2,0	1,0
Latrines privées	24,0	25,9	22,0
Latrines communes	53,5	50,3	57,1
Nature	7,9	1,4	15,0
Autre	1,3	0,5	2,0
Total	100,00	100,00	100,00

Les lieux d'aisance de type traditionnel que sont les latrines et la nature restent les plus fréquemment rencontrés dans les ménages. Dans l'ensemble, 86,5% des ménages utilisent ces types de lieux d'aisance.

Seulement 3,9% de ménages en milieu rural disposent de WC avec chasse d'eau. Les ménages qui utilisent les latrines représentent 79,1%.

En milieu urbain où les conditions environnementales caractérisées par un habitat dense obligent à l'utilisation des types d'aisance modernes, seulement 21,9% des ménages en disposent. Toutefois, c'est plus de la majorité (78,1%) des ménages urbains qui recoure encore aux types de lieu d'aisance traditionnel.

Graphique 3.6: Répartition des ménages ordinaires par qualité du lieu d'aisance selon le milieu de résidence.



3.3.2. Evolution du type de lieu d'aisance entre 1987 et 2005

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui utilisent les WC avec chasse d'eau a augmenté entre 1987 et 2005, passant de 7,0% à 13,5% mais cette proportion reste encore très faible en milieu rural. Ce sont les latrines communes qui demeurent les lieux d'aisance les plus utilisés (53,3% en 2005 contre 43,6% en 1987). L'augmentation de la proportion des latrines communes entre 1987 et 2005 serait liée au fait qu'en milieu rural les ménages s'associent pour construire une latrine et en milieu urbain les ménages qui vivent dans les concessions et les maisons à plusieurs logements partagent souvent le même lieu d'aisance.

Entre 1987 et 2005, la proportion de ménages qui dispose de latrine privée a connu une baisse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans l'ensemble, cette proportion est passée de 43,0% à 23,9%.

Tableau 3.14 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance en 1976, 1987 et 2005

Type de lieu d'aisance	2005			1987*		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
WC interne, chasse d'eau	9,7	16,4	2,3	3,7	8,8	0,4
WC externe prive, chasse d'eau	2,3	3,6	0,8	1,2	2,1	0,7
WC commun, chasse d'eau	1,5	2,0	1,0	2,1	3,7	1,0
Latrines privées	23,9	25,8	21,9	43,0	38,7	45,7
Latrines communes	53,3	50,1	56,7	43,6	45,6	42,3
Autre	9,3	2,1	17,3	6,4	1,1	9,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source : Démo 87 ; Volume III ; Tome 9

3.3.3. Disparités régionales

Quelle que soit la région, le type de lieu d'aisance le plus utilisé est la latrine commune. La proportion de ménages qui utilise les latrines communes varie de 39,9% dans le Littoral sans Douala à 61,5% dans le Nord-Ouest et le Sud. A l'exception des régions du Littoral sans Douala, de la ville de Douala elle même et du Nord, la proportion de ménages utilisant ce type de lieu d'aisance est supérieure à 50% dans chaque région. Ensuite, ce sont les latrines privées qui sont utilisées par des proportions importantes de ménages. Ces proportions vont de 12,0% dans l'Extrême-Nord à 43,2% dans l'Adamaoua.

Les WC internes avec chasse d'eau sont plus fréquents dans les ménages des villes de Douala (23,5%) et de Yaoundé (23,6%). Une proportion relativement importante de ménages disposant de WC interne avec chasse d'eau est rencontrée dans les régions du Sud-Ouest (10,4%). Dans les autres régions cette proportion ne dépasse guère 10%.

En dehors des villes de Douala et de Yaoundé, les ménages disposant de WC externe avec chasse d'eau sont rares dans toutes les régions. La proportion de ces ménages varie de 2,3% dans le Sud à 0,9% dans l'Extrême-Nord. Il en est de même des WC communs avec chasse d'eau dont la proportion des ménages qui les utilisent dans chaque région reste partout inférieure à 2%, hormis les villes de Douala et de Yaoundé.

Une proportion importante de ménages dans chaque région ne dispose d'aucun type de lieu d'aisance et par conséquent utilise la nature comme lieu d'aisance. Au niveau de l'ensemble du pays, ce sont 7,9% des ménages qui se trouvent dans cette situation. Malgré les efforts de sensibilisation parfois accompagnés de mesures répressives, de fortes poches de résistance sont observables dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où plus d'un ménage sur cinq (21,9%) utilisent la nature

comme lieu d'aisance. Dans la région de l'Est, ce sont 13,3% des ménages qui ne disposent d'aucun type de lieu d'aisance aménagé. Dans le Sud-Ouest, cette proportion est de 6,1%, et elle est de 5,6% dans l'Adamaoua, 4,7% dans le Centre hormis Yaoundé, et 4,2% dans le littoral sans Douala.

Dans les villes de Douala et de Yaoundé, les proportions de ménages qui continuent à recourir à la nature comme lieu d'aisance sont respectivement de 1,2% et 0,6%.

Tableau 3.15: Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon la région

type de lieu d'aisance	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroon
WC interne avec chasse d'eau	3,9	4,3	2,6	2,0	8,7	2,7	5,7	6,6	5,1	10,4	23,5	23,6	9,5
WC externe privé avec chausse d'eau	2,1	1,6	1,3	0,9	2,1	1,2	1,0	1,8	2,3	1,5	4,7	4,9	2,3
WC commun avec chausse d'eau	1,4	1,0	1,2	1,5	1,1	1,2	0,8	1,1	1,8	1,4	2,7	2,1	1,5
Latrines privées	33,5	29,7	24,0	12,0	43,2	22,7	27,1	34,2	21,4	18,4	25,7	18,1	24,0
Latrines communes	52,2	57,2	54,9	60,0	39,9	49,8	61,5	51,8	61,5	61,2	41,5	50,6	53,5
Nature	5,6	4,7	13,3	21,9	4,2	21,0	3,3	3,3	3,8	6,1	1,2	0,6	7,9
Autre	1,3	1,5	2,7	1,7	0,8	1,4	0,6	1,2	4,1	1,0	0,7	0,1	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3.4. Variation du type de lieu d'aisance selon les caractéristiques du chef de ménage

3.3.4.1 Type de lieu d'aisance et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, la proportion de ménages dirigés par les femmes et disposant de WC interne avec chasse d'eau (10,5%) est plus importante que la proportion de ménages disposant de ce type d'aisance et dirigés par les hommes (9,2%). En milieu rural, ces proportions sont quasiment identiques.

Le sexe du chef de ménage a une influence sur l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance. En milieu rural 15,8% des ménages dirigés par les hommes recourent à ce type de lieu d'aisance contre 11,9% dans les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 3.16 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Type de lieu d'aisance	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
WC interne avec chasse d'eau	9,2	10,5	16,0	16,9	2,1	2,1
WC externe privé avec chasse d'eau	2,2	2,4	3,6	3,5	0,8	0,8
WC commun avec chasse d'eau	1,5	1,5	2,0	2,0	1,0	0,9
Latrines privées	23,7	25,1	25,9	25,7	21,4	24,4
Latrines communes	53,6	53,4	50,5	50,0	56,9	57,8
Nature	8,4	5,9	1,4	1,4	15,8	11,9
Autre à préciser	1,4	1,2	0,6	0,5	2,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3.4.2 Type de lieu d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage

Quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la propension à l'utilisation d'un lieu d'aisance moderne (WC avec chasse d'eau) augmente quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, les ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction, 4,7% ont des WC avec chasse d'eau. Cette proportion est de 7,6% chez ceux dont les chefs ont le niveau d'instruction primaire, 17,9% pour ceux dont les chefs ont le niveau d'instruction secondaire et 45,8% chez ceux pour lesquels les chefs sont du niveau d'instruction supérieur.

Dans l'ensemble, la proportion de ménages qui recourent à la nature comme lieu d'aisance est plus élevée chez les chefs de ménage sans niveau d'instruction (15,5%). Cette proportion diminue de moitié chaque fois qu'on passe d'un niveau d'instruction bas au niveau suivant.

Tableau 3.17 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction du chef de ménage

Type de lieu d'aisance	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
WC avec chasse d'eau	4,7	7,6	17,9	45,8	9,8	12,6	22,3	49,7	2,8	3,4	4,9	18,6
Latrine	78,0	83,8	78,2	52,4	86,6	85,1	76,1	49,5	74,8	82,7	84,5	72,6
Nature	15,6	7,2	2,9	1,4	2,9	1,6	1,1	0,5	20,3	11,8	8,4	7,5
Autre	1,7	1,4	1,0	0,4	0,7	0,7	0,5	0,3	2,1	2,1	2,2	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3.4.3 Type de lieu d'aisance et âge du chef de ménage

Les chefs de ménage de 35-59 ans sont ceux qui disposent des types de lieu d'aisance moderne dans leur ménage. Chez eux, la proportion de ceux qui disposent de WC avec chasse d'eau dans leur ménages est la plus importante : 11,7% de WC internes, 2,4% de WC externes et 1,4% de WC communs.

Tableau 3.18 : Répartition (%) des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et la tranche d'âges du chef de ménage

Type de lieu d'aisance	Ensemble			Urbain			Rural		
	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
WC interne, chasse d'eau	8,5	11,7	5,9	12,7	19,8	13,8	2,4	2,4	1,8
WC externe privé, chasse d'eau	2,4	2,4	1,5	3,4	3,8	3,0	0,9	0,8	0,7
WC commun, chasse d'eau	1,9	1,4	1,1	2,5	1,8	1,4	1,1	0,9	0,9
Latrines privées	19,1	26,1	27,6	19,3	29,2	33,8	18,7	22,6	24,5
Latrines communes	58,9	49,5	52,5	60,0	43,4	45,3	57,4	56,6	56,1
Nature	7,9	7,5	9,8	1,5	1,4	2,1	17,5	14,6	13,7
Autres	1,3	1,4	1,6	0,6	0,6	0,6	2,0	2,1	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Bien que la proportion des ménages dirigés par de jeunes chefs de ménage disposant de lieu d'aisance aménagés soit importante, parmi eux une bonne partie qui utilise la nature, en particulier ceux du milieu rural (17,5%).

3.4. NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER DANS LES LOGEMENTS

Dans le cadre du 3^{ème} Recensement, le nombre de chambres à coucher dans le logement exclut les pièces destinées à d'autres usages comme les corridors, les salons, les cuisines, les douches, les toilettes et les magasins.

Les chambres à coucher dans un logement sont, pour les occupants, des cadres intimes. Dans un logement, le nombre de chambres à coucher doit être suffisant par rapport au nombre d'individus pour permettre la protection de leur intimité et surtout, limiter la promiscuité. En effet, l'intérêt de l'appréciation de la densité d'occupation des logements réside dans le fait que les conditions de santé de ses occupants peuvent en dépendre, la promiscuité favorisant la propagation de maladies contagieuses.

3.4.1. Nombre de chambres à coucher et milieu de résidence

Le tableau n° 3.19 montre que dans l'ensemble, les ménages prédominants sont ceux qui occupent des logements comportant une seule chambre. En effet,

27,5% des ménages occupent des logements à 1 chambre, ensuite suivent ceux qui occupent des logements à 2 chambres (24,6%) et 3 chambres (20,8%). Les ménages qui occupent les logements disposant de plus de 3 chambres ne représentent que 27%. Plus de la moitié des ménages sont donc installés dans des logements de moins de 3 chambres.

En milieu rural, ce sont les logements de deux chambres qui sont prédominants (25,4%).

Tableau 3.19 : Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le milieu de résidence

Nombre de chambres	Ensemble	Urbain	Rural
1	27,5	34,7	19,7
2	24,6	23,9	25,4
3	20,8	20,4	21,3
4	12,8	11,5	14,2
5	6,1	4,6	7,8
6	3,2	2,0	4,6
7	1,6	0,9	2,3
8	1,1	0,6	1,6
9	0,5	0,3	0,8
10	0,4	0,3	0,6
11 et plus	1,4	0,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

Si les logements d'une seule chambre sont ceux dans lesquels on rencontre une grande proportion de ménages en milieu urbain (34,7%), ceci est surtout dû aux jeunes migrants individuels qui s'installent dans les villes, pour des raisons d'études ou de travail.

Tableau n°3.20 : Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de chambres du logement

Ménages		Logements	
Taille	Proportions(en %)	Nombre de chambres	Proportions(en %)
1 personne	13,5	1 chambre	35,1
2 personnes	12,4	2 chambres	24,1
3 personnes	12,8	3 chambres	20,5
4 personnes	13,2	4 chambres	11,6
5 personnes	12,9	5 chambres	4,6
6 personnes	15,6	6 chambres	2,0
7 personnes	7,2	7 chambres	0,9
8 personnes	5,6	8 chambres	0,6
9 personnes	4,0	9 chambres	0,3
10 personnes	2,9	10 chambres	0,3

Etant entendu que chaque ménage recensé dispose de son logement, et en considérant qu'il existe une correspondance entre la distribution des ménages selon leur

taille et la distribution des logements occupés selon le nombre de chambres, il apparaît à l'examen du tableau 3.20 qu'au-delà de 4 personnes, les ménages connaissent une forte promiscuité car la proportion des logements ayant cinq pièces ou plus est nettement inférieure à celle des ménages composés de cinq personnes ou plus.

3.4.2. Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques du chef de ménage

3.4.2.1. Variation du nombre de chambres à coucher selon le sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, la plus grande proportion de ménages est rencontrée dans les logements d'une chambre. Toutefois, chez les femmes chefs de ménage, la proportion de celles qui ont une seule chambre dans leur logement est supérieure à celle des hommes. Le nombre de chambres dans le logement est lié à la taille du ménage qui est plus élevée chez les ménages dont le chef est un homme (5,4 personnes en moyenne) que chez ceux dont le chef est une femme (4,1 personnes en moyenne).

Tableau 3.21 : Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le sexe du chef de ménage

Nombre Chambres	Masculin	Féminin	Total
1	26,7	30,4	27,5
2	24,4	25,4	24,6
3	20,9	20,6	20,8
4	13,1	11,9	12,8
5	6,4	5,2	6,1
6	3,4	2,7	3,2
7	1,7	1,2	1,6
8	1,1	0,8	1,1
9 et +	2,4	1,8	2,3
Total	100,0	100,0	100,0

3.4.2.2. Variation du nombre de chambres à coucher selon l'âge du chef de ménage

Le tableau n° 3.22 montre que chez les jeunes chefs de ménage (moins de 35 ans), sont à près de 50%, à occuper des logements d'une seule chambre. Cette situation est tout à fait normale du fait qu'il s'agit dans ce groupe d'âges, de jeunes célibataires, ou de jeunes couples en début de mariage.

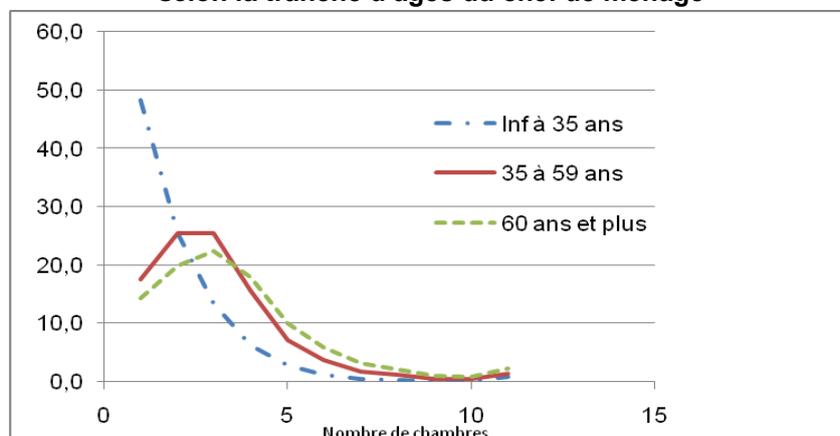
Chez les chefs de ménage de 35 à 59 ans, les valeurs modales du nombre de chambres dans le logement sont 2 et 3. En effet, 25,4% des chefs de ménage de ce groupe d'âges ont des logements de deux ou trois chambres. Mais une proportion aussi importante (17,6%) de ces chefs de ménage vit dans des logements d'une seule chambre.

Tableau 3.22 : Répartition (%) des ménages par nombre de chambres à coucher dans le logement selon la tranche d'âges du chef de ménage

Nombre de chambres	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
1	48,3	17,6	14,2
2	25,5	25,4	19,9
3	13,5	25,4	22,4
4	6,3	15,6	18
5	2,8	7,1	10
6	1,4	3,6	6
7	0,6	1,7	3,1
8	0,4	1,1	2,2
9	0,2	0,5	1,1
10	0,2	0,6	0,9
11 et plus	0,8	1,4	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Les chefs de ménage de 60 ans et plus ont en général des ménages de grande taille. Ainsi, pour ce groupe de chefs de ménage, la valeur modale du nombre de chambres est 3. Plus d'un chef de ménage sur cinq (22,4%) dans ce groupe vit dans un logement de trois chambres.

Graphique 3.7 : Evolution de la proportion (%) de ménages par nombre de chambres à coucher selon la tranche d'âges du chef de ménage



Il se dégage de ces observations que plus l'âge du chef de ménage augmente, plus il a besoin de disposer davantage de chambres dans son logement, étant donné que la taille du ménage augmente souvent avec l'âge jusqu'au seuil du troisième âge.

3.4.3. Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage

Tableau 3.23 : Répartition (%) des ménages (urbain plus rural) par nombre de chambres dans le logement selon la taille du ménage

Chambres	Taille du ménage										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +
1	68,4	50,6	37,7	27,8	19,2	11,7	8,9	5,8	4,3	3,4	2,4
2	14,2	24,9	30,0	32,8	32,6	28,2	26,3	21,0	16,8	13,1	6,7
3	7,8	11,4	16,9	20,6	25,3	29,2	30,4	31,3	30,0	27,1	17,1
4	4,4	6,2	7,8	10,0	12,4	16,4	18,5	21,9	23,9	25,7	21,9
5	2,1	3,0	3,5	4,1	5,0	6,8	7,7	9,7	11,8	13,9	16,9
6	1,1	1,6	1,7	2,0	2,4	3,2	3,6	4,7	6,0	7,4	11,6
7	0,5	0,7	0,8	0,9	1,0	1,4	1,7	2,1	2,7	3,6	7,0
8	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,9	0,9	1,3	1,7	2,3	5,5
9	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,8	1,0	3,0
10	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4	0,4	0,6	0,8	2,6
11 et +	0,9	0,8	0,7	0,9	1,0	1,3	1,2	1,3	1,4	1,7	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition des ménages par nombre de chambres dans le logement selon la taille du ménage révèle la tendance générale des ménages à occuper des logements à une et deux chambres. Pour les grandes familles (plus de 4 personnes), cela entraîne une inadéquation du logement avec la taille du ménage. En effet, plus de la moitié des ménages d'une personne (68,4%), de deux personnes (50,6%) occupent des logements à une chambre. Ce sont les jeunes couples sans enfants et n'accueillant pas de membres hors noyau familial, les étudiants ou les jeunes travailleurs cohabitant dans une seule chambre qui se retrouvent le plus souvent dans cette situation. Le phénomène est plus accentué en ville (62,3%)

Notons toutefois que la proportion des ménages occupant des logements ayant plus d'une chambre augmente avec la taille des ménages jusqu'au seuil de 9 personnes.

Tableau 3.24 : Répartition (%) des ménages urbains par nombre de chambres selon la taille du ménage

Chambres	Taille du ménage										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +
1	77,3	62,3	46,5	33,8	22,5	13,5	9,4	5,8	4,0	3,1	2,0
2	11,4	20,5	27,4	31,8	33,0	29,6	26,9	21,4	17,1	13,2	7,0
3	5,6	9,3	15,4	19,9	25,5	30,6	32,5	34,0	33,3	30,1	20,2
4	2,8	4,3	6,4	8,9	11,8	16,0	19,0	22,9	25,0	27,4	24,1
5	1,2	1,6	2,3	2,9	3,9	5,6	6,8	8,6	10,8	12,9	16,6
6	0,5	0,7	0,8	1,1	1,4	2,2	2,6	3,5	4,7	6,4	10,5
7	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	0,8	1,0	1,4	2,0	2,8	6,2
8	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	0,5	0,8	1,2	1,7	4,6
9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,7	2,4
10	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6	2,1
11 et +	0,6	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	0,9	1,1	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 3.25 : Répartition (%) des ménages ruraux par nombre de chambres selon la taille du ménage

Chambres	Taille du ménage										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +
1	55,3	36,2	26,0	20,3	15,1	10,1	8,3	5,9	4,6	3,5	2,7
2	18,4	30,2	33,4	34,1	32,1	26,9	25,7	20,6	16,5	13,1	6,5
3	11,0	13,9	18,8	21,4	24,9	27,9	28,4	28,6	27,0	24,8	15,3
4	6,8	8,4	9,6	11,2	13,2	16,9	18,0	21,0	23,0	24,3	20,5
5	3,4	4,7	5,1	5,5	6,4	7,9	8,6	10,7	12,8	14,6	17,1
6	2,0	2,7	2,9	3,1	3,5	4,2	4,7	5,9	7,1	8,2	12,3
7	0,9	1,3	1,5	1,5	1,6	2,0	2,3	2,7	3,4	4,3	7,4
8	0,6	0,7	0,9	0,9	1,0	1,3	1,4	1,8	2,1	2,7	6,0
9	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	1,0	1,3	3,3
10	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,5	0,6	1,0	2,9
11 et +	1,2	1,2	1,2	1,3	1,5	1,7	1,6	1,6	1,9	2,2	6,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les tendances observées dans le tableau 3.23 au niveau de l'ensemble du pays se confirment aussi selon le milieu de résidence. Toutefois, dans le milieu rural, il y a moins de 50% de ménages de deux personnes dans les logements à une chambre.

CHAPITRE IV : QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Dans ce chapitre seront étudiés les modes de gestion par les ménages des déchets domestiques, l'usage des combustibles pour la cuisson. Les comportements des ménages face à ces questions ont un impact sur l'environnement et la salubrité du milieu. Seront également abordés quelques aspects des questions relatives, au mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères, aux sites d'implantation des maisons d'habitation, la voie d'accès et le statut d'occupation des logements.

4.1. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Les activités domestiques génèrent quotidiennement des quantités importantes d'eaux usées. La vaisselle et la lessive sont en effet les deux principales activités ménagères qui entraînent la production d'eaux usées. Celles-ci, aussi appelées eaux polluées, sont ici toutes les eaux qui, du fait de leur altérabilité par un usage domestique, sont de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées.

Dans la pratique générale des ménages au Cameroun, les eaux usées sont évacuées dans les fosses septiques, dans la cour, aux abords de rue, dans la broussaille, dans les alentours de la maison et dans des cours d'eau. Ce sont ces différents modes d'évacuation des eaux usées qui ont été retenus comme modalités de cette variable. Une modalité « autres » a été introduite pour enregistrer les modes d'évacuation des eaux usées non spécifiés. La collecte des données sur l'évacuation des eaux usées par les ménages renseigne ainsi sur un aspect du comportement écologique des populations.

4.1.1. Mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

En général, beaucoup de ménages déversent leurs eaux usées dans la cour (37,8%) ou dans la broussaille (33,3%). Ceux qui utilisent les fosses septiques représentent 12,8% et 9,4% versent leurs eaux usées aux abords de rue.

Selon le milieu de résidence, l'impact des eaux usées sur la salubrité du cadre de vie du ménage n'a pas la même ampleur. En milieu rural où les ménages disposent en général de vastes espaces pour leur cour et autour de la maison, les eaux usées peuvent sans grande gêne être versées dans ces espaces. Ainsi, en milieu rural, la lessive et la vaisselle se font directement au niveau du point d'approvisionnement en eau (forage, puits, cours d'eau, marigot, source).

En ville par contre, les ménages ne disposent généralement pas de beaucoup d'espaces pour leur cour qui parfois est partagée par plusieurs ménages. Les espaces

autour de la maison s'ils existent sont réduits. En dehors de la fosse septique, tout autre endroit en ville est impropre à l'évacuation des eaux usées.

Les données du tableau 4.1 révèlent qu'en milieu urbain, seulement 19,6% des ménages recourent à une fosse septique pour l'évacuation des eaux usées et que 38,9% des ménages versent leurs eaux usées dans la cour. Les ménages en ville qui utilisent la broussaille des alentours de leur maison pour jeter leurs eaux usées représentent 18,9%. Une proportion importante utilise les abords de rue et jette ainsi les eaux usées dans les rigoles. Le comportement des ménages urbains révélé par ces données traduit la dégradation des conditions de salubrité dans les quartiers des villes. Il faut aussi prendre en compte le fait que beaucoup de logements construits en ville ne disposent d'aucune installation appropriée pour l'évacuation des eaux usées. Les ménages utilisent ainsi les moyens à leur portée pour se débarrasser de leurs déchets liquides. Le non-respect des normes architecturales lors de la construction et/ou la reconversion des bâtiments, dont l'usage initial n'était pas le logement, contraint certains ménages à recourir à des modes inappropriés d'évacuation de leurs eaux usées. A cela s'ajoute, l'incivisme et les mauvaises habitudes prises par les populations.

En milieu rural, près d'un ménage sur deux utilise la broussaille se trouvant dans les alentours de la maison pour déverser les eaux usées. Une proportion importante aussi (36,7%) déverse les eaux usées directement dans la cour de la maison.

Près de 50% de ménages déversent les eaux usées à proximité de leur habitation, (Cour et abords de rue), s'exposant du coup à la prolifération des moustiques, des germes pathogènes et à des nuisances olfactives.

En milieu urbain, les ménages qui utilisent un mode approprié d'évacuation des eaux usées (fosse septique) représentent (19,6%). C'est en milieu urbain en effet qu'on retrouve la quasi-totalité des maisons modernes qui sont équipées d'un dispositif adéquat d'évacuation des eaux usées.

Tableau 4.1 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Ensemble	Urbain	Rural
Fosse septique	12,8	19,6	5,3
Cour	37,8	38,9	36,7
Abords de rue	9,4	13,0	5,5
Broussaille	33,3	18,9	49,0
Cours d'eau	3,2	4,3	2,0
Autres	3,5	5,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

4.1.2. Disparités régionales

Pour l'évacuation des eaux usées par les ménages, trois groupes de régions peuvent être distingués. Le premier groupe est constitué des régions où l'usage de la broussaille est le mode d'évacuation des eaux usées prédominant. Il s'agit des régions de l'Adamaoua (52,8%), du Sud (50,5%), de l'Est (49,8%), de l'Ouest (49,1%) et du littoral sans Douala (41,8%).

Le second groupe est constitué des régions où la cour est le mode d'évacuation des eaux usées prédominant. Il s'agit des régions du Centre sans Yaoundé (46,8%), du Nord-ouest (51,2%) et du Sud-Ouest (43,8%).

Dans le troisième groupe de régions, les ménages recourent en proportion presque égale à la broussaille et à la cour pour évacuer les eaux usées. Il s'agit de l'Extrême-Nord et du Nord.

Dans le Littoral sans Douala (12,2%), le Nord (12,1%), l'Adamaoua (11,3%) et le Sud-Ouest (10,1%) la proportion de ménages qui utilisent les fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées est relativement importante.

Dans les villes de Douala et de Yaoundé, les proportions de ménages qui utilisent les fosses septiques sont respectivement de 27,7% et 25,9%.

Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon la région

mode d'évacuation des eaux usées	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Fosse septique	11,3	4,5	4,4	8,8	12,2	12,1	5,3	8,2	6,3	10,1	27,7	25,9	12,8
Cour	24,4	46,8	40,3	35,2	33,6	36,1	51,2	33,7	36,8	43,8	33,9	36,1	37,8
Abords de rue	6,6	3,4	3,4	16,3	6,2	9,1	4,2	5,8	3,2	7,3	16,4	12,5	9,4
Broussaille	52,8	42,9	49,8	34,1	41,8	37,6	36,1	49,1	50,5	33,9	9,1	9,2	33,3
Cours d'eau	3,4	0,9	1,0	3,2	3,8	3,2	1,4	1,4	1,2	3,2	6,5	5,2	3,2
Autres	1,5	1,5	1,1	2,4	2,4	1,9	1,8	1,8	2,0	1,7	6,4	11,1	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.3. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'évacuation des eaux usées

4.1.3.1. Mode d'évacuation des eaux usées et sexe du chef de ménage

Dans les ménages dirigés par les hommes (37,3%) tout comme dans ceux dirigés par les femmes (39,8%), le mode d'évacuation des eaux usées prédominant

est la cour. Le comportement du ménage par rapport à l'évacuation des eaux usées ne semble pas être influencé par le sexe du chef de ménage. Pour chaque mode d'évacuation des eaux usées, les écarts entre les proportions chez les ménages dirigés par un homme et les proportions de ceux dirigés par une femme sont très réduits. Cette situation reflète davantage un comportement social général des ménages camerounais qui, face à des réalités telles que le difficile accès à un branchement au réseau de distribution d'eau nécessaire pour l'installation de la fosse septique ou tout simplement le bas niveau de leurs revenus, développent des stratégies pour se débarrasser de leurs eaux usées par des moyens de bord.

Tableau 4.3 : Répartition des ménages ordinaires par mode d'évacuation des eaux usées selon le sexe du chef de ménage

Mode évacuation des eaux usées	Masculin	Féminin	Ensemble
Fosse septique	12,9	12,7	12,8
Cour	37,3	39,8	37,8
Abords de rue	9,6	8,7	9,4
Broussaille	33,5	32,4	33,3
Cours d'eau	3,3	2,8	3,2
Autres	3,4	3,6	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

4.1.3.2. Mode d'évacuation des eaux usées et âge du chef de ménage

Que ce soit chez les jeunes, les adultes ou les vieux, le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la cour. La proportion de ménages qui utilisent leur cour est toutefois plus importante chez les jeunes (41,3%) que chez les vieux (38,4%), et les adultes (37,1%). Dans les ménages dirigés par les adultes, les fosses septiques sont plus utilisées (22,1%) que dans les ménages des vieux (17,8%) et des jeunes (16,9%).

De manière générale, l'âge du chef de ménage ne semble pas être un facteur discriminant par rapport au mode d'évacuation des eaux usées.

Tableau 4.4 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le mode d'évacuation des eaux usées

Ensemble	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
Fosse septique	16,9	22,1	17,8
Cour	41,3	37,1	38,4
Abords de rue	13,5	12,7	12,1
Broussaille	17,8	18,8	24,0
Cours d'eau	4,5	4,3	3,7
Autre	6,0	5,0	4,0
Total	100,0	100,0	100,0

4.1.4. Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques du ménage

4.1.4.1. Variation du mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure

Selon le type de structure, les ménages occupant les villas modernes (66,1%) se démarquent très nettement par rapport à l'utilisation des fosses septiques comme mode d'évacuation des eaux usées. Dans les ménages occupant des immeubles, la proportion de ceux qui utilisent les fosses septiques est relativement importante (41,5%). Les ménages logés dans les maisons isolées utilisent plus la cour (38,7%) et broussaille (38,3%) pour l'évacuation de leurs eaux usées. Il en est de même pour les ménages vivant dans les concessions/saré. Quant aux ménages occupant les maisons à plusieurs logements, c'est beaucoup plus la cour (40,5%) qui est utilisée pour l'évacuation des eaux usées.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure

mode d'évacuation des eaux usées	Maison isolée	Villa moderne	Maison à plusieurs logements	Immeuble à plusieurs logements	Concession /Saré	Autre
Fosse septique	10,4	66,1	14,4	41,5	9,1	9,0
Cour	38,7	15,3	40,5	29,8	37,8	34,0
Abords de rue	7,0	6,0	13,2	7,0	10,2	10,2
Broussaille	38,3	8,6	21,1	17,2	37,1	34,1
Cours d'eau	3,0	1,5	4,3	2,0	2,9	6,0
Autre à préciser	2,6	2,5	6,5	2,5	2,9	6,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Les ménages dans leurs activités de consommation, sont des lieux de production quotidienne de quantités importantes de déchets solides. Le principal problème de salubrité est lié à la gestion de ces déchets. La prolifération des ordures ménagères est ainsi une préoccupation majeure au regard des effets nocifs qu'elles engendrent sur l'environnement et sur la santé des populations.

En effet, les ménages devraient réserver un traitement adéquat aux ordures qu'ils produisent en adoptant des modes d'évacuation appropriés.

Il faut noter que le problème d'évacuation des ordures ménagères se pose avec plus d'acuité en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, en ville, les bacs publics sont-ils les seuls endroits appropriés où les ménages devraient jeter leurs ordures ménagères solides. Encore faudrait-il que le système de voirie soit organisé et que le dispositif de collecte des déchets soit accessible facilement et à un coût abordable pour l'ensemble des ménages.

En milieu rural, les déchets produits par les ménages sont en général utilisés pour la fertilisation des sols. La grande disponibilité d'espaces inhabités qui sont utilisés pour faire les champs offre ainsi plus de possibilités aux ménages ruraux de se débarrasser aisément de leurs ordures. Les déchets domestiques produits par les ménages ruraux sont souvent des résidus végétaux facilement biodégradables et donc moins agressifs sur l'environnement.

Dans leurs habitudes, les ménages au Cameroun recourent à plusieurs modes d'évacuation des ordures. Ainsi, certains ménages utilisent les bacs publics de la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), d'autres jettent leurs ordures aux abords de rue, dans la broussaille ou aux alentours de leur maison. D'autres aussi procèdent à l'incinération ou à l'enfouissement des déchets qu'ils produisent. Certains ménages situés près des cours d'eau y jettent leurs ordures. Ces différentes manières par lesquelles les ménages se débarrassent de leurs ordures ont été retenues pour constituer les différentes modalités de la variable « évacuation des ordures ménagères » dans le cadre du 3^{ème} Recensement. Une modalité "autres" a été prévue pour enregistrer les réponses non spécifiées.

Du fait que les problèmes de gestion des ordures ne se posent pas de la même façon en milieu urbain qu'en milieu rural, les modes d'évacuation considérés comme appropriés ne seront pas les mêmes selon le milieu. En ville, seuls les ménages qui utilisent les bacs publics ou procèdent à l'enfouissement de leurs ordures ménagères seront considérés comme ayant un comportement approprié par rapport à la gestion des ordures. En milieu rural, seuls les ménages qui recourent aux "cours d'eau" et à "l'incinération" pourraient être considérés comme ayant des comportements inappropriés.

4.2.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères et milieu de résidence

Le tableau 4.6 ci-après montre que plus de deux ménages sur cinq, soit exactement 44,1%, jettent leurs ordures dans la broussaille. Ceux qui utilisent les alentours de leur maison représentent 15,1%. Si la broussaille dont il est question ici se trouve dans l'environnement immédiat du ménage, c'est près de 60%, soit trois ménages sur cinq au Cameroun, déversent leurs ordures ménagères dans les alentours de leur maison.

Le bac public n'étant accessible qu'aux ménages de certaines villes et leur périphérie, seulement 22,3% des ménages y recourent pour évacuer leurs ordures. En milieu urbain, deux ménages sur cinq (40,4%) utilisent les bacs publics pour évacuer leurs ordures ménagères. Comme signalé plus haut, le recours aux bacs publics par un ménage dépend en premier lieu de la disponibilité et de la proximité d'un site où est installé le bac public. Ces bacs sont en général placés le long des rues et permettent ainsi de recueillir les ordures des ménages situés dans un rayon raisonnable. Dans les villes où opère la société HYSACAM, des camions de ramassage mobiles organisent

des passages programmés sur certaines voies pour procéder à la collecte des ordures.

Dans certains quartiers urbains où les bacs publics font défaut, les ménages jettent les ordures aux abords des rues créant parfois des tas d'immondices qui polluent l'environnement. La proportion des ménages qui jettent leurs ordures aux abords des rues en milieu urbain est de 8,1%. Ceux qui utilisent la broussaille représentent 31,8%. En milieu urbain, jeter les ordures dans la broussaille ou dans les alentours de la maison suscite quelques interrogations au regard du fait qu'en ville, les espaces pouvant accueillir des tas d'ordures sont plutôt très rares. En outre, l'amoncellement des ordures, quel que soit l'endroit, rend insalubre l'environnement. Il n'est pas rare de rencontrer dans les villes des amas d'ordures qui jouxtent les habitations. C'est dans ce décor d'insalubrité que certains ménages urbains cohabitent quotidiennement avec les ordures qui dégagent des puanteurs.

Dans certaines villes, des acteurs autres que HYSACAM s'attèlent à débarrasser les quartiers urbains des immondices. Il s'agit parfois des ONG comme les « Volontaires de Mvog Ada » à Yaoundé, ou des associations regroupant les populations au niveau des quartiers. Mais, qu'ils s'agissent de HYSACAM ou des autres acteurs impliqués dans le ramassage des ordures ménagères, les efforts fournis sont souvent confrontés à la non participation des populations concernées du fait, entre autres, de l'incivisme, de l'ignorance ou de la mauvaise perception des problèmes environnementaux.

En milieu urbain, 6,1% des ménages déversent leurs ordures dans des cours d'eau. Cette pratique a des conséquences tant sur la santé des populations que sur l'écosystème. Dans des villes comme Douala et Yaoundé, sont observées des obstructions totales du lit de certains cours d'eau suite à l'amoncellement des déchets solides de toutes sortes allant des résidus de la consommation domestique aux carcasses de voitures. L'obstruction du lit des cours d'eau engendre généralement des inondations.

Une autre mauvaise pratique des ménages urbains consiste à déverser dans les rigoles de la voirie ou les rigoles créées par le ruissellement des eaux de pluie, les déchets domestiques qui seront charriés pendant la pluie et drainés vers les cours d'eau et les égouts. La modalité « abords des rue » de la variable mode d'évacuation des ordures est assez proche de cette mauvaise pratique qui est souvent à l'origine de l'obstruction des égouts et des rigoles.

En considérant que l'usage des bacs publics et l'enfouissement sont en milieu urbain les seuls modes appropriés d'évacuation des ordures, il résulte que plus de 55,5% des ménages en ville contribuent, par leur mode d'évacuation de ordures, à polluer en rendant insalubre l'environnement de leur quartier.

En milieu rural, le dépôt, non loin de la case familiale et l'enfouissement, plus que de simples moyens de se débarrasser des ordures, sont des techniques de fabrication de fertilisants ou engrais naturels, notamment dans les ménages qui pratiquent les activités agropastorales. En effet, les déchets sont délaissés au profit des animaux domestiques ou directement déversés dans les champs de case non loin des habitations. Le cas particulier de l'enfouissement constitue parfois une technique de compostage des déchets devant servir plus tard à fertiliser les champs.

Il se dégage que les ménages ayant des comportements non appropriés par rapport à la gestion des ordures se trouvent en très faible proportion en milieu rural. Il faut rappeler qu'il a été considéré qu'en milieu rural, le fait de jeter des ordures dans un cours d'eau ou de les brûler constitue les seuls comportements non appropriés pour l'évacuation des ordures ménagères. Les ménages qui se retrouvent dans cette situation représentent 5,3% dont 3,6% procèdent à l'incinération et 1,7% qui les jettent dans des cours d'eau.

Tableau 4.6 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Ensemble	Urbain	Rural
Abords de rue	5,9	8,1	3,5
Bac public	22,3	40,4	2,2
Broussaille	44,1	31,8	57,6
Cours d'eau	4,0	6,1	1,7
Enfouissement	4,3	4,1	4,7
Alentours de la maison	15,1	5,6	25,7
Incinération	2,6	1,7	3,6
Autres	1,7	2,2	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

4.2.2. Disparités régionales

En considérant séparément les villes de Douala et de Yaoundé, la broussaille et les alentours de la maison sont les deux modes d'évacuation des ordures ménagères les plus répandus dans toutes les régions.

Les deux régions sahéliennes que sont l'Extrême-Nord et le Nord affichent des particularités qui méritent d'être relevées. Dans ces régions, les proportions de ménages qui utilisent les abords de rue pour l'évacuation des ordures sont de 10,9% dans l'Extrême-Nord et de 10,1% dans le Nord, alors que cette proportion n'atteint guère 7% dans toutes les autres régions y compris Douala et Yaoundé. En effet, la pratique dans ces régions arides du pays est de faire brûler les ordures en bordure des routes. Ceci se confirme d'ailleurs par le fait que c'est toujours dans ces deux régions où les plus fortes proportions de ménages qui procèdent à l'incinération de leurs ordures sont enregistrées: 12,4% dans l'Extrême-Nord et 4,2% dans le Nord alors que dans les autres régions, cette proportion n'atteint guère 2%.

Tableau 4.7 : Répartition (%) des ménages ordinaires par mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région

mode d'évacuation des ordures ménagères	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Abords de rue	4,2	2,4	3,2	10,9	6,3	10,1	2,4	5,8	2,1	2,9	6,7	5,8	5,9
Bac public	7,1	5,6	3,4	3,9	14,2	5,0	9,2	5,9	14,9	16,4	67,6	66,1	22,3
Broussaille	69,7	74,6	78,0	32,3	65,7	42,1	47,7	58,6	67,3	47,3	13,7	17,0	44,1
Cours d'eau	4,7	1,4	1,8	3,9	4,9	2,3	3,3	4,6	1,8	7,2	4,4	5,6	4,0
Enfouissement	2,7	4,2	2,4	3,1	3,3	3,8	6,3	10,3	2,0	8,5	1,9	1,9	4,3
Alentours de la maison	9,6	9,8	9,7	32,8	3,6	32,1	28,1	12,0	10,8	15,8	1,3	1,5	15,1
Incinération	1,0	0,8	0,6	12,4	0,3	4,2	0,8	0,5	0,3	1,0	0,2	0,3	2,6
Autres	1,0	1,2	0,9	0,7	1,7	0,4	2,2	2,3	0,8	0,9	4,2	1,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, l'enfouissement des ordures est pratiqué par des proportions importantes de ménages : 10,3% à l'Ouest, 8,5% dans le Sud-ouest et 6,4% dans le Nord-ouest. Cette pratique serait associée aux activités agricoles où les ordures seraient enfouies pour produire du compost.

A Douala, 67,6% des ménages utilisent les bacs publics et à Yaoundé, cette proportion est de 66,1%.

La mauvaise pratique consistant à jeter les ordures ménagères dans des cours d'eau se rencontre dans toutes les régions. Elle est cependant relativement plus importante dans les régions du Sud-Ouest (7,2%), du Littoral sans Douala (4,9%), de l'Adamaoua (4,7%), de l'Ouest (4,6%), de l'Extrême-Nord (4,0%), et du Nord-ouest (3,3%). Beaucoup de ménages de Yaoundé (5,6%) et de Douala (4,4%) évacuent leurs ordures ménagères dans des cours d'eau.

4.2.3. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'évacuation des ordures ménagères

4.2.3.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères et sexe du chef de ménage

Les données du tableau 4.8 montrent que le sexe du chef de ménage semble ne pas influencer le comportement du ménage vis-à-vis du mode d'évacuation des ordures. Il faut cependant noter que les femmes recourent moins que les hommes aux mauvaises pratiques d'évacuation des ordures que sont l'incinération et le dépôt dans les alentours de la maison. Elles ont tendance à utiliser plus les bacs publics.

Tableau 4.8 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode évacuation des ordures ménagères	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Abords de rue	6,0	5,5	8,3	7,6	3,6	2,7
Bac public	21,7	24,1	40,2	41,2	2,3	2,1
Broussaille	44,0	44,2	31,7	32,0	57,0	60,0
Cours d'eau	4,1	3,9	6,2	5,8	1,8	1,5
Enfouissement	4,2	4,9	4,0	4,3	4,4	5,6
Alentours de la maison	15,5	13,8	5,6	5,6	26,0	24,3
Brûlage	2,9	1,7	1,8	1,3	4,0	2,3
Autres	1,6	1,9	2,2	2,2	0,9	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.3.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères et niveau d'instruction du chef de ménage

La proportion des ménages qui recourent aux modes d'évacuation des ordures ménagères adéquats (bac public et enfouissement) est plus importante parmi les ménages dont le chef a un niveau d'instruction élevé. Pour l'utilisation des bacs publics notamment, chez les chefs de ménage sans niveau, seulement 6,9% sont concernés. Cette proportion est de 17,3% parmi ceux du niveau primaire, 35,3% chez ceux du niveau secondaire et 48,2% parmi ceux du niveau supérieur.

Tableau 4.9 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode évacuation des ordures ménagères	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Abords de rue	6,5	4,7	5,7	7,3
Bac public	6,9	17,3	35,3	48,2
Broussaille	48,5	49,9	38,6	26,8
Cours d'eau	3,1	4,1	4,8	4,2
Enfouissement	4,0	4,6	4,1	5,2
Alentours de la maison	25,1	15,6	7,8	5,1
Bruler	4,9	2,0	1,4	1,2
Autres	1,0	1,8	2,3	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.4. Caractéristiques du ménage et mode d'évacuation des ordures ménagères

4.2.4.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères et type de structure

Dans l'ensemble, le bac public est plus utilisé par les ménages qui habitent les villas modernes (58,4%). Ensuite, ce sont les ménages vivant dans les immeubles

(49,7%) et les maisons à plusieurs logements (41,7%) qui utilisent aussi dans des proportions importantes les bacs publics.

Tableau 4.10 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le type de structure

Mode évacuation des ordures ménagères	Maison isolée	Villa moderne	Maison à plusieurs logements	Immeuble à plusieurs logements	Concession/Sare	Autre	Total
Abords de rue	5,5	10,0	6,6	5,2	5,8	4,0	5,5
Bac public	16,8	58,4	41,7	49,7	13,5	22,8	16,8
Broussaille	53,1	19,0	33,5	25,6	43,4	44,3	53,1
Cours d'eau	3,9	2,6	5,5	4,7	3,3	6,2	3,9
Enfouissement	4,5	4,2	3,7	6,0	4,4	4,2	4,5
Autours de la maison	13,2	2,3	5,9	6,5	23,2	13,7	13,2
Incinération	1,2	1,6	1,2	0,6	5,0	2,0	1,2
Autres	1,8	1,9	1,9	1,7	1,4	2,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La majorité des ménages habitant les maisons isolées (53,1%) jettent leurs ordures dans la broussaille. Ceci pourrait se justifier par la disponibilité de l'espace qu'ils ont du fait de leur isolement dans l'espace.

Dans les concessions ou saré, le mode d'évacuation des ordures prédominant est la broussaille (43,4%).

4.3. COMBUSTIBLES UTILISES POUR LA CUISSON

Depuis le sommet du millénaire tenu en 2000, la question de l'accès des ménages aux sources d'énergie moderne fait partie des préoccupations majeures des programmes de développement. L'intérêt des données sur l'énergie pour la cuisson se justifie aussi par le fait que l'usage de certains combustibles a des effets négatifs sur la santé de ceux qui l'utilisent. Il s'agit notamment du bois et du charbon qui contribuent par ailleurs à la dégradation de l'environnement. L'utilisation du bois à brûler et du charbon contribue à la destruction du couvert végétal et ce problème se pose avec acuité dans les régions sahéliennes du nord du pays. Par ailleurs, les fumées qui s'échappent des ménages qui utilisent le bois comme source d'énergie sont un facteur de pollution atmosphérique et la fumée a des effets nocifs sur la santé humaine.

Les sources d'énergie spécifiées et constituant les modalités de cette variable peuvent être classées en deux catégories :

Les combustibles modernes ou non solides que sont :

- l'électricité
- le gaz
- le pétrole

Les combustibles traditionnels ou solides que représentent :

- le copeau/sciure
- le bois à brûler/charbon

Une modalité « autres types de combustible » a été retenue dans le questionnaire. Dans cette modalité, pourrait se retrouver des combustibles du type tiges de mil, bouse de bœuf, etc. qui sont des combustibles solides.

4.3.1. Type de combustible utilisé pour la cuisson et milieu de résidence.

Au Cameroun, le type de combustible prédominant est le bois à brûler ou le charbon. Dans l'ensemble, plus de trois ménages sur cinq (67,4%) utilisent ce type de combustible. Ensuite vient le gaz qui est utilisé par 16,5% des ménages. Les autres combustibles sont utilisés par des proportions relativement faibles de ménages: pétrole (8,9%), copeau ou sciure (3,3%), électricité (2,8%) et les autres combustibles non spécifiés (1,10%). Il faut noter que le copeau ou la sciure sont des résidus de bois et pourraient être assimilables au bois à brûler ou au charbon car ils ont les mêmes effets sur l'environnement.

Il existe cependant de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural quant à l'utilisation par les ménages des types de combustible. La plus grande partie des ménages en milieu urbain utilise certes le bois à brûler ou le charbon (48,0%) mais en milieu rural, c'est près de neuf ménages sur dix (88,7%) qui recourent à ce type de combustible.

Tableau 4.11 : Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	3,6	2,0	2,8
Gaz	29,7	2,0	16,5
Pétrole	12,2	5,3	8,9
Copeau/Sciure	5,2	1,2	3,3
Bois à brûler/Charbon	48,0	88,7	67,4
Autres	1,3	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Le gaz quant à lui est l'apanage des ménages urbains où 29,7% l'utilisent alors qu'en milieu rural, seulement 2,0% des ménages utilisent ce type de combustible. C'est la même tendance pour l'utilisation du pétrole. En milieu urbain, 12,2% des ménages utilisent le pétrole alors qu'en milieu rural, cette proportion est de 5,3%.

Le copeau ou sciure et l'électricité sont plus accessibles en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est pour cette raison que plus de ménages en milieu urbain les utilisent qu'en milieu rural.

En gros, les combustibles traditionnels ou solides sont plus utilisés, tant en milieu urbain (53,2%) qu'en milieu rural (89,8%).

4.3.2. Disparités régionales

Le type de combustible utilisé à grande échelle dans toutes les régions est le bois à brûler/charbon. Même dans les grandes métropoles, ce type de combustible est utilisé par des proportions importantes de ménages. A Douala la proportion de ménages dans lesquels le bois à brûler/charbon est utilisé comme combustible représente 31,1% et à Yaoundé la proportion de cette catégorie de ménages est de 16,7%.

On constate que dans les régions arides (Extrême-Nord et Nord) exposées à la désertification, les ménages qui utilisent le bois à brûler/charbon se retrouvent en très grandes proportions. A l'Extrême-Nord, 89,2% des ménages l'utilisent et au Nord cette proportion est de 87,4%. Il faut noter que l'usage du bois ou du charbon est lié au faible revenu des ménages qui n'ont pas les moyens de s'acheter un réchaud et encore moins le pétrole ou le gaz pour le faire fonctionner.

En considérant les villes de Douala et de Yaoundé séparément de leur région d'appartenance, les régions qui enregistrent parmi leurs ménages des proportions importantes de ceux qui utilisent le gaz sont le Sud-ouest (16,2%), le littoral sans Douala (12,1%), le Sud (11,1%). Plus de la moitié des ménages de Yaoundé (50,6%) recourent au gaz et à Douala, cette proportion est de 44,3%.

Hormis Douala et Yaoundé, la proportion des ménages de chaque région, qui utilisent le pétrole ne dépasse guère 10%.

L'utilisation du copeau et de la sciure comme combustible est davantage répandue dans les ménages des villes de Yaoundé (8,6%) et de Douala (8,2%). Les ménages des régions du Centre sans Yaoundé (3,1%), du Sud-ouest (2,2%) et du Sud (2,2%) utilisent aussi en proportion relativement importante ce type de combustible.

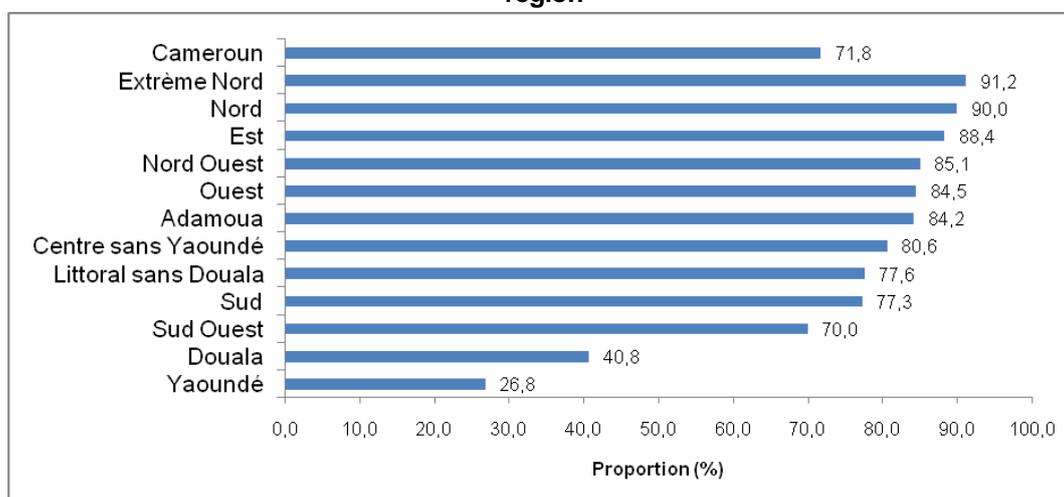
L'usage de l'électricité comme combustible de cuisson comporte un coût relativement plus élevé par rapport aux autres types de combustible. C'est dans les régions fortement urbanisées qu'on rencontre plus de ménages qui l'utilisent. Dans la ville de Yaoundé, 4,4% des ménages recourent à l'électricité pour faire la cuisson. Cette proportion est de 3,8% à Douala, de 4,0% dans le Sud-Ouest et de 3,7% dans le littoral sans Douala.

Tableau 4.12 : Répartition (%) des ménages ordinaires par type de combustible utilisé pour la cuisson selon la région

Type de combustible	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Electricité	1,3	1,6	0,8	2,4	3,7	1,8	2,8	2,8	1,7	4,0	3,8	4,4	2,8
Gaz	5,1	8,6	3,9	1,1	12,1	2,2	6,0	6,7	11,1	16,2	44,3	50,6	16,5
Pétrole	9,4	9,2	6,9	5,3	6,7	6,0	6,1	6,0	9,9	9,8	11,1	18,2	8,9
Copeau/Sciure	1,4	3,1	1,7	1,0	1,8	1,2	1,3	1,6	2,2	2,2	8,2	8,6	3,3
Bois/Charbon	81,7	76,8	85,5	89,2	74,7	87,4	82,9	82,3	74,1	66,7	31,1	16,7	67,4
Autres	1,1	0,7	1,2	1,0	1,0	1,4	0,9	0,6	1,0	1,1	1,5	1,5	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique 4.1 montre que les ménages au Cameroun utilisent à grande échelle les combustibles solides que sont le bois à brûler, le charbon, les copeaux ou sciure. C'est dans les villes de Douala et de Yaoundé que l'utilisation des combustibles solides par les ménages est modérée : 26,8% à Yaoundé et 40,8% à Douala. Hormis ces deux villes, la proportion de ménages de chaque région qui utilisent les combustibles solides est largement supérieure à 50%.

Graphique 4.1 : Proportion des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson selon la région



4.3.3. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et type de combustible

4.3.3.1. Type de combustible utilisé pour la cuisson et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage semble ne pas influencer l'utilisation par le ménage d'un type de combustible donné. Il n'existe pas d'écart considérable entre la répartition

des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes selon le type de combustible.

Tableau 4.13 : Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le sexe du chef de ménage

Source d'énergie pour la cuisson	Masculin	Féminin	Ensemble
Electricité	2,8	2,8	2,8
Gaz	16,2	17,3	16,5
Pétrole	9,0	8,6	8,9
Copeau/Sciure	3,3	3,2	3,3
Bois à brûler/Charbon	67,3	67,6	67,4
Autres	1,4	0,5	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

4.3.3.2. Type de combustible et âge du chef de ménage

Dans l'ensemble, les ménages dirigés par les jeunes ont une plus grande propension à utiliser les combustibles modernes que les ménages dirigés par leurs aînés. Pour le gaz, la proportion de ménages dirigés par les jeunes qui l'utilisent est de 22,4%, alors que chez les ménages dirigés par les adultes et les vieux, cette proportion est respectivement de 16,0% et 5,5%. Cette situation est établie en milieu urbain et en milieu rural.

Tableau 4.14 : Répartition (%) des ménages par type de combustible selon la tranche d'âges du chef de ménage

Type de combustible	Ensemble			Urbain			Rural		
	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
Electricité	3,0	2,9	2,4	3,6	3,6	3,5	2,0	2,0	1,9
Gaz	22,4	16,0	5,5	35,7	28,2	14,3	3,0	1,8	1,0
Pétrole	13,7	6,8	5,0	18,6	8,6	5,7	6,7	4,8	4,7
Copeau/	3,0	4,0	1,9	4,2	6,4	3,5	1,2	1,2	1,1
Bois/ Charbon	56,2	69,6	84,4	35,7	52,5	72,4	86,1	89,4	90,5
Autres	1,7	0,7	0,8	2,2	0,7	0,6	1,0	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A l'inverse, les jeunes chefs de ménage utilisent moins que leurs aînés le bois ou le charbon, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. En effet, les jeunes qui habitent généralement des logements d'une seule chambre n'ont pas beaucoup d'espace pour utiliser le bois comme combustible. Il est plus aisé pour eux de faire la cuisine dans un petit espace avec un réchaud à gaz ou à pétrole.

Ces résultats montrent dans l'ensemble que les jeunes sont plus ouverts à l'utilisation des combustibles modernes que leurs aînés.

5.3.3.2. *Type de combustible et niveau d'instruction du chef de ménage*

L'utilisation des combustibles modernes (gaz, pétrole, électricité) est plus importante dans les ménages dirigés par des personnes de niveau d'instruction élevé. Dans l'ensemble, chez les chefs de ménage de niveau d'instruction supérieur, 56,6% utilisent le gaz dans leur ménage, 10,0% utilisent le pétrole et 4,9% utilisent l'électricité. Chez ceux qui sont sans niveau d'instruction, 2,3% utilisent le gaz, 6,2% utilisent le pétrole et 1,8% utilisent l'électricité.

Tableau 4.15 : Répartition (%) des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le type de combustible

type de combustible	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Electricité	1,8	2,6	2,8	4,9	3,2	3,1	3,2	5,0	1,4	2,1	1,6	4,4
Gaz	2,3	8,2	27,8	56,6	6,8	16,3	35,8	61,7	0,7	1,4	4,3	21,4
Pétrole	6,2	8,2	12,1	10,0	9,6	12,1	14,0	10,0	4,9	5,0	6,5	10,5
Copeau/Sciure	1,5	3,7	4,8	2,7	2,7	6,7	6,0	2,9	1,1	1,2	1,4	1,3
Bois à brûler/Charbon	87,0	76,3	51,3	24,8	76,2	60,4	39,7	19,4	91,0	89,5	85,5	61,5
Autres	1,2	1,0	1,2	1,0	1,5	1,4	1,3	1,0	0,9	0,8	0,7	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quant à l'utilisation des combustibles solides ou traditionnels (bois, charbon), cette pratique est plus l'apanage des ménages dont le chef est sans niveau d'instruction. Dans l'ensemble, 87,0% des ménages de cette catégorie recourent aux combustibles solides.

4.4. SITE D'IMPLANTATION

Le site d'implantation est une variable relative à la nature de l'endroit où est érigé le logement du ménage. La nature du lieu d'implantation peut être impropre pour l'habitat du fait de sa topographie ou des installations d'infrastructures qui peuvent constituer un danger pour ceux qui habitent à proximité. Les sommets de collines, les vallées drainées, les marécages sont des endroits qui peuvent certes se prêter à la construction de maisons mais, ce genre de site comporte par exemple des risques d'éboulement de terrain ou d'inondation. Les alentours des usines, des dépôts

pétroliers, des lignes de courant électrique à haute tension sont des endroits impropres à l'installation de maisons d'habitation.

Seules les unités d'habitation qui se retrouvent sur les zones plates et les versants aménagés seront considérées comme situées sur des sites appropriés. Tout le reste sera considéré comme des habitations sur sites dangereux. Il convient toutefois de rappeler que même un site dangereux du fait de sa topographie peut être viabilisé au moyen de travaux de terrassement et d'aménagement conséquents. Autrement dit, en dehors des périmètres interdits à la construction, un site est réellement dangereux quand il n'a pas été viabilisé par des travaux d'aménagement et de terrassement préalables pour le rendre propre à la construction de maisons d'habitation.

Du fait certainement de la difficulté pour les agents recenseurs de bien spécifier la nature du site, beaucoup ont classé certains sites dans la modalité « autres ».

L'accès difficile à la propriété foncière est un facteur important de développement de l'habitat spontané sur des sites non aménagés. Depuis quelques années, est observé en périphérie des grandes villes, sur des terrains en friches et des zones dangereuses (marécages, flancs de montagne, bas fonds par exemple), un développement des bidonvilles. En général, dans ces habitations, se retrouvent les ménages les plus fragiles, vivant dans la précarité.

4.4.1. Site d'implantation et milieu de résidence

Dans l'ensemble, plus de la moitié des unités d'habitation sont implantées sur des sites appropriés soit 43,2% sur zone plate et 12,0% sur des versants aménagés pour un total de 55,2% des unités d'habitation construites sur des sites ne présentant pas de danger. Les versants aménagés se rencontrent davantage en milieu urbain (16,9%) qu'en milieu rural (6,6%).

Dans l'ensemble, les sites inappropriés vers lesquels s'orientent les populations pour construire les habitations sont, par ordre croissant : les versants non-aménagés (17,0%), les bas fonds (6,0%), les bas fonds marécageux (4,6%) et les sommets. C'est plus en milieu urbain que ces sites dangereux sont utilisés pour la construction des habitations.

Tableau 4.16 : Répartition (%) des ménages par site d'implantation selon le milieu de résidence

Site d'implantation	Urbain	Rural	Ensemble
Versant aménagé	16,9	6,6	12,0
Versant non-aménagé	17,6	16,4	17,0
Bas-fond	7,8	4,1	6,0
Bas-fond marécageux	6,7	2,2	4,6
Zone plate	37,9	49,0	43,2
Sommet	3,0	6,3	4,6
Alentours de dépôt pétrolier	0,2	0,1	0,2
Alentours d'usine polluante	0,3	0,2	0,3
Alentours d'aéroport	0,7	0,0	0,4
Alentours chemin de fer	0,7	0,2	0,5
Emprise de drain	1,2	1,1	1,1
Alentours de montagne ou de lac volcanique	1,9	4,1	3,0
Alentours de câble de haute tension électrique	0,1	0,3	0,1
Autres	5,0	9,4	7,0
Total	100,0	100,0	100,0

4.4.2. Disparités régionales

Dans la région de l'Adamaoua, la majorité des ménages sont situés sur des sites appropriés, soit 50,1% en zone plate et 8,8% sur des versants aménagés. Dans cette région les ménages qui se retrouvent dans des logements implantés sur sites inappropriés se répartissent de la manière suivante : 14,8% sur les versants non aménagés, 7,2% dans les bas-fonds, 5,2% sur les sommets, 3,7% dans les bas-fonds marécageux. Les ménages qui se retrouvent sur « autres sites non spécifiés » occupent une place importante (7,8%). Les ménages implantés sur le reste des sites représentent des proportions relativement faibles.

Au Centre, les ménages qui se retrouvent dans les zones plates représentent 31,1% et ceux qui sont implantés sur des versants aménagés représentent 21,3%. Dans cette région, 20,5% des ménages se retrouvent sur des versants non aménagés, 9,0% dans les bas-fonds, 5,1% dans les bas-fonds marécageux et 4,28% se retrouvent sur les sommets.

La région de l'Est a 60,8% de ses ménages situés sur des sites appropriés, soit 51,7% en zone plate et 9,1% sur des versants aménagés. Pour ce qui est des ménages occupant des sites non appropriés, 9,9% se retrouvent sur des versants non aménagés, 7,4% dans les alentours des montagnes ou des lacs, 4,3% sur des sommets. Les bas-fonds et les bas-fonds marécageux constituent respectivement des sites d'implantation de 3,2% et 2,4% des ménages de la région.

L'Extrême-Nord est la région qui a la plus grande proportion de ses habitations construites sur des zones plates (69,5%). Dans cette région, les principaux sites

dangereux sur lesquels se retrouvent des proportions importantes de ménages sont les versants non aménagés (8,3%), les sommets (6,6%), les bas-fonds (3,5%). Concernant les sommets, il faut noter que le milieu de vie des certaines populations qu'on trouve dans la région et notamment dans les départements du Mayo Sava et du Mayo Tchanaga est la montagne. Il convient par ailleurs de nuancer la notion de zone plate dans cette partie du pays où des villages entiers sont installés dans des zones plates inondables que sont les yaérés. Au cours de ces dernières années, plusieurs villages de cette région ont été victimes de graves inondations.

Dans la région du Littoral, respectivement 40,6% et 14,7% des ménages sont implantés dans des zones plates et des versants aménagés. Les versants non aménagés (13,0%), les bas-fonds marécageux (10,5%), et les bas-fonds (7,4%) sont les principaux sites à risque où des proportions importantes de ménages de cette région se retrouvent.

La région du Nord a 56,6% de ses ménages situés sur des sites appropriés, soit 53,0% en zone plate et 3,6% sur des versants aménagés. Pour ce qui est des sites à risque, 11,7% des ménages se retrouvent sur les versants non aménagés, 5,0% dans les bas-fonds, 5,0% dans les alentours des montagnes. Sur les autres sites à risque, se retrouvent des proportions relativement faibles de ménages. Une proportion importante (10,3%) d'habitations de cette région a été classée dans la modalité « autre site d'implantation ».

Dans la région du Nord-Ouest, moins d'une maison d'habitation sur deux (40,6%) est située sur un site approprié, soit 29,5% en zone plate et 11,8% sur un versant aménagé. Ce sont les versants non-aménagés (28,9%), les bas-fonds (6,2%), les sommets (5,4%) qui sont les principaux sites à risque où des proportions importantes de ménages s'y retrouvent.

Dans la région de l'Ouest les habitations construites en zones plates représentent seulement 24,7%. Les sites qui sont les plus occupés sont les versants et 32,0% de ménages se retrouvent sur les versants non aménagés et 16,9% sur les versants aménagés. Les autres sites à risque où des proportions importantes de ménages s'y retrouvent sont les bas-fonds (7,7%) et les sommets (6,5%).

L'Ouest et le Nord-Ouest sont les deux régions dans lesquelles moins de 50% des ménages sont implantés sur des sites appropriés. Toutefois, il convient de noter que ce sont des régions montagneuses et les zones plates y sont presque rares. Les versants non-aménagés sont les sites à risque où la plus forte proportion de ménages y sont installés: 32,0% à l'Ouest et 28,9% au Nord-Ouest. Avec les fortes précipitations, dans ces régions, les versants non aménagés sont sujets à des éboulements de terrain exposant les occupants à des périls graves.

Dans la région du Sud, 51,2% des ménages sont sur des sites appropriés soit 37,2% en zone plate et 14,0% sur des versants aménagés. Les versants non-aménagés (16,9%), les alentours des montagnes ou des lacs (8,1%), les sommets (4,7%), les bas-fonds marécageux (3,7%) et les bas-fonds (3,3%) sont les principaux sites à risques où des proportions importantes de ménages s'y retrouvent.

Le Sud-Ouest a 59,0% de ses ménages implantés sur des sites appropriés. Les ménages installés sur des zones plates représentent 51,8% et ceux qui sont sur des versants aménagés représentent 7,2%. Les principaux sites à risque où des proportions importantes de ménages sont observés sont les versants non-aménagés (11,9%), les sommets (3,2%), les bas-fonds marécageux (2,8%), les alentours de montagnes ou des lacs volcaniques (2,8%) et les bas fonds (1,9%). C'est dans cette région où la plus forte proportion de ménages (16,4%) dont le site est classé dans la catégorie « autre » est enregistrée. Il s'agit peut-être des habitations des populations de pêcheurs construits dans l'eau sur pilotis.

Si dans la ville de Douala, plus de la moitié (54,5%) des habitations sont implantées sur des sites appropriés, il n'en est pas de même pour la ville de Yaoundé où cette proportion est de 48,8%. Du fait de son relief accidenté, 23,3% seulement des ménages de Yaoundé se trouvent sur des zones plates. Dans cette ville, 24,0% d'habitations se retrouvent sur des versants non aménagés, 12,5% dans des bas fonds, 7,2% dans des bas fonds marécageux et 3,5% sur des sommets.

A Douala, les sites dangereux sur lesquels des maisons d'habitation sont implantées sont : les bas fonds marécageux, les versants non aménagés et les bas-fonds. Respectivement 12,9%, 12,5%, et 8,5% des ménages de cette ville s'y retrouvent. A Douala, des proportions relativement importantes de maisons d'habitation se retrouvent implantées dans des périmètres interdits tels que les emprises des drains (3,0%), les alentours des aéroports (2,3%), les alentours des chemins de fer (1,3%).

Tableau 4.17 : Répartition (%) des ménages ordinaires par site d'implantation selon la région

Site d'implantation	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Ensemble
Versant aménagé	8,8	21,3	9,1	2,3	14,6	3,6	11,8	16,9	14,0	7,2	15,2	25,5	12,0
Versant non-aménagé	14,8	20,5	9,9	8,3	13,0	11,7	28,9	32,0	16,1	11,9	12,5	24,0	17,0
Bas-fond	7,2	9,0	3,2	3,5	7,4	5,0	6,2	7,7	3,3	1,9	8,5	12,5	6,0
Bas-fond marécageux	3,7	5,1	2,4	2,6	10,5	5,0	1,6	1,9	3,7	2,8	12,9	7,2	4,6
Zone plate	50,1	31,2	51,7	69,5	40,6	53,0	29,5	24,7	37,2	51,8	39,3	23,3	43,2
Sommet	5,2	4,3	4,3	6,6	2,4	3,8	5,4	6,5	4,7	3,2	1,8	3,5	4,6
alentours des dépôts pétroliers	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	0,2
alentours des usines polluantes	0,0	0,1	1,1	0,0	0,5	0,4	0,1	0,3	0,6	0,0	0,6	0,0	0,3
alentours des aéroports	0,1	0,2	0,1	0,0	1,7	0,4	0,0	0,1	0,0	0,1	2,3	0,2	0,4
alentours chemin de fer	0,6	0,8	0,8	0,1	1,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	1,3	0,9	0,5
Emprise de drains	0,2	0,4	0,0	1,1	2,6	1,2	1,5	1,2	0,1	1,0	3,0	0,6	1,1
alentours des montagnes ou des lacs volcaniques	1,4	3,2	7,4	2,9	1,7	5,0	0,9	1,8	8,1	2,8	0,8	1,0	3,0
alentours des câbles de haute tension électrique	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,6	0,1	0,0	0,1
Autres	7,8	3,7	9,7	2,8	3,3	10,3	13,8	6,6	11,9	16,4	1,2	1,2	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.5. VOIE D'ACCES AU DOMICILE

5.5.1. Voie d'accès au domicile et milieu de résidence

Dans l'ensemble, les routes en terre permettent d'accéder au plus grand nombre de domiciles (47,7%). Ce sont ensuite les pistes qui desservent 39,0% des ménages. Les habitations accessibles par route bitumée représentent seulement 7,9% reflétant ainsi la nature des infrastructures routières du pays.

En milieu urbain, plus d'un ménage sur deux (55,5%) est accessible par route en terre contre 39,0% en milieu rural. C'est par des pistes qu'on accède à 47,5% des domiciles en milieu rural. En milieu urbain, les domiciles accessibles par piste représentent 31,3%.

La proportion des domiciles accessibles par route bitumée est plus importante en milieu urbain (10,8%) qu'en milieu rural (4,7%).

Tableau 4.18 : Répartition (%) des ménages par type de voie d'accès au domicile selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Route bitumée	10,8	4,7	7,9
Route en terre	55,5	39,0	47,7
Piste	31,3	47,5	39,0
Sentier	2,1	8,1	5,0
Autres	0,3	0,7	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

4.5.2. Disparités régionales

Selon la voie d'accès au domicile, les régions du pays peuvent être réparties en deux grands groupes. Le premier groupe est constitué des régions dans lesquelles plus d'un ménage sur deux accède au domicile par route en terre. Il s'agit des régions suivantes classées par ordre d'importance de la proportion de ménages accessible par ce type de voie : le Sud-Ouest (62,4%), l'Est (61,4%), l'Ouest (54,8%), le Littoral (54,5%), le Centre (51,6%) et le Sud (50,3%). Le second groupe est constitué des régions où plus de la majorité des ménages accèdent au domicile par piste. Dans cette catégorie, se retrouvent essentiellement les régions septentrionales : le Nord (64,9%), l'Extrême-Nord (56,2%) et l'Adamaoua (51,6%). Le Nord-Ouest affiche une particularité car dans cette région, bien que la prédominance soit l'accès par route en terre, moins de la moitié (47,4%) des ménages se retrouvent dans cette modalité.

C'est dans le Sud que la proportion des ménages ayant accès à leur domicile par route bitumée est la plus importante (14,6%). Cette situation s'explique par le

phénomène de village rue qui caractérise cette région. Beaucoup de ménages sont implantés le long des grands axes routiers bitumés.

Tableau 4.19 : Répartition (%) des ménages par type de voie d'accès au domicile selon la région

Type de voie d'accès au domicile	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Cameroon
Route bitumée	4,0	12,2	4,8	2,4	12,9	4,0	4,6	6,6	14,6	6,6	7,9
Route en terre	40,7	51,6	61,4	31,3	54,5	25,9	47,4	54,8	50,3	62,4	47,7
Piste	51,6	34,1	29,2	56,2	30,4	64,9	36,4	34,5	30,4	23,1	39,0
Sentier	3,5	1,9	3,7	9,4	1,8	4,8	11,3	3,9	4,5	6,6	5,0
Autre	0,2	0,2	0,9	0,7	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	1,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.6. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

4.6.1. Statut d'occupation du logement et milieu de résidence

Dans l'ensemble, plus de trois ménages sur cinq (65,0%) vivent dans un logement dont ils sont propriétaires et 26,7% sont en location simple. Les autres modes d'occupation du logement sont en faible proportion : logé par les parents ou amis (5,0%), logé par l'employeur (2,4%), location vente (0,5%). Les disparités entre milieux de résidence sont assez importantes.

Tableau 4.20 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le milieu de résidence

Statut d'occupation	Ensemble	Urbain	Rural
Propriétaire	65,0	47,0	84,9
Location simple	26,7	45,3	6,1
Location vente	0,5	0,6	0,5
Logé par l'employeur	2,4	2,3	2,6
Logé par les parents/amis	5,0	4,7	5,4
Autres	0,4	0,1	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

En milieu rural, plus de quatre ménages sur cinq (84,9%) sont propriétaires de leur logement contre moins d'un ménage sur deux en milieu urbain (47,0%). Ceci traduit le fait qu'en milieu rural, l'accès à la propriété foncière est plus facile qu'en milieu urbain. La location du logement est plus un phénomène urbain (45,3%) que rural (6,1%). Les autres modes d'occupation ne semblent pas être influencés par le milieu puisque les écarts ne sont pas importants entre urbain et rural.

4.6.2. Disparités régionales

Hormis les villes de Yaoundé et de Douala, dans toutes les régions du pays, excepté celle du Sud-Ouest, à plus de 50%, les ménages sont propriétaires de leur logement. Dans la région du Sud la proportion de ménages propriétaires de leur logement qui est de 56,0% se situe en deçà de la moyenne nationale.

Les plus fortes proportions de ménages en location simple se rencontrent dans les régions du Sud-Ouest (42,5%), le Sud (26,1) et le Littoral sans Douala (26,0%).

Dans l'Extrême-Nord et le Nord, les proportions de ménages en location simple n'atteignent pas 10%.

La ville de Douala enregistre 35,0% de ménages propriétaires et celle de Yaoundé en a 45,5%. Par conséquent, plus de la moitié des ménages de Douala (58,4%) est en location simple et à Yaoundé cette proportion est de 48,2%.

Tableau 4.21 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation du logement selon la région

statut d'occupation	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Propriétaire	75,6	67,8	74,0	89,1	60,2	85,5	74,3	75,1	56,0	46,0	35,0	45,5	65,0
Location simple	17,9	18,8	16,3	6,4	26,0	8,9	18,2	16,5	26,1	42,5	58,4	48,2	26,7
Location vente	0,5	0,4	0,4	0,7	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,7	0,5	0,6	0,5
Logé par l'employeur	2,1	3,0	3,6	0,9	6,4	1,5	1,1	1,2	8,0	5,9	1,6	1,3	2,4
Logé par les parents/amis	3,8	9,6	5,4	2,6	6,6	3,2	5,3	6,5	9,1	4,4	4,3	4,2	5,0
Autres	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,6	0,3	0,5	0,5	0,2	0,2	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.6.3. Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.6.3.1. Statut d'occupation du logement et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, les femmes chefs de ménage ont plus de chance que leurs homologues de sexe masculin d'être propriétaires de leur logement. Cette situation est due au milieu urbain où 51,4% des femmes chefs de ménage sont propriétaires de leur logement contre 45,6% chez les hommes. En milieu rural, cette différence n'est pas importante : 85,0% chez les hommes et 84,8% chez les femmes.

En milieu urbain, les hommes chefs de ménage sont ainsi plus en location simple que les femmes : 46,4% contre 41,8%. En milieu rural, ces proportions sont de 6,1% pour les hommes et 6,3% pour les femmes.

Tableau 4.22 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le sexe du chef de ménage

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire	45,6	51,4	47,0	85,0	84,8	84,9	64,8	66,0	65,0
Location simple	46,4	41,8	45,3	6,1	6,3	6,1	26,8	26,3	26,7
Location vente	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Logé par l'employeur	2,7	1,4	2,3	2,9	1,5	2,6	2,8	1,4	2,4
Logé par les parents/amis	4,6	4,7	4,7	5,1	6,3	5,4	4,9	5,4	5,0
Autre	0,1	0,2	0,1	0,4	0,6	0,5	0,2	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.6.3.2. Statut d'occupation du logement et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage est un facteur discriminant du statut d'occupation du logement. Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, l'accès à la propriété du logement augmente avec l'âge. Les jeunes chefs de ménage sont ainsi moins que leurs aînés propriétaires de leur logement. Dans l'ensemble, 45,3% des jeunes chefs de ménage sont propriétaires, alors que chez les adultes et les vieux, cette proportion est respectivement de 70,1% et 91,8%. En milieu urbain, seulement un chef de ménage jeune sur quatre (25,3%) est propriétaire de son logement contre 74,7% en milieu rural.

Tableau 4.23 : Répartition (%) des ménages par tranche d'âges du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Ensemble			Urbain			Rural		
	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
Propriétaire	45,3	70,1	91,8	25,3	55,8	86,4	74,7	86,7	94,5
Location simple	43,8	22	4,1	65,8	36,7	9,4	11,5	5	1,5
Location vente	0,6	0,5	0,4	0,5	0,6	0,4	0,7	0,5	0,4
Logé par l'employeur	2,8	2,7	0,8	2,1	2,7	0,9	4,0	2,7	0,7
Logé par les parents/amis	7,1	4,3	2,6	6,1	4,0	2,7	8,6	4,8	2,5
Autre	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,5	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Concernant la location simple, ce sont surtout les jeunes qui se retrouvent dans cette situation. En milieu urbain, ils sont 65,8% contre 36,7% chez les adultes et 9,4% chez les vieux.

La proportion de chefs de ménage jeunes qui sont logés par les parents ou amis est relativement importante. En milieu rural, ils sont 8,6% à être dans ce statut d'occupation du logement et en milieu urbain, cette proportion est de 6,1%.

4.6.3.2. Statut d'occupation du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des chefs de ménage propriétaires est plus faible parmi ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur, comparativement à ceux des niveaux d'instruction inférieurs. C'est par contre chez les chefs de ménage sans niveau d'instruction que la proportion de ceux qui sont propriétaires est élevée (86,3% pour l'ensemble).

Leur niveau d'instruction relativement faible pourrait ne pas toujours permettre de mesurer les bienfaits qu'offre un logement décent sur la qualité de vie. Ainsi, les chefs de ménage de niveau d'instruction élevé, plus soucieux de la qualité de vie des membres de leur ménage, préféreraient retarder l'acquisition ou la construction, d'un logement de standing appréciable. Entre temps, il préfère supporter la charge de location d'un logement de standing convenable. Par ailleurs, les chefs de ménage sans niveau d'instruction se trouvent en grande partie en milieu rural où l'accès à la propriété du logement y est relativement plus facile. En plus, le niveau d'instruction élevé confère souvent un travail en ville où la location est le mode d'habitation le plus répandu.

Tableau 4.24 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le niveau d'instruction du chef de ménage

statut d'occupation	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Propriétaire	86,3	70,9	47,3	31,9	69,5	55,6	39,4	28,7	92,5	83,9	70,4	53,7
Location simple	8,4	20,5	42,1	58,8	23,7	37,5	52,3	62,9	2,7	6,2	11,9	30,4
Location vente	0,5	0,5	0,5	0,8	0,6	0,4	0,5	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7
Logé par l'employeur	1,2	2,4	3,3	3,8	1,6	1,9	2,3	3,4	1,0	2,8	6,3	6,9
Logé par les parents/amis	3,3	5,4	6,5	4,5	4,4	4,4	5,2	4,0	2,8	6,3	10,4	7,6
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.6.3.3. Statut d'occupation du logement et situation d'activité du chef de ménage

Selon la situation d'activité du chef de ménage, le tableau 4.25 montre que la proportion de propriétaires dépasse le seuil de 7 propriétaires sur 10, parmi les vieillards (91,3%), les retraités (85,2%), les handicapés (83,3%), les rentiers (78,4%)

et les femmes au foyer (71,4%). Il s'agit ici des chefs de ménage qui sont en général âgés, et donc en fin de vie active (vieillards, retraités, rentiers). Pour ce qui est des femmes au foyer chefs de ménage, la proportion importante de propriétaires parmi elles peut s'expliquer par le fait qu'une grande partie de ces femmes seraient des veuves héritières.

C'est parmi les chefs de ménages qui sont étudiants ou élèves (17,1%) et ceux qui sont à la recherche du 1^{er} emploi (32,3%) que moins de la moitié est propriétaire. La situation attendue serait celle où la proportion de propriétaires parmi ces deux catégories de chefs de ménage est négligeable mais il pourrait s'agir ici de personnes ayant hérité de la maison d'un parent.

Tableau 4.25 : Répartition (%) des ménages par situation d'activité du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Actifs occupés	Actifs non occupés	A la recherche du 1 ^{er} emploi	Femme au foyer	Etudiant/ Elève	Rentier	Retraité	Vieillard	Handicapé	Autres inactifs
Propriétaire	66,3	57,6	32,3	71,4	17,1	78,4	85,2	91,3	83,3	66,7
Location simple	25,2	33,6	57,4	22,2	73,2	15,1	11,3	4,2	8,6	24,8
Location vente	0,5	0,6	0,6	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,7
Logé par l'employeur	2,9	1,2	1,7	0,7	0,9	0,8	1,0	0,5	0,9	2,5
Logé par les parents/amis	4,8	6,7	7,7	5,0	8,1	4,8	1,9	3,2	6,4	5,1
Autre	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	0,4	0,4	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En effet, chez les chefs de ménage qui suivent encore des études et chômeurs à la recherche du premier emploi, les plus fortes proportions sont en location simple, soit 73,2% parmi ceux qui sont à la recherche du 1^{er} emploi et 57,4% parmi les étudiants ou élèves.

Les plus fortes proportions de ceux qui sont logés par les parents ou amis se rencontrent parmi les élèves et étudiants (8,1%), ceux qui sont à la recherche du 1^{er} emploi (7,7%), les actifs inoccupés (6,7%) et les handicapés (6,4%). Il s'agit là des catégories de chefs de ménage particulièrement économiquement vulnérables.

4.6.3.4. Statut d'occupation du logement et statut matrimonial du chef de ménage

En considérant le statut matrimonial, il se dégage du Tableau 4.26 que plus de la moitié (52,5%) des ménages dirigés par les célibataires sont en location simple. Mais une proportion importante (35,8%) de ménages dirigés par des célibataires sont propriétaires de leur logements.

Parmi les ménages dirigés par les monogames, 69,2% sont propriétaires contre 89,5% parmi ceux dirigés par les polygames. Si près de 9 ménages sur 10 dirigés par un polygame est propriétaire de son logement, la question reste à savoir si la propriété d'un logement prédispose plus à la polygamie ou plutôt que la polygamie incite à l'acquisition de la propriété du logement.

Tableau 4.26 : Répartition (%) des ménages par statut matrimonial du chef de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Union libre	Séparé	Divorcé	Veuf
Propriétaire	35,8	69,2	89,5	40,1	64,8	65,9	85,9
Location simple	52,5	23,1	6,4	46,1	24,1	23,8	8,5
Location vente	0,6	0,5	0,4	0,5	0,7	0,8	0,4
Loge par l'employeur	3,2	2,7	1,2	3,4	1,8	1,7	0,9
Loge par les parents/amis	7,6	4,2	2,3	9,6	8,3	7,4	3,9
Autres	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les ménages dirigés par des chefs en situation d'union libre la proportion de propriétaires est de 40,1% et ceux qui sont en location simple représentent 46,1%. La situation des ménages dirigés par des chefs en union libre semble être plus proche de celle des ménages dirigés par des célibataires si le statut d'occupation est considéré.

Les ménages dirigés par des séparés ou des divorcés ont presque les mêmes probabilités d'être dans un statut d'occupation donné. En effet, ils se répartissent en proportion sensiblement égale dans chaque modalité du statut d'occupation.

Quant aux ménages dirigés par des personnes veuves plus de quatre sur cinq (85,9%) sont propriétaires de leurs logements. Ceux qui sont en location simple représentent 8,5%.

CHAPITRE V : STANDING ET DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Ce chapitre porte sur l'analyse du niveau du standing en termes de commodités générales et sur la densité d'occupation des logements. Le niveau de standing des logements sera mesuré non seulement à partir des caractéristiques physiques de l'habitat (matériaux utilisés pour la construction) mais aussi en prenant en compte certains éléments et dispositifs indispensables pour le confort de vie de ce qui y habitent (type d'aisance, mode d'éclairage et d'approvisionnement en eau, etc.).

5.1. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON LA DURABILITE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION UTILISES

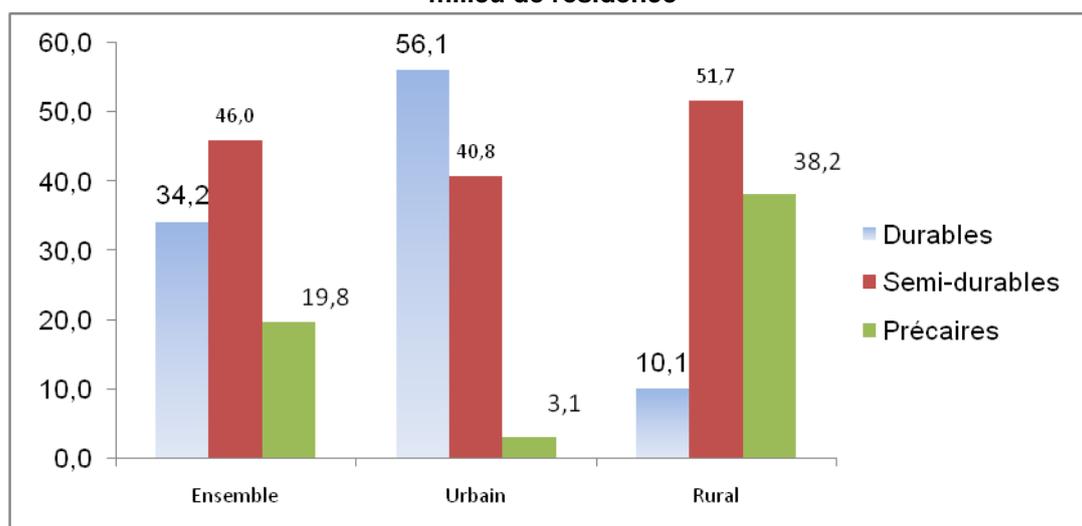
La durabilité des matériaux utilisés dans la construction est un facteur déterminant pour évaluer le niveau de standing du logement. Les ménages ont ainsi été classés selon la durabilité des matériaux de construction des murs, du toit et du sol de leur logement en vue de saisir les caractéristiques physiques de l'habitat dans sa globalité. Un logement dont le mur, le toit et le sol sont essentiellement construits en matériaux durables sera classé dans la catégorie construction en matériaux durables. Dans la catégorie construction en matériaux précaires, se retrouvent tous les logements dont les murs, le toit et le sol sont essentiellement construits en matériaux précaires. Les autres types d'habitat combinant les matériaux durables et précaires sont classés dans la catégorie construction en matériaux semi-durables.

5.1.1. Durabilité des matériaux de construction et milieu de résidence

Dans l'ensemble, ce sont les ménages occupant les logements construits en matériaux semi-durables qui sont prédominants (46,0%), suivi des logements construits en matériaux durables (34,2%). Près d'un ménage sur cinq (19,8%) vit dans un logement construit en matériaux précaires.

Selon le milieu, plus de la moitié (56,1%) des ménages urbains ont des logements construits en matériaux durables contre 10,1% pour ceux du milieu rural. Plus de la moitié des ménages ruraux (51,7%) occupent des logements construits en matériaux semi-durables.

Graphique 5.1 : Répartition (%) des ménages par nature des matériaux de construction selon le milieu de résidence



5.1.2 Disparités régionales

En considérant les villes de Yaoundé et de Douala séparément de leur région, seul le Littoral (52,8%) est la région où plus de la moitié des ménages occupent des logements construits en matériaux durables. Ensuite viennent les régions du Sud-Ouest avec 49,6% de ses ménages vivant dans des logements en matériaux durables suivie de la région du Sud (34,9%). Toutes les autres régions ont moins de 1/4 de leurs ménages occupant des logements construits en matériaux durables.

Tableau 5.1 : Répartition (%) des ménages par nature des matériaux de construction selon la région

Nature des matériaux de construction	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Durable	9,7	23,7	13,1	6,6	52,8	7,6	21,8	24,0	34,9	49,6	80,1	62,6	34,2
Semi-durable	51,3	71,2	49,3	32,1	46,1	32,3	66,8	73,5	62,0	43,9	19,9	37,4	46,0
précaire	39,0	5,1	37,6	61,3	1,1	60,1	11,4	2,5	3,1	6,5	0,0	0,0	19,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les régions septentrionales et celle de l'Est, enregistrent les plus faibles proportions de ménages vivant dans des logements construits en matériaux durables soit, 6,6% dans l'Extrême-Nord, 7,6% dans le Nord, 9,7% dans l'Adamaoua et 13,1% à l'Est.

Dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord particulièrement, les proportions de ménages dont les logements sont en matériaux précaires sont très

importantes. Ces deux régions enregistrent respectivement 61,3% et 60,1% de ménages vivant dans des logements construits avec des matériaux de cette nature.

Dans les deux grandes métropoles du pays, les ménages occupent en grande partie des logements construits en matériaux durables soit 80,1% à Douala et 62,6% à Yaoundé. Les ménages vivant dans des logements construits en matériaux précaires y sont négligeables, mais on rencontre encore à Yaoundé et à Douala, des logements en matériaux semi-durables, soit 37,4% et 19,9% respectivement.

5.2. STANDING DES LOGEMENTS

Le standing d'un logement s'apprécie non seulement selon les matériaux qui entrent dans sa construction mais aussi en fonction de certaines installations d'usage domestique qui améliorent le confort d'habitation. Une variable « standing du logement » a été créée dans le cadre de ce travail. Cette variable rend compte, pour chaque logement, de son niveau de confort et de commodité. Pour la construction de cette variable « standing du logement », ont été pris en compte : le type de structure, la nature des matériaux de construction, le mode d'éclairage, le type d'énergie utilisée pour la cuisson, le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le type d'aisance et le mode d'évacuation des eaux usées. Le «standing du logement » a ainsi été construit à la suite d'une combinaison des modalités de ces différentes variables. Le tableau 5.2 ci-après donne une description des différents niveaux de standing du logement qui ont été définis.

Dans la catégorie « haut standing », se retrouvent les logements appartenant aux types de structures suivantes : maisons isolées, villas modernes et immeubles. Les matériaux de construction (mur, sol, toit) sont durables et le logement dispose d'un WC interne avec chasse d'eau. Le mode d'éclairage est l'électricité et l'énergie utilisée pour la cuisson est le gaz ou l'électricité. Le logement dispose d'un robinet intérieur pour l'approvisionnement en eau de boisson ou bien le ménage utilise l'eau minérale pour la boisson. L'évacuation des eaux usées se fait par fosse septique.

Dans la catégorie « standing moyen », se retrouvent les logements appartenant aux types de structures suivantes : maisons isolées, villas modernes, immeubles et maisons à plusieurs logements. Les matériaux de construction (mur, sol, toit) sont durables et le logement dispose soit d'un WC avec chasse d'eau ou d'une latrine privée. Le mode d'éclairage est l'électricité ou le gaz et l'énergie utilisée pour la cuisson est le gaz, l'électricité ou le pétrole. Pour l'approvisionnement en eau de boisson, le logement dispose soit d'un robinet intérieur, d'un robinet extérieur, soit que l'eau de boisson provienne d'un forage, ou qu'elle soit de l'eau minérale. L'évacuation des eaux usées se fait par fosse septique.

Les logements de « bas standing », sont ceux où le type de structure est soit une maison isolée, une villa moderne, un immeuble, une maison à plusieurs logements soit une concession/saré. Les matériaux de construction (mur, sol, toit) sont durables ou semi durables et le logement dispose soit d'un WC avec chasse d'eau ou d'une latrine privée ou commune. Le mode d'éclairage est l'électricité, le gaz ou le pétrole et l'énergie utilisée pour la cuisson est le gaz, l'électricité ou le pétrole. Pour l'approvisionnement en eau de boisson, tout mode d'approvisionnement est pris en considération ainsi que tout mode d'évacuation des eaux usées.

Dans la catégorie des logements de type « traditionnel amélioré », les villas modernes et les immeubles ont été exclus. Les murs, le sol et le toit peuvent être construits avec n'importe quel matériau. Le type de lieu d'aisance n'est pas un WC interne ou externe avec chasse d'eau. Le logement peut disposer de n'importe quel mode d'éclairage, d'énergie de cuisson, d'approvisionnement en eau de boisson et d'évacuation des eaux usées.

Pour ce qui est des logements de type « traditionnel simple », son exclus, les villas modernes, les immeubles et les logements construits en matériaux durables. Le type de lieu d'aisance est ici la latrine privée ou commune et la nature. Les logements de type traditionnel simple ne disposent pas de robinet intérieur comme mode d'approvisionnement en eau de boisson.

Il existe des ménages qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus citées. Ces types de logements ont été classés dans la modalité « autre type de logement ».

Tableau 5.2 : Description des différents niveaux de standing du logement

	Haut standing	Standing moyen	Bas standing	Traditionnel amélioré	Traditionnel simple	Autres type
Type de structure	Maison isolée Villa moderne Immeuble	-Maison isolée -Villa moderne -Immeuble -Maison à plusieurs logements	-Maison isolée -Villa moderne -Immeuble -Maison à plusieurs logements - Concession/saré	-Maison isolée -Maison à plusieurs logements -Concession/saré	-Maison isolée -Maison à plusieurs logements Concession/saré	Toute combinaison des caractéristiques du logement non classée ailleurs.
Matériaux de construction	durable	durable	Durable Semi durable	-Durable -Semi durable Précaire	-Semi durable -Précaire	
Lieu d'aisance	WC interne avec chasse d'eau	-WC interne avec chasse d'eau -WC externe avec chasse d'eau -WC commun avec chasse d'eau -Latrine privée	-WC interne avec chasse d'eau -WC externe avec chasse d'eau -WC commun avec chasse d'eau -Latrine privée -Latrine commune	-WC commun avec chasse d'eau -Latrine privée -Latrine commune -Nature	-Latrine privée Latrine commune Nature	
Eclairage	électricité	Electricité Gaz	-Electricité -Gaz -pétrole	Tout mode d'éclairage	Tout mode d'éclairage	
Energie de cuisson	-Electricité -Gaz	-Electricité -Gaz -Pétrole	Tout type d'énergie de cuisson	Tout type d'énergie de cuisson	Tout type d'énergie de cuisson	
Approvisionnement en eau	-Robinet intérieur -Eau minérale -Forage	-Robinet intérieur -Robinet extérieur -Eau minérale Forage	Tout mode d'approvisionnement en eau	Tout mode d'approvisionnement en eau	Tout mode d'approvisionnement en eau, excepté le robinet intérieur	
Evacuation des eaux usées	-Fosse septique	Fosse septique	Tout mode d'évacuation des eaux usées	Tout mode d'évacuation des eaux usées	Tout mode d'évacuation des eaux usées	

5.2.1 Standing du logement et milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages vivent dans leur plus forte proportion dans des logements de bas standing Il s'agit ici des logements construits avec des matériaux durables mais ne disposant pas de l'essentiel des commodités tels que les WC avec chasse d'eau et les robinets intérieurs. Les ménages vivant dans des habitations de haut standing représentent seulement 3,5% alors que ceux qui vivent dans les logements de type traditionnel simple constituent 18,6%.

En milieu urbain particulièrement, près d'un ménage sur deux vit dans un logement de bas standing et 29,0% vivent dans des logements de standing moyen. Dans ce milieu, plus de quatre ménages sur cinq vivent dans des logements de bas standing au-moins. La proportion de ménages urbains habitant dans les logements de type traditionnel simple représentent 2,7%).

En milieu rural, la plus forte proportion de ménages se retrouve dans le logement de type traditionnel amélioré (28,6%) et moins de trois ménages sur dix vivent dans des logements de standing (haut, moyen ou bas). C'est à peine un ménage sur cinq (20,6%) qui vit dans un logement de bas standing et 6,5% habitent dans des logements de standing moyen. Ceux qui se retrouvent dans le haut standing représentent seulement 1,0%.

Tableau 5.3 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence

Standing du logement	Ensemble	Urbain	Rural
Logement haut standing	3,5	5,7	1,0
Logement standing moyen	18,3	29,0	6,5
Logement bas standing	35,9	49,9	20,6
Logement type traditionnel amélioré	19,1	10,4	28,6
Logement type traditionnel simple	18,6	2,7	36,2
Autre type logement	4,6	2,3	7,1
Total	100,0	100,0	100,0

5.2.2. Disparités régionales

Les régions septentrionales et celle de l'Est sont caractérisées par une forte présence de ménages occupant des logements de type traditionnel simple et c'est dans l'Extrême-Nord (58,2%) et le Nord (57,5%) que la proportion de ménages vivant dans ce type de logement est prédominante. Deux raisons peuvent expliquer cette situation. La première est liée au bas niveau de revenu des ménages dans ces régions, ce qui ne leur permet pas d'acquérir les matériaux de construction modernes. La seconde raison repose sur le fait que dans la partie septentrionale du pays où le climat est aride, les constructions de type traditionnel sont plus adaptées pour ce climat. Les toits en pailles/chaume très répandus dans cette partie du pays

sont écologiquement plus appropriés pour atténuer la chaleur. De ce fait, ce type de constructions est préférable aux maisons avec toit en tôle sans plafond.

Les régions du Sud-Ouest et du Littoral sans Douala sont celles qui enregistrent des proportions relativement importantes de ménages qui occupent des logements de haut standing, respectivement 3,1% et 3,0%.

Concernant les logements classés dans le bas standing, les régions du Sud-Ouest (46,2%), du Sud (43,0%), du Centre sans Yaoundé (39,7%), du Littoral sans Douala (35,0%), du Nord-Ouest (36,1%) et de l'Ouest (35,2%) et les villes de Yaoundé (53,3%) et de Douala (45,8%) sont celles dans lesquelles la proportion des ménages qui occupent ce type de logement est importante. Ce sont des régions déjà engagées dans le processus de modernisation de l'habitat.

Tableau 5.4 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon la Région

Standing du logement	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Est	Extrême-Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Douala	Yaoundé	Cameroun
Haut standing	0,4	0,8	0,4	0,9	3,0	1,0	1,8	1,9	1,1	3,1	10,2	9,1	3,5
Moyen standing	9,4	19,2	12,0	2,2	33,4	3,7	14,4	19,4	16,7	18,0	36,6	31,4	18,3
Bas standing	26,3	39,7	25,4	20,2	35,0	19,1	36,1	35,2	43,0	46,2	45,8	53,3	35,9
Traditionnel amélioré	22,6	30,6	20,2	11,7	22,7	12,8	32,8	37,1	32,0	20,2	5,4	5,0	19,1
Traditionnel simple	36,8	4,7	35,1	58,2	1,0	57,5	9,8	2,4	2,9	5,6	0,0	0,0	18,6
Autres	4,5	5,0	6,9	6,8	4,9	5,9	5,1	4,0	4,3	6,9	2,0	1,2	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La région de l'Ouest est particulièrement caractérisée par la prédominance des ménages occupant des logements de type traditionnel amélioré (37,1%) où matériaux de construction modernes sont combinés aux matériaux traditionnels. Le matériau moderne est en général ici la tôle utilisée pour la construction du toit.

Les proportions de ménages occupant des logements de haut, de moyen standing et de bas standing sont plus importantes parmi les ménages de la ville de Douala que parmi ceux de la ville de Yaoundé. A Douala, il y a 10,2% de logements de haut standing, 36,6% de logements de moyen standing et 45,8% de logements de bas standing. A Yaoundé, ces proportions sont de 9,1%, 31,4% et 53,3% respectivement.

5.2.3. Caractéristiques du chef de ménage et standing du logement

5.2.3.1. Age du chef de ménage et standing du logement

Le tableau 5.5 montre que parmi les ménages dirigés par les jeunes (moins de 35 ans) la proportion de ceux qui occupent des logements de bas standing est plus importante que parmi ceux de leurs aînés. Plus de deux ménages sur cinq (42,8%) dont le chef est jeune occupent un logement de ce type alors que cette proportion est de 33,3% parmi les ménages dont le chef est adulte (35 à 59 ans) et de 29,1% dans les ménages dirigés par les vieux de 60 ans et plus.

Parmi les ménages dont les chefs ont entre 35 et 59 ans, 4,5% occupent des logements de haut standing. Cette proportion est de 2,6% et 2,2% parmi les ménages dirigés par les jeunes de moins de 35 ans et parmi les vieux de plus de 60 ans respectivement. Dans ces tranches d'âges, les chefs de ménage n'ont pas les moyens de s'offrir des logements de luxe du fait de leur vulnérabilité économique.

Tableau 5.5 : Répartition (%) des ménages par type de logement selon la tranche d'âges du chef de ménage

Standing du logement	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus
Haut standing	2,6	4,5	2,2
Standing moyen	16,4	21,0	13,9
Bas standing	42,8	33,3	29,1
Traditionnel amélioré	15,0	19,1	27,5
Traditionnel simple	18,8	17,5	21,8
Autre	4,4	4,6	5,5
Total	100,0	100,0	100,0

5.2.3.2. Standing du logement et sexe du chef de ménage

Quel que soit le milieu de résidence, parmi les ménages dirigés par les femmes, la proportion de ceux qui occupent des logements de standing est plus importante que parmi ceux dirigés par les hommes. Pour ce qui est des logements de standing moyen en particulier, dans l'ensemble la proportion de ménages occupant ce type de logement est de 20,1% parmi les ménages dirigés par les femmes et de 17,7% parmi les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 5.6 : Répartition (%) des ménages par type de logement selon le milieu et le sexe du chef de ménage

Standing du logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Haut standing	3,4	3,7	5,7	5,8	1	1
Moyen standing	17,7	20,1	28,8	29,5	6,1	7,8
Bas standing	34,9	39,3	49,8	50,1	19,3	25,3
Traditionnel amélioré	18,3	21,7	10,4	10,2	26,5	36,5
Traditionnel simple	20,9	11,1	2,9	2,2	39,8	22,6
Autre	4,8	4,1	2,4	2,2	7,3	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Concernant les logements de bas standing, 39,3% des ménages dirigés par les femmes vivent dans ce type de logement contre 34,9% chez les ménages dirigés par les hommes. Les ménages dirigés par les hommes sont, plus que les ménages dirigés par les femmes, installés dans des logements traditionnels simple et cette situation se vérifie quel que soit le milieu de résidence.

5.2.3.3. Standing du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

Le tableau 5.7 ci-après révèle que le standing du logement varie selon le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, les ménages dont les chefs sont du niveau d'étude supérieure logent dans des habitations de standing soit, 16,8% dans le haut standing, 32,9% dans le standing moyen et 38,9% dans le bas standing. Ceux du niveau secondaire et primaire sont en grande partie dans les habitations de bas standing et les habitations de type traditionnel amélioré. Ainsi, plus le chef de ménage est instruit, plus il a des chances que son logement soit de standing élevé.

Tableau 5.7 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu et le niveau d'instruction du chef de ménage

Standing du logement	Ensemble				Urbain				Rural			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Haut standing	1,0	1,4	3,9	16,8	1,7	2,0	4,9	18,7	0,7	0,9	0,7	3,8
Moyen standing	7,0	16,8	26,8	32,9	17,6	28,1	31,8	34,7	3,0	7,4	11,9	20,2
Bas standing	23,3	36,6	47,1	38,9	47,5	52,3	52,8	40,2	14,2	23,5	30,4	30,1
Traditionnel amélioré	22,9	23,6	13,9	6,9	19,6	12,4	7,6	4,6	24,1	32,9	32,5	22,6
Traditionnel simple	39,2	16,4	5,3	2,6	10,0	2,7	0,9	0,4	50,2	28,0	18,3	17,6
Autre	6,6	5,2	3,0	1,9	3,6	2,5	2,0	1,4	7,8	7,3	6,2	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction habitent rarement les logements de haut standing (1,0%) et de moyen standing (7,0%). Ces ménages occupent plus les logements de type traditionnel simple.

5.2.3.4. Standing du logement et statut matrimonial du chef de ménage

En considérant le statut matrimonial, c'est parmi les ménages dirigés par les divorcés (4,2%), les monogames (3,9%), les célibataires (3,8%) et les séparés (3,1%) que les proportions de ceux qui habitent des logements de haut standing sont importantes.

La polygamie semble limiter la probabilité d'un ménage à occuper un logement de haut standing. Seulement, 1,2% des ménages dirigés par un polygame habitent ce type de logement. Ceux qui occupent des logements de standing moyen représentent 8,6% alors que parmi les ménages dirigés par des chefs ayant un autre statut matrimonial, la proportion de ceux qui se retrouvent dans un logement de moyen standing varie de 15,9% chez les chefs de ménages divorcés à 22,2% pour ceux qui sont en union libre.

Tableau 5.8 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le statut matrimonial du chef de ménage

Standing du logement	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Union libre	Séparé	Divorcé	Veuf
Logement haut standing	3,8	3,9	1,2	2,6	3,1	4,2	2,0
Logement standing moyen	20,4	19,3	8,6	22,2	17,4	15,9	18,0
Logement bas standing	49,7	32,2	26,8	50,5	34,2	32,5	32,7
Logement type traditionnel amélioré	14,2	18,2	26,2	16,7	20,3	18,1	26,2
Logement type traditionnel simple	8,1	21,7	31,7	4,5	20,0	24,5	16,2
Autres type logements	3,8	4,7	5,5	3,5	5,0	4,8	4,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tandis que le logement de bas standing est le type de logement prédominant chez les ménages dirigés par les célibataires, les monogames, ceux en union libre, les séparés, les divorcés et les veufs, les ménages dirigés par les polygames sont prédominants dans les logements de type traditionnelle simple. En effet, plus de la moitié (57,9%) des ménages dirigés par des polygames occupent des logements de type traditionnel amélioré ou simple.

5.2.4. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et standing du logement

5.2.4.1. Taille du ménage et standing du logement

Quel que soit la taille du ménage, les plus fortes proportions de ménages se retrouvent dans les logements de bas standing soit 40,6% pour les ménages de petite taille (1 à 4 personnes), 32,0 % pour les ménages de taille moyenne (5 à 8 personnes) et 30,2% pour les ménages de grande taille (9 personnes et plus).

La proportion de ménages de taille moyenne qu'on rencontre dans les logements de haut standing (4,0%) est plus importante que pour les ménages de petite et de grande taille qu'on retrouve respectivement en proportion de 3,3% et 2,6% dans les logements de haut standing.

Tableau 5.9 : Répartition des ménages par standing du logement selon la taille du ménage

Standing du logement	Taille du ménage		
	1 à 4	5 à 8	9 et plus
Haut standing	3,3	4,0	2,6
Standing moyen	17,7	20,1	15,1
Bas standing	40,6	32,0	30,2
Traditionnel amélioré	18,1	19,1	22,2
Traditionnel simple	15,9	20,0	24,7
Autre	4,4	4,8	5,2
Total	100,0	100,0	100,0

Concernant les logements de type traditionnel simple, la proportion ménages de petite taille qui s'y retrouvent est moins importante que celle des ménages de taille moyenne et de taille élevée. Parmi les ménages de petite taille, 15,9% sont dans ce type de logement alors que cette proportion est de 20,0% chez les ménages de taille moyenne et 24,7 chez les ménages de grande taille.

Il se dégage globalement du tableau 5.9 que plus la taille du ménage augmente, plus le ménage court le risque de se retrouver dans un logement de standing médiocre.

5.2.4.2. Statut d'occupation du ménage et standing de logement

Le tableau 5.10 ci-après montre que les ménages occupant des habitations dont ils sont propriétaires se retrouvent moins dans les logements de standing, que les autres. C'est parmi les ménages occupant des maisons en location vente qu'on retrouve la plus forte proportion de ceux qui vivent dans des logements de haut standing (7,3%). Une proportion importante (6,1%) de ménages logés par leurs employeurs habite aussi des logements de haut standing.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, c'est parmi les ménages propriétaires de leur logement qu'on retrouve les plus fortes proportions de ceux qui vivent dans des habitations de type traditionnel simple : 27,5% dans l'ensemble. En milieu urbain cette proportion est de 5,2% contre 41,1% en milieu rural. En milieu rural en particulier, les ménages propriétaires de leur habitation et ceux logés par leur employeur ont plus de chance que les autres d'habiter des logements de haut standing.

Tableau 5.10 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence et le statut d'occupation

Standing du logement	Ensemble						Urbain						Rural					
	Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé par l'employeur	Logé par les parents/amis	Autre	Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé par l'employeur	Logé par les parents/amis	Autre	Propriétaire	Location simple	Location vente	Logé par l'employeur	Logé par les parents/amis	Autre
Haut standing	2,9	5,2	7,3	6,1	1,6	1,9	5,8	5,7	13,4	11,5	3,1	4,8	1,1	0,6	0,1	1	0,1	0,2
Standing moyen	16,2	23,4	16,6	27,2	17,2	15,9	33,8	24,5	25,4	37,8	26,7	30,1	5,5	14,9	6,4	17,2	8,1	7,9
Bas standing	26,4	59,5	31,2	39,8	41,4	30,6	40,1	61,5	41,8	40	53	42,8	18,1	43,1	18,7	39,7	30,2	23,7
Traditionnel amélioré	21,6	8,3	20	15,4	26,6	27,2	12,5	6,2	11,3	6,2	12,4	13	27,1	25,3	30,2	24,1	40,2	35,1
Traditionnel simple	27,5	1,2	17,7	4,9	8,2	14,7	5,2	0,4	3,8	0,9	2,3	3,9	41,1	7,5	33,8	8,6	13,9	21
Autres	5,4	2,4	7,2	6,6	5	9,7	2,6	1,7	4,3	3,6	2,5	5,4	7,1	8,6	10,8	9,4	7,5	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.3. DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

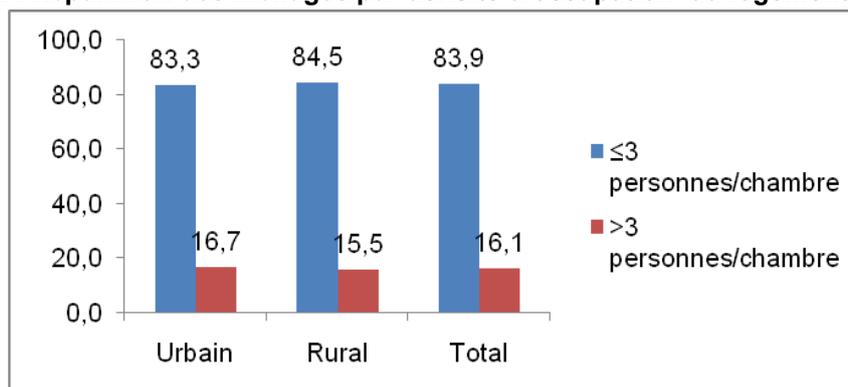
La densité d'occupation des logements se mesure à partir de l'indice de promiscuité. Elle est obtenue en rapportant l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de promiscuité dans les ménages.

La promiscuité dans les ménages rend inconfortable les conditions d'habitation. Une norme de peuplement d'un logement est généralement fixée pour indiquer le maximum de personnes par chambre. Au-delà du seuil fixé, le logement sera qualifié de surpeuplé. Cette norme est généralement fixée à un maximum de trois personnes par chambre mais elle peut être adaptée au contexte et aux réalités du milieu. Dans le cadre de ce travail, sera considéré comme surpeuplé un ménage de taille supérieure à trois personnes dont la densité moyenne d'occupation des chambres est supérieure à trois personnes par chambre.

5.3.1. Densité d'occupation des logements et milieu de résidence

Dans l'ensemble, 16,1% des ménages vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, la proportion de ménages (16,7%) avec une forte densité d'occupation (plus de 3 personnes par chambre) est légèrement supérieure à celle du milieu rural (15,5%).

Graphique 5.2 : Répartition des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu



5.3.2. Disparités régionales

La région de l'Extrême-Nord est celle qui enregistre parmi ses ménages une proportion importante de ceux ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre (21,7%). Cette proportion est de 20,4% dans l'Adamaoua, 18,0% dans le Nord, 17,7% à l'Est, 17,1% dans le Nord-ouest, et de 16,2% dans le Sud-Ouest. Dans les autres régions, la proportion des ménages avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre est inférieure à 15%. Ces

régions ont relativement de faibles proportions de ménages vivant dans la promiscuité. La région de l'Ouest est celle où la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est la plus faible (8,1%).

En milieu urbain de manière générale, la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est plus importante qu'en milieu rural, sauf dans les régions de l'Est et du Nord-Ouest. Les proportions de ménages dont la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre ne sont pas les plus élevées dans les villes de Yaoundé et de Douala.

Tableau 5.11 : Répartition (%) des ménages occupant des logements dont la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre selon la région

Région	Ensemble	Urbain	Rural
Adamaoua	20,4	21,3	19,0
Centre sans Yaoundé	9,3	12,9	7,5
Est	17,7	16,9	18,2
Extrême-Nord	21,7	22,9	21,4
Littoral sans Douala	7,6	8,0	6,8
Nord	18,0	19,4	17,4
Nord-Ouest	17,1	14,7	18,7
Ouest	8,1	9,8	6,9
Sud	12,5	15,0	11,1
Sud-Ouest	16,2	17,7	14,7
Douala	16,5	16,5	NA
Yaoundé	20,2	20,2	NA
CAMEROUN	16,1	16,7	15,5

5.3.3. Caractéristiques du chef de ménage et densité de peuplement des logements

5.3.3.1. Sexe du chef de ménage et densité d'occupation du logement

Le tableau 5.12 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre est plus importante chez les chefs de ménages hommes. Dans l'ensemble, 11,4% des ménages dirigés par les femmes ont des densités d'occupation du logement inférieures ou égales à 3% contre 17,6% chez les hommes. Les ménages dirigés par les femmes sont en proportion moins nombreux dans la promiscuité que ceux de leurs homologues hommes.

Tableau 5.12 : Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le sexe du chef de ménage.

Milieu de résidence	Densité d'occupation	Masculin	Féminin
Urbain	≤ 3	81,8	87,9
	> 3	18,2	12,1
Rural	≤ 3	83,1	89,7
	> 3	16,9	10,3
Ensemble	≤ 3	82,4	88,6
	> 3	17,6	11,4

5.3.3.2. Age du chef de ménage et densité d'occupation du logement

La taille du ménage varie selon l'âge du chef de ménage. C'est en général les chefs de ménages de la tranche d'âge 35-59 ans qui ont des ménages de grande taille. Du fait que la densité d'occupation du ménage est fonction de sa taille, les ménages dont les chefs sont de la tranche d'âges 35-59 ont plus de propension à se retrouver dans la promiscuité que ceux des autres tranches d'âges. C'est toutefois chez les chefs de ménage de 60 ans et plus que la proportion de ceux vivant dans des logements avec des densités d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre est la plus faible : 8,9% dans l'ensemble, 9,1% en milieu urbain et 8,8% en milieu rural.

Tableau 5.13 : Proportion (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu et le groupe d'âges

Densité d'occupation	Ensemble			Urbain			Rural		
	Inférieur 35 ans	35 à 59 ans	Plus de 60 ans	Inférieur 35 ans	35 à 59 ans	Plus de 60 ans	Inférieur 35 ans	35 à 59 ans	Plus de 60 ans
≤ 3	83,2	81,9	91,1	83,4	81,7	90,9	82,9	82,3	91,2
> 3	16,8	18,1	8,9	16,6	18,3	9,1	17,1	17,7	8,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.3.4. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et densité d'occupation du logement

5.3.4.1 Taille du ménage et densité d'occupation du logement

Le tableau 5.14 ci-après montre que quel que soit le milieu de résidence que la plus forte proportion de ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à 3 personnes par chambre correspond aux ménages de grande taille (9 personnes et plus), 37,1% dans l'ensemble, 37,8% en milieu urbain et 36,6% en milieu rural. Très peu de ménages de moins de 5 personnes (7,1%), vivent dans la promiscuité.

Tableau 5.14 : Répartition (%) des ménages par taille selon le milieu de résidence et la densité d'occupation du logement

Taille du ménage	Ensemble		Urbain		Rural	
	≤ 3	> 3	≤ 3	> 3	≤ 3	> 3
1 à 4	92,9	7,1	91,5	8,5	94,6	5,4
5 à 8	79,6	20,4	77,5	22,5	81,7	18,3
9 et plus	62,9	37,1	62,2	37,8	63,4	36,6

Il apparaît qu'au fur et à mesure que la taille du ménage augmente, le risque pour un ménage de basculer dans la promiscuité s'accroît.*

5.3.4.2 Nombre de chambres dans le ménage et niveau de promiscuité

La proportion de ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à 3 personnes par chambre est plus importante chez les ménages pour lesquels le nombre de chambres est réduit. Cette proportion est dans l'ensemble de 31,6% pour les ménages d'une chambre, de 17,5% pour les ménages de deux chambres et de 9,1% pour les ménages de trois chambres. A partir de 4 chambres, cette proportion est inférieure à 5%. Cette tendance se vérifie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, en milieu rural, parmi les ménages disposant d'une seule chambre, la proportion de ceux dont la densité d'occupation dépasse 3 personnes (35,9%) est supérieure à celle du milieu urbain (29,3%). La chance pour un ménage de sortir de la promiscuité s'accroît ainsi avec l'augmentation du nombre de chambres.

Tableau 5.15 : Répartition (%) des ménages par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le nombre de chambres

Nombre de Chambres	Ensemble		Urbain		Rural	
	Niveau de promiscuité		Densité d'occupation		Densité d'occupation	
	≤ 3 pers/chambre	>3 pers/chambre	≤ 3 pers/chambre	>3pers/chambre	≤3pers/chambre	>3pers/chambre
1	68,4	31,6	70,7	29,3	64,1	35,9
2	82,5	17,5	83,2	16,8	81,7	18,3
3	90,9	9,1	91,8	8,2	89,9	10,1
4	95,2	4,8	96,1	3,9	94,5	5,5
5	96,2	3,8	96,9	3,1	95,6	4,4
6	97,4	2,6	97,6	2,4	97,3	2,7
7	97,8	2,2	97,7	2,3	97,8	2,2
8	98,4	1,6	98,4	1,6	98,4	1,6
9	98,4	1,6	98,3	1,7	98,4	1,6
10	98,8	1,2	99,0	1,0	98,7	1,3

5.3.4.3 Standing et densité d'occupation du logement

Le tableau 5.16 ci-après montre que quel que soit le milieu de résidence, parmi les logements de haut standing, la proportion de ceux dont la densité

d'occupation est supérieure à trois personnes par chambre est la plus faible, traduisant le fait que ces ménages sont moins exposés au risque de promiscuité que les autres. Dans l'ensemble, seulement 6,2% des ménages de ce niveau de standing ont une densité d'occupation supérieure à trois personnes par chambre.

Même si au fur et à mesure que le standing décroît, le risque de promiscuité augmente, ce risque fléchit à partir du logement de bas standing au logement de type amélioré. Dans l'ensemble, 22,8% des ménages de cette catégorie vivent dans la promiscuité plus que les ménages des logements traditionnels simples (19,7%) et traditionnels améliorés (13,0%).

Dans l'ensemble 17,9% des logements de bas standing ont une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (13,2%). Cette situation traduit le fait qu'en milieu urbain, les logements de bas standing sont davantage occupés par les ménages de grande taille qui ont généralement de faibles revenus.

Tableau 5.16 : Répartition (%) des ménages par densité d'occupation selon le standing de logement

Type de logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	≤3personnes/c hambre	>3personnes/c hambre	≤3personnes/c hambre	>3personnes/c hambre	≤3personnes/c hambre	>3personne s/chambre
Haut standing	93,8	6,2	93,8	6,2	93,5	6,5
Moyen standing	87,7	12,3	87,2	12,8	90,3	9,7
Bas standing	82,1	17,9	80,3	19,7	86,8	13,2
Traditionnel amélioré	87,0	13,0	83,0	17,0	88,5	11,5
Traditionnel simple	79,4	20,6	79,2	20,8	79,4	20,6
Autre	82,6	17,4	81,7	18,3	82,9	17,1

5.3.4.4 Nombre de chambres et densité d'occupation du logement

Le tableau 5.17 ci-après montre que c'est dans les logements d'une seule chambre que la densité d'occupation est la plus élevée (2,9 personnes par chambre). Au fur et à mesure que le nombre de chambres dans le logement s'élève, la densité d'occupation baisse, mais la taille moyenne des ménages augmente traduisant le fait que la possibilité d'agrandissement du ménage dépend du nombre de chambres disponibles. La densité d'occupation varie de 2,9 pour les ménages d'une seule chambre à 1,0 pour les ménages de 10 chambres.

La densité d'occupation ne semble pas être fortement influencée par le milieu de résidence même si au niveau de la taille moyenne des ménages. Un écart notable entre le milieu urbain (4,8 personnes) et le milieu rural (5,5 personnes) s'observe. Toutefois, pour les ménages disposant d'une seule chambre, la densité d'occupation est légèrement plus élevée en milieu rural (3,2 personnes par chambre) qu'en milieu urbain (2,8 personnes par chambre).

Tableau 5.17 : Taille moyen des ménages et densité d'occupation par nombre de chambres à coucher selon le milieu de résidence.

Nombre ⁸ de Chambres	Ensemble		Urbain		Rural	
	Taille moyenne	densité d'occupation	Taille moyenne	densité d'occupation	Taille moyenne	densité d'occupation
1	2,8	2,9	2,7	2,8	3,0	3,2
2	4,5	2,3	4,5	2,3	4,5	2,3
3	5,4	1,9	5,4	1,9	5,3	1,9
4	5,7	1,6	5,8	1,6	5,6	1,6
5	5,8	1,4	5,9	1,5	5,6	1,4
6	5,8	1,3	6,1	1,3	5,6	1,3
7	5,8	1,2	6,1	1,3	5,6	1,2
8	5,8	1,2	6,1	1,2	5,7	1,1
9	5,8	1,1	6,0	1,2	5,7	1,1
10	5,5	1,0	5,2	0,9	5,7	1,1
Total	5,1	1,9	4,8	2,0	5,5	1,9

5.3.4.5 Indice de promiscuité

Le nombre de chambres disponibles permet d'apprécier la promiscuité dans le logement. L'indice de promiscuité qui est égale à la taille moyenne des ménages rapportée au nombre moyen de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage permet de mesurer le niveau général de promiscuité. Si la valeur de l'indice de promiscuité est égale à 1, il est possible de conclure que de manière générale, il y a adéquation entre la taille des ménages et la taille des logements. Mais lorsqu'il est supérieur à 1, il y a promiscuité. Ainsi, les données du tableau 5.18 ci-dessus montrent qu'au Cameroun, il y a effectivement une pression de la population par sur le nombre de chambres disponibles dans les logements. En effet, l'indice de promiscuité est, dans l'ensemble égal à 1,9. La différence entre le milieu urbain (2,0) et le milieu rural (1,9) est négligeable.

Tableau 5.18: Indice de promiscuité selon le milieu de résidence

	Ensemble	Urbain	Rural
Taille moyenne des ménages	5,1	4,8	5,5
Nombre moyen de chambres	2,7	2,4	2,9
Indice de promiscuité	1,9	2,0	1,9

La taille des ménages est souvent en corrélation avec le nombre de chambres disponibles. Plus ce nombre est élevé, plus la possibilité pour le ménage d'avoir plusieurs membres est importante.

⁸ Les ménages de la modalité 11 chambres et plus n'ont pas été considérés dans les calculs.

Tableau 5.19: Indice de promiscuité par région

Région	Taille moyenne des Ménage	Nombre Moyen de Chambres	Indice de promiscuité
Adamaoua	5,8	2,6	2,2
Centre	4,8	2,8	1,7
Est	5,3	2,7	1,9
Extrême Nord	6,1	2,7	2,2
Littoral	4,3	2,4	1,8
Nord	5,9	2,8	2,1
Nord Ouest	5,5	2,9	1,9
Ouest	4,9	3,1	1,6
Sud	4,1	2,9	1,4
Sud Ouest	4,6	2,5	1,8
Cameroun	5,1	2,7	1,9

Dans les trois régions septentrionales l'indice de promiscuité se situe au dessus de son niveau national qui est de 1,9. La plus forte valeur (2,2) de cet indice s'observe dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord. Les régions du Sud (1,4) et de l'Ouest (1,6) enregistrent les plus bas niveaux. Dans les autres régions, la valeur de cet indice avoisine ou égale le niveau national.

On constate que les régions où l'indice de promiscuité est élevé sont celles dans lesquelles la taille moyenne des ménages est élevée. La promiscuité semble ainsi avoir une corrélation avec la taille du ménage.

CONCLUSION

Les données du 3^{ème} RGPH ont permis d'avoir une plus grande visibilité sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie des Camerounais. Ainsi apparaît-il, que l'utilisation des matériaux durables ou modernes pour la construction des logements a connu une progression significative, au regard de la comparaison avec les données des deux précédents Recensements Généraux. Si en 2005, les logements du milieu urbain sont construits essentiellement en matériaux durables, il n'est pas moins vrai que la ville est le lieu où la précarité de l'habitat est aussi la plus criarde.

En milieu rural, la construction des habitations est très souvent la résultante d'une combinaison des matériaux modernes avec les matériaux traditionnels.

Des disparités importantes existent entre les régions quant à l'utilisation des types de matériaux : Les régions sahéliennes du nord restent encore attachées à leurs habitats traditionnels. La pénétration des matériaux modernes y est relativement faible et le peu d'engouement pour l'utilisation de ce type de matériau est en partie lié au faible revenu des ménages dans cette partie du pays où l'incidence de la pauvreté est plus sévère.

A l'échelle du pays, les concessions ou saré et les maisons isolées sont les deux types de structures prédominants même si en milieu urbain, une présence importante de maisons à plusieurs logements est observée.

Les ménages qui habitent dans des logements dont ils sont propriétaires se rencontrent plus en milieu rural où la propriété du terrain s'acquiert en général par héritage. En milieu urbain, l'accès à la propriété foncière a un coût élevé et beaucoup de ménages ne peuvent pas s'offrir un logement en ville.

Comme corollaire aux difficultés d'accès au terrain en milieu urbain, des sites impropres à l'installation de maisons d'habitation sont occupés par des ménages. Il s'agit des zones dont le relief et la nature du sol sont inappropriés pour la construction de maisons d'habitation (flancs de colline, zones marécageuses...), des périmètres interdits (alentours d'aéroport, de voie ferrées, de dépôt pétrolier...) du fait qu'ils sont exposés à des catastrophes et accidents de toutes natures.

Cette situation interpelle la responsabilité des services chargés du cadastre qui doit veiller à la viabilisation des sites d'habitation. L'implantation de maisons d'habitation dans les endroits dangereux révèle une insuffisance dans le contrôle régulier et le suivi du respect des normes et procédures en matière de constructions.

Concernant le cadre de vie, les éléments de confort et de commodité restent encore davantage l'apanage des ménages du milieu urbain du fait qu'ils sont en

général associés à la modernité. L'éclairage à l'électricité est certes encore loin d'être un acquis pour les ménages urbains mais, il faut noter que beaucoup d'efforts ont été réalisés pour mettre l'électricité à la portée des ménages urbains. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain reste toutefois énorme, appelant ainsi au renforcement des programmes initiés dans le cadre de la politique d'électrification rurale. L'accès à l'électricité a un effet significatif sur la réduction de la pauvreté dans les ménages en ce sens qu'il accroît le rendement du travail domestique tout en réduisant leur pénibilité.

Les modes d'approvisionnement en eau de boisson auxquels recourent en grande partie les ménages camerounais sont les bornes fontaines pour ceux du milieu urbain et les puits, pour ceux du milieu rural. Les modes d'approvisionnement en eau de boisson les plus commodes (robinet intérieur ou extérieur) restent le privilège de quelques ménages urbains car très peu de ménages ruraux y ont accès. L'eau courante est absente de la plupart des localités rurales où les efforts consentis dans le cadre des programmes d'hydraulique rurale ont permis d'installer plutôt des forages et des puits qui contribuent à fournir l'eau de boisson aux ménages ruraux. Malgré ces efforts, une frange importante de la population rurale n'a pas accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau de boisson et consomme par conséquent l'eau de surface avec tous les risques de dangers que cela comporte pour leur santé. En dehors des régions du Centre et du Littoral, la proportion de ménages dans lesquels l'eau de surface est consommée dépasse 10% dans toutes les régions.

Sur le plan de l'assainissement, les ménages camerounais ont en grande partie des latrines pour lieu d'aisance. Les WC avec chasse sont plus présents dans les ménages urbains. Il convient de relever que des ménages, en proportion plus élevée en milieu rural n'ont pas de lieu d'aisance autre que la nature. C'est dans les régions septentrionales qu'on rencontre davantage ces ménages sans lieux d'aisance aménagés.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, les comportements des ménages ne sont pas souvent conformes aux normes environnementales. Très peu de ménages en milieu urbain utilisent les bacs publics qui sont le mode d'évacuation approprié pour les ordures ménagères. Les autres déversent leurs déchets ménagers dans les alentours de leur maison, dans les rigoles, en bordures de route et parfois dans des cours d'eau. Ces comportements relèvent de l'ignorance des populations et parfois de l'incivisme. Il serait important que les responsables en charge de ces questions travaillent davantage dans le sens de discipliner les comportements des ménages face à la gestion des ordures.

En définitive, les caractéristiques de l'habitat reflètent des conditions de vie de niveau acceptable pour la majorité des Camerounais, mais les défis auxquels le gouvernement doit encore faire face dans ce domaine sont importants. Dans les

documents de stratégie (Vision 2035, DSCE, stratégies sectorielles et ministérielles), le diagnostic posé dans le domaine de l'habitat a révélé que les difficultés rencontrées sont principalement :

- la rareté des terrains viables susceptibles d'être affectés aux opérateurs de l'habitat ;
- le cadre fiscal-douanier contraignant incompatible avec les missions sociales dévolues aux opérateurs de l'habitat social ;
- la difficulté à mobiliser les financements pour l'accroissement de l'offre dans le secteur ;
- le pouvoir d'achat des ménages très souvent incompatible avec l'offre du marché de l'habitat.

Face à la forte demande en logements, les défis auxquels le gouvernement entend s'attaquer sont les suivants :

- l'accroissement de l'offre de logements sociaux ;
- le renforcement des services urbains en matière d'habitat social ;
- la restructuration et la viabilisation des quartiers spontanés d'habitat précaire ;
- le développement des mécanismes de financement des logements sociaux et des équipements collectifs ;
- la réforme du secteur de l'habitat social.

Dans le domaine de l'assainissement, ces défis portent sur :

- la réorganisation du système de collecte des déchets ;
- le renforcement des mécanismes d'épuration et de gestion des déchets liquides et notamment la réhabilitation des stations d'épuration ;
- l'éducation et la sensibilisation des populations sur les questions d'hygiène et d'assainissement.

Pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont certes attendus des pouvoirs publics en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base mais, il est également attendu des populations qu'elles s'approprient et adaptent leurs comportements aux exigences de l'environnement et du mode de vie propre à des habitations modernes.

RECOMMANDATIONS

Au regard de ces constats, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées à l'attention des décideurs dans le sens de l'amélioration des conditions d'habitation. Ces recommandations s'inscrivent dans la logique des politiques et stratégies définies par le gouvernement. Ainsi serait-il importante de :

- Poursuivre intensément la politique d'électrification en zone rurale pour que davantage de ménages aient accès à l'énergie électrique ;
- Redynamiser les actions de sensibilisation des populations sur les questions d'hygiène et de salubrité, en insistant notamment sur la disponibilité et la qualité pour chaque ménage des lieux d'aisance ainsi que sur les comportements en matière d'évacuation des ordures ménagères et particulièrement en milieu urbain ;
- Poursuivre la politique de construction des points d'eau en milieu rural, notamment en soutenant les programmes d'hydraulique rurale. En milieu urbain, prendre des mesures d'extension du réseau d'adduction d'eau aux quartiers périphériques ;
- Renforcer les mesures de contrôle des services du cadastre dans les procédures de construction des maisons d'habitation surtout dans les zones à risques dans la mesure où les résultats d'une étude réalisée en 2007 par ONU-HABITAT révèlent que dans les villes du Cameroun, plus de 80% des transactions foncières sont réalisées de manière informelle;
- Prendre des mesures pour encourager l'utilisation par les ménages, des combustibles non solides ;
- renforcer l'assainissement des villes et encourager la construction des latrines dans les zones rurales ;
- prendre des mesures interdisant le recours à la nature comme lieu d'aisance ;
- instituer dans toutes les localités du pays les campagnes d'hygiène et de salubrité et prendre des mesures fiscales en matière de salubrité environnementale.

BIBLIOGRAPHIE

1. **BUCREP** ; (2005), 3^{ème} Recensement, manuel de l'agent recenseur.
2. **Cameroun**, (1976), recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976, Vol. 2 Analyse, Tome 6 : Ménages et Habitat ;
3. **Cameroun**, (1987), DEMO 87, vol. 3 tome 9, synthèse des rapports préliminaires
4. **Cameroun**, (1998) ; Enquête démographique et de santé ;
5. **Cameroun**, (2002); Déclaration de la politique nationale de population ;
6. **Cameroun**, (2003) ; Enquête camerounaise auprès des ménages ;
7. **Cameroun**, (2004) ; Enquête démographique et de santé ;
8. **Cameroun/MINEPAT/CTSE**, (2009), Documents de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi ;
9. **INS**, (2002), conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001. Rapport principal de l'ECAM II.
10. **INS**, (2002), Pauvreté, habitat et cadre de vie au Cameroun en 2001, Deuxième enquête camerounaise auprès des ménages.
11. **INS**, (2006), enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS) ;
12. **INS**, (2009) ; Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun
13. **Kengne F.**(1992), « Les problèmes environnementaux dans les grandes villes Camerounaises » in *la situation de l'environnement au Cameroun*, Fondation Friederich Hebert, Yaoundé, pp 7-25 ;
14. **Nations Unies**, (1996) ; la déclaration d'Istanbul ;
15. **Nations Unies** ; (2005), Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
16. **Nations unies**, (2010) ; Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2010 ;
17. **PNUD/CNUEH**, (1991), Etude sectorielle des établissements humains et identification de projets au Cameroun
18. **République du Cameroun**, (2003), Rapport de progrès des OMD au niveau provincial.
19. **République du Cameroun**, (1976) ; Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Volume II- Analyse. Tome 6-Ménages-Habitat ;

ANNEXES

Liste des tableaux en annexes

- Tableau n°1 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le type de structure
- Tableau n°2 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des murs
- Tableau n°3 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des toits
- Tableau n°4 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature du sol
- Tableau n°5 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le type d'aisance
- Tableau n°6 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le nombre de chambres à coucher dans le logement
- Tableau n°7 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le statut d'occupation du logement
- Tableau n°8 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'éclairage
- Tableau n°9 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'énergie de cuisson
- Tableau n°10 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'approvisionnement en eau
- Tableau n°11 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des eaux usées
- Tableau n°12 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des ordures
- Tableau n°13 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la voie d'accès
- Tableau n°14 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le site d'implantation
- Tableau n°15 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction
- Tableau n°16 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction
- Tableau n°17 :** Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le niveau de promiscuité
- Tableau n°18 :** Répartition des ménages ordinaires par type de structure selon le statut matrimonial du chef de ménage
- Tableau n°19 :** Répartition des ménages ordinaires par statut d'occupation selon le statut matrimonial du chef de ménage
- Tableau n°20 :** Répartition des ménages ordinaires par type de logement selon le statut matrimonial du chef de ménage

Tableau n°1: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le type de structure

	Maison isolée	Villa moderne	Maison a plusieurs logements	Immeuble a plusieurs logements	Concession/ Saré	Autre	ND	Total
Urbain								
Adamaoua	15263	1030	8993	326	32109	754	564	59039
Centre	135770	21536	204422	18407	82863	6366	8025	477389
Est	25117	904	14785	343	10407	794	582	52932
Extrême-Nord	17058	2315	15963	519	78722	1176	1398	117151
Littoral	232760	25262	142431	28267	87398	8911	5211	530240
Nord	13534	3055	11678	551	49854	760	1508	80940
Nord Ouest	49256	1772	16187	11544	41559	1131	1249	122698
Ouest	72551	4079	27448	3995	36579	822	1614	147088
Sud	18475	906	24868	908	10199	443	368	56167
Sud Ouest	34024	2501	39215	23704	28215	4203	2060	133922
Total	613808	63360	505990	88564	457905	25360	22579	1777566
Rural								
Adamaoua	28282	126	7538	403	52277	1526	1447	91599
Centre	108135	1818	19148	579	35259	2397	2799	170135
Est	64256	118	6830	125	19121	2415	839	93704
Extrême-Nord	59534	627	13172	405	300233	6307	3353	383631
Littoral	30274	547	7093	267	6116	452	686	45435
Nord	34368	288	5899	544	152060	3437	5290	201886
Nord Ouest	89741	452	8447	3895	76403	997	2310	182245
Ouest	94271	1329	11274	782	89114	861	3503	201134
Sud	50749	608	18413	433	24898	1273	759	97133
Sud Ouest	73909	630	23199	10612	30337	6328	2334	147349
Total	633519	6543	121013	18045	785818	25993	23320	1614251
Total								
Adamaoua	43545	1156	16531	729	84386	2280	2011	150638
Centre	243905	23354	223570	18986	118122	8763	10824	647524
Est	89373	1022	21615	468	29528	3209	1421	146636
Extrême-Nord	76592	2942	29135	924	378955	7483	4751	500782
Littoral	263034	25809	149524	28534	93514	9363	5897	575675
Nord	47902	3343	17577	1095	201914	4197	6798	282826
Nord Ouest	138997	2224	24634	15439	117962	2128	3559	304943
Ouest	166822	5408	38722	4777	125693	1683	5117	348222
Sud	69224	1514	43281	1341	35097	1716	1127	153300
Sud Ouest	107933	3131	62414	34316	58552	10531	4394	281271
Total	1247327	69903	627003	106609	1243723	51353	45899	3391817

Tableau n°2: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des murs

	Béton/Parpin g/Briques cuites	Pierre de taille	Brique simple	Planche	Terre battue/Pisé	Carabot	Autres	Non déterminé	Total
Urbain									
Adamaoua	9795	593	40614	331	6780	140	244	542	59039
Centre	260008	4337	54505	31923	106915	8377	3548	7776	477389
Est	11569	405	24165	5992	8578	1158	394	671	52932
Extrême-Nord	28909	1045	34951	1730	47009	400	1539	1568	117151
Littoral	319961	5205	25769	118709	7358	45462	2716	5060	530240
Nord	17688	559	26483	841	32723	218	553	1875	80940
Nord Ouest	42541	2767	67505	961	7580	139	66	1139	122698
Ouest	68435	1391	61677	1337	12231	173	256	1588	147088
Sud	25836	290	4686	8798	13337	2420	434	366	56167
Sud Ouest	76629	1142	8806	16849	2948	24662	938	1948	133922
Total	861371	17734	349161	187471	245459	83149	10688	22533	1777566
Rural									
Adamaoua	4408	550	60603	1131	17851	944	4521	1591	91599
Centre	26391	1053	26516	5651	103189	2017	2389	2929	170135
Est	2763	452	28730	7822	44158	3080	5659	1040	93704
Extrême-Nord	11403	12558	120532	6781	217080	2871	8612	3794	383631
Littoral	9344	303	5517	16245	8795	3550	876	805	45435
Nord	3873	1477	63795	4064	115869	1933	4802	6073	201886
Nord Ouest	13348	3231	145184	1328	15980	231	282	2661	182245
Ouest	21983	1558	147574	2021	23572	385	477	3564	201134
Sud	12316	432	5519	16756	57321	2175	1713	901	97133
Sud Ouest	25044	1049	24277	26518	17986	45610	4452	2413	147349
Total	130873	22663	628247	88317	621801	62796	33783	25771	1614251
Total									
Adamaoua	14203	1143	101217	1462	24631	1084	4765	2133	150638
Centre	286399	5390	81021	37574	210104	10394	5937	10705	647524
Est	14332	857	52895	13814	52736	4238	6053	1711	146636
Extrême-Nord	40312	13603	155483	8511	264089	3271	10151	5362	500782
Littoral	329305	5508	31286	134954	16153	49012	3592	5865	575675
Nord	21561	2036	90278	4905	148592	2151	5355	7948	282826
Nord Ouest	55889	5998	212689	2289	23560	370	348	3800	304943
Ouest	90418	2949	209251	3358	35803	558	733	5152	348222
Sud	38152	722	10205	25554	70658	4595	2147	1267	153300
Sud Ouest	101673	2191	33083	43367	20934	70272	5390	4361	281271
Total	992244	40397	977408	275788	867260	145945	44471	48304	3391817

Tableau n°3: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des toits

	Tôle	Ciment/Béton	Natte/Paille/ Chaume	Tuile	Terre	Autres	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	53966	78	4154	137	49	16	639	59039
Centre	456760	8540	1857	1227	453	286	8266	477389
Est	44396	46	7495	215	31	9	740	52932
Extrême-Nord	86326	265	26115	905	1517	202	1821	117151
Littoral	509106	11192	1080	1844	77	249	6692	530240
Nord	62095	182	14938	514	285	21	2905	80940
Nord Ouest	117456	419	3188	298	96	30	1211	122698
Ouest	141257	1266	1605	453	92	34	2381	147088
Sud	55260	253	92	77	18	5	462	56167
Sud Ouest	128864	733	1200	817	45	132	2131	133922
Total	1655486	22974	61724	6487	2663	984	27248	1777566
Rural								
Adamaoua	29772	107	57776	1484	528	73	1859	91599
Centre	152371	344	12520	920	384	80	3516	170135
Est	36062	45	55008	658	336	274	1321	93704
Extrême-Nord	70554	365	289657	5693	11470	1221	4671	383631
Littoral	42205	85	1858	365	38	31	853	45435
Nord	23971	311	165212	2837	1834	445	7276	201886
Nord Ouest	143739	295	33512	977	548	212	2962	182245
Ouest	187122	404	8090	695	281	144	4398	201134
Sud	90121	117	5179	416	193	82	1025	97133
Sud Ouest	122740	339	19980	871	369	415	2635	147349
Total	898657	2412	648792	14916	15981	2977	30516	1614251
Total								
Adamaoua	83738	185	61930	1621	577	89	2498	150638
Centre	609131	8884	14377	2147	837	366	11782	647524
Est	80458	91	62503	873	367	283	2061	146636
Extrême-Nord	156880	630	315772	6598	12987	1423	6492	500782
Littoral	551311	11277	2938	2209	115	280	7545	575675
Nord	86066	493	180150	3351	2119	466	10181	282826
Nord Ouest	261195	714	36700	1275	644	242	4173	304943
Ouest	328379	1670	9695	1148	373	178	6779	348222
Sud	145381	370	5271	493	211	87	1487	153300
Sud Ouest	251604	1072	21180	1688	414	547	4766	281271
Total	2554143	25386	710516	21403	18644	3961	57764	3391817

Tableau n°4: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature du sol

	Ciment	Carreaux	Bois	Terre	Marbre	Autres	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	44990	1175	210	11786	219	22	637	59039
Centre	370489	48654	1367	44545	3844	485	8005	477389
Est	32402	1188	828	17527	203	21	763	52932
Extrême-Nord	43544	1437	666	68042	1345	266	1851	117151
Littoral	413711	47396	1408	58159	2848	269	6449	530240
Nord	49561	1461	305	26236	365	31	2981	80940
Nord Ouest	86943	4770	570	28472	729	19	1195	122698
Ouest	97481	6124	561	39531	910	48	2433	147088
Sud	46268	2540	201	6550	166	42	400	56167
Sud Ouest	117091	5750	582	7581	786	60	2072	133922
Total	1302480	120495	6698	308429	11415	1263	26786	1777566
Rural								
Adamaoua	15170	643	767	72166	753	77	2023	91599
Centre	53194	3037	916	108505	877	101	3505	170135
Est	10349	273	2576	78011	726	275	1494	93704
Extrême-Nord	24415	1126	3886	344750	3497	1199	4758	383631
Littoral	21032	773	931	21395	364	90	850	45435
Nord	14247	1009	1505	175505	1182	703	7735	201886
Nord Ouest	39512	1004	1873	134546	2213	63	3034	182245
Ouest	43290	1825	1458	148125	1791	161	4484	201134
Sud	29853	1188	4060	59738	784	410	1100	97133
Sud Ouest	72039	1554	1360	68756	958	228	2454	147349
Total	323101	12432	19332	1211497	13145	3307	31437	1614251
Total								
Adamaoua	60160	1818	977	83952	972	99	2660	150638
Centre	423683	51691	2283	153050	4721	586	11510	647524
Est	42751	1461	3404	95538	929	296	2257	146636
Extrême-Nord	67959	2563	4552	412792	4842	1465	6609	500782
Littoral	434743	48169	2339	79554	3212	359	7299	575675
Nord	63808	2470	1810	201741	1547	734	10716	282826
Nord Ouest	126455	5774	2443	163018	2942	82	4229	304943
Ouest	140771	7949	2019	187656	2701	209	6917	348222
Sud	76121	3728	4261	66288	950	452	1500	153300
Sud Ouest	189130	7304	1942	76337	1744	288	4526	281271
Total	1625581	132927	26030	1519926	24560	4570	58223	3391817

Tableau n°5: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le type d'aisance

	WC interne, chasse d'eau	WC externe prive, chasse d'eau	WC commun, chasse d'eau	Latrines privées	Latrines communes	Nature	Autres à préciser	Non déterminé	Total
Urbain									
Adamaoua	4566	1487	807	23670	26628	540	515	826	59039
Centre	97835	21036	9196	93120	242242	3284	1112	9564	477389
Est	3404	1404	1191	15617	28374	1598	401	943	52932
Extrême-Nord	5232	2603	2604	19013	79291	5480	861	2067	117151
Littoral	110044	22244	12512	152553	214011	6791	3988	8097	530240
Nord	4138	1432	1499	21281	47749	1756	217	2868	80940
Nord Ouest	11882	2103	1349	38743	65647	1338	172	1464	122698
Ouest	17817	4304	2312	52398	65215	1432	512	3098	147088
Sud	6341	2623	985	11375	32972	635	526	710	56167
Sud Ouest	22590	3228	2829	23621	76754	1910	689	2301	133922
Total	283849	62464	35284	451391	878883	24764	8993	31938	1777566
Rural									
Adamaoua	1217	1546	1278	25868	50485	7727	1449	2029	91599
Centre	3996	1787	1327	50056	94684	10638	3565	4082	170135
Est	377	456	558	18965	50802	17634	3463	1449	93704
Extrême-Nord	4694	1967	4831	40276	216895	102500	7436	5032	383631
Littoral	2191	636	371	17679	18733	4260	505	1060	45435
Nord	3292	1849	1843	40715	88344	55537	3430	6876	201886
Nord Ouest	5157	780	1158	42624	118944	8687	1622	3273	182245
Ouest	4576	1911	1259	63913	110951	9815	3491	5218	201134
Sud	1420	801	1759	20892	59900	5118	5781	1462	97133
Sud Ouest	6088	1001	1032	27237	92154	14829	2005	3003	147349
Total	33008	12734	15416	348225	901892	236745	32747	33484	1614251
Total									
Adamaoua	5783	3033	2085	49538	77113	8267	1964	2855	150638
Centre	101831	22823	10523	143176	336926	13922	4677	13646	647524
Est	3781	1860	1749	34582	79176	19232	3864	2392	146636
Extrême-Nord	9926	4570	7435	59289	296186	107980	8297	7099	500782
Littoral	112235	22880	12883	170232	232744	11051	4493	9157	575675
Nord	7430	3281	3342	61996	136093	57293	3647	9744	282826
Nord Ouest	17039	2883	2507	81367	184591	10025	1794	4737	304943
Ouest	22393	6215	3571	116311	176166	11247	4003	8316	348222
Sud	7761	3424	2744	32267	92872	5753	6307	2172	153300
Sud Ouest	28678	4229	3861	50858	168908	16739	2694	5304	281271
Total	316857	75198	50700	799616	1780775	261509	41740	65422	3391817

Tableau n°6: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le nombre de chambres à coucher dans le logement

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et plus	ND	Total
Urbain													
Adamaoua	17216	15331	11398	6720	3164	1711	898	688	402	348	628	535	59039
Centre	191220	103124	85442	48443	19717	9154	4132	2283	1059	1458	2987	8370	477389
Est	14809	11275	13460	7473	2683	1204	545	341	169	116	216	641	52932
Extrême-Nord	34061	30991	20974	12346	7243	3546	1920	1317	688	720	1736	1609	117151
Littoral	178170	132827	117114	60502	20265	7349	2685	1380	684	849	3744	4671	530240
Nord	23627	20716	14705	8920	5050	2430	1395	966	453	403	840	1435	80940
Nord Ouest	33321	29893	26037	15749	7227	3236	1574	1189	584	459	2134	1295	122698
Ouest	28484	32776	40153	26295	8732	3632	1417	950	467	450	2131	1601	147088
Sud	25421	11453	9637	5333	2027	825	342	191	56	56	142	684	56167
Sud Ouest	61953	31203	18535	10399	4661	2296	889	763	267	491	732	1733	133922
Total	608282	419589	357455	202180	80769	35383	15797	10068	4829	5350	15290	22574	1777566
Rural													
Adamaoua	24547	25971	18125	10284	4870	2343	1352	968	455	421	603	1660	91599
Centre	17845	23428	28175	32073	24627	18593	10868	6097	2319	1351	1738	3021	170135
Est	20462	23963	24729	12032	5312	2734	1307	762	329	163	252	1659	93704
Extrême-Nord	82761	114680	81587	45952	24848	11615	5546	3751	1910	1714	5752	3515	383631
Littoral	8244	7589	8707	9387	4731	2627	1139	690	265	143	1276	637	45435
Nord	44892	58233	40730	23410	12405	6605	3235	2226	1120	984	3674	4372	201886
Nord Ouest	34374	47814	38495	24678	12265	6824	3576	2915	1638	1273	5617	2776	182245
Ouest	16727	48757	60602	34124	14337	7585	3673	2702	1818	1315	5632	3862	201134
Sud	20697	19394	14972	15331	10482	6737	3418	2104	976	606	923	1493	97133
Sud Ouest	41662	33161	22855	17990	10050	6856	3094	3037	1258	1359	3541	2486	147349
Total	312211	402990	338977	225261	123927	72519	37208	25252	12088	9329	29008	25481	1614251
Total													
Adamaoua	41763	41302	29523	17004	8034	4054	2250	1656	857	769	1231	2195	150638
Centre	209065	126552	113617	80516	44344	27747	15000	8380	3378	2809	4725	11391	647524
Est	35271	35238	38189	19505	7995	3938	1852	1103	498	279	468	2300	146636
Extrême-Nord	116822	145671	102561	58298	32091	15161	7466	5068	2598	2434	7488	5124	500782

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et plus	ND	Total
Littoral	186414	140416	125821	69889	24996	9976	3824	2070	949	992	5020	5308	575675
Nord	68519	78949	55435	32330	17455	9035	4630	3192	1573	1387	4514	5807	282826
Nord Ouest	67695	77707	64532	40427	19492	10060	5150	4104	2222	1732	7751	4071	304943
Ouest	45211	81533	100755	60419	23069	11217	5090	3652	2285	1765	7763	5463	348222
Sud	46118	30847	24609	20664	12509	7562	3760	2295	1032	662	1065	2177	153300
Sud Ouest	103615	64364	41390	28389	14711	9152	3983	3800	1525	1850	4273	4219	281271
Total	920493	822579	696432	427441	204696	107902	53005	35320	16917	14679	44298	48055	3391817

Tableau n°7: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le statut d'occupation du logement

	Propriétaire	Location simple	Location vente	Loge par l'employeur	Loge par les parents/amis	Autres	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	34266	19249	301	1428	2966	167	662	59039
Centre	171655	263484	2232	9129	21807	860	8222	477389
Est	27361	20379	265	1849	2275	135	668	52932
Extrême-Nord	80709	25144	1478	2223	5774	300	1523	117151
Littoral	249120	236630	2951	10562	23900	850	6227	530240
Nord	50787	20614	576	2284	4754	216	1709	80940
Nord Ouest	68469	45505	405	1328	5155	498	1338	122698
Ouest	84496	48574	546	1884	9268	241	2079	147088
Sud	16615	34126	169	1982	2681	122	472	56167
Sud Ouest	40591	79918	750	7047	3279	248	2089	133922
Total	824069	793623	9673	39716	81859	3637	24989	1777566
Rural								
Adamaoua	77698	7221	427	1618	2658	195	1782	91599
Centre	132399	9574	741	4609	18850	775	3187	170135
Est	79785	3190	358	3401	5524	337	1109	93704
Extrême-Nord	360437	6613	2108	2411	7038	793	4231	383631
Littoral	30358	6180	248	4086	3561	194	808	45435
Nord	184399	3956	1132	1813	3925	588	6073	201886
Nord Ouest	155046	9161	1162	2058	10880	1160	2778	182245
Ouest	172163	7892	736	2278	13042	633	4390	201134
Sud	68291	5516	299	10225	11102	596	1104	97133
Sud Ouest	86771	37533	1074	9339	8807	1228	2597	147349
Total	1347347	96836	8285	41838	85387	6499	28059	1614251
Total								
Adamaoua	111964	26470	728	3046	5624	362	2444	150638
Centre	304054	273058	2973	13738	40657	1635	11409	647524
Est	107146	23569	623	5250	7799	472	1777	146636
Extrême-Nord	441146	31757	3586	4634	12812	1093	5754	500782
Littoral	279478	242810	3199	14648	27461	1044	7035	575675
Nord	235186	24570	1708	4097	8679	804	7782	282826
Nord Ouest	223515	54666	1567	3386	16035	1658	4116	304943
Ouest	256659	56466	1282	4162	22310	874	6469	348222
Sud	84906	39642	468	12207	13783	718	1576	153300
Sud Ouest	127362	117451	1824	16386	12086	1476	4686	281271
Total	2171416	890459	17958	81554	167246	10136	53048	3391817

Tableau n°8: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'éclairage

	Electricité	Gaz	Pétrole	Copeau/Sciure	Bois à bruler/Charbon	Autres	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	35550	426	20930	112	992	443	586	59039
Centre	435215	6121	25780	539	1183	1044	7507	477389
Est	30239	326	20564	81	655	394	673	52932
Extrême-Nord	46409	2658	58787	220	6323	1184	1570	117151
Littoral	479267	7949	32271	704	3060	1447	5542	530240
Nord	40641	658	33798	127	2191	690	2835	80940
Nord Ouest	82681	1939	34585	167	1931	228	1167	122698
Ouest	107834	1536	33000	148	1634	507	2429	147088
Sud	48064	367	6577	33	302	447	377	56167
Sud Ouest	109332	2134	18245	256	1364	707	1884	133922
Total	1415232	24114	284537	2387	19635	7091	24570	1777566
Rural								
Adamaoua	7026	385	72006	214	9659	612	1697	91599
Centre	49849	1356	111281	351	3260	774	3264	170135
Est	6442	365	78953	244	5667	937	1096	93704
Extrême-Nord	22015	4124	253803	1460	87641	10364	4224	383631
Littoral	15887	336	26760	153	917	493	889	45435
Nord	8136	2016	142990	707	31270	9248	7519	201886
Nord Ouest	21724	3410	147701	329	5955	526	2600	182245
Ouest	48406	1330	142262	299	3850	677	4310	201134
Sud	36282	315	56617	262	2096	600	961	97133
Sud Ouest	44589	1924	93885	306	3284	923	2438	147349
Total	260356	15561	1126258	4325	153599	25154	28998	1614251
Total								
Adamaoua	42576	811	92936	326	10651	1055	2283	150638
Centre	485064	7477	137061	890	4443	1818	10771	647524
Est	36681	691	99517	325	6322	1331	1769	146636
Extrême-Nord	68424	6782	312590	1680	93964	11548	5794	500782
Littoral	495154	8285	59031	857	3977	1940	6431	575675
Nord	48777	2674	176788	834	33461	9938	10354	282826
Nord Ouest	104405	5349	182286	496	7886	754	3767	304943
Ouest	156240	2866	175262	447	5484	1184	6739	348222
Sud	84346	682	63194	295	2398	1047	1338	153300
Sud Ouest	153921	4058	112130	562	4648	1630	4322	281271
Total	1675588	39675	1410795	6712	173234	32245	53568	3391817

Tableau n°9: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'énergie de cuisson

	Electricité	Gaz	Pétrole	Copeau/Sciure	Bois à brûler/Charbon	Autres	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	1162	4885	7212	937	42505	1082	1256	59039
Centre	18739	208714	82136	38301	111778	6455	11266	477389
Est	876	5071	4976	1312	38582	1012	1103	52932
Extrême-Nord	3963	3600	8741	1056	96784	836	2171	117151
Littoral	19846	202177	53185	36587	200970	7125	10350	530240
Nord	1458	4190	6512	584	63298	1405	3493	80940
Nord Ouest	3910	15015	10717	2308	88383	923	1442	122698
Ouest	5440	20079	10523	3219	103935	858	3034	147088
Sud	1274	14675	9297	2267	26417	1145	1092	56167
Sud Ouest	5824	37905	18858	4362	62715	1729	2529	133922
Total	62492	516311	212157	90933	835367	22570	37736	1777566
Rural								
Adamaoua	707	2583	6713	1098	77854	634	2010	91599
Centre	2017	7453	10748	2593	142665	1006	3653	170135
Est	320	499	5034	1119	84678	679	1375	93704
Extrême-Nord	7964	2064	17278	3715	344101	3960	4549	383631
Littoral	1573	2293	3253	674	36118	539	985	45435
Nord	3421	1828	9709	2679	174269	2576	7404	201886
Nord Ouest	4584	2989	7698	1609	160782	1535	3048	182245
Ouest	4105	2821	9752	2143	176519	1192	4602	201134
Sud	1324	2081	5603	1071	85329	398	1327	97133
Sud Ouest	5147	6805	8320	1592	121337	1524	2624	147349
Total	31162	31416	84108	18293	1403652	14043	31577	1614251
Total								
Adamaoua	1869	7468	13925	2035	120359	1716	3266	150638
Centre	20756	216167	92884	40894	254443	7461	14919	647524
Est	1196	5570	10010	2431	123260	1691	2478	146636
Extrême-Nord	11927	5664	26019	4771	440885	4796	6720	500782
Littoral	21419	204470	56438	37261	237088	7664	11335	575675
Nord	4879	6018	16221	3263	237567	3981	10897	282826
Nord Ouest	8494	18004	18415	3917	249165	2458	4490	304943
Ouest	9545	22900	20275	5362	280454	2050	7636	348222
Sud	2598	16756	14900	3338	111746	1543	2419	153300
Sud Ouest	10971	44710	27178	5954	184052	3253	5153	281271
Total	93654	547727	296265	109226	2239019	36613	69313	3391817

Tableau n°10: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'approvisionnement en eau

	Robinet intérieur	Robinet extérieur	Puits aménagé	Puits non-aménagé	Borne fontaine payante	Cours d'eau/Marigot	Forage	Eau minérale/Eau de table	Source aménagée	Source non aménagée	Lac/Etang/Marécage	Autres à préciser	Non déterminé	Total
Urbain														
Adamaoua	4699	4479	12915	14779	15337	1910	3291	58	279	275	16	236	765	59039
Centre	103198	101009	40724	14448	177765	6668	12541	585	9173	2072	477	1017	7712	477389
Est	3497	3720	15045	8485	9486	3724	3828	93	3844	331	125	20	734	52932
Extrême-Nord	6293	9021	29959	21978	35184	2273	9938	214	54	182	43	544	1468	117151
Littoral	119845	70704	39496	12389	205407	13080	45384	1960	9463	2848	1489	3400	4775	530240
Nord	5785	8676	11592	12917	33797	2793	3068	186	18	39	29	324	1716	80940
Nord Ouest	14878	44368	3097	2718	32005	18790	1033	181	1714	1171	295	1229	1219	122698
Ouest	19745	22876	15337	6571	46662	11336	5445	227	11802	4380	175	873	1659	147088
Sud	6210	9452	15465	3470	14692	788	3413	103	2049	117	18	17	373	56167
Sud Ouest	22427	39353	5096	1287	52766	5033	2383	59	1164	445	430	1569	1910	133922
Total	306577	313658	188726	99042	623101	66395	90324	3666	39560	11860	3097	9229	22331	1777566
Rural														
Adamaoua	1429	1226	13695	20014	5291	39706	5756	233	1149	1069	50	245	1736	91599
Centre	3926	4149	45370	46071	10351	24443	17668	130	7831	6253	492	237	3214	170135
Est	282	1185	17809	24312	4761	22353	7096	509	10204	3454	605	97	1037	93704
Extrême-Nord	4667	5218	112249	126317	32501	59336	34456	476	302	1384	2189	1133	3403	383631
Littoral	2135	2037	5657	2479	2781	16585	4521	184	3887	2342	639	1419	769	45435
Nord	3287	2230	39756	65674	8094	59384	16219	518	75	315	598	612	5124	201886
Nord Ouest	6878	38132	3402	7077	13547	97951	3394	344	4063	3568	370	1047	2472	182245
Ouest	5010	9883	15744	12447	9438	102109	7958	399	15051	16610	871	1998	3616	201134
Sud	1181	8964	21746	31344	3804	14254	7686	80	3787	3039	225	134	889	97133
Sud Ouest	6759	34156	4519	7424	13063	59690	3590	328	4522	8369	187	2266	2476	147349
Total	35554	107180	279947	343159	103631	495811	108344	3201	50871	46403	6226	9188	24736	1614251
Total														

	Robinet intérieur	Robinet extérieur	Puits aménagé	Puits non- aménagé	Borne fontaine payante	Cours d'eau/Marig ot	Forage	Eau minérale/Ea u de table	Source aménagée	Source non aménagée	Lac/Etang/ Marécage	Autres à préciser	Non déterminé	Total
Adamaoua	6128	5705	26610	34793	20628	41616	9047	291	1428	1344	66	481	2501	150638
Centre	107124	105158	86094	60519	188116	31111	30209	715	17004	8325	969	1254	10926	647524
Est	3779	4905	32854	32797	14247	26077	10924	602	14048	3785	730	117	1771	146636
Extrême- Nord	10960	14239	142208	148295	67685	61609	44394	690	356	1566	2232	1677	4871	500782
Littoral	121980	72741	45153	14868	208188	29665	49905	2144	13350	5190	2128	4819	5544	575675
Nord	9072	10906	51348	78591	41891	62177	19287	704	93	354	627	936	6840	282826
Nord Ouest	21756	82500	6499	9795	45552	116741	4427	525	5777	4739	665	2276	3691	304943
Ouest	24755	32759	31081	19018	56100	113445	13403	626	26853	20990	1046	2871	5275	348222
Sud	7391	18416	37211	34814	18496	15042	11099	183	5836	3156	243	151	1262	153300
Sud Ouest	29186	73509	9615	8711	65829	64723	5973	387	5686	8814	617	3835	4386	281271
Total	342131	420838	468673	442201	726732	562206	198668	6867	90431	58263	9323	18417	47067	3391817

Tableau n°11: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des eaux usées

	Fosse septique	Cour	Abords de rue	Broussaille	Cours d'eau	Autres à préciser	Non déterminé	Total
Urbain								
Adamaoua	9727	21673	6554	15909	3120	1401	655	59039
Centre	106621	179442	52864	62618	20978	45194	9672	477389
Est	4716	25208	2601	18038	809	831	729	52932
Extrême-Nord	17370	36052	34676	19717	5432	2029	1875	117151
Littoral	132535	180935	77299	69292	31682	30638	7859	530240
Nord	14717	33313	12033	14559	2491	993	2834	80940
Nord Ouest	9121	64260	8345	34573	2601	2386	1412	122698
Ouest	19478	55283	15432	47401	3108	3613	2773	147088
Sud	7691	22550	3109	19202	1000	2117	498	56167
Sud Ouest	20920	60750	13360	29759	3594	3391	2148	133922
Total	342896	679466	226273	331068	74815	92593	30455	1777566
Rural								
Adamaoua	7039	14503	3202	62430	1899	787	1739	91599
Centre	4515	76200	3940	79631	1183	1330	3336	170135
Est	1616	33172	2280	54111	639	817	1069	93704
Extrême-Nord	26356	138119	46062	149022	10267	9349	4456	383631
Littoral	2392	10835	1177	28307	1438	437	849	45435
Nord	18235	65430	12853	88084	6142	4316	6826	201886
Nord Ouest	6887	89471	4129	73970	1715	2996	3077	182245
Ouest	8614	59726	4361	120233	1749	2162	4289	201134
Sud	1867	33327	1793	57503	755	974	914	97133
Sud Ouest	6894	60183	6741	63973	5326	1494	2738	147349
Total	84415	580966	86538	777264	31113	24662	29293	1614251
Total								
Adamaoua	16766	36176	9756	78339	5019	2188	2394	150638
Centre	111136	255642	56804	142249	22161	46524	13008	647524
Est	6332	58380	4881	72149	1448	1648	1798	146636
Extrême-Nord	43726	174171	80738	168739	15699	11378	6331	500782
Littoral	134927	191770	78476	97599	33120	31075	8708	575675
Nord	32952	98743	24886	102643	8633	5309	9660	282826
Nord Ouest	16008	153731	12474	108543	4316	5382	4489	304943
Ouest	28092	115009	19793	167634	4857	5775	7062	348222
Sud	9558	55877	4902	76705	1755	3091	1412	153300
Sud Ouest	27814	120933	20101	93732	8920	4885	4886	281271
Total	427311	1260432	312811	1108332	105928	117255	59748	3391817

Tableau n°12: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le mode d'évacuation des ordures

	Abord de rue	Bac public	Broussaille	Cours d'eau	Enfouissement	Autour de la maison	Bruler	Autre à préciser	Non déterminé	Total
Urbain										
Adamaoua	4677	9092	30467	5447	2004	4669	797	1207	679	59039
Centre	27065	264498	120328	23582	11944	9767	2633	8874	8698	477389
Est	4107	3835	35432	1568	2002	3753	548	934	753	52932
Extrême-Nord	26696	12475	28308	12704	3435	16230	14812	687	1804	117151
Littoral	35954	306786	115711	24230	11418	7841	1041	19675	7584	530240
Nord	17786	10464	27662	3706	3036	10214	4410	815	2847	80940
Nord Ouest	2680	24264	49650	7864	10896	22377	1646	2008	1313	122698
Ouest	16316	17783	73300	13212	11325	7545	1140	3757	2710	147088
Sud	2640	19623	27635	1156	1654	2233	325	386	515	56167
Sud Ouest	3900	38161	46915	13053	13287	12707	1584	2133	2182	133922
Total	141821	706981	555408	106522	71001	97336	28936	40476	29085	1777566
Rural										
Adamaoua	1544	1470	72826	1458	2031	9606	712	258	1694	91599
Centre	1395	5286	130221	1588	5772	20249	533	1646	3445	170135
Est	483	1146	77507	1071	1462	10302	284	387	1062	93704
Extrême-Nord	27269	7040	131520	6587	12048	146138	46606	2196	4227	383631
Littoral	1488	1118	35553	1422	1454	2694	175	674	857	45435
Nord	9898	3179	87346	2487	7365	77417	6947	573	6674	201886
Nord Ouest	4660	3352	93740	1917	8168	62045	661	4413	3289	182245
Ouest	3579	2180	126396	2499	23929	33351	517	4203	4480	201134
Sud	477	2973	74557	1596	1449	14123	89	898	971	97133
Sud Ouest	3997	7283	83983	6820	10150	30864	1051	656	2545	147349
Total	54790	35027	913649	27445	73828	406789	57575	15904	29244	1614251
Total										
Adamaoua	6221	10562	103293	6905	4035	14275	1509	1465	2373	150638
Centre	28460	269784	250549	25170	17716	30016	3166	10520	12143	647524
Est	4590	4981	112939	2639	3464	14055	832	1321	1815	146636
Extrême-Nord	53965	19515	159828	19291	15483	162368	61418	2883	6031	500782
Littoral	37442	307904	151264	25652	12872	10535	1216	20349	8441	575675
Nord	27684	13643	115008	6193	10401	87631	11357	1388	9521	282826
Nord Ouest	7340	27616	143390	9781	19064	84422	2307	6421	4602	304943
Ouest	19895	19963	199696	15711	35254	40896	1657	7960	7190	348222
Sud	3117	22596	102192	2752	3103	16356	414	1284	1486	153300
Sud Ouest	7897	45444	130898	19873	23437	43571	2635	2789	4727	281271
Total	196611	742008	1469057	133967	144829	504125	86511	56380	58329	3391817

Tableau n°13: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la voie d'accès

	Route bitumée	Route en terre	Piste	Sentier	Autre à préciser	Non déterminé	Total
Urbain							
Adamaoua	2860	30879	23393	1042	106	759	59039
Centre	63388	229989	165759	8300	751	9202	477389
Est	2425	31678	16442	1442	89	856	52932
Extrême-Nord	4679	73184	33711	2891	500	2186	117151
Littoral	68295	283228	160790	8316	1356	8255	530240
Nord	5469	38528	34006	733	229	1975	80940
Nord Ouest	7469	78338	30435	4213	364	1879	122698
Ouest	14430	86943	39207	3575	263	2670	147088
Sud	8916	25391	19773	1510	38	539	56167
Sud Ouest	11003	91683	23599	4023	949	2665	133922
Total	188934	969841	547115	36045	4645	30986	1777566
Rural							
Adamaoua	3096	29263	52946	4074	281	1939	91599
Centre	14099	97701	50439	4028	455	3413	170135
Est	4571	57133	25807	3958	1030	1205	93704
Extrême-Nord	7056	81369	243344	43513	2956	5393	383631
Littoral	4856	25482	11654	1734	737	972	45435
Nord	5376	32653	144057	12522	983	6295	201886
Nord Ouest	6184	63476	78550	29758	617	3660	182245
Ouest	7983	99958	78378	9842	403	4570	201134
Sud	13275	50782	26283	5298	279	1216	97133
Sud Ouest	7196	80005	39850	14185	2767	3346	147349
Total	73692	617822	751308	128912	10508	32009	1614251
Total							
Adamaoua	5956	60142	76339	5116	387	2698	150638
Centre	77487	327690	216198	12328	1206	12615	647524
Est	6996	88811	42249	5400	1119	2061	146636
Extrême-Nord	11735	154553	277055	46404	3456	7579	500782
Littoral	73151	308710	172444	10050	2093	9227	575675
Nord	10845	71181	178063	13255	1212	8270	282826
Nord Ouest	13653	141814	108985	33971	981	5539	304943
Ouest	22413	186901	117585	13417	666	7240	348222
Sud	22191	76173	46056	6808	317	1755	153300
Sud Ouest	18199	171688	63449	18208	3716	6011	281271
Total	262626	1587663	1298423	164957	15153	62995	3391817

Tableau n°14: Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le site d'implantation

	Versant aménagé	Versant non-aménagé	Bas-fond	Bas-fond marécageux	Zone plate	Sommet	Alentours des dépôts pétroliers	Alentours des usines polluantes	Alentours des aéroports	Alentours chemin de fer	Emprise de drains	Alentours des montagnes ou des lacs volcaniques	Alentours des câbles de haute tension électrique	Autres	Non déterminé	Total
Urbain																
Adamaoua	7965	8555	4837	2698	27393	2030	97	20	72	434	51	740	21	3519	607	59039
Centre	116134	108275	53345	30944	118146	16415	294	628	943	4080	2526	8350	168	9572	7569	477389
Est	6029	4604	3159	2547	27368	2115	32	160	39	168	9	3304	30	2620	748	52932
Extrême-Nord	5178	8251	3979	2343	85855	3276	118	85	17	195	910	1861	187	3064	1832	117151
Littoral	79267	68238	41375	59035	209347	10949	2360	2655	9848	6401	13651	8340	359	14100	4315	530240
Nord	5581	8434	3536	5400	37961	2088	470	858	1160	71	129	1861	257	11529	1605	80940
Nord Ouest	17670	33464	7107	3046	34380	3825	48	217	25	94	1076	1088	231	19108	1319	122698
Ouest	34479	43807	12879	4231	32141	5878	139	941	139	163	1769	1574	116	7248	1584	147088
Sud	10815	10730	3932	4082	18631	1551	37	47	3	7	26	1877	36	4008	385	56167
Sud Ouest	13273	14883	2483	3402	73372	3922	32	47	14	161	649	4591	43	15190	1860	133922
Total	296391	309241	136632	117728	664594	52049	3627	5658	12260	11774	20796	33586	1448	89958	21824	1777566
Rural																
Adamaoua	5036	13354	5773	2742	46763	5622	47	9	15	494	199	1369	21	8018	2137	91599
Centre	19703	22594	4217	1585	80291	10820	140	121	46	928	83	11771	474	14438	2924	170135
Est	7135	9721	1495	940	47557	4107	68	1410	75	1005	36	7461	212	11462	1020	93704
Extrême-Nord	6282	32901	13482	10616	258238	29335	846	151	60	241	4764	12391	449	10327	3548	383631
Littoral	4318	5993	1052	858	22553	2803	87	305	10	112	1134	982	416	4070	742	45435
Nord	4405	23609	10103	8332	107532	8279	173	230	26	104	3222	11960	529	16859	6523	201886
Nord Ouest	17855	53672	11495	1788	54571	12429	81	76	43	97	3426	1511	453	22376	2372	182245
Ouest	23354	66001	13398	2130	52633	16512	66	92	281	65	2472	4454	260	15826	3590	201134
Sud	10549	13763	1085	1607	37980	5577	59	829	27	36	134	10484	78	14136	789	97133
Sud Ouest	6726	18150	2782	4383	70279	5028	253	54	24	285	2137	3244	1345	30319	2340	147349
Total	105363	259758	64882	34981	778397	100512	1820	3277	607	3367	17607	65627	4237	147831	25985	1614251
Total																
Adamaoua	13001	21909	10610	5440	74156	7652	144	29	87	928	250	2109	42	11537	2744	150638

	Versant aménagé	Versant non-aménagé	Bas-fond	Bas-fond marécageux	Zone plate	Sommet	Alentours des dépôts pétroliers	Alentours des usines polluantes	Alentours des aéroports	Alentours chemin de fer	Emprise de drains	Alentours des montagnes ou des lacs volcaniques	Alentours des câbles de haute tension électrique	Autres	Non déterminé	Total
Centre	135837	130869	57562	32529	198437	27235	434	749	989	5008	2609	20121	642	24010	10493	647524
Est	13164	14325	4654	3487	74925	6222	100	1570	114	1173	45	10765	242	14082	1768	146636
Extrême-Nord	11460	41152	17461	12959	344093	32611	964	236	77	436	5674	14252	636	13391	5380	500782
Littoral	83585	74231	42427	59893	231900	13752	2447	2960	9858	6513	14785	9322	775	18170	5057	575675
Nord	9986	32043	13639	13732	145493	10367	643	1088	1186	175	3351	13821	786	28388	8128	282826
Nord Ouest	35525	87136	18602	4834	88951	16254	129	293	68	191	4502	2599	684	41484	3691	304943
Ouest	57833	109808	26277	6361	84774	22390	205	1033	420	228	4241	6028	376	23074	5174	348222
Sud	21364	24493	5017	5689	56611	7128	96	876	30	43	160	12361	114	18144	1174	153300
Sud Ouest	19999	33033	5265	7785	143651	8950	285	101	38	446	2786	7835	1388	45509	4200	281271
Total	401754	568999	201514	152709	1442991	152561	5447	8935	12867	15141	38403	99213	5685	237789	47809	3391817

Tableau n°15 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction

	Log haut standing	Log standing moyen	Log bas standing	Log type traditionnel amélioré	Log type traditionnel simple	Log type misérable	Autres type logements	Total
Urbain								
Adamaoua	537	10077	27860	15660	3154	140	1611	59039
Centre	37027	146051	255568	31292	939	51	6461	477389
Est	592	12810	21384	10648	4697	536	2265	52932
Extrême-Nord	1298	8092	60682	19245	19517	3405	4912	117151
Littoral	46925	197998	235491	38179	400	37	11210	530240
Nord	708	9106	43427	12906	10825	988	2980	80940
Nord Ouest	2387	30660	62772	21118	2101	104	3556	122698
Ouest	4429	50637	67301	20804	844	115	2958	147088
Sud	1484	15501	32474	5539	58	12	1099	56167
Sud Ouest	6380	34159	79881	9245	307	249	3701	133922
Total	101767	515091	886840	184636	42842	5637	40753	1777566
Rural							0	
Adamaoua	89	4023	11781	18380	45756	6332	5238	91599
Centre	983	26189	55023	65844	9153	1628	11315	170135
Est	52	4810	15804	18963	33584	12712	7779	93704
Extrême-Nord	3272	3164	40473	39552	180674	87774	28722	383631
Littoral	1170	7979	12492	18025	672	358	4739	45435
Nord	2239	1487	10541	23231	102483	48145	13760	201886
Nord Ouest	3201	13184	47316	78830	24276	3571	11867	182245
Ouest	2235	16953	55157	108303	5992	1208	11286	201134
Sud	252	10137	33389	43474	3401	877	5603	97133
Sud Ouest	2379	16396	50014	47468	9106	6105	15881	147349
Total	15872	104322	331990	462070	415097	168710	116190	1614251
Total							0	
Adamaoua	626	14100	39641	34040	48910	6472	6849	150638
Centre	38010	172240	310591	97136	10092	1679	17776	647524
Est	644	17620	37188	29611	38281	13248	10044	146636

	Log haut standing	Log standing moyen	Log bas standing	Log type traditionnel amélioré	Log type traditionnel simple	Log type misérable	Autres type logements	Total
Extrême-Nord	4570	11256	101155	58797	200191	91179	33634	500782
Littoral	48095	205977	247983	56204	1072	395	15949	575675
Nord	2947	10593	53968	36137	113308	49133	16740	282826
Nord Ouest	5588	43844	110088	99948	26377	3675	15423	304943
Ouest	6664	67590	122458	129107	6836	1323	14244	348222
Sud	1736	25638	65863	49013	3459	889	6702	153300
Sud Ouest	8759	50555	129895	56713	9413	6354	19582	281271
Total	117639	619413	1218830	646706	457939	174347	156943	3391817

Tableau n°16 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon la nature des matériaux de construction

	Durable	Semi durable	Précaire	Total
Urbain				
Adamaoua	10104	45235	3700	59039
Centre	282379	193796	1214	477389
Est	14690	32397	5845	52932
Extrême-Nord	24422	67918	24811	117151
Littoral	404676	125034	530	530240
Nord	16792	50768	13380	80940
Nord Ouest	50414	69499	2785	122698
Ouest	64881	81119	1088	147088
Sud	32644	23444	79	56167
Sud Ouest	96528	36577	817	133922
Total	997530	725787	54249	1777566
Rural				
Adamaoua	4446	32048	55105	91599
Centre	24519	133999	11617	170135
Est	4534	39949	49221	93704
Extrême Nord	8575	92849	282207	383631
Littoral	16666	27632	1137	45435
Nord	4710	40717	156459	201886
Nord Ouest	16090	134131	32024	182245
Ouest	18589	174980	7565	201134
Sud	20798	71643	4692	97133
Sud Ouest	42914	87028	17407	147349
Total	161841	834976	617434	1614251
Total				
Adamaoua	14550	77283	58805	150638
Centre	306898	327795	12831	647524
Est	19224	72346	55066	146636
Extrême Nord	32997	160767	307018	500782
Littoral	421342	152666	1667	575675
Nord	21502	91485	169839	282826
Nord Ouest	66504	203630	34809	304943
Ouest	83470	256099	8653	348222
Sud	53442	95087	4771	153300
Sud Ouest	139442	123605	18224	281271
Total	1159371	1560763	671683	3391817

Tableau n°17 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par province selon le niveau de promiscuité

Urbain	Oui	Non	NA	Total
Adamaoua	46904	11028	1107	57932
Centre	378764	88623	10002	467387
Est	43384	8838	710	52222
Extrême-Nord	87857	26069	3225	113926
Littoral	444682	77881	7677	522563
Nord	63419	15275	2246	78694
Nord Ouest	101773	17592	3333	119365
Ouest	129356	14054	3678	143410
Sud	47364	8354	449	55718
Sud Ouest	108194	23312	2416	131506
Total	1451697	291026	34843	1742723
Rural			0	0
Adamaoua	70356	19084	2159	89440
Centre	153123	12475	4537	165598
Est	75725	16834	1145	92559
Extrême-Nord	294437	80145	9049	374582
Littoral	40601	2942	1892	43543
Nord	160310	33670	7906	193980
Nord Ouest	141610	32533	8102	174143
Ouest	178611	13246	9277	191857
Sud	84823	10615	1695	95438
Sud Ouest	120599	20849	5901	141448
Total	1320195	242393	51663	1562588
Total			0	0
Adamaoua	117260	30112	3266	147372
Centre	531887	101098	14539	632985
Est	119109	25672	1855	144781
Extrême-Nord	382294	106214	12274	488508
Littoral	485283	80823	9569	566106
Nord	223729	48945	10152	272674
Nord Ouest	243383	50125	11435	293508
Ouest	307967	27300	12955	335267
Sud	132187	18969	2144	151156
Sud Ouest	228793	44161	8317	272954
Total	2771892	533419	86506	3305311

Tableau n°18: Répartition des ménages ordinaires par type de structure selon le statut matrimonial du chef de ménage
Urbain

	Maison isolée	Villa moderne	Maison a plusieurs logements	Immeuble a plusieurs logements	Concession/S are	Autre	Total
Célibataire	112435	9774	169824	28454	102523	6775	429785
Marié à 1 Conjoint	335838	40773	212741	44272	223825	12323	869772
Marié à 2 conjoints	22347	2294	13171	2004	31015	716	71547
Marié à 3 conjoints	3777	455	2909	462	9106	115	16824
Marié à 4 conjoints	1147	162	888	169	2917	41	5324
Marié à 5 conjoints	832	97	549	134	1509	35	3156
Union libre	39781	2396	56584	4589	27461	2198	133009
Séparé	10444	876	7190	1159	6581	388	26638
Divorcé	8931	1003	6101	1160	7293	343	24831
Veuf	66969	4605	26989	4116	38794	1888	143361
Total	602501	62435	496946	86519	451024	24822	1724247

Rural

	Maison isolée	Villa moderne	Maison a plusieurs logements	Immeuble a plusieurs logements	Concession/S are	Autre	Total
Célibataire	85824	1107	24326	4676	53247	3859	173039
Marié à 1 Conjoint	335279	3628	58437	9129	422550	15009	844032
Marié à 2 conjoints	37592	372	9396	1001	122358	2063	172782
Marié à 3 conjoints	6773	153	2416	261	36952	386	46941
Marié à 4 conjoints	1786	39	823	104	12686	114	15552
Marié à 5 conjoints	1040	26	433	86	7110	69	8764
Union libre	35032	320	8985	605	14182	1122	60246
Séparé	13944	104	1925	343	10928	379	27623
Divorcé	11423	73	1360	260	9990	357	23463
Veuf	88815	579	10801	1311	81173	2146	184825
Total	617508	6401	118902	17776	771176	25504	1557267

Urbain+rural

	Maison isolee	Villa moderne	Maison a plusieurs logements	Immeubles a plusieurs logements	Concession/S are	Autre	Total
Célibataire	198259	10881	194150	33130	155770	10634	602824
Marié à 1 Conjoint	671117	44401	271178	53401	646375	27332	1713804
Marié à 2 conjoints	59939	2666	22567	3005	153373	2779	244329
Marié à 3 conjoints	10550	608	5325	723	46058	501	63765
Marié à 4 conjoints	2933	201	1711	273	15603	155	20876
Marié à 5 conjoints	1872	123	982	220	8619	104	11920
Union libre	74813	2716	65569	5194	41643	3320	193255
Séparé	24388	980	9115	1502	17509	767	54261
Divorcé	20354	1076	7461	1420	17283	700	48294
Veuf	155784	5184	37790	5427	119967	4034	328186
Total	1220009	68836	615848	104295	1222200	50326	3281514

Tableau n°19: Répartition des ménages ordinaires par statut d'occupation selon le statut matrimonial du chef de ménage

Urbain

	Propriétaire	Location simple	Location vente	Loge par l'employeur	Loge par les parents/amis	Autre	Non déterminé	Total
Célibataire	106402	282959	2215	9069	27858	961	6189	435653
Marié à 1 Conjoint	454468	351028	5128	23432	32748	1677	11738	880219
Marié à 2 conjoints	53697	14132	298	1194	2020	138	986	72465
Marié à 3 conjoints	13948	2209	56	195	346	24	273	17051
Marié à 4 conjoints	4403	713	17	49	114	16	99	5411
Marié à 5 conjoints	2275	652	12	38	160	6	46	3189
Union libre	38114	82859	583	2775	8348	251	1430	134360
Séparé	12860	11188	171	461	1810	87	311	26888
Divorcé	12541	9866	222	426	1671	66	305	25097
Veuf	111777	23550	545	1396	5352	356	1941	144917
ND	13584	14467	426	681	1432	55	1671	32316
Total	824069	793623	9673	39716	81859	3637	24989	1777566

Rural

	Propriétaire	Location simple	Location vente	Loge par l'employeur	Loge par les parents/amis	Autre	Non déterminé	Total
Célibataire	108904	32988	1407	10329	17866	1016	3537	176047
Marié à 1 Conjoint	729547	43976	4270	22089	38723	3140	13822	855567
Marié à 2 conjoints	162314	3092	723	1914	3703	468	3223	175437
Marié à 3 conjoints	44688	511	173	405	781	162	1100	47820
Marié à 4 conjoints	14798	177	56	144	278	48	365	15866
Marié à 5 conjoints	8199	102	40	61	254	67	225	8948
Union libre	39373	6210	292	3763	10207	292	964	61101
Séparé	22176	1832	187	492	2678	155	447	27967
Divorcé	19192	1579	158	394	1910	152	369	23754
Veuf	169405	4387	773	1415	7328	868	2801	186977
ND	28751	1982	206	832	1659	131	1206	34767
Total	1347347	96836	8285	41838	85387	6499	28059	1614251

Urbain+rural

	Propriétaire	Location simple	Location vente	Loge par l'employeur	Loge par les parents/amis	Autre	Non déterminé	Total
Célibataire	215306	315947	3622	19398	45724	1977	9726	611700
Marié à 1 Conjoint	1184015	395004	9398	45521	71471	4817	25560	1735786
Marié à 2 conjoints	216011	17224	1021	3108	5723	606	4209	247902
Marié à 3 conjoints	58636	2720	229	600	1127	186	1373	64871
Marié à 4 conjoints	19201	890	73	193	392	64	464	21277
Marié à 5 conjoints	10474	754	52	99	414	73	271	12137
Union libre	77487	89069	875	6538	18555	543	2394	195461
Séparé	35036	13020	358	953	4488	242	758	54855
Divorcé	31733	11445	380	820	3581	218	674	48851
Veuf	281182	27937	1318	2811	12680	1224	4742	331894
ND	42335	16449	632	1513	3091	186	2877	67083
Total	2171416	890459	17958	81554	167246	10136	53048	3391817

Tableau n°20: Répartition des ménages ordinaires par type de logement selon le statut matrimonial du chef de ménage

Urbain

	Logement haut standing	Logement standing moyen	Logement bas standing	Logement type traditionnel amélioré	Logement type traditionnel simple	Autres type logements	Total
Célibataire	21997	106715	256274	36223	5173	9271	435653
Marié à 1 Conjoint	59717	282120	398079	91966	27854	20483	880219
Marié à 2 conjoints	2180	17379	33959	12418	4442	2087	72465
Marié à 3 conjoints	387	3220	8667	3329	985	463	17051
Marié à 4 conjoints	135	1011	2871	1012	235	147	5411
Marié à 5 conjoints	137	703	1720	460	79	90	3189
Union libre	4800	36345	79610	10394	762	2449	134360
Séparé	1560	7591	13125	2867	1071	674	26888
Divorcé	1868	6453	11821	2837	1444	674	25097
Veuf	5947	45805	65350	18681	5558	3576	144917
ND	3039	7749	15364	4449	876	839	32316
Total	101767	515091	886840	184636	48479	40753	1777566

Rural

	Logement haut standing	Logement standing moyen	Logement bas standing	Logement type traditionnel amélioré	Logement type traditionnel simple	Autres type logements	Total
Célibataire	1435	17986	47595	50878	44213	13940	176047
Marié à 1 Conjoint	7610	53008	161080	224229	348299	61341	855567
Marié à 2 conjoints	957	5447	30394	48230	78784	11625	175437
Marié à 3 conjoints	202	1174	9191	15899	18320	3034	47820
Marié à 4 conjoints	75	389	3541	5814	5029	1018	15866
Marié à 5 conjoints	65	287	2578	3523	1997	498	8948
Union libre	225	6952	19033	22334	8123	4434	61101
Séparé	145	1968	5610	8279	9882	2083	27967
Divorcé	178	1290	4050	5995	10546	1695	23754
Veuf	807	13854	43041	68290	48339	12646	186977
ND	4173	1967	5877	8599	10275	3876	34767
Total	15872	104322	331990	462070	583807	116190	1614251

Urbain+rural

	Logement haut standing	Logement standing moyen	Logement bas standing	Logement type traditionnel amélioré	Logement type traditionnel simple	Autres type logements	Total
Célibataire	23432	124701	303869	87101	49386	23211	611700
Marié à 1 Conjoint	67327	335128	559159	316195	376153	81824	1735786
Marié à 2 conjoints	3137	22826	64353	60648	83226	13712	247902
Marié à 3 conjoints	589	4394	17858	19228	19305	3497	64871
Marié à 4 conjoints	210	1400	6412	6826	5264	1165	21277
Marié à 5 conjoints	202	990	4298	3983	2076	588	12137
Union libre	5025	43297	98643	32728	8885	6883	195461
Séparé	1705	9559	18735	11146	10953	2757	54855
Divorcé	2046	7743	15871	8832	11990	2369	48851
Veuf	6754	59659	108391	86971	53897	16222	331894
ND	7212	9716	21241	13048	11151	4715	67083
Total	117639	619413	1218830	646706	632286	156943	3391817

TABLE DES MATIERES

PREFACE	i
AVANT-PROPOS	iii
RESUME EXECUTIF	vii
EXECUTIVE SUMMARY	xi
LISTE DES TABLEAUX	xv
LISTE DES GRAPHIQUES	xix
LISTE DES CARTES	xx
SIGLES ET ABREVIATIONS	xxi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS ETHODOLOGIQUES	3
1.1 CONTEXTE	3
1.1.1 Habitat et développement dans le contexte international	3
1.1.2 Contexte national de la politique en matière d'habitat	4
1.1.2.1- Contexte démographique	4
1.1.2.2- Contexte économique	5
1.1.2.3- Cadre institutionnel de soutien à la politique nationale de l'habitat	6
1.1.2.4- Dispositif juridique et réglementaire dans le domaine de l'habitat	8
1.1.2.5- Bilan de la politique nationale en matière d'habitat	9
1.1.2.6- Diversité géographique et caractéristiques de l'habitat au Cameroun	10
1.1.2.7- L'habitat traditionnel camerounais : reflet des conditions naturelles et de la culture des peuples	11
1.1.2.8- Défis actuels en matière d'habitat au Cameroun	12
1.1.2.9- Habitat et services sociaux de base	13
1.2 ASPECTS METHODOLOGIQUES	14
1.2.1 Objectifs	15
1.2.2 Définition des concepts	15
1.2.3 Quelques indicateurs	17
1.2.4 Evaluation des données	18
1.2.5 Limites des données	19
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES HABITATIONS	21
2.1 TYPE DE STRUCTURE	21
2.1.1 Type de structure et milieu de résidence	21
2.1.2 Evolution du type de structure entre 1976 et 2005	22
2.1.3 Disparités régionales	23
2.1.4 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et type de structure	25
2.1.4.1 Type de structure et sexe du chef de ménage	25
2.1.4.2. Type de structure et âge du chef de ménage	26
2.1.4.3. Type de structure et statut matrimonial du chef de ménage	27
2.1.5. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et type de structure	28

2.1.5.1	Type de structure et taille du ménage	28
2.1.5.2	Type de structure et statut d'occupation du logement	28
2.2	MATERIAU DE CONSTRUCTION.....	30
2.2.1	Type de matériau des murs.....	30
2.2.1.1	Type de Matériau de construction des murs et milieu de résidence	30
2.2.1.2	Evolution du type de matériaux de construction des murs entre 1976 et 2005	33
2.2.1.3	Disparités régionales	34
2.2.1.4	Durabilité des matériaux des murs	35
2.2.2	Type de matériau du toit.....	37
2.2.2.1	Type de matériau du toit et milieu de résidence.....	37
2.2.2.2	Evolution des matériaux du toit entre 1976 et 2005.....	38
2.2.2.3	Disparités régionales	39
2.2.2.4	Le type de matériau de construction du toit.....	40
2.2.3.	Type de matériau du sol.....	42
2.2.3.1	Variations du type de matériau du sol selon le milieu de résidence.....	43
2.2.3.2	Evolution du type de matériau du sol entre 1976 et 2005	44
2.2.3.3	Disparités régionales	45
2.2.3.4	Nature des matériaux du sol	46
CHAPITRE III : ELEMENTS DU CADRE DE VIE DES MENAGES.....		47
3.1	MODE D'ECLAIRAGE	47
3.1.1.	Mode d'éclairage et milieu de résidence	47
3.1.1.	Evolution du mode d'éclairage depuis 1976.....	49
3.1.3.	Disparités régionales.....	50
3.1.4.	Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'éclairage.....	51
3.1.4.1.	Mode d'éclairage et sexe du chef de ménage	52
3.1.4.2.	Mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage.....	52
3.1.4.3.	Mode d'éclairage et âge du chef de ménage	54
3.2.	SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON.....	54
3.2.1.	Source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence.....	56
3.2.2.	Evolution du mode d'approvisionnement en eau de boisson entre 1976 et 2005	59
3.2.3.	Disparités régionales.....	59
3.2.4.	Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et source d'approvisionnement en eau de boisson.....	64
3.2.4.1.	Source d'approvisionnement en eau de boisson et sexe du chef de ménage	65
3.2.4.2.	Source d'approvisionnement en eau de boisson et niveau d'instruction du chef de ménage.....	66
3.3.	TYPE DE LIEU D'AISSANCE.....	66
3.3.1.	Variation du type de lieu d'aisance selon le milieu	67
3.3.2.	Evolution du type de lieu d'aisance entre 1987 et 2005	69
3.3.3.	Disparités régionales.....	70

3.3.4.	Variation du type de lieu d'aisance selon les caractéristiques du chef de ménage	71
3.3.4.1	Type de lieu d'aisance et sexe du chef de ménage	71
3.3.4.2	Type de lieu d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage	72
3.3.4.3	Type de lieu d'aisance et âge du chef de ménage.....	73
3.4.	NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER DANS LES LOGEMENTS	73
3.4.1.	Nombre de chambres à coucher et milieu de résidence	73
3.4.2.	Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques du chef de ménage.....	75
3.4.2.1.	Variation du nombre de chambres à coucher selon le sexe du chef de ménage	75
3.4.2.2.	Variation du nombre de chambres à coucher selon l'âge du chef de ménage	75
3.4.3.	Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage	77
CHAPITRE IV : QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....		79
4.1.	MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	79
4.1.1.	Mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence	79
4.1.2.	Disparités régionales.....	81
4.1.3.	Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'évacuation des eaux usées	81
4.1.3.1.	Mode d'évacuation des eaux usées et sexe du chef de ménage	81
4.1.3.2.	Mode d'évacuation des eaux usées et âge du chef de ménage	82
4.1.4.	Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques du ménage ..	83
4.1.4.1.	Variation du mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure	83
4.2.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	83
4.2.1.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et milieu de résidence...	84
4.2.2.	Disparités régionales.....	86
4.2.3.	Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et mode d'évacuation des ordures ménagères	87
4.2.3.1.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et sexe du chef de ménage	87
4.2.3.2.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et niveau d'instruction du chef de ménage.....	88
4.2.4.	Caractéristiques du ménage et mode d'évacuation des ordures ménagères	88
4.2.4.1.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et type de structure	88
4.3.	COMBUSTIBLES UTILISES POUR LA CUISSON	89
4.3.1.	Type de combustible utilisé pour la cuisson et milieu de résidence. ..	90
4.3.2.	Disparités régionales.....	91
4.3.3.	Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et type de combustible	92
4.3.3.1.	Type de combustible utilisé pour la cuisson et sexe du chef de ménage	92
4.3.3.2.	Type de combustible et âge du chef de ménage	93
5.3.3.2.	Type de combustible et niveau d'instruction du chef de ménage.....	94

4.4.	SITE D'IMPLANTATION	94
4.4.1.	Site d'implantation et milieu de résidence	95
4.4.2.	Disparités régionales.....	96
4.5.	VOIE D'ACCES AU DOMICILE	100
4.5.1.	Voie d'accès au domicile et milieu de résidence	100
4.5.2.	Disparités régionales.....	100
4.6.	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT.....	101
4.6.1.	Statut d'occupation du logement et milieu de résidence	101
4.6.2.	Disparités régionales.....	102
4.6.3.	Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	102
4.6.3.1.	Statut d'occupation du logement et sexe du chef de ménage.....	102
4.6.3.2.	Statut d'occupation du logement et âge du chef de ménage	103
4.6.3.2.	Statut d'occupation du logement et niveau d'instruction du chef de ménage	104
4.6.3.3.	Statut d'occupation du logement et situation d'activité du chef de ménage	104
4.6.3.4.	Statut d'occupation du logement et statut matrimonial du chef de ménage	105
CHAPITRE V : STANDING ET DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....		107
5.1.	CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON LA DURABILITE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION UTILISES	107
5.1.1.	Durabilité des matériaux de construction et milieu de résidence.....	107
5.1.2.	Disparités régionales.....	108
5.2.	STANDING DES LOGEMENTS.....	109
5.2.1.	Standing du logement et milieu de résidence.....	112
5.2.2.	Disparités régionales.....	112
5.2.3.	Caractéristiques du chef de ménage et standing du logement.....	114
5.2.3.1.	Age du chef de ménage et standing du logement	114
5.2.3.2.	Standing du logement et sexe du chef de ménage.....	114
5.2.3.3.	Standing du logement et niveau d'instruction du chef de ménage.....	115
5.2.3.4.	Standing du logement et statut matrimonial du chef de ménage	116
5.2.4.	Caractéristiques sociodémographiques du ménage et standing du logement	117
5.2.4.1.	Taille du ménage et standing du logement	117
5.2.4.2.	Statut d'occupation du ménage et standing de logement.....	117
5.3.	DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	119
5.3.1.	Densité d'occupation des logements et milieu de résidence	119
5.3.2.	Disparités régionales.....	119
5.3.3.	Caractéristiques du chef de ménage et densité de peuplement des logements.....	120
5.3.3.1.	Sexe du chef de ménage et densité d'occupation du logement.....	120
5.3.3.2.	Age du chef de ménage et densité d'occupation du logement.....	121
5.3.4.	Caractéristiques sociodémographiques du ménage et densité d'occupation du logement	121

5.3.4.1	Taille du ménage et densité d'occupation du logement.....	121
5.3.4.2	Nombre de chambres dans le ménage et niveau de promiscuité	122
5.3.4.3	Standing et densité d'occupation du logement.....	122
5.3.4.4	Nombre de chambres et densité d'occupation du logement	123
5.3.4.5	Indice de promiscuité.....	124
CONCLUSION	126
RECOMMANDATIONS	129
BIBLIOGRAPHIE	130
ANNEXES	131

Plan de publication des résultats du 3^e RGPH

1. Volume I : Rapport général du recensement

- 1.1. Tome 1 : Méthodologie générale
- 1.2. Tome 2 : Rapport général du dénombrement
- 1.3. Tome 3 : Rapport de la vérification et du codage
- 1.4. Tome 4 : Rapport de la saisie des données
- 1.5. Tome 5 : Rapport de la cartographie
- 1.6. Tome 6 : Rapport de l'enquête post censitaire
- 1.7. Tome 7 : Rapport administratif et financier

2. Volume II : Analyses thématiques

- 2.1. Tome 1 : Etat et structures de la population
- 2.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation
- 2.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
- 2.4. Tome 4 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires
- 2.5. Tome 5 : Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations
- 2.6. Tome 6 : Etat matrimonial et nuptialité
- 2.7. Tome 7 : Natalité et fécondité
- 2.8. Tome 8 : Mortalité
- 2.9. Tome 9 : Mouvements migratoires
- 2.10. Tome 10 : Situation sociale et économique des enfants et des jeunes
- 2.11. Tome 11 : Situation socioéconomique des femmes
- 2.12. Tome 12 : Situation socioéconomique des personnes âgées
- 2.13. Tome 13 : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
- 2.14. Tome 14 : Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie

3. Volume III : Situation démographique nationale

- 3.1. Tome 1 : Synthèse des principaux résultats du 3^e RGPH
- 3.2. Tome 2 : Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005
- 3.3. Tome 3 : Projections démographiques du Cameroun
- 3.4. Tome 4 : Atlas des résultats du 3^e RGPH

4. Volume IV : Données statistiques

- 4.1. Tome 1 : Etat de la population
- 4.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation

- 4.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
- 4.4. Tome 4 : Mouvements naturels de la population
- 4.5. Tome 5 : Mouvements migratoires
- 4.6. Tome 6 : Ménages et habitat
- 4.7. Tome 7 : Répertoire actualisé des localités du Cameroun

5. Volume V : Etudes sociodémographiques régionales

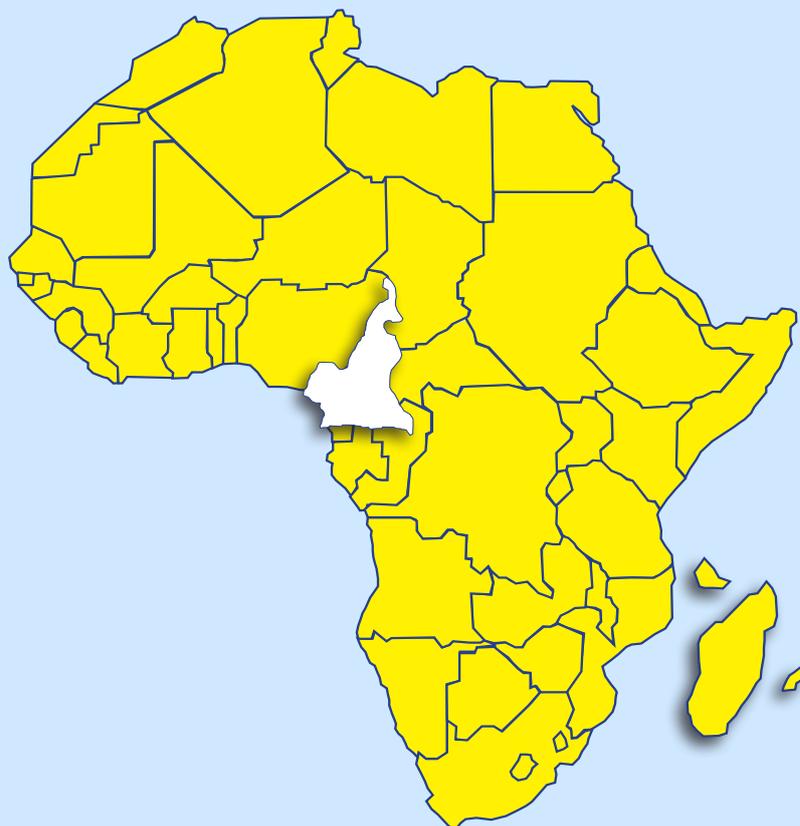
- 5.1. Tome 1 : Adamaoua
- 5.2. Tome 2 : Centre
- 5.3. Tome 3 : Est
- 5.4. Tome 4 : Extrême-Nord
- 5.5. Tome 5 : Littoral
- 5.6. Tome 6 : Nord
- 5.7. Tome 7 : Nord-Ouest
- 5.8. Tome 8 : Ouest
- 5.9. Tome 9 : Sud
- 5.10. Tome 10 : Sud-Ouest

6. Volume VI : Etudes sociodémographiques urbaines

- 6.1. Tome 1 : Bafoussam
- 6.2. Tome 2 : Bamenda
- 6.3. Tome 3 : Bertoua
- 6.4. Tome 4 : Buea
- 6.5. Tome 5 : Douala
- 6.6. Tome 6 : Ebolowa
- 6.7. Tome 7 : Garoua
- 6.8. Tome 8 : Kumba
- 6.9. Tome 9 : Maroua
- 6.10. Tome 10 : Ngaoundéré
- 6.11. Tome 11 : Nkongsamba
- 6.12. Tome 12 : Yaoundé

7. Hors Séries

- 7.1. Rapport de présentation des résultats définitifs du 3^e RGPH
- 7.2. Dépliants, plaquettes, tracts et affiches de présentation des résultats du 3^e RGPH
- 7.3. Etat et Structures de la Population : Indicateurs Démographiques
- 7.4. Population du Cameroun en 2010
- 7.5. Synthèse des rapports d'analyse



**Bureau Central des Recensements
et des Etudes de Population**



Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucrep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org